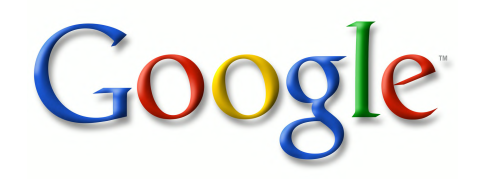
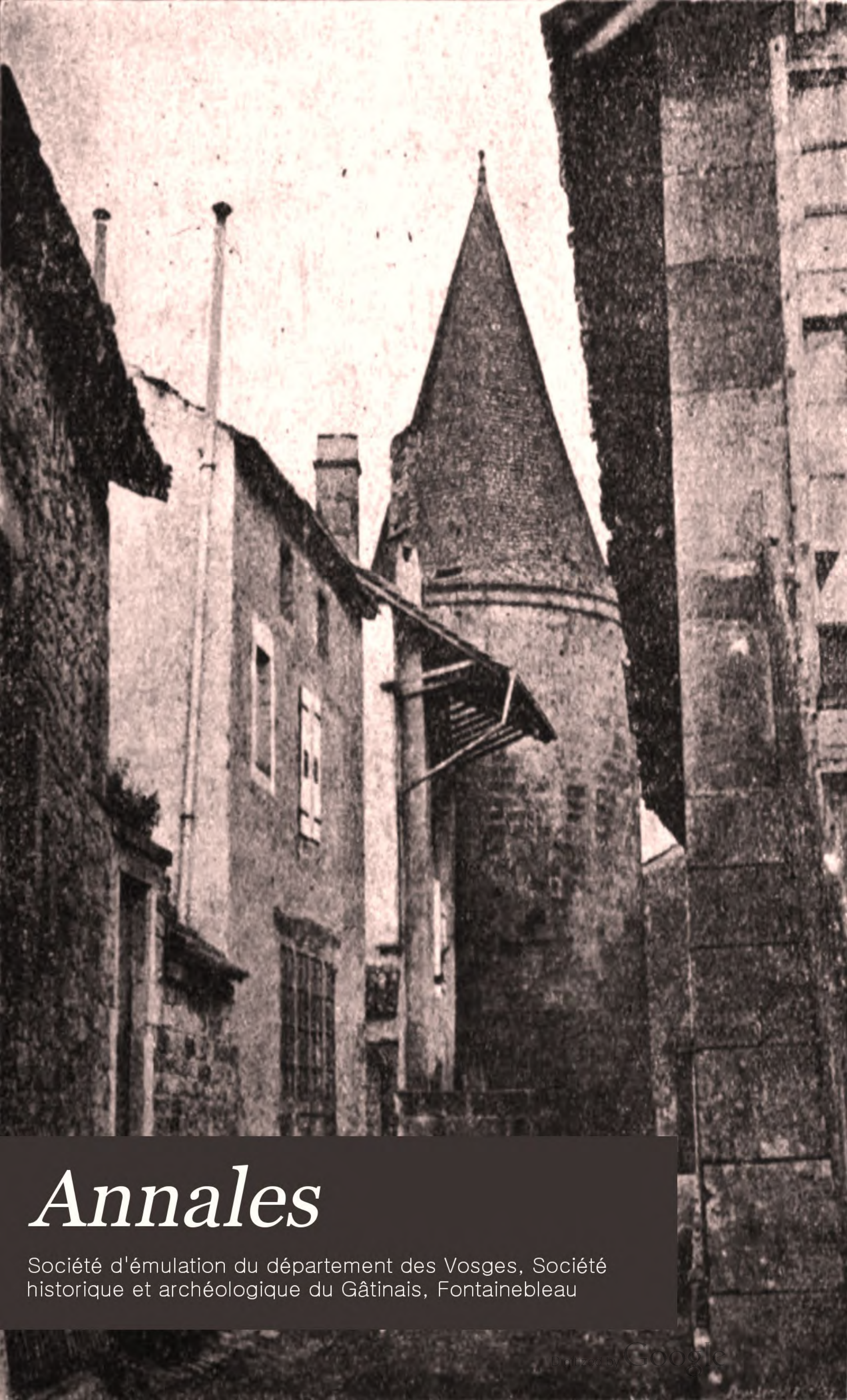
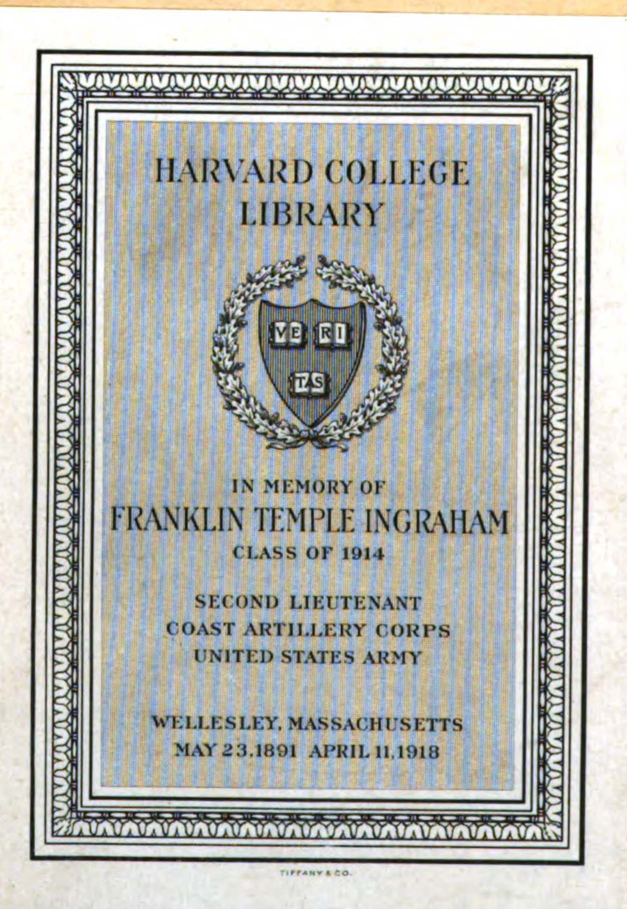



Annales
Société d'émulation du département des Vosges, Société historique et archéologique du Gâtinais, Fontainebleau
Digitized by Google


HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23,1891 APRIL 11,1918
TIFFANY & CO.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

La Société d'Emulation du département des Vosges, fondée à Epinal, le 8 janvier 1825, a été reconnue comme établissement d'utilité publique par Ordonnance royale du 28 octobre 1829.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

LXIXe ANNÉE

1893

ÉPINAL

CHEZ CH. HUGUENIN, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Rue d'Ambrail, n° 8

—

PARIS

CHEZ M. AUG. GOÏN, LIBRAIRE, RUE DES ÉCOLES, 82

—

1893

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE
PUBLIQUE ET SOLENNELLE
DU 15 DÉCEMBRE 1892

Président d'honneur : **M. FOSSE, Préfet des Vosges.**
Président : **M. GAZIN, Président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents ; MM. BOUR, BOURGEOIS, CHEVREUX, GARNIER, GAUTIER, GAZIN (Edgard), GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HERVÉ, HUN, HUOT, HUSSON, LEBRUNT, LE MOYNE, LOUIS, MERLIN, MIEG, MOREL, MOUGENOT, OHMER, THOUVENIN, TOUREY, TREMSAL, VOLMÉRANGE, membres de la Société.

MM. Bailly, Le Bègue, Denis, Gley, Guyot, Desloges, Dufour et un grand nombre d'autres invités et de dames assistaient à la réunion.

M. le Préfet ouvre la séance en donnant la parole à M. Morel, qui prononce le discours d'ouverture fréquemment applaudi.

M. Volmérange rend ensuite compte du concours agricole ; M. Tremsal, du concours d'histoire et d'archéologie ; M. Morel, du concours littéraire ; M. Le Moyne du concours scientifique et industriel, et M. Mieg du concours artistique.

Puis M. Gazin, président, remercie M. le Préfet d'avoir bien voulu donner à la Société une nouvelle preuve de sa sollicitude pour ses travaux ; il adresse aussi des remercîments au Gouvernement et au Conseil général dont les

subventions accordées à la Société lui permettent de continuer son œuvre de progrès dans le département des Vosges. Enfin il termine en constatant que la Société d'Émulation, grâce à son organisation, peut encourager et diriger les efforts de toutes les personnes de bonne volonté qui s'intéressent à la prospérité de notre pays.

L'improvisation de M. Gazin est fréquemment applaudie et sera insérée dans les *Annales*.

M. Haillant proclame ensuite les récompenses décernées cette année, et les lauréats viennent les recevoir avec les félicitations qu'ils méritent.

Puis la séance est levée.

ALLOCUTION DE M. GAZIN

« MESSIEURS,

« Avant la proclamation des récompenses, je veux adresser les remercîments de la Société à M. le Préfet, qui a bien voulu présider cette cérémonie et aux nombreuses personnes qui l'ont honorée de leur présence.

« Nous voyons là, à juste titre, une nouvelle preuve du bienveillant intérêt que le gouvernement de la République, l'administration départementale, ainsi que nos concitoyens, portent à nos travaux.

« Il ne m'appartient pas de relater ici les services rendus par la Société d'Emulation, mais nous pouvons faire remarquer que son organisation lui permet de traiter les questions les plus importantes au point de vue social et économique. L'Agriculture occupe la place la plus considérable dans nos travaux et c'est notre Commission d'agriculture qui dispose pour ses récompenses de la plus forte subvention que nous devons pour la plus grande partie à la générosité de M. le Ministre : c'est qu'en effet les études agronomiques ne représentent pas

seulement une satisfaction de l'esprit, une curiosité scientifique, mais qu'elles touchent aux plus graves problèmes de l'économie sociale, l'alimentation et le bien-être des populations.

« Nos recherches historiques nous révèlent et reconstituent le passé, qui est la lumière du présent.

« Enfin, nos encouragements aux beaux-arts sont la part du luxe, plus utile quelquefois que le nécessaire. Je n'irai pas plus loin, Messieurs, je voulais seulement, en remerciant tous ceux qui s'intéressent à notre Compagnie, constater qu'elle continue à se montrer digne de l'estime que nos prédécesseurs ont su conquérir pour elle, et qu'elle est restée à la hauteur où l'ont élevée leurs laborieux efforts. »

DISCOURS

PRONONCÉ

A LA SÉANCE PUBLIQUE SOLENNELLE

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

le 15 décembre 1892

PAR M. MOREL, MEMBRE TITULAIRE

MESDAMES, MESSIEURS,

La Société d'Emulation avait bien voulu me désigner en 1890, puis en 1891, pour prononcer le discours d'usage à l'ouverture de sa séance solennelle. Deux fois les circonstances m'ont obligé à décliner cet honneur. Vous y avez gagné d'entendre les charmantes et humoristiques causeries de mes honorables collègues, MM. Gauthier et Thouvenin. Le souvenir de leur spirituelle éloquence rend ma tâche plus difficile et m'impose la nécessité de réclamer, plus que tout autre orateur, votre bienveillante indulgence.

Ce n'était pas tout que d'accepter une mission à laquelle la gracieuse insistance de la Société ne me permettait plus de me soustraire ; il fallait trouver un sujet. Un sujet, oiseau plus chimérique et plus insaisissable que le fameux chastre de Méry ! Ceux-là seuls peuvent comprendre les tribulations de cette chasse d'un nouveau genre, qui, sans avoir rien à dire, se sont, comme moi, témérairement engagés à prendre la parole. Tout en me torturant l'esprit, je me disais qu'il eût été bien simple d'inviter un de ceux qui enrichissent nos Annales de savantes études à nous donner ici la primeur ou le résumé de

leurs intéressants travaux. Ils ont été à la peine; n'est-il pas équitable qu'ils soient à l'honneur? Ce serait justice pour eux et profit pour nous. Enfin, en lisant le volume publié en 1892 par la Société d'Emulation, j'entrevis la possibilité de me tirer d'embarras. Je ne suis ni un savant, ni un archéologue. J'ai peu de goût, je dois l'avouer, pour les archives poussiéreuses, tout en admirant ceux de mes collègues qui en secouent pour notre instruction la poudre séculaire. Mais j'aime cependant les études rétrospectives faites par les autres et présentées sous la forme élégante de nos belles publications actuelles. Qu'un érudit porte la lumière dans les coins sombres de l'histoire et surtout des temps préhistoriques, j'aime à voir certaines parties du passé, hier encore obscures et invisibles, s'illuminer et se préciser peu à peu comme les tableaux d'un diorama. Voilà pourquoi j'ai lu, avec un plaisir doublé par la reconnaissance, l'œuvre nouvelle de notre distingué collègue, M. le docteur Fournier. Je lui dois, en effet, la première inspiration de mon discours. De la *Topographie ancienne des Vosges*, je suis remonté à l'important ouvrage d'un des plus infatigables travailleurs de notre Société, *Les Vosges avant l'Histoire*, de M. Voulot. Ce sont quelques impressions produites en moi par cette lecture que je vous demande la permission de vous exposer brièvement.

On n'est pas toujours, a dit un brillant écrivain, du pays où la destinée nous a fait naître. Les grands oiseaux volateurs, familiers des océans et des tempêtes, ont, en captivité, la nostalgie des libres espaces de l'air. Les lions de nos ménageries portent empreint dans leurs yeux vagues et attristés l'inconsolable regret des vastes déserts. Il est aussi des moments dans la vie où l'homme se sent dépaysé dans sa propre patrie. Théophile Gautier, un des plus français cependant de nos poëtes contemporains, se croyait avec conviction un Egyptien exilé, victime de la métempsychose; le peintre Fromentin, entraîné au Maroc par ses instincts artistiques et une sorte d'attrait irré-

sistible, s'y trouvait aussitôt dans son véritable élément; Jean Richepin prétend qu'il est un vieux Touranien, égaré parmi les Aryas de l'Europe. Bien des fois, en rêvant à la mystérieuse diffusion des hommes sur la terre, à ce problème presque insoluble qui trouble les poëtes et les archéologues, je me suis demandé d'où sortait notre race ; bien des fois, assis sur les hauts sommets des Vosges ou des Pyrénées, j'ai songé à ces nomades qui, dans les âges préhistoriques, ont les premiers gravi ces hauteurs, frontières futures de notre belle France. Quels étaient ces lointains ancêtres? Quelle partie d'eux-mêmes, bonne ou mauvaise, nous ont-ils transmise, à travers les mille vicissitudes des siècles, à nous, les héritiers de leur sang neuf et généreux ? Alors, au fond de ma mémoire surgissait, avec l'opiniâtreté d'une obsession, la merveilleuse *Chanson du Sang* de Richepin :

Dans vos canaux azurés,
Qu'est ce que vous murmurez,
Globules pleins de mystères ?
Infatigués pèlerins,
Errant par les souterrains
Ténébreux de mes artères ?

Que de clameurs à la fois !
Ce sont les milliers de voix
Qu'eurent mes milliers d'ancêtres,
Les cris de guerre et d'amour
Qu'ils ont poussé tour à tour
Dans la bataille des êtres.

Chaque atome a ramassé
Un souvenir du passé
Qu'il roule à travers les âges,
Et ces échos clandestins
Résonnent dans nos destins
Qu'ils règlent de leurs présages.

Ainsi, tristes ou joyeux,
Revivent tous mes aïeux.
Le temps a perdu leur trace.
Mais dans mon cœur je les sens.
O morts toujours renaissants !
Suis-je moi, suis-je une race ?

Cette question, il n'est pas d'homme qui ne se la soit plus ou moins distinctement posée, car il n'est pas d'homme qui n'ait entendu « l'obscure et rouge chanson qui bourdonne dans ses veines ». Où trouver la réponse ? Chez les poètes ou chez les archéologues ? Les poètes sont, il est vrai, des voyants : du haut de leur génie, comme d'une cîme élevée, ils embrassent d'un coup d'œil l'immense horizon des siècles écoulés et des siècles à venir. Mais il convient de se méfier de leur imagination. Les archéologues, s'appuyant sur des faits matériels, semblent plus autorisés ; mais ils s'accusent réciproquement d'être plus ou moins poètes dans leurs essais de résurrection du passé, et il faut les en croire sur ce point, sous peine de mettre en doute le reste de leurs découvertes. Quant à moi, l'imagination ne m'effraie pas. Souvent, en effet, les hypothèses les plus hardies, les conjectures les plus audacieuses de la veille deviennent les banalités du lendemain. Si le vrai n'est pas toujours vraisemblable, le vraisemblable a beaucoup de chances d'être vrai. Or, la vraisemblance me suffit, à moi profane, quand il s'agit des temps préhistoriques. Je suis tout disposé à suivre, même s'il se trompe, le savant convaincu, qui, dans une étude sérieuse et attrayante, donne un corps à mes rêveries fantaisistes sur cette obscure question. A ce titre je me sens attiré vers les théories si nettes, les affirmations si catégoriques de M. Voulot. D'autres les ont déjà discutées peut-être, d'autres les discuteront encore. Peu m'importe ; je les accepte, sans que d'ailleurs, je me hâte de le dire, mon adhésion ajoute la moindre force aux idées de l'auteur. Je les accepte, parce qu'il me plait de penser que les Pélasges, dont les plus anciens

auteurs grecs parlent déjà comme de populations presque fabuleuses, ont, il y a des milliers de siècles, colonisé la Vosge encore sauvage. C'est bien ainsi que je m'étais représenté les premiers habitants de nos montagnes. Je suis tenté de m'écrier comme le poète :

Les voilà, mes aïeux, les voilà, je les vois.

Oui, je les vois. Venus du fond de l'Orient, ils sèment sur leur passage ces impérissables monuments, les seuls indestructibles que les hommes aient élevés. Ils vont, indifférents aux brumes du Nord, aux saisons encore mal équilibrées, aux froides rafales qui font onduler les immenses forêts, comme la brise de mer courbe les ajoncs des dunes. Ils sont les fils du Soleil ; ils en emportent dans leur sang le chaud souvenir ; ils en connaissent l'action bienfaisante sur la nature, et savent l'utiliser, au cours de leurs longues pérégrinations, pour des essais d'agriculture, début de toute civilisation. « Pasteurs simples et inoffensifs, ils poursuivent, sans bruit, leur pèlerinage indéfini », gardant précieusement, sous les formes les plus diverses, le triple culte du soleil, de la lune et de la terre. Arrêtés dans leur exode par le besoin de repos, par l'attrait d'une région plus fertile, ils marquent chacune de leurs étapes par des constructions gigantesques, par des enceintes cyclopéennes, temples plutôt que forteresses, que n'ont pu ronger ni renverser, suivant la belle expression d'Horace, ni les morsures de la pluie ni le déchaînement des tempêtes. Après une marche dont il est impossible de préciser la durée, ils arrivent enfin dans les Vosges et s'y installent pour une de leurs nombreuses haltes. Nos montagnes, déjà largement taillées par la nature, lors de l'effondrement des glaciers, leur offrent un socle digne de leurs prodigieux monuments. Ils se mettent à l'œuvre. Alors, spectacle étonnant, origine possible de la fable des géants entassant Pélion sur Ossa, ces hommes primitifs, qu'on se figure volontiers comme des êtres misérables, à peine sortis de l'animalité,

élèvent, en l'honneur de leurs morts et de la divinité, ces murailles colossales, ces mégalithes énormes, dont la masse imposante défierait les engins les plus puissants de la mécanique moderne. Nous sommes fiers, à juste raison, des merveilles de notre industrie ; nous admirons les tours de fer, si hardiment lancées dans l'espace, les ponts aériens, audacieux traits d'union jetés entre deux montagnes, et cent autres ouvrages, produits de la science et du génie de nos ingénieurs. Mais c'est avec un sentiment de profonde stupéfaction que nous contemplons les restes de l'architecture pélasgique. Ces pierres, dont plusieurs ont plus de vingt mètres de hauteur et pèsent près d'un demi million de kilogrammes, nos aïeux les ont érigées, comme un hommage au dieu Soleil, comme un symbole du dieu lui-même, comme un témoignage de leur foi religieuse, qui littéralement soulevait les montagnes.

Que de longues heures j'ai passées au pied de ces monuments, évoquant les races perdues dans le lointain des siècles ! Par un effort d'imagination, facile du reste, dans les solitudes silencieuses des hautes cîmes, je voyais une fourmilière humaine tourbillonner autour d'une roche démesurée ; j'entendais une sorte de mélopée, rhythmée dans une langue incompréhensible même aux archéologues, et qui semblait, comme les chants d'Amphion, avoir la surnaturelle puissance de mouvoir la pierre. La pesanteur, vaincue par je ne sais quel occulte procédé, paraissait annihilée. Le bloc écrasant s'avançait. Un jour enfin, il se dressait triomphant, sous le chaud regard du dieu de la lumière, aux acclamations des robustes ouvriers, qui confondaient dans une même adoration l'astre bienfaisant et son grandiose emblème. Il m'était doux alors de songer que, dans ces âges reculés, qui ne nous paraissent si sombres que par suite de notre ignorance des faits préhistoriques et de la barbarie des siècles intermédiaires, nos légendaires aïeux avaient déjà un idéal de force et de grandeur qu'ils réalisaient en immortelles constructions. Etaient-ils donc si sauvages, me

demandais-je, ces Vosgiens primitifs, assez savants pour laisser entrevoir dans leur symbolisme religieux des connaissances astronomiques relativement étendues; assez pacifiques pour qu'on ne trouve aucune arme de guerre dans leurs tombeaux; assez sûrs du lendemain pour entreprendre des travaux gigantesques auxquels une seule génération ne devait pas suffire? Poussant plus loin mon raisonnement, car on peut raisonner logiquement même en songe, je me disais que l'âge de la pierre, qui éveille en nous des idées de chétive indigence et de misère, avait peut-être été l'âge d'or de l'humanité. Du gibier dans les forêts, un abri sous la roche domptée, une intelligence déjà ouverte et enrichie par l'observation des phénomènes naturels, la paix enfin, que fallait-il de plus pour être heureux? Le malheur, et cette pensée était la continuation de mon rêve, le malheur, l'âge de fer, si vous voulez, est venu quand de nouveaux flots d'émigrants ont battu les pentes des Vosges. Sur les tombeaux primitifs se superposent des sépultures de races nouvelles et belliqueuses; les nécropoles, que les archéologues exhumeront plus tard, se peuplent de cadavres horriblement mutilés dans les combats; les murailles cyclopéennes, qui n'étaient que l'enceinte d'un temple à ciel ouvert, servent de base à des murs défensifs; la sécurité a disparu. C'est la vraie période barbare qui commence; c'est la première page de l'histoire humaine qui s'ouvre, toute remplie déjà des souffrances, toute trempée déjà des larmes et du sang de nos aïeux. Heureux les peuples qui n'ont pas encore d'histoire!

Telles sont, Messieurs, non pas les considérations, le mot serait trop ambitieux, mais, ainsi que je l'ai dit en commençant, les impressions que j'avais à vous présenter.

Sont-elles conformes à la réalité des choses? Je n'en sais rien et ne m'en inquiète guère. La nature extérieure n'est visible qu'à travers notre âme, et n'a pour ainsi dire d'existence qu'en nous-mêmes. Dans la flamme du foyer, dans le nuage

capricieusement découpé que le vent emporte, dans la nuit vaguement éclairée de la préhistoire, chacun de nous peut, sans faire tort au voisin, voir les formes et les images qui lui plaisent. Pour moi, homme du Nord par la naissance, je me suis trouvé si à l'aise dans le Midi, où m'ont conduit deux fois les nécessités de ma profession, que je m'explique fort bien ma sympathie pour les anciens Pélasges, adorateurs du soleil vivifiant. Comme eux, sous la neige et le brouillard de nos pays, par quelque lien mystérieux d'atavisme, sans doute, j'en garde au fond du cœur le souvenir et le regret. Ce regret, tout platonique d'ailleurs, je ne l'exprime pas ici pour les besoins de ma cause ; il y a dix ans que je l'ai consigné dans un sonnet intime adressé à un de mes amis de l'Hérault et qui n'était pas destiné à voir le jour. Je me décide à vous en citer les derniers vers, parce qu'ils me semblent contenir l'explication et la justification de mon discours.

Si l'aimant pousse au Nord son aiguille magique,
Par un effort contraire à l'effort magnétique,
Je cherche obstinément l'autre point cardinal.

Et, le regard tourné vers le sud de la France,
Je nourris en secret l'invincible espérance
De mourir dans la peau d'un Méridional.

Si je me trompe en me rattachant aux Pélasges, par amour du soleil, je ne regrette pas une erreur qui m'agrée et ne fait de mal à personne. Je me souviens que, par une de ces belles nuits limpides et lumineuses du Midi, j'allai visiter le cirque de Mourèze, célèbre dans le département de l'Hérault et trop inconnu dans le reste de la France. On m'avait annoncé des merveilles. Mais, habitué déjà aux exagérations provençales, je me tenais en défiance. Bien à tort ; contrairement à mes prévisions, la réalité dépassait toute attente. Au détour d'un étroit sentier, encaissé entre deux murs abrupts de rochers, se

déroula soudain devant mes yeux un inoubliable tableau, que seule pourrait dignement décrire la plume d'un grand poète. Figurez-vous les ruines désertes d'une ville immense, Babylone ou Ninive. De toutes parts on ne voit que vastes pyramides, entourées de colonnades, palais effondrés, pylones trapus, sveltes obélisques, portiques qui surplombent sur leur base comme d'énormes champignons. Sur le ciel pur se découpent des fortifications démantelées, flanquées de leurs tours massives. Des rues s'allongent, solitaires, aboutissant à de larges espaces, bordés par les décombres encore reconnaissables des théâtres et des temples. A chaque carrefour l'œil est attiré par des silhouettes bizarres de prodigieuses statues, par de vagues profils d'animaux monstrueux, idoles échappées sans doute à la furie des vainqueurs. Partout, enfin, l'image de la dévastation et de la mort.

Hélas ! quelle déception fut la mienne lorsque les géologues, poètes, eux aussi, à leurs heures, mais généralement gens positifs et méthodiques, me démontrèrent que ce chaos n'était que la charpente dénudée, le squelette d'une montagne dépouillée de sa chair, en un mot, pour me servir de leurs propres expressions, une sorte de dissection opérée par le lent travail des siècles. Devant cette démonstration anatomique, adieu le roman, adieu le drame échafaudé de toutes pièces, au clair de la lune, pour reconstituer le dernier jour de la fantastique cité.

Eh bien ! j'en ai toujours voulu aux savants qui m'ont ravi mes illusions. Malgré leurs affirmations, quand je me reporte par le souvenir à cette tiède nuit d'été, ce n'est pas la carcasse décharnée de monts calcaires, ce ne sont pas des roches ruiniformes que je revois, mais les débris véritables, les ruines authentiques d'une ville inconnue, dont seul je sais la chimérique histoire.

Un jour aussi, peut-être, c'est affaire aux archéologues, on me prouvera que les Pélasges, qui ont été partout, ne sont pas

venus dans les Vosges. Ce jour-là, j'aurai l'air de me soumettre ; mais, je vous le dis tout bas, il est probable que je m'en tiendrai à ma fantaisie, en murmurant comme Chrysale :

Guenille si l'on veut, ma guenille m'est chère.

Vous le voyez, je n'ai pas fait, et pour cause, œuvre de savant. J'ai parlé parce qu'il fallait parler ; et cependant, je dois le reconnaître, ce retour vers le passé n'a été pour moi ni sans charme, ni même sans consolation. Si le flot humain qui, le premier, s'est répandu sur notre pays fut Pélasge ou autre, les érudits le décideront. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il venait de l'Orient ; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à maintes reprises il a remonté vers sa source.

Rien ne nous empêche donc d'espérer, et je termine par cette pensée réconfortante, qu'à la suite d'un de ces reflux périodiques, nous pourrons de nouveau, du haut des Vosges, contempler de toutes parts une terre qui sera nôtre, comme elle a été celle de nos antiques aïeux.

MESSIEURS,

Selon la tradition respectable de notre Société, je dois maintenant adresser, en votre nom, un dernier adieu à ceux de nos membres que la mort nous a ravis, un souvenir à ceux que les circonstances ont éloignés de nous et une parole de bienvenue à nos nouveaux collègues.

Notre compagnie a perdu, cette année, deux de ses membres, MM. Chapellier et du Chatelle. M. Chapellier, instituteur en retraite, officier de l'instruction publique, appartenait à la Société d'Emulation depuis plus de trente ans. Notre honorable président, M. Gazin, s'est fait, dans un discours, dont vous avez décidé l'insertion au procès-verbal de la séance du 28 avril, l'éloquent et chaleureux interprète de nos sentiments et de nos regrets. Il vous a rappelé, mieux que je ne saurais le faire, tous les titres de M. Chapellier à notre affectueuse reconnais-

sance. C'était, en effet, un de ces hommes rares, sans lesquels les sociétés savantes de province ne pourraient subsister. Renseignements historiques, rapports oraux, rapports écrits sur les ouvrages qui nous étaient offerts, on pouvait tout lui demander. Son érudition et sa complaisance étaient également inépuisables. Il laisse parmi nous un vide qu'il sera difficile de remplir.

M. du Chatelle, chevalier de la Légion d'honneur et du Mérite agricole, conservateur des forêts à Epinal, était arrivé jeune encore à ces importantes fonctions. Il aurait apporté à la Société d'Emulation le précieux concours de ses connaissances spéciales et de sa haute compétence, si son état de santé lui avait permis de prendre à nos travaux une part aussi active qu'il le désirait.

Deux de nos sociétaires ont quitté Epinal, et de titulaires sont devenus correspondants. Tout lien n'est donc pas rompu entre nous.

M. Mangin, directeur des contributions indirectes, a été notre trésorier pendant six années. Il est allé jouir de sa retraite dans sa famille. Les loisirs qu'il a si bien gagnés par une longue et honorable carrière lui permettront de se livrer à son goût pour les études archéologiques, et de rester ainsi en relation avec une société où il ne compte que des amis.

M. Claudot appartient à ce corps des forestiers parmi lesquels notre compagnie recrute ses membres les plus dévoués et les plus laborieux. Lui aussi faisait partie de notre bureau. Avec un zèle et une habileté dont nous lui sommes profondément reconnaissants, il a mené à bonne fin le transfert et l'installation de notre bibliothèque et de nos archives dans le nouveau local de la rue Lormont Nous lui devons encore la table générale des matières contenues dans nos Annales. Ce répertoire méthodique des études de nos membres passés et présents facilitera singulièrement les recherches de tous ceux qu'intéressent les travaux de la Société d'Emulation.

Cinq nouveaux membres ont été admis par vous dans le courant de cette année.

M. Ridoux, inspecteur d'Académie, qui n'a fait que passer dans notre département et que la maladie a presque immédiatement obligé à prendre une retraite prématurée.

M. Chaudey, agrégé de l'Université, successeur de M. Ridoux. Je ne suis pas à l'aise, vous le comprenez, pour exprimer ici tout le bien que vous en pensez. Je me bornerai donc à rappeler l'empressement avec lequel vous avez accueilli sa demande d'admission, et les légitimes espérances que vous fondez sur la collaboration de cet administrateur habile, doublé d'un fin lettré.

M. Bætzner, pharmacien de 1re classe, chimiste expérimenté, qui confiera, je l'espère, à nos Annales, les résultats de ses travaux scientifiques.

M. Mougenot, élève diplômé de l'Ecole des beaux-arts, jeune architecte dont le talent a déjà été apprécié et récompensé dans maints concours et qui s'est révélé dès ses débuts à Epinal comme un artiste de grande valeur.

M. Tremsal, le directeur si estimé de notre plus importante école communale, qui, à peine admis, a donné une preuve de son dévouement à la Société, en acceptant les fonctions de bibliothécaire adjoint.

Si nous avons à déplorer des pertes douloureuses, nous pouvons néanmoins envisager sans crainte l'avenir de notre Société, assuré par la précieuse acquisition de membres qui tiendront à honneur de continuer les traditions de leurs devanciers. Ainsi va le monde. Aux tristesses de l'hiver succèdent les joies de la saison printanière, et rien n'est plus vrai que cette pensée si mélancolique et si consolante à la fois d'un poète moderne de la Grèce : « L'absence d'une hirondelle ne fait pas manquer le printemps. »

RAPPORT

FAIT AU NOM DE

LA COMMISSION D'AGRICULTURE

PAR

M. R. VOLMERANGE

INSPECTEUR ADJOINT DES FORÊTS
LICENCIÉ EN DROIT, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION,
BIBLIOTHÉCAIRE DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Votre Commission d'agriculture m'a confié le soin de vous rendre compte de ses travaux sur le concours ouvert en 1892 dans l'arrondissement d'Epinal : c'est avec une grande appréhension que je prends la parole, car je crains de ne pouvoir, en raison de mon incompétence, appeler et retenir votre bienveillante attention sur les nombreux candidats qui présentent à vos suffrages des titres d'une réelle valeur.

Aucun des concurrents ne nous a paru, cependant, mériter la plus haute récompense de la Société ; mais si, cette année, vous avez, Messieurs, le regret de ne pouvoir décerner le Prix Claudel, je suis assuré qu'en nous suivant dans nos longues pérégrinations, vous rendrez pleine justice aux efforts des intelligents cultivateurs vosgiens qui entrent avec une courageuse résolution dans la voie du relèvement de la prospérité agricole.

Au premier rang de ces travailleurs nous rencontrons, dans le canton de Bains : M. Balaud, à Vioménil, M. Poirson, Jo-

seph, à Fontenoy-le-Château, qui, tous deux, ont reçu, du Comice agricole d'Epinal, le 18 septembre dernier, des médailles de vermeil pour création de prairies, emploi d'engrais chimiques, construction de fosses à purin. A ces lauréats, dont les travaux viennent d'être récompensés, nous ne pouvons qu'adresser les vives félicitations de la Société.

Un autre candidat, M. Gabriel-Thomas, qui habite Gigney depuis quelques mois seulement, prend une part active aux travaux de son beau-père, M. Thomas (Jean-Baptiste), auquel vous avez accordé en 1887 une médaille de vermeil, et dont les deux filles ont reçu, cette même année, des médailles d'argent. Sous de telles influences, M. Gabriel-Thomas ne peut que bien faire, et nous aurons certainement à récompenser plus tard son initiative et ses travaux personnels.

A Pallegney, M. Jeanpierre, Isidore, membre du Comice agricole, que nous avons eu la bonne fortune de visiter, développe sans cesse, mais avec une prudente sagacité, le principe de la culture intensive.

Les terres de maigre rendement, il les transforme en prairies permanentes, après s'être livré lui-même à de nombreuses expériences sur le choix, la qualité, la proportion des graines fourragères à employer dans chaque nature de terrain : il vient ainsi de créer 3 hect. 60 de prés, à gazon serré, produisant de l'herbe de 1re qualité. Ce premier résultat permet à M. Jeanpierre de forcer l'élevage des bêtes aumailles, dont le fumier apporte aux terres cultivées l'humus, ce véhicule précieux, indispensable, des engrais minéraux. Dans un sol ainsi préparé, cet intelligent cultivateur a semé, en 1892, sur un hectare, l'avoine dite « la merveilleuse blanche », variété exotique de grand rendement, à la paille haute et forte, au grain blanc, renflé et lourd. L'hectare a produit, cette année, 18 quint. de grains et 20 quint. de paille. L'an dernier, sur une place

d'expérience réduite, le rendement s'élevait, par suite de circonstances atmosphériques plus favorables, aux chiffres de 22 et 25 q. m.

Or, la moyenne de la production annuelle, par hectare, de l'avoine n'a été, dans notre département, que de 8 q. 92 pour l'année 1891, et de 9 q. 15 pour la période 1885-1891. La comparaison de ces chiffres met en évidence la supériorité des méthodes de culture de M. Jeanpierre; elle prouve aussi que « la merveilleuse blanche » est extrêmement productive. Comme cette variété se plaît dans tous les terrains, elle doit se recommander de préférence à « la prolifique de Californie » ou à « la Jaune de Flandre ».

A titre d'essais, M. Jeanpierre cultive une quinzaine de variétés de pommes de terre : parmi les unes, — Richter imperator, Magnum bonum, Institut de Beauvais, Early rose....— il recherche la production industrielle : rendement et richesse en matières amylacées; chez les autres, qu'il destine au commerce alimentaire — la Six-Semaine, la sir Walter... — il compare la qualité des tubercules et surtout la précocité.

La récolte de cette année, exceptionnelle d'ailleurs pour la pomme de terre, lui a fourni, selon les espèces, de 24,000 à 28.000 kil. à l'hectare. Pendant les dix dernières années, la production annuelle n'a varié en France que de 63 à 79 q. m.; en Allemagne, elle s'élève à un chiffre bien supérieur, qui ressort, pour le Wurtemberg, à 149 q. m. pour la même période décennale.

M. Jeanpierre poursuit encore d'autres expériences, car il prétend n'adopter les nouvelles méthodes de culture qu'après les avoir soumises à son contrôle personnel. C'est ainsi qu'en 1891 il a semé du trèfle sur 13 ares; après un plâtrage en juin, il a enfoui la récolte par un labour profond, avant de répandre en septembre 3,000 kil. de fumier d'étable. Le blé semé après cette sidération a rendu 400 kil. de grains et 500 kil. de paille, soit 30 q. m. de grains à l'hectare, produc-

tion qui dépasse de 122 0/0 la moyenne (13 q. 46) des dix dernières années.

De même à l'automne, il a ensemencé un hectare avec cinq variétés de blés exotiques, qui fourniront en 1893 des sujets d'études comparées du plus haut intérêt.

M. Isidore Jeanpierre se présente devant vous pour la première fois, mais en 1889 le Comice d'Epinal lui a donné une médaille d'argent pour création et améliorations de prairies.

A ce prudent novateur, à ce praticien intelligent, qui a le mérite, rare surtout chez nos cultivateurs, de se trouver très satisfait de son sort, vous ne ménagerez, Messieurs, ni vos félicitations, ni vos encouragements, et vous lui accorderez la médaille de vermeil et la prime de 200 fr. que votre commission sollicite en sa faveur.

Avec votre premier lauréat, son concurrent de Zincourt présente un contraste frappant : l'un réfléchit, calcule, étudie ; l'autre, M. Cholez, s'est lancé un peu à l'aventure dans la voie des découvertes et des entreprises nouvelles ; aussi ne vous étonnerez-vous pas qu'après une vie de travail, dans sa maison en ruines, dans ses écuries vides, dans ses étables depuis longtemps silencieuses, cet octogénaire évoque tristement le glorieux souvenir des nombreuses récompenses qu'il a reçues durant un demi-siècle.

En 1887, vous lui avez fait le rappel d'une médaille de vermeil, accompagné d'une prime de 50 fr. ; nous vous demandons aujourd'hui de lui allouer une nouvelle prime de 100 fr.

Cette récompense marquera la satisfaction que votre jury voyageur a éprouvé en visitant la prairie, le verger et les reboisements auxquels ce vétéran de l'agriculture prodigue ses soins et ses peines avec une touchante conviction.

M. Huraux, à Chaumousey, dont vous avez encouragé les travaux, en 1882, par un rappel de médaille d'argent, poursuit l'amélioration incessante de ses prairies.

A l'aide de drains en pierres sèches, déversant les eaux dans un collecteur central, il vient d'assainir et de fertiliser un pré très humide de 45 ares et une parcelle voisine, improductive. L'abondante récolte de l'année et l'excellente nature de l'herbe, qui tranche visiblement sur celle des prairies voisines, prouvent le succès complet de l'entreprise.

Dans une autre parcelle de 80 ares, dont le sol est très fangeux, M. Huraux a exécuté des travaux de nivellement importants qui sont à peu près terminés.

Aussi, nous vous proposons de récompenser par une médaille de vermeil et une prime de 150 fr. l'infatigable propriétaire qui a conçu et exécuté lui-même les nivellements, drainages et irrigations dont votre jury voyageur a pu constater les heureux résultats.

M. Grandclaudon, Louis, à Uzemain, lauréat, en 1888, du Comice, est aussi un de ces intrépides Vosgiens qui, sans recourir à aucun bras étranger et avec l'aide de sa seule famille, a entrepris et mené à bonne fin d'importants travaux de mise en valeur de terrains improductifs.

C'est d'abord un verger qu'il a créé de toutes pièces, dans un versant rocailleux, aride, dont il a dû retenir la terre végétale en coupant la pente par des terrasses successives ; d'un pré stérile il a fait une belle prairie en y amenant, à l'aide d'un système de royes d'irrigation intelligemment conçu et bien exécuté, toutes les eaux superficielles dont il peut disposer dans le haut de sa propriété. Enfin, dans une feigne marécageuse de plus d'un hectare, il a entrepris la création d'un second pré au moyen d'apports de terres tirées d'une parcelle voisine achetée, à cet effet, au prix de 160 fr. Ce dernier travail est à moitié terminé; aussi nous vous demandons, Messieurs, d'accorder à M. Grandclaudon, à titre de récompense et d'encouragement, une médaille de vermeil et une prime de 100 fr.

M. Haillant, Charles, à Thaon, s'occupe aussi d'améliorations de prairies ; par des échanges et des acquisitions, il a formé deux prés d'un seul contexte, l'un au Noyeux, comprenant 1 h. 50, l'autre d'une contenance de 1 hectare, situé au champ Benet.

Grâce à un système d'irrigations bien compris, ce laborieux cultivateur obtient un fourrage abondant et de première qualité. En 1889, le Comice agricole a encouragé les premiers travaux de M. Haillant; nous vous proposons de reconnaître le succès de son entreprise en lui décernant une médaille d'argent grand module et une prime de 150 fr.

M. François L'Hôte, à Darnieulles, l'inventeur de la fourche vosgienne, a déjà reçu de nombreuses récompenses, auxquelles le Gouvernement vient d'ajouter la croix du Mérite agricole.

M. L'Hôte achète, pour les transformer et les améliorer, des propriétés divisées ; c'est ainsi qu'il travaille à la création d'une importante prairie de 340 ares. Ce cultivateur diligent et avisé ne veut pas en rester là; aussi tiendrez-vous, Messieurs, à encourager ses efforts en lui accordant une prime de 100 fr. et une médaille d'argent grand module.

Des créations de prairies permanentes ont également été entreprises par M. Ruer, Jean-Baptiste, à Dignonville. En 1886, il a commencé par un terrain de 20 ares qui, après plusieurs défoncements, donne des produits très rémunérateurs. Un autre terrain de même contenance, défoncé et nivelé en 1888, a rapporté cette année 8 quintaux d'excellent fourrage : 30 ares de prairies ont été créés en 1890. Nous avons vu une prairie de 42 ares, auparavant entrecoupée de fondrières, qui, défoncée et nivelée en mai 1892, a déjà rendu 8 q. 5 de foin, en juillet.

Enfin, 30 ares de sol marécageux ont été drainés par M. Ruer. Les efforts persistants de ce cultivateur, les enseigne-

ments qu'il fournit par son exemple nous semblent mériter vos précieux encouragements, ainsi qu'une médaille d'argent et une prime de 100 fr.

Vous accorderez sans doute, Messieurs, la même récompense à M. Villemin, Charles, de Barbonfoing, commune de Dommartin, pour ses améliorations de culture et ses créations de prairies. Il possède dans un versant, par suite d'acquisitions successives, un terrain de 2 hectares dans lequel des buttes de terre, des pointes de rochers, des broussailles mettaient obstacle à une culture régulière. Dans l'espace de trois ans, avec un aide, il a nivelé les buttes, extrait les pierres, arraché les broussailles pour obtenir, enfin, un excellent champ, dans lequel la charrue peut passer partout, et d'où il a tiré cette année une bonne récolte, ainsi que le prouvent les 120 ares ensemencés en blé, d'une très belle venue, que nous avons remarqués à notre visite.

Plus près du hameau, à proximité de sa maison d'habitation, M. Villemin a transformé en pré 120 ares de champs de mauvais rapport, au moyen de nivellements à la surface et de l'ouverture des royes destinées à l'utilisation des eaux de pluie.

Faute d'irrigations suffisantes, l'emploi de l'engrais est indispensable; néanmoins, il est certain que cette transformation est avantageuse, puisque les terrains voisins se louent de 50 à 70 fr. l'hectare, tandis que M. Villemin retire 175 fr. de la location de son pré.

M. François Creusot, à Dounoux, est un ami du progrès; d'un voyage en Amérique il a rapporté une planteuse de pommes de terre des plus perfectionnées.

Avec cette machine traînée par une paire de bœufs, il plante un hectare de pommes de terres par jour, travail que ne sauraient accomplir, dans le même temps, deux équipes d'ouvriers faisant usage de charrues.

Cette planteuse lui est revenue à 530 fr. environ, port et droits de douane compris ; elle est munie d'un appareil ingénieux qui permet de disperser des engrais chimiques au moment de la mise en terre des tubercules. Son emploi, dans un pays de petite culture comme le nôtre, ne pourra se généraliser que le jour où les cultivateurs comprendront la nécessité de solidariser leurs intérêts dans des associations syndicales ; en attendant, vous trouverez bon de récompenser M. François Creusot de « l'idée de progrès » qui lui a fait introduire dans notre région un instrument nouveau en lui allouant une prime de 30 fr.

En vous entraînant, Messieurs, à la suite de la Commission, j'aurais voulu faire revivre devant vos yeux les vertes collines, les riantes vallées, les sites agrestes qui donnent à vos promenades champêtres dans les environs d'Epinal un attrait toujours nouveau et toujours enchanteur.

A mon vif regret, je n'ai ni les moyens, ni le temps de vous arrêter en chemin ; je vous ramène donc vers la ville en vous faisant passer par le domaine d'un habile horticulteur-pépiniériste, M. Etienne.

Après une trop courte visite dans les serres, où, au milieu des plantes et des fleurs les plus variées, se remarque une collection toute nouvelle de superbes orchidées, nous montons sur la terrasse où, depuis trois ans, notre aimable cicérone se livre à l'éducation des abeilles, avec des ruches inventées par Dadant.

Ce système permet d'observer les mouches, de prévenir leurs besoins, voire même leurs désirs. D'ingénieuses dispositions donnent la facilité soit de garantir, en hiver, contre le froid, les intéressantes travailleuses, soit d'augmenter, pendant l'été, au moyen de cadres mobiles, la surface des rayons de production. Pour régulariser le travail des abeilles et accroître le rendement, M. Etienne leur livre des rayons dont les premiers rangs d'alvéoles sont préparés artificiellement.

L'outillage de ce jeune apiculteur est des plus complets ; grande est déjà son expérience, car il tire un judicieux profit de ses remarques et observations journalières.

M. Etienne a aujourd'hui 8 ruches, dans lesquelles il a laissé un riche approvisionnement pour l'hiver, après avoir fait une récolte de 50 kil. de miel d'excellente qualité.

Pour sa remarquable installation, son zèle intelligent, ses résultats, la complaisance qu'il apporte dans l'exposé très lucide de ses observations, nous vous proposons de décerner à M. Etienne une médaille d'argent grand module et une prime de 100 fr.

En attendant que notre lauréat puisse nous résumer dans un recueil d'apiculture le fruit de ses recherches, nous avons à examiner l'œuvre de l'un de ses confrères, M. Colin, Auguste, arboriculteur à Saint-Dié.

Les Eléments d'arboriculture fruitière mis à la portée des agriculteurs des Hautes-Vosges et des élèves des écoles primaires forment une brochure de 131 pages de texte, avec 93 dessins fort bien présentés.

« Dans cet ouvrage, nous dit M. Huot — dont vous connaissez bien la haute compétence en la matière — dans cet ouvrage il n'y a pas d'innovation; l'auteur s'est appliqué à résumer, aussi succinctement qu'il convient, les explications, les règles générales, les conseils préconisés par les auteurs et les praticiens, afin d'obtenir la vigueur des sujets et l'abondance des fruits. »

Notre collègue élève une seule réserve sur le chapitre de la greffe : il aurait désiré plus de précision et de netteté dans les conseils donnés aux opérateurs inexpérimentés.

En somme, tous les principes énoncés par M. Colin sont bons ; les explications, claires, sont mises à la portée des élèves des écoles par les nombreux dessins de détail qui accompagnent

le texte. Enfin, la nomenclature des arbres, bien choisis pour notre région, présente une incontestable valeur.

Dans ces conditions, la Société sera heureuse de s'associer à l'œuvre de propagation entreprise par M. Colin en lui accordant une médaille de vermeil.

Avec le mémoire manuscrit présenté au concours par M. Brice, instituteur à Lépanges, nous abordons une question qui préoccupe à juste titre l'opinion publique, et qui, dans notre assemblée départementale, a donné lieu aux débats les plus vifs, aux votes les plus contradictoires.

M. Brice traite de la protection des oiseaux utiles à l'agriculture ; il conclut en demandant l'interdiction de la chasse aux petits oiseaux et l'application rigoureuse de la loi et des règlements en ce qui concerne la destruction des nids et des couvées.

Sur le premier point, les vœux de M. Brice sont près d'être exaucés, puisque, sur les instances répétées de M. le conseiller général Lambert, les tendues ont été défendues dans les Vosges, ainsi d'ailleurs que dans les départements limitrophes.

La même prohibition sera bientôt étendue à toute la France, car elle est comprise au nombre des dispositions du projet du Code rural, qui, adoptées déjà par le Sénat, seront prochainement votées par la Chambre des députés, ainsi que les déclarations de notre éminent représentant, M. Méline, nous permettent de l'espérer.

Quant à la répression des délits commis par les enfants qui détruisent les nids ou les couvées, il nous paraît difficile de l'assurer d'une façon certaine et efficace. Dans cette occurence, il vaut mieux *prévenir que punir*; aussi ce travail de M Brice, les conférences qu'il se propose de faire pour montrer l'utilité des oiseaux nous paraissent devoir servir fort heureusement la cause de l'agriculture.

Pour donner à M. Brice l'appui moral de notre Société, vous lui accorderez, Messieurs, à titre de premier encouragement, une prime de 50 fr.

Nous n'avons reçu, cette année, aucune demande de récompense au titre des « Serviteurs ruraux ». Les candidats de cette catégorie sont certainement peu nombreux dans l'arrondissement d'Epinal, où la propriété, divisée à l'excès, ne laisse place qu'à la petite culture. Par modestie, sans doute, les plus méritants de ces serviteurs se sont abstenus de soumettre leurs titres à votre bienveillant examen.

Vous n'avez pas, Messieurs, à craindre pareille abstention chez les préposés forestiers, car votre Commission a dû examiner avec un soin minutieux les nombreuses propositions du service forestier avant d'arrêter son choix sur les deux candidats appelés cette année à se partager le prix fondé en mémoire de M. Castel, garde général des forêts.

Le premier de nos élus, Albrecht, Nicolas, brigadier mixte à Hennezel, fils de garde, âgé de 50 ans, compte 24 ans de services forestiers. Il a 8 enfants, dont 5 encore à sa charge, ainsi que son père octogénaire. L'aîné de ses fils, sous-officier distingué, se prépare aux examens de l'Ecole militaire de Saint-Maixent.

Albrecht est un serviteur modèle : instruit, intelligent, consciencieux, dévoué à ses chefs, il dirige parfaitement une brigade de plus de 3,000 hectares de forêts domaniales et communales, brigade qui comprend 6 gardes à triages et 2 cantonniers.

Dans ces forêts sont exécutés tous les ans, par lui ou sous son habile direction, des travaux importants : entretien de routes, nettoiements, éclaircies, dégagements de semis, plantations.

Vous reconnaîtrez, Messieurs, le dévoûment du brigadier

Albrecht, les aptitudes spéciales dont il fait preuve, en lui décernant une médaille de bronze et une prime de 45 fr.

Nous sommes également assurés de répondre aux intentions du généreux fondateur du prix Castel en vous demandant une seconde médaille de bronze et une prime de 40 fr. en faveur du garde domanial Colin, en résidence à Bois-de-Champ.

Colin, Prosper, né en 1840, est entré dans l'administration en 1869 en qualité de garde communal ; nommé dix ans après dans le Domaine, il occupe actuellement la maison forestière de Pimpierre. Avec son modeste traitement, il a peine à subvenir aux besoins de ses cinq enfants et à ceux de sa vieille mère veuve d'un garde forestier décédé avant d'avoir acquis des droits à une pension de retraite.

Les feuilles de note du garde Colin témoignent d'un très bon service, d'une excellente tenue. Tous les ans il exécute avec intelligence des travaux de plantations importants dans les forêts du triage qui lui est confié.

C'est un plaisir, Messieurs, pour votre rapporteur, que de clore la liste des lauréats du concours de 1892 sur le nom de deux de ses dévoués et modestes collaborateurs, sentinelles avancées qui veillent sur la frontière de la patrie, vigilants gardiens des belles forêts vosgiennes.

Ces forêts, la verte parure, le brillant décor de nos montagnes constituent une des principales sources de richesse de notre département ; vous voudriez les voir s'étendre sur tous les terrains impropres à la culture agricole ou pastorale.

Vos encouragements, vos récompenses aident à l'œuvre du reboisement ; plus efficace sera le nouveau régime douanier, à l'abri duquel la propriété agricole et la propriété forestière vont pouvoir lutter contre la concurrence étrangère.

L'importation des bois toujours croissante a été la principale cause de l'avilissement des prix tel que, de 1875 à 1889, le

mètre cube de sapin vendu sur pied, dans les Vosges, est descendu de 18 fr. 69 à 9 fr. 26, et le mètre cube de chêne de 21 fr. 63 à 8 fr. 45.

En 1889, il entrait en France un million de tonnes de bois de service, représentant une valeur actuelle de 90 millions de francs ; en 1891, les importations augmentent encore de 700 mille tonnes et de 63 millions de francs. Cette augmentation, dernière conséquence des funestes traités de 1860, n'a pas cependant pesé trop lourdement sur le marché ; les prix, restés à peu près stationnaires depuis 1889, ont montré une légère tendance à la hausse, et cela grâce aux effets escomptés du nouveau régime douanier.

Ce résultat, ce raffermissement des cours constaté en dernier lieu lors des ventes faites par le service forestier en octobre 1892 — ventes qui, dans le département, ont produit 2,734,000 francs — est d'autant plus significatif qu'à la suite de l'ouragan des 29 et 30 mars dernier, on a réalisé dans les forêts vosgiennes 351,000 mètres cubes de chablis représentant une valeur de 3,300,000 fr.

L'ensemble de ces faits vient corroborer pour les bois la théorie économique qui a conduit le Parlement à renoncer au renouvellement des traités de commerce.

De même que, grâce aux facilités de transport, le sapin du Nord et le chêne de Hongrie se substituaient rapidement sur notre marché au sapin des Vosges et au chêne de la Gaule, de même les blés de Russie, d'Amérique, d'Australie et des Indes anglaises venaient inonder nos entrepôts (1).

---

(1) D'après les statistiques officielles, les importations de froment se sont élevées respectivement à :

6,457,861 q. m.	de grains valant	123.666,038 — en 1885.
8,967,148	id.	179,997,307 — en 1887.
11,417,592	id.	230,350,337 — en 1889.
19,605,084	id.	413,921,519 — en 1891,

Dans les chiffres de cette dernière année, l'Algérie et la Tunisie comptent pour un million 1/2 de quintaux, les Etats-Unis pour 8 millions, les Indes anglaises pour 2 millions, la Russie pour 3,300 mille quintaux, l'Australie pour 1,600 mille q.

Les exportations annuelles de grains de froment sont seulement de 5 à 6000 quintaux, d'une valeur de 150.000 fr. environ.

Avec les agronomes de ces régions, qui disposent, sous un ciel plus clément que le nôtre, de vastes étendues de terres encore vierges, d'une main-d'œuvre facile ou à bon marché, la lutte était désastreuse pour nos cultivateurs; l'agriculture marchait à sa ruine, issue fatale que vous redoutiez, car elle vous était signalée, depuis près de trente ans, par le distingué président du Comice agricole d'Epinal, avant que ne s'élevât de tous les points de la France le concert des cris de détresse des agriculteurs impuissants !

Aussi, Messieurs, confiants dans l'œuvre du Parlement, nous adresserons un nouvel hommage de profonde gratitude à nos représentants, ces tenaces Vosgiens, qui apportent aux intérêts de l'agriculture l'appui de leur haute intelligence, de leur autorité incontestée, et ne cessent de lutter pour le triomphe et le maintien inflexible du régime douanier protecteur grâce auquel notre belle France, devenue indépendante par le travail plus fécond de ses laboureurs, conservera à tout jamais le rang glorieux qu'elle a conquis dans le monde par les découvertes de ses savants, les créations de ses artistes, la bravoure de ses soldats.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

PAR

M. TREMSAL
BIBLIOTHÉCAIRE-ADJOINT

MESSIEURS,

L'examen de la Commission a porté, cette année, sur quatre ouvrages d'histoire qui ont été présentés à la Société par leurs auteurs.

M. Pognon, instituteur à Rouceux, nous a adressé un ouvrage imprimé, intitulé : *Le Paysan lorrain, Histoire authentique d'une famille de laboureurs au XVIIIe siècle*. M. Edgard Gazin, président de la Société, a bien voulu se charger de l'examen de ce travail, qu'il apprécie de la façon suivante :

Le titre seul de l'ouvrage de M. Pognon le recommanderait à toute notre attention, si le nom de l'auteur ne nous était déjà très avantageusement connu par sa monographie de la commune de Landaville.

Comment votre rapporteur pourrait-il entreprendre de faire l'analyse et la critique de ce nouveau travail, alors que M. Rambaud en a, dans la préface, indiqué le but et apprécié la valeur ? Il serait téméraire de vouloir contrôler un jugement rendu par une autorité aussi compétente, et si l'usage n'exigeait un rapport, il serait infiniment plus simple, et certainement plus agréable pour vous, de vous donner lecture de cette préface.

C'est à Landaville, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, que vécut cette famille de laboureurs dont M. Pognon fait l'histoire d'ailleurs fort peu accidentée, mais autour de laquelle il groupe avec art des documents permettant d'exposer la manière de vivre de la population rurale à cette époque, dans cette partie de la Lorraine. Comme il l'a promis, l'auteur s'est servi de pièces authentiques : actes de baptême, jugements, actes notariés, procès-verbaux, etc. C'est ainsi que, par exemple, il nous donne au moyen d'inventaires, l'état exact et la valeur du mobilier d'un ménage de laboureurs. Malheureusement, comme il ne s'agit pas d'objets à l'état de neuf, il n'est pas possible de faire des comparaisons avec les prix actuels. On trouve aussi des détails curieux sur les maîtres d'école, leurs rétributions, gages et honoraires, etc.

Mais la partie la plus importante de ce travail est celle qui traite de l'administration générale, des impôts, de l'établissement des routes, de la corvée, du tirage de la milice, des droits seigneuriaux. C'est là que l'on peut se rendre compte au juste et sur le vif des souffrances que les abus de l'ancien régime imposaient au paysan.

Le chapitre relatif à la justice et aux procès civils et criminels présente aussi un vif intérêt ; déjà, à cette époque, on se plaignait de l'énormité des frais, de la multiplicité des dépens ; M. Pognon, qui aime à voir le progrès en toutes choses, se félicite de ce qu'il n'en est plus de même à notre époque ! Je ne voudrais pas lui ôter cette illusion.

En revanche, il y a un abîme entre la justice criminelle du siècle dernier et celle actuelle : si l'on n'en était déjà convaincu, il suffirait de lire les nombreux procès criminels rapportés dans l'ouvrage.

Un chapitre tout entier est consacré aux différents procédés de l'agriculture, à la vaine pâture et à l'indication, pour quelques années, de la valeur des produits du sol.

Cette rapide analyse nous montre que le travail qui nous est

présenté est très complet, et que M. Pognon a su nous donner une idée exacte de la vie rurale sous toutes ses faces ; bien que documenté de nombreuses pièces intercalées dans le texte, cet ouvrage est d'une lecture agréable, même attachante.

M. Rambaud constatant dans sa préface, que M. Pognon a donné pour couronnement à son livre un court aperçu sur la Révolution française, ajoute que l'auteur a *peut-être* raison de faire aboutir les annales d'un simple village à celles du mouvement qui souleva et régénéra la France.

A la faveur de ce *peut-être*, il me sera permis de ne pas partager complétement l'opinion de l'éminent professeur. Il me semble que les dernières pages du livre sont un hors-d'œuvre et sortent du cadre si recommandable, indiqué par l'auteur lui-même. Je n'en veux qu'une preuve : dans cette dernière partie, les quelques faits intéressant Landaville ou le département des Vosges sont renvoyés en note, le sujet principal est perdu de vue. Quant au texte, il pourrait être mis aussi bien à la fin d'une étude sur une commune quelconque de Provence ou de Picardie, il comprend un grand nombre de citations, c'est forcé et je n'en fais pas un reproche à l'auteur : du moment qu'il sortait du sujet dans lequel il s'était mû avec autant d'autorité que de compétence, il ne pouvait rester complètement original.

Si votre rapporteur a fait cette observation, qui ne diminue en rien le mérite de M. Pognon, c'est qu'il m'a semblé que la Société devait profiter de cette occasion, pour dire une fois de plus que, ce qu'elle demande, ce sont des recherches personsonnelles, originales, positives et non de vagues généralisations.

Nos modestes récompenses n'ont pas la prétention de susciter des Michelets, des Duruys, des Rambauds : notre but est d'encourager les travailleurs qui mettent au jour les documents, les faits qui seront mis en œuvre par nos historiens.

Ceci dit, votre rapporteur revient à l'éloge qu'il a fait de l'*Histoire d'une famille de laboureurs*, et comme conclu-

sion, il estime que l'auteur de ce travail est digne d'une de vos plus hautes récompenses, il vous propose de lui décerner une médaille de vermeil, avec prime de 75 francs.

C'est à titre exceptionnel que la Société accorde, cette année, des primes en argent pour les ouvrages d'histoire ; mais, en raison des frais de publication ou de recherches que se sont imposés les auteurs des trois premiers ouvrages récompensés, la Commission a pensé qu'il convenait de les indemniser, dans une certaine mesure, d'une partie de ces dépenses relativement considérables.

Sous le modeste titre : *Notice sur Serocourt et ses anciens seigneurs,* M. Chevalier, instituteur à Igney, publie une monographie que nous croyons pouvoir donner pour modèle à tous ceux qui auraient l'intention de se livrer à un pareil travail. M. Chevalier, du reste, n'en est pas à ses débuts : la Société connaît sa *Monographie d'Igney* et son *Essai historique sur Saint-Ouën-les-Parey*, couronnés par la Société et par la Commission spéciale instituée pour l'examen des monographies des communes.

La *Notice sur Serocourt* mérite une place à côté de ces précédents ouvrages. Elle est divisée en cinq parties.

Dans la première, l'auteur étudie d'abord la communauté au point de vue religieux, puis continue par des recherches très intéressantes sur la maison de Serocourt et ses alliances, ses droits et ses propriétés ; il termine par des renseignements sur les familles actuelles et la situation des habitants à diverses époques. On y remarque la généalogie des seigneurs de Serocourt, remontant à 1255 pour se continuer sans interruption jusqu'à 1789, deux dessins à la plume, intercalés dans le texte, reproduisent les armes de cette maison ; on y trouve également la loi d'affranchissement de Beaumont, établie en 1182 et appliquée plus tard à la communauté de Serocourt.

La seconde partie a pour objet l'étude de ce qui concerne les

forêts, les pâturages, les terrains communaux et les droits qui s'y rapportent.

Plus loin, après avoir passé en revue les divers agents de l'administration, autrefois et de nos jonrs, l'auteur traite la question des impôts : impôts dus au seigneur, impôts actuels, milice, dépenses de la guerre franco-allemande ; il s'occupe ensuite de la justice et de l'instruction primaire.

Un autre chapitre traite de l'agriculture au point de vue du rendement des récoltes à différentes époques, en constate les progrès, passe aux voies de communication et à l'assistance publique.

La dernière partie est consacrée à la description des monuments : église, presbytère, mairie, etc, les deux châteaux ayant fait l'objet d'une étude spéciale à l'occasion de la maison de Serocourt.

Au commencement de chaque chapitre, l'auteur donne l'historique de la situation ancienne, d'après les nombreux documents qu'il a recueillis. Les recherches auxquelles il a dû se livrer ont été d'autant plus laborieuses, que les archives locales antérieures à 1790, autres que les registres de l'état civil, manquent complètement à la mairie. Nous signalerons particulièrement les renseignements précis et complets qui sont donnés sur les dîmes, les nombreux droits seigneuriaux, les divers impôts de l'ancien régime : taille, capitation, corvée, etc., sur le nombre, l'étendue et la valeur des propriétés des seigneurs, le prix de vente des récoltes, le salaire des ouvriers agricoles, etc., renseignements qui permettent de faire d'instructives comparaisons.

On pourrait croire que la population rurale, plus heureuse à notre époque, eût dû s'accroître et s'attacher davantage au sol ; on est obligé de constater, qu'à Serocourt, le nombre des habitants qui était de 300 à 310 en 1695, de 477 en 1851, n'est plus que de 270, au dernier recensement de 1891.

C'est donc avec raison que M. Chevalier termine son ouvrage

en comparant la condition des personnes autrefois et aujourd'hui, et qu'il engage ses anciens élèves à ne pas quitter les champs et à se « contenter d'embellir le petit coin de terre que Dieu leur a donné. »

En résumé, la *Notice sur Serocourt* est un travail complet, consciencieux, impartial. Le style en est aisé, la lecture attrayante. Il serait à désirer que chaque commune du département eût son histoire ainsi comprise, et comme nous l'avons déjà dit, nous engageons les collègues de M. Chevalier à le prendre pour modèle, et M. Chevalier, à continuer des études qu'il traite avec autant d'érudition que de succès.

La Commission ne peut que renouveler les éloges qui ont été adressés à l'auteur, déjà les années précédentes, et elle vous propose, comme récompense, de lui décerner un rappel de la médaille de vermeil qu'il a obtenue en 1890, et de la médaille d'argent grand module, en 1891, avec prime de 75 francs.

L'*Histoire contemporaine d'une commune des Vosges : Châtel-sur-Moselle*, par M. A. Decelle, est la continuation de *Châtel avant la Révolution de 1789*, ouvrage du même auteur, récompensé en 1890, d'une médaille d'argent qui lui a été décernée par la Société et la Commission spéciale instituée pour l'examen des monographies des communes.

L'idée de donner à la commune dont il est instituteur, une histoire commençant aux temps les plus reculés pour se terminer hier pour ainsi dire, est une excellente idée que nous devons encourager. Chaque localité des Vosges aurait ainsi son Livre, que l'habitant ou l'archéologue n'aurait qu'à consulter pour y trouver le résumé de tout ce qui s'y rapporte.

Dans la première partie de l'ouvrage, l'auteur rappelle succinctement les grands événements politiques et militaires de l'époque qu'il étudie, en y rattachant les documents et les faits intéressants de l'histoire locale ; mais, faute de documents, sans doute, certaines périodes sont un peu laissées dans l'ombre.

On y trouve les noms des personnes de la localité qui ont été mêlées aux événements de l'époque ou qui ont pris part aux affaires publiques : volontaires de 1792, administrateurs, membres des comités, officiers municipaux, maires, conseillers municipaux, officiers et sous-officiers des gardes nationales, notables désignés pour accompagner les locomotives en 1870, etc. On aimerait à y trouver aussi la liste des curés de Châtel et de ses instituteurs.

La seconde partie a pour objet l'étude de ce qui concerne, dans la localité, le clergé, l'instruction, les travaux publics, les forêts, les impôts et le budget communal, l'agriculture et l'industrie, les postes et télégraphes.

Nous y remarquons un tableau donnant, pour l'année 1793, la taxe des ouvriers de tous métiers à Châtel. L'auteur ajoute qu'il laisse à ses lecteurs le soin de comparer le prix des journées d'autrefois à celui d'aujourd'hui, dans les usines ou ailleurs.

Enfin, une carte de la commune, à l'échelle de 1/10,000e, avec courbes de niveau, est jointe à l'ouvrage. Cette carte, fort bien tracée, bien coloriée, donne une idée aussi exacte que possible de la localité, des accidents géographiques, des voies de communication, de l'étendue du territoire en terres et en bois ; elle peut rendre de réels services pour commencer l'étude de la géographie et surtout pour initier les élèves à la lecture des cartes plus compliquées.

Il nous reste à ajouter que l'*Histoire contemporaine de Châtel* est écrite d'une plume alerte et aisée : on regrette seulement d'y rencontrer quelques négligences de style et des fautes d'impression qui auraient dû être mieux revisées.

Ces réserves faites, l'ouvrage mérite des éloges : il sera lu avec intérêt par les habitants et par les personnes qui s'occupent d'histoire locale ; aussi la Commission vous propose de donner à M Decelle un sérieux témoignage de la sympathie de la Société, en lui attribuant comme récompense, pour son

double travail sur Châtel, un rappel de médaille d'argent qu'il a obtenue en 1890 avec une prime de 50 fr.

Enfin, le travail qui nous a été adressé par M. Lebrun, d'Azerailles, sur la *Bibliographie révolutionnaire*, est une œuvre considérable, où l'auteur fait preuve d'une persévérance digne d'éloges.

Il a classé, en très grand nombre, les journaux, les pamphlets, les brochures politiques de l'époque révolutionnaire, suivant l'ordre alphabétique des titres, en indiquant pour chaque ouvrage le degré de rareté et les renseignements d'usage dans les catalogues.

Mais le classement ainsi compris ne présente aucun caractère scientifique et ne nous paraît pas d'une grande utilité pratique. Néanmoins, la Commission constate volontiers que ce travail contient un ensemble de recherches et de documents très intéressants que M. Lebrun a le grand mérite d'avoir groupés, et nous vous demandons d'accorder à l'auteur les encouragements de la Société, en lui décernant une médaille d'argent.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION LITTÉRAIRE

PAR

M. MOREL

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Malgré l'axiome latin *non bis in idem* qui peut se traduire ainsi : on ne devrait jamais parler deux fois dans la même séance de la Société d'émulation, votre Commission littéraire a pensé que le premier pas étant fait, le seul qui coûte, parait-il, le second ne serait qu'un jeu. Je me suis incliné, en murmurant, devant sa décison.

Heureusement ou malheureusement, selon le point de vue, un seul recueil de poésies a été présenté à notre examen. La première partie de ce volume est intitulée *Rimes folles*. Pourquoi ? Des rimes, il y en a. Il y en a même d'excellentes, bien que l'auteur se contente souvent de consonnances insuffisamment appuyées. De folie, aucune trace ; même si, par folie, on entend la fantaisie débordante d'une imagination à l'étroit dans les limites du monde réel. Notre poète est plutôt sentimental, et parfois à la façon aimable mais factice des versificateurs du XVIII[e] siècle. On retrouve chez lui, non sans un certain étonnement, Lise, Lison, Rosine, et même le fameux Lucas des opéras champêtres. Naturellement ces jouvencelles, seulettes et simplettes, jouent sur l'herbette, à l'ombre des

bocages, au souffle des zéphyrs ; naturellement aussi l'amour, avec son inévitable carquois des trumeaux Louis XV et Louis XVI apparaît dans un coin du tableau. Mais, hâtons-nous de le dire, la part faite à la critique, on rencontre, à côté de ces ritournelles démodées, des notes justes et des accents sincères. Si les sonnets, assez nombreux dans le recueil, ne se concluent pas toujours par un vers vigoureusement frappé, ils se déroulent cependant, malgré les lois sévères du genre, avec une souplesse d'allure que je me plais à constater. La pièce : *Souvenir de théâtre* est indécise au point qu'on ne sait si l'héroïne en est une violoniste ou une simple acrobate : l'auteur nous montre, en effet, l'artiste

Immobile un instant sur la corde tendue

Mais le *Rêve d'au-delà* est animé d'un souffle vraiment poétique. Les strophes se succèdent rapides, brillantes, portées jusqu'au dernier vers par une inspiration soutenue et un mouvement entraînant.

Cette pièce aurait dû figurer dans la seconde partie du recueil intitulée *Rimes graves*. Cette seconde partie ne contient que quatre morceaux, qui se recommandent par la vivacité du rhythme et l'aisance avec laquelle l'auteur, après chaque couplet, a su ramener le refrain. Nulle part, ici, le vers, toujours nerveux et bien cadencé, n'a trahi la pensée du poète. Je dis poète avec intention, car il y a de la poésie dans ce volume de vers.

Les essais de maints débutants ne sont bien souvent que de la prose ingénieusement parée et travestie à l'aide d'une versification plus ou moins adroite. Chez M. Munier, vous trouverez d'ordinaire la facilité, l'élan de la pensée, l'abondance des images, enfin cette sorte d'harmonie indéfinissable entre les idées et leur expression qui dénote un véritable instinct de la poésie.

Du reste, votre Commission, pour justifier le jugement

qu'elle a porté et la récompense qu'elle vous propose de décerner à l'auteur de *Fleurs printanières*, a chargé son rapporteur de vous lire quelques pièces du recueil. J'ai choisi à cet effet : *Rêve d'au-delà; Souvenez-vous* et *Pour l'avenir:*

RÊVE D'AU-DELA

J'avais, au temps de ma crédule enfance,
Du ciel rêvé le délice éternel,
Les anges purs, rayonnant d'innocence,
Folâtres sous l'œil d'un dieu paternel.

Puis quand me vint l'âge où l'amour embrase
Tout rêve, et qu'en ma jeune âme il brûla,
Je serais mort pour l'immortelle extase
D'une houri sans voile aux pieds d'Allah.

Ou bien, changeant d'amoureuse hérésie,
J'aurais voulu, dans l'Olympe embaumé,
Vider sans fin la coupe d'ambroisie,
Humide encor de la lèvre d'Hébé.

Mais le temps fuit, hélas ! et toutes nos chimères
Passent ; les dieux niés nous ont maudits ;
Il n'est au bout de nos jours éphémères
Aucun Eden, Olympe ou Paradis.

Les dieux, hochets des peuples dans l'enfance,
Ont disparu devant le siècle fort,
Qui nous a pris la naïve espérance
Mais qui nous laisse, hélas ! toujours la mort.

La mort !... Eh bien ! oui, le passé fut sage
De la rêver belle et riche d'espoir ;
Elle est le port au paisible rivage,
Printemps sans fin sous un ciel jamais noir.

XLVI

Lorsque, brisant l'enveloppe fragile
D'un corps vieilli, vaincu par le trépas,
Libre à jamais de ce lourd poids d'argile,
Comme un boulet qu'ici-bas tu traînas,

Tu voleras, ô mon âme immortelle,
Rapide ainsi qu'un rayon de soleil,
Aux champs d'azur, plus haut que l'hirondelle,
Plus loin, plus loin que l'horizon vermeil.

Toujours errante et de lumière avide,
Toujours planant, sans crainte et sans soucis
De tout soleil, astre, étoile ou bolide,
Tu sonderas les secrets infinis.

Peut-être aussi, mon âme vagabonde,
Sur ton chemin le hasard jettera
Cette humble terre, imperceptible monde,
Grain de poussière où ton corps dormira ;

Vers elle, viens, sur un rayon de lune,
Suivant de loin sa tremblante lueur ;
Dans ta patrie. — On n'en a jamais qu'une ! —
Tu trouveras un peu de vrai bonheur.

Et tu seras, ô mon âme invisible,
Sylphe léger, gnome ou lutin charmeur,
Brise du soir sur la plaine paisible,
Echo des monts ou parfum de la fleur.

Oh ! je te vois, brûlante et vive flamme,
Ame légère et folâtre toujours,
Partout cueillant le bienfaisant dictame,
Le pur attrait d'éternelles amours.

XLVII

Prenant sans trève, avide, inassouvie,
Sous les rideaux, voiles mystérieux,
Sa douce haleine à la vierge endormie,
Leurs chauds baisers aux couples amoureux,

Tu frôleras, d'une aile caressante,
Chez les esprits encore emprisonnés,
Tout ce qui vibre, aime, soupire ou chante
Les tendres cœurs, les cerveaux enflammés.

Et tu feras avec eux le poème
Que jamais l'homme ici-bas n'a fini ;
Et tu verras peut-être, *ô joie suprême*,
Ton souvenir dans le cœur d'un ami.

Puis, lorsqu'enfin cette immortelle vie
T'aura montré toute chose, tout lieu,
— Est-ce blasphème ou sublime folie —
Tu deviendras un atome de Dieu.

SOUVENEZ-VOUS

Gais écoliers qui pour l'école
Partez si bruyants, si joyeux,
Plus de cris et de gaîté folle,
Un instant soyez soucieux ;
Pour graver dans votre mémoire,
O mes enfants, écoutez tous,
Une triste et sanglante histoire :
Ecoutez et souvenez-vous.

Un jour, dans cette même place,
Où vous jouez insouciants,
Cette plaine que l'œil embrasse,

Je la vis noire d'Allemands;
Et là les soldats de la France
Un contre dix tombèrent tous;
O mes enfants, de leur vaillance
Et de leur mort souvenez-vous.

Et je vis la France envahie,
J'avais vu tomber ses enfants,
Je la vis vaincue et trahie,
Et depuis j'ai des cheveux blancs.
L'étranger, la tête hautaine,
Commandait en maître chez nous.
De ma douleur et de ma haine,
O mes enfants, souvenez-vous.

Inondant la France d'armées,
L'avide et dur envahisseur
Arracha deux filles aimées
De son sein, mais non de son cœur,
En lui criant : « O France, compte,
Compte ton or, tout est à nous ! »
De ces jours de deuil et de honte,
O mes enfants, souvenez-vous.

Mais le grand cœur de notre France
S'est retrempé dans ces combats.
Elle viendra, la délivrance ;
Hélas ! je ne la verrai pas !
Elle s'effacera la trace
Que l'étranger laissa chez nous ;
De la Lorraine et de l'Alsace,
O mes enfants, souvenez-vous.

G..... 1887.

POUR L'AVENIR

Dans le sillon que sa sueur inonde
Le laboureur, à pleine main,
Jette à la terre une graine féconde,
Tout son espoir du lendemain ;
Et nous, dans le cœur de l'enfance,
Nous jetons l'utile semence
Q'avec amour on voit grandir.
Luttons, amis, luttons de zèle ;
Il faut que la moisson soit belle,
Car nous semons pour l'avenir.

De chaque enfant pour rendre à la Patrie
Un homme qui lui fasse honneur,
Sachons trouver la parole attendrie ;
Nourissons dans son jeune cœur,
Par nos belles pages d'histoire,
L'amour sublime de la gloire,
Le feu sacré du souvenir.
Il est notre chère espérance,
Le futur soldat de la France
Et le vengeur de l'Avenir.

Oui, nous voulons la Patrie immortelle,
C'est notre rêve le plus beau,
Et de ses fils l'union fraternelle
Sous les plis du même drapeau.
Que toute discorde s'apaise
Et que, sur la patrie française,
Tous les Français sachent s'unir.
Pour faire la Patrie heureuse
Donnons une âme généreuse
Aux citoyens de l'Avenir.

Le sort parfois nous trahira : Quand même !
Toujours de l'avant, haut le cœur ;
La tâche rude est la tâche qu'on aime ;
L'école est notre champ d'honneur.
Au combat contre l'ignorance
Nous marcherons pleins de vaillance,
La main dans la main, sans faiblir.
Dans nos rangs plus de luttes vaines,
Unissons nos cœurs et nos peines
Pour la France de l'Avenir.

D. ... 1889.

Vous le voyez, Messieurs, en dépit de quelques défaillances, de quelques rimes faibles, simples assonances, absolument proscrites de la poésie soutenue, comme *embaumé* et *Hébé* par exemple, il y a dans les vers que je viens de vous citer assez de qualités pour que votre Commission ait cru devoir, à l'unanimité, accorder une médaille d'argent à M. Munier.

L'auteur demande, dans sa lettre d'envoi, qu'on lui dise avec franchise « s'il y a quelque chose là, et si c'est la peine de continuer ». Nous lui répondrions négativement qu'il continuerait tout de même. Qui a bu à la source des Muses y boira encore, avec ou sans l'assentiment des Sociétés savantes. Mais nous pouvons, en toute sincérité, déclarer à notre jeune poète qu'il a un agréable talent d'*amateur*, et qu'il fera bien de le cultiver, sans toutefois céder à la tentation, si forte chez maints lauréats, de devenir un *professionnel.*

M. Munier, qui est instituteur, nous a vanté en trop bons termes la noble mission du maître de la jeunesse, surtout à l'heure actuelle, pour qu'il y ait à craindre de le voir lâcher la proie pour l'ombre et chercher, dans la poésie, autre chose qu'un délassement, après les fatigues de ses patriotiques fonctions.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

sur les récompenses décernées en 1892,

PAR

M. LE MOYNE

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ

MESSIEURS,

Je suis chargé de vous exposer les titres et les motifs des récompenses décernées par la Société d'Emulation sur la proposition de sa Commission des sciences et de l'industrie. Je vais essayer de m'acquitter de mon mieux de cette honorable mission. Je ne serai pas éloquent, mais je serai bref, et ce sera certainement la meilleure qualité de mon rapport.

Comme les années précédentes, la plupart de ces récompenses sont accordées à des ouvriers ou des ouvrières, qui se sont signalés par leurs longs et bons services dans la même maison. Ils sont nombreux, dans les Vosges, ces braves et modestes ouvriers, attachés au sol qui les a vus naître, à la maison et au village où ont demeuré leurs parents et où ils logent à leur tour, à la fabrique où ils ont débuté comme apprentis, où ils sont devenus ouvriers et quelquefois contremaîtres. Voilà vingt ans que notre Société en récompense une dizaine chaque année, et souvent davantage ; il en reste cependant encore beaucoup de méritants, et ce ne sont pas les moins bons. La maison Juillard et Mégnin nous en avait signalé dix,

rien que pour ses deux tissages *des Meix*, près de Rupt, et de *l'Etat*, près Ramonchamp. Nous avons dû faire un choix parmi eux et en ajourner quatre à une autre année, et nous avons décidé d'accorder :

Une médaille d'argent, grand module, à M. Frémiot, Xavier, né à Ferdrupt le 20 décembre 1837, ouvrier tisserand aux Meix depuis le 1er avril 1862, soit depuis plus de trente ans. Père de deux enfants, ouvriers tisserands comme lui, homme honnête, sobre, économe, d'une excellente conduite, cet ouvrier mérite à tous égards d'être cité en première ligne comme un modèle à suivre ;

Une autre médaille d'argent, grand module, à M. Jules Didierlaurent, né à Rnpt le 18 décembre 1847, employé au même tissage que l'ouvrier précédent, où il est entré comme apprenti la même année 1862, à l'âge de 14 ans. C'est également un homme sobre et économe, qui s'est élevé peu à peu par son travail et sa bonne conduite à l'emploi de contremaître, qui n'a pas eu moins de quatre enfants, dont trois sont encore vivants, et qui mérite sous tous les rapports la médaille que nous lui décernons.

Nous accordons aussi une médaille d'argent à Mme Galmiche, Clémence-Adeline, née à Rupt le 18 mai 1842, tisserande depuis trente-six ans à l'établissement des Meix : bonne ouvrière, économe, mère de deux enfants dont l'un travaille déjà au même tissage. Sa mère, Mme Creusot, née Marie-Françoise Lambolez, a reçu une médaille de bronze de la Société d'Emulation en 1877 pour quarante ans de bons services, et une d'argent en 1883 pour six ans de plus. Nous accordons dès aujourd'hui à sa fille une médaille d'argent. Ici donc, comme partout maintenant, les enfants sont plus gâtés que ne l'étaient leurs parents. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Sans approfondir la question, je veux espérer que c'est un bien pour eux et pour tous.

Nous accordons une semblable médaille d'argent à sa cama-

rade du même tissage, Mme Chevrier, Marie-Elise, qui, née le 22 octobre 1845, a, à peu près, le même âge et la même durée de services, et qui, elle aussi, a un enfant qui travaille au même établissement. Puisse-t-il venir, dans une trentaine d'années, recevoir de notre Société, comme sa mère, une médaille pour bons et longs services ! Cela prouvera, d'une part, qu'il aura vécu aux Meix heureux et content de son sort, et en second lieu qu'il aura dépassé la durée moyenne de vie qu'il nous est permis d'espérer. Que peut-on demander de plus sur cette terre, où la vie et le bonheur nous sont si strictement mesurés ?

Sortons de l'établissement des Meix et allons à celui de l'Etat, commune de Ramonchamp. Nous y trouverons encore deux ouvrières hors ligne, à chacune desquelles nous avons décerné, comme aux précédentes, une médaille d'argent. Ce sont :

Mme Grosel, Marie-Adèle, née à Ramonchamp le 1er juillet 1829, ouvrière tisserande à l'Etat depuis trente-cinq ans, bonne travailleuse, rangée, économe, mère de trois enfants,

Et Mme Aubert, Marie-Rose, né au Ménil le 14 novembre 1828, entrée au tissage de l'Etat le 1er octobre 1858 : il y a donc trente-quatre ans ; bonne ouvrière, restée célibataire pour entretenir et soigner ses vieux parents ; en pareille circonstance, ce genre de vie, s'il ne nous donne pas de jeunes soldats, n'en a pas moins un mérite tout particulier et digne de notre estime.

Allons maintenant, Messieurs, dans une autre région, à Fontenoy-le-Château, dans l'usine de M. Mathez, fabricant de couverts. Là encore nous trouverons de vieux et bons ouvriers, fidèles à leurs patrons et attachés au sol natal, parmi lesquels nous avons à vous signaler tout particulièrement André, Auguste, né à Fontenoy-le Château le 7 décembre 1834, entré comme apprenti chez M. Mathez il y a trente et un ans, et

devenu ouvrier et contremaître dans la même maison. Marié, père de trois enfants, une fille et deux garçons, dont l'un travaille avec lui, André s'est toujours conduit avec honneur et probité, en soignant les intérêts de son patron qui l'a en grande estime. C'est pourquoi nous lui décernons une médaille d'argent grand module.

Enfin, Messieurs, M. Jules Dufour nous a signalé les longs et bons services du sieur Richard, Jean-Félix, né à Cheniménil le 21 novembre 1828, qui travaille dans sa féculerie d'Aydoilles depuis trente-six années consécutives, sans avoir jamais donné motif à aucun reproche, sans s'être jamais absenté. Sobre et laborieux, avec le modeste salaire de ses journées d'ouvrier, il a su élever une nombreuse famille et même se constituer un petit avoir. Nous lui avons déjà décerné, en 1876, sur la proposition de M. Figarol, une mention honorable avec une prime de 25 francs. Il y a de cela seize ans, et le sieur Richard n'a pas démérité depuis, bien au contraire ; il peut être donné en exemple à tous les autres, même aux meilleurs. Aussi, nous lui décernerons aujourd'hui une médaille de vermeil, et nous y joindrons, à titre tout exceptionnel, une prime de 50 francs, qu'un don généreux fait par M. Dufour à notre Société nous permet d'ajouter à cette médaille, sans sortir des limites financières que nous imposent nos ressources assez restreintes.

Laissons de côté jusqu'à l'année prochaine les ouvriers proprement dits, et passons à un autre travailleur, M. Besson, instituteur adjoint au Val-d'Ajol, professeur à l'école primaire supérieure de cette localité.

M. Besson, manquant de cartes géographiques pour l'enseignement simultané de ses élèves, trouvant les cartes murales du commerce trop coûteuses, trop confuses et écrites en trop petits caractères pour être lues facilement de loin, s'est mis à en faire lui-même, sur du papier de goudron bien noir et bien lisse, avec des couleurs à l'huile et à l'essence peu nombreuses

et très apparentes, le bleu pour les rivières et les côtes, l'ocre rouge pour les montagnes, l'ocre jaune pour les limites administratives, le vermillon pour les villes et les villages, et le blanc pour les noms de lieux. Il a fait ainsi une carte générale de France, une carte spéciale de chaque grand bassin fluvial, une carte de la frontière de l'Est et une carte des Vosges, qui réellement doivent lui rendre de vrais services dans son enseignement, et nous croyons que beaucoup d'instituteurs trouveraient de grands avantages à suivre son exemple. Toutefois, votre commission a fait à ses cartes le reproche qu'il fait lui-même aux cartes murales du commerce : elles nous ont paru trop surchargées de noms et d'indications. Puisqu'elles sont faciles et peu coûteuses à exécuter, il aurait mieux valu faire deux cartes distinctes du département des Vosges, l'une pour sa géographie physique, l'autre pour sa géographie politique, que tout réunir sur la même. Cela n'aurait guère donné plus de mal à M. Besson, et ses cartes eussent été plus claires et plus faciles à lire. Nous croyons aussi qu'il aurait pu supprimer sur ces cartes beaucoup de noms secondaires qui n'y étaient point nécessaires. Le trop est quelquefois l'ennemi du bien.

M. Besson, qui est également chargé à l'école du Val-d'Ajol de l'enseignement du dessin élémentaire, nous a aussi soumis une collection de dessins d'ornement de grande dimension, qu'il a exécutés, comme ses cartes, avec de la peinture blanche sur du papier goudron d'un beau noir, pour servir à l'enseignement simultané des élèves confiés à ses soins. Ici notre éloge sera entier et sans restriction. Ces dessins sont clairs, nets, très apparents ; pendus aux murs, ils peuvent être vus de loin par chaque élève, et reproduits sur leurs cahiers à une échelle restreinte, soit au moyen d'un quadrillage semblable à celui du modèle, soit pour les plus forts au moyen de lignes d'axe et de contour.

Aussi, Messieurs, nous décernons à M. Besson, pour ses cartes et ses modèles de dessin muraux, une médaille d'argent

grand module, et nous réitérons à ses collègues le conseil de les voir, et de s'en inspirer pour en faire de semblables pour leurs écoles.

Voilà, Messieurs, tout ce que j'ai à vous signaler au nom de la Commission scientifique et industrielle. La moisson est courte, mais elle est bonne. Espérons que son grain sera productif et nous amènera l'année prochaine et les suivantes de nouveaux sujets à récompenser de leur travail assidu, consciencieux et progressif.

RAPPORT

DE LA

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

PAR M. MIEG

MEMBRE TITULAIRE

MESSIEURS,

Il m'est une tâche bien facile et bien agréable à remplir, que de venir demander à votre honorable Société de récompenser le talent de nos artistes vosgiens.

Nous voyons avec plaisir leur nombre s'en accroître tous les ans.

Chaque année nous apporte un événement artistique, intéressant ; 92 aura vu Epinal s'embellir d'un nouveau monument : je parle de celui que la Commission départementale de météorologie a fait ériger avec le concours d'une souscription publique sur notre promenade du Cours. Les plans en ont été dressés par M. Mougenot fils, architecte diplômé, qui a montré dans cette œuvre un goût parfait et une grande élégance de forme qui dénote chez son auteur des connaissances approfondies de l'art de la Renaissance, art si éminemment national. Je n'insiste pas pour ménager la modestie de mon cher collègue.

La Commission des beaux-arts vous prie de bien vouloir décerner une mention très honorable, la récompense la plus haute que la Société accorde à ses membres, à M. Mougenot fils pour son beau travail.

La musique, cet art si doux et si passionnant, nous montre

dans M. Ed. Tourey fils la naïveté et le brio joints à la profondeur du talent. Il est le fils de notre si sympathique maître de chapelle que vous connaissez tous.

L'éloge de ces deux artistes n'est plus à faire ; la musique a en eux deux adorateurs fervents.

M. Ed. Tourey fils, compositeur heureux et fécond, a présenté pour le concours de musique les compositions suivantes : *Naïveté*, *Méditation*, *Boléro*, pour piano et violon, et *La Mouette*, morceau pour piano ; l'auteur a évité l'écueil où se brisent bien de ses collègues : la recherche de la difficulté, et ses compositions n'en sont que plus charmantes.

M. Tourey fils est déjà lauréat de nos concours ; nous vous proposons de lui décerner une médaille de vermeil.

Nous vous présentons aussi M. Amann, le sculpteur ingénieux et habile qui a exécuté avec tant de bonheur le monument qui orne notre promenade du Cours ; il y a mis une délicatesse de ciseau et une finesse d'exécution dignes d'éloges.

M. Amann est un lauréat de l'exposition de 1888 et nous constatons avec le plus vif plaisir le perfectionnement de son talent.

Nous vous prions de vouloir bien lui décerner une médaille de vermeil.

M. Grandpierre, d'Arches, a présenté à la Société deux exemplaires de son travail de patience : deux petits meubles en bois découpés ; mais ce genre de travail ne rentre pas dans le cadre du programme de la Société Nous regrettons de ne pouvoir demander pour lui une récompense.

RÉCOMPENSES

DÉCERNÉES PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

dans sa séance publique solennelle

DU 15 DÉCEMBRE 1892

Sur les rapports de ses diverses Commissions, la Société d'Emulation des Vosges a décerné les récompenses suivantes :

CONCOURS AGRICOLE

PRIMES DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOCIÉTÉ

spécialement affectées en 1892 à l'arrondissement d'Epinal (1).

M. le Ministre de l'Agriculture a bien voulu accorder, en 1892, à la Société d'Emulation une subvention de *treize cents francs*, pour être décernée, au nom du Gouvernement de la République, à titre de primes et encouragements aux améliorations agricoles.

BONNES EXPLOITATIONS

M. *Jeanpierre*, Isidore, à Pallegney, médaille de vermeil et prime de 200 fr. pour culture raisonnée et intensive, et amélioration de prairies.

M. *Cholez*, Jean Joseph, à Zincourt, prime de 100 fr. pour reboisement, plantation et création d'une prairie.

M. *Huraux*, Auguste, à Chaumousey, médaille de vermeil et prime de 150 fr pour création et amélioration de prairies.

(1) Ces primes sont affectées : en 1893 à celui de Neufchâteau ; en 1894 à celui de Remiremont ; en 1895 à celui de Mirecourt ; en 1896 à celui de Saint-Dié.

M *Grandclaudon*, Louis, à Uzemain, médaille de vermeil et prime de 100 fr pour création de verger et prairies.

M. *Haillant*, Charles, à Thaon, médaille d'argent grand module et prime de 150 fr. pour amélioration et création de prairies.

M. *L'Hôte*, François, à Darnieulles, médaille d'argent grand module et prime de 100 fr.

M. *Ruer*, Philippe, à Dignonville, une médaille d'argent et prime de 100 fr. pour créations de prairies.

M *Villemin*, Charles, à Barbonfoing, commune de Dommartin-aux-Bois, une médaille d'argent et prime de 100 fr. pour création de prairies.

M. *Creusot*, François, à Dounoux, prime de 30 fr. pour présentation d'une planteuse de pommes de terre américaine.

M. *Etienne*, horticulteur à Epinal, médaille d'argent grand module et prime de 100 fr. pour apiculture.

M. *Colin*, Auguste, arboriculteur-pépiniériste à Saint-Dié, médaille de vermeil pour son ouvrage intitulé : *Éléments d'arboriculture fruitière*.

M. *Brice*, instituteur à Lépanges, médaille d'argent et prime de 50 fr. pour son mémoire sur la protection des oiseaux utiles.

Prix Castel

Bons services des gardes forestiers.

M. *Albrecht*, Nicolas, brigadier-forestier domanial à Hennezel, médaille de bronze et prime de 45 francs.

M. *Colin*, Prosper, garde-domanial à Bois-de-Champ, médaille de bronze et prime de 40 francs.

CONCOURS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

Médaille de vermeil et prime de 75 francs à M. *Pognon*, instituteur à Rouceux (précédemment à Landaville), pour son livre intitulé : « Le Paysan lorrain. — Histoire authentique d'une famille de laboureurs au XVIII[e] siècle. »

Rappel de la médaille de vermeil obtenue en 1890, de la médaille d'argent grand module en 1891 avec prime de 75 fr. à M. *Chevalier*, instituteur à Igney, pour son ouvrage intitulé : Notice sur Serocourt et ses anciens seigneurs »

Rappel de la médaille d'argent obtenue en 1890, avec prime de 50 francs, à M *Decelle*, instituteur à Châtel, pour sa publication : « Histoire contemporaine d'une commune des Vosges : Châtel-sur-Moselle. »

Médaille d'argent à M *Lebrun* pour sa « Bibliographie révolutionnaire ».

CONCOURS LITTÉRAIRE

Médaille d'argent à M. *Munier*, Elie, instituteur, à Dompierre, pour ses poésies intitulées : « Fleurs printanières ».

CONCOURS ARTISTIQUE

Mention très honorable à M. *Mougenot*, Louis, fils, architecte diplômé, à Epinal, pour le plan et l'érection du monument météorologique d'Epinal.

Médaille de vermeil à M. *Tourey*, Edouard, fils, professeur et compositeur de musique à Paris, pour ses compositions musicales.

Médaille de vermeil à M. *Amann*, sculpteur à Epinal, pour sculpture du monument météorologique d'Epinal.

CONCOURS SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIEL

Médaille d'argent grand module à M. *Besson*, instituteur adjoint au Val-d'Ajol, professeur à l'Ecole supérieure de cette localité, pour ses cartes géographiques et sa collection de dessins.

BONS SERVICES INDUSTRIELS

Médaille de vermeil et prime de 50 f.. à M. *Richard*, Jean-Félix, ouvrier à la féculerie d'Aydoilles, appartenant à M. Dufour d'Epinal.

Médaille d'argent grand module à M. *Frémiot*, Xavier, ouvrier tisserand au tissage de MM. Juillard et Mégnin, aux Meix.

Médaille d'argent grand module à M. *Didierlaurent*, Jules, contre-maître au même tissage.

Médaille d'argent à Mme *Galmiche*, Clémence-Adeline, tisserande au même tissage.

Médaille d'argent à Mme *Chevrier*, Marie-Elise, tisserande au même tissage.

Médaille d'argent à Mme *Grosel*, tisserande au tissage de l'Etat, appartenant à MM. Juillard et Mégnin.

Médaille d'argent à Mlle *Aubert*, Marie-Rose, tisserande au même tissage.

Médaille d'argent grand module à M. *André*, Auguste, contre-maître à l'usine de M. Mathez, à Fontenoy-le-Château.

SÉANCE DU 21 JUILLET 1892

Président : **M. Ed. GAZIN, Président.**
Secrétaire : **M. VOLMERANGE, bibliothécaire.**

Sont présents : MM. MANGIN, OHMER, THOUVENIN, GUYOT, TREMSAL, MOREL, GLEY, ED. GAZIN et VOLMERANGE.

Se sont excusés : MM. HAILLANT, GAZIN, E. LEBRUNT.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin est lu et adopté.

Sur la proposition du Président, la Société est heureuse d'adresser des félicitations aux membres qui ont reçu des décorations honorifiques à l'occasion du 14 juillet 1892 :

MM. Debidour et Bresson, nommés chevaliers de la Légion d'honneur ;

MM. Lapicque, Lebrunt et Gazin, Ernest, décorés du Mérite agricole.

Correspondance. — M. Grandpierre présente deux petits meubles en bois découpé. Renvoi à la Commission des beaux-arts.

M. Edouard Tourey adresse, pour le concours, quatre morceaux de musique qui seront soumis à l'examen de la Commission des beaux-arts.

Le comité chargé de l'érection du buste de Pierre Gringoire offre un mémoire en reconnaissance de la souscription envoyée par la Société.

M. Barthelemy fait don d'un ouvrage sur les camps vitrifiés et les camps calcinés. Remercîments à l'auteur.

M. Charles Guyot envoie un mémoire sur les enfants-prêtres. Des remercîments seront également adressés à l'auteur.

La Société industrielle de Mulhouse et le Comice agricole de Neufchâteau adressent le programme de leurs concours pour 1892.

Un recueil de poésies : « Fleurs printannières », par M. Mu-

nier, instituteur à Dompierre, est remis, pour examen, à M. Ohmer, président de la Commission littéraire.

MM. Mangin, Thouvenin et Morel, présentent comme membre M. Chaudey, inspecteur d'académie à Epinal. L'examen de la candidature est renvoyé à la Commission d'admission.

SÉANCE DU 25 AOUT 1892.

Président : **M. Ed. GAZIN, Président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. BOUR, GARNIER, GAUTIER, GAZIN (Edgard), GLEY (Gérard), GUYOT, HAILLANT, HUOT, HUSSON, MOREL et OHMER.

Excusés : MM. DERAZEY, LEBRUNT et LE MOYNE.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que le 31e congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne s'ouvrira le mardi 4 avril 1893. M. le Ministre invite la Société à signaler les questions qui pourraient être insérées au programme ; il demande en outre que les manuscrits soient envoyés avant le 1er février de l'année prochaine.

M. Vassilière, commissaire spécial de l'agriculture à l'exposition de Chicago, prie la Société de recueillir les adhésions des producteurs de kirsch du département des Vosges pour envoyer leurs produits à cette exposition. Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. Buffet, président du Comice agricole de Mirecourt, invite M. le Président et ceux de ses collègues qui voudraient se joindre à lui à l'exposition et au banquet du Comice à Darney. La Société délègue M. le Président et M. Gautier.

La Commission des antiquités de la Côte-d'Or envoie le programme du prix fondé par M. le marquis de Saint-Seine.

MM. Debidour, Ernest Gazin et Lebrunt remercient la So—

ciété des félicitations qu'elle leur a adressées à l'occasion des distinctions dont ils ont été honorés.

M. Garnier lit une note sur la méthode adoptée pour l'établissement des cartes qui accompagnent l'ouvrage de M. le docteur Fournier. Des remercîments sont adressés à M. Klein, lithographe et la Société vote la somme de 135 fr. pour solder son mémoire.

M. le Président remercie en outre M. Garnier des soins extraordinaires qu'il a donnés à l'exécution de ces cartes.

M. Mangin devant quitter le département prie la Société de recevoir sa démission de trésorier. M. le Président se fait l'interprète des regrets unanimes de la Société et rappelle les nombreux services que M. Mangin a rendus comme trésorier et comme membre de la Commission agricole. Il propose à la Société de consigner l'expression de ses regrets au procès-verbal. Adopté.

Hommages reçus. — *M. Fliche* : 1° Sur une Dicotylédone trouvée dans l'albien supérieur, aux environs de Sainte-Menehould (Marne) ; — 2° *Bleicher et Fliche* : Sur la découverte des Bactryllium dans le trias de Meurthe et-Moselle ;

Société de Saint-Vincent de Paul : Pèlerinage et réunion des conférences de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, à Benoîte-Vaux le 2 juin 1892.

M. le Président présente une corne d'animal trouvée à dix mètres de profondeur du sol dans une tourbière de Corbéfaing et offerte par son propriétaire, M. Aimé Blaise, du Clerjus. Renvoi à la Commission scientifique.

RAPPORT DES COMMISSIONS — *Commission d'admission.*— M. Guyot, président, fait un rapport favorable sur la candidature de M. Chaudey, inspecteur d'académie à Epinal, présenté par MM. Mangin, Morel et Thouvenin.

Il est procédé au vote et M. Chaudey est élu.

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 1892

Président : **M. GAZIN (Edgard), Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bour, Bourgeois, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Haillant, Husson, Le Moyne, Moret, Thouvenin et Volmérange.

Excusé : M. Morel.

M. le Président informe la Société qu'il a accepté l'invitation que lui avait adressée le Comice agricole de Remiremont, et qu'il a représenté la Société à cette solennité le 4 septembre dernier.

La Société est également invitée à la fête du Comice agricole d'Epinal qui se tiendra à Bains, dimanche prochain. M. le Président représentera la Société.

La Société est priée d'envoyer des délégués au Congrès international des Américanistes qui se réunira à Huelva le 7 octobre prochain. La Société délègue M. Simon, membre correspondant.

La Société des Amis des sciences et arts à Rochechouart sollicite l'échange de ses publications avec les *Annales* de la Société. Accordé.

M. Chaudey remercie la Société de l'avoir élu membre.

M. Charpentier, instituteur à Martinprey (Gerbépal) adresse une Notice sur la fougère aquiline. Renvoi à la Commission d'agriculture.

Hommages reçus :

Mgr Barbier de Montaut : Œuvres complètes, t. vi, Rome, dévotions populaires ;

Commission départementale des Vosges. — Session d'août 1892 ;

M. Gebhart : Travaux du Conseil d'hygiène du département des Vosges, année 1892.

M. Jouve : Pierre Wœriot et sa famille.

M. le Président signale un article sur le Musée d'Epinal publié dans la *Curiosité universelle* du 22 août 1892.

La parole est donnée à M. Moret qui lit une étude sur la Société anonyme des habitations ouvrières d'Epinal, créée au mois de février 1889. De vifs remercîments sont adressés à M. Moret qui complète sa lecture par de nombreuses explications orales. Ce travail est renvoyé à la Commission scientifique et industrielle.

SÉANCE DU 20 OCTOBRE 1892

Président : **M. GAZIN (Edgard), Président** ;
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bour, Garnier, Gazin (Edgard), Gazin (Ernest), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Le Moyne, Morel, Mottet, Ohmer, Tremsal, Volmérange.

Excusés : MM. Chevreux et Mieg.

M. le Président se fait l'interprète de la Société en la priant de consigner au procès-verbal les regrets que lui cause la mort de M. du Chatelle, membre titulaire.

Correspondance. — M. Simon remercie la Société de l'avoir délégué au Congrès de la Société des Américanistes.

Nomination d'un trésorier en remplacement de M. Mangin : M. Guyot est nommé.

Nomination d'un membre titulaire en remplacement de M. Mangin : M. Chaudey est nommé.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1892

Président : **M. GAZIN, Président ;**
Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bour, Gazin (Edgard), Gazin (Ernest), Gley

(Gérard), Guyot, Haillant, Husson, Huot, Le Moyne, Mieg, Morel, Moret, Mottet, Ohmer, Tremsal, Volmerange et Voulot.

Excusé : M. Chaudey.

M. le Ministre de l'Instruction publique prie la Société de lui adresser les noms des délégués au Congrès des Sociétés savantes avant le 1er février.

Le comité du monument Villemin prie la Société de contribuer à l'érection du monument qui sera élevé à la mémoire de ce savant. La Société vote 20 fr.

M. Chaudey remercie la Société de l'avoir nommé membre titulaire.

M. Tremsal envoie un exemplaire de sa photographie pour l'album de la Société.

M. l'abbé Maugenre, curé à Dounoux, envoie à la Société une œuvre de musique intitulée : Cantate à Notre-Dame-d'Afrique. Renvoi à la Commission artistique.

Hommages reçus :

M. l'abbé Buisson : A propos des Bexon.

M. Arsène Thévenot : Ernest Millot, négociant, explorateur et conférencier (1836-1891).

Commission d'histoire. — M. Tremsal donne lecture du rapport qu'il fait au nom de cette Commission sur les récompenses à décerner cette année.

SEANCE DU 22 DÉCEMBRE 1892

Président : **M. GAZIN, Président ;**

Secrétaire : **M. HUSSON, membre titulaire.**

Présents : MM Gazin (Edgard), Gazin (Ernest), Gley (Gérard), Guyot, Husson, Le Moyne, Louis, Lebrunt, Morel, Noel et Ohmer.

Excusé : M. Haillant.

M. le docteur Alban Fournier remercie la Société de la somme qu'elle a bien voulu voter pour le monument Villemin.

BUDGET DE 1893

Il est identique à celui de 1892 sauf les modifications suivantes :

Frais de bureau,	700 fr.	au lieu de	800 fr.
Cotisations,	1,595	—	1,695
Recettes,	4,800	—	4,900
Dépenses,	4,800	—	4,900

Renouvellement des Commissions. — *Agricole.* — MM. Lebrunt, Huot, Volmérange, Gazin (Ernest), Guyot, Ména, Bour.

Historique. — MM. Le Moyne, Gley, Derazey Chevreux, Gazin (Edgard), Tremsal, Voulot.

Littéraire. — MM. Ohmer, Derazey, Gautier, Gley, Morel, Thouvenin, Berher, Chaudey.

Scientifique et industrielle. — MM. Le Moyne, Garnier, Gautier, Huot, Kampmann, Ména, Lebrunt, Hausser.

Beaux-Arts.— MM. Mieg, Voulot, Chevreux, Kampmann, Louis, Morel, Tourey, Husson.

Admission. — MM. Guyot, Garnier, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Tremsal, Mottet, Ohmer.

Présentations. — Il est donné lecture de la candidature de M. Pucelle, agent-voyer à Epinal, présenté par MM. Gazin (Edgard) et Louis, et de M. Poirson, juge d'instruction à Epinal, présenté par MM. Louis et Chevreux.

Affaires diverses. — M. Puton, avocat à Nancy, adresse à la Société plusieurs brochures. Une d'elles : *Retable de l'église d'Aingeray* est renvoyée à la Commission d'archéologie. Une autre : *La crise agricole en Lorraine* est renvoyée à la Commission agricole.

Des remerciments seront adressés à M. Riston.

M. le pasteur E. Dietz fait hommage de son ouvrage: *Le climat de l'Alsace-Lorraine de 1888 à 1891*.

Remercîments et renvoi à l'examen de M. Garnier.

SÉANCE DU 19 JANVIER 1892.

Président : **M. GAZIN (Edgard), président.**
Secrétaire : **M. HALLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents: MM. Bour, Bourgeois, Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Husson, Louis, Morel, Ohmer et Tremsal.

Excusés: MM. Gazin (Ernest), Le Moyne, Noel et Voulot.

Correspondance. — M. Burger, membre correspondant à Meaux, fait hommage d'une publication intitulée: *Le préjugé du pain blanc*, et demande que son ouvrage soit examiné par la Société. L'ouvrage est renvoyé à M. Lebrunt.

M. Liégey écrit à la Société pour lui présenter ses vœux les plus sincères et adresse en même temps ses dernières publications dans le *Bulletin de pisciculture*.

M. le Président a reçu une lettre de faire part du décès de M. Salmon, membre correspondant, conseiller honoraire à la cour de cassation, correspondant de l'Institut, et la Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au présent procès-verbal.

M. Léon Louis fait hommage de son *Annuaire général des Vosges* pour l'année 1893.

Mgr Barbier de Montaut fait hommage à la Société du 7e volume de sa publication intitulé : *Rome*.

M. Guyot fait hommage d'une publication intitulée: *Deux études de droit lorrain*. Renvoi à la commission d'histoire.

M. Benoit Arthur, membre correspondant, fait hommage de sa publication intitulée : *Marguerite de Neuchatel, abbesse de Baume-les-Dames et de Remiremont* (1501-1549).

Mademoiselle Pensée fait hommage d'une notice biographique et artistique de son frère, intitulée : *Charles Pensée, dessinateur-aquarelliste* (Epinal, 1799 - Orléans 1871).

Des remerciments sont adressés à tous ces généreux donateurs.

La Société délègue au Congrès des Sociétés savantes MM. Haillant, Mougenot et Voulot.

Rapport des Commissions. *Commission d'admission.* — M. Guyot, Président de la Commission, fait un rapport favorable sur la candidature de M. Poirson, juge d'instruction et de M. Pucelle, agent-voyer. Après le rapport, il est procédé aux votes et ces candidats ayant obtenu le nombre de voix exigées par le règlement sont élus membres de la Société.

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 janvier 1892

Nomination des Présidents et des Secrétaires des Commissions.

1° *Commission d'Agriculture.* — Président M. Lebrunt, Vice-Président M. Huot, Secrétaire M. Volmérange.

2° *Commission d'histoire.* — Président M. Gley, G., Secrétaire M. Tremsal.

3° *Commission littéraire.* — Président M. Gautier, Vice-Président M. Morel, Secrétaire M. Derasey.

4° *Commission scientifique industrielle.* — Président M. Le Moyne, Secrétaire M. Hausser.

5° *Commission artistique.* — Président M. Morel, Secrétaire M. Husson.

6° *Commission d'admission.* — Président M. Guyot, Secrétaire M. Garnier.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER 1893

Président : **M. OHMER, vice-président.**
Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bour, Bourgeois, Gley, Haillant, Huot, Louis, Le Moyne, Morel, Ohmer, Poirson, Volmerange et Voulot.

Excusés : MM. Chaudey, Garnier, Merlin et Tremsal.

M. Ohmer, avant d'ouvrir la séance, exprime les regrets profonds que lui cause la mort de M. Ernest Gazin. La Société décide que cette allocution sera annexée au procès-verbal et publiée dans les *Annales*.

Correspondance.— M. le Ministre de l'Instruction publique envoie les cartes des délégués destinées à MM. Haillant, Mougenot et Voulot.

Il prie aussi la Société de vouloir bien envoyer les *Annales* de 1891 pour les comprendre dans son exposition à Chicago. La Société décide d'envoyer les *Annales* 1891 et 1892, non reliées.

M. Poirson et M. Pucelle remercient la Société de les avoir nommés membres. M. le secrétaire perpétuel donne lecture de la liste des ouvrages publiés et manuscrits de M. Poirson.

M. Volmérange, devant quitter Epinal, dépose sur le bureau les clefs de la bibliothèque et prie la Société de recevoir sa démission de bibliothécaire. M. le président remercie M. Volmérange du zèle et du dévouement dont il a fait preuve dans ses fonctions de bibliothécaire et comme rapporteur de la Commission au concours de 1892. Il fait part à la Société des regrets qu'elle éprouve du départ d'un membre appelé par ses nouvelles fonctions dans un département voisin.

La Société nomme M. Tremsal bibliothécaire et M. Bourgeois bibliothécaire-adjoint.

Hommages reçus. — M. l'abbé Chapelier: Inventaires

ecclésiastiques, Collégiale de Saint-Dié, Chapitres nobles des Vosges;

M Seillière : Un nouveau portrait de Dom Remi Ceillier;

M. Maxe-Werly : La signature de Ligier Richier, 2e note sur des inscriptions du moyen-âge;

M. Moreau : Album Caranda 1893 : Les fouilles aux Grevières de Ciry Salsogne, 3e année 1892;

M. Lebrunt : Supplément à la bibliographie de la Révolution de 1789 (manuscrit).

M. Merlin : Annuaire de l'Instruction publique des Vosges pour 1893;

M. Poirson : Guide manuel de l'orphéoniste, Manuel élémentaire de morale, Projet de loi sur les justices de paix, De l'enseignement orphéonique.

Il est donné lecture de la candidature de M. Legras, docteur en médecine à Epinal, présenté par M. Le Moyne et M. Ohmer, et de celle de M. Vallois, contrôleur des contributions directes, présenté par M. Bour et M. Volmérange. – Renvoi à la Commission d'admission.

ALLOCUTION DE M. OHMER

« Messieurs et chers Collègues,

« Avant d'aborder notre ordre du jour, je dois donner un témoignage de regrets et rendre un juste tribut d'affectueux souvenir à M. Gazin, Ernest, notre compatriote et notre collègue, inspecteur des forêts vosgiennes.

« Né à Epinal, d'une famille aimée et honorée, il fit dans notre collège de brillantes études littéraires qui lui permirent d'ajouter à la rigueur scientifique de ses travaux, remarquables pour le fond, le charme et l'élégance de la forme. Il nous avait tous attachés à lui par l'affabilité et la loyauté de son caractère, la distinction de son esprit, ses connaissances professionnelles et sa capacité particulière en agriculture. Il était

avec ses collègues des forêts, si dévoués à notre œuvre, un des guides les plus sûrs de notre Compagnie dans ses études agricoles. Nous avons tous apprécié à leur haute valeur les services qu'il nous a rendus. Le Gouvernement lui-même a reconnu ce mérite particulier en l'honorant, il y a quelques mois à peine, de la décoration du Mérite agricole, à laquelle nous avons unanimement applaudi

Cette récompense n'était certainement que l'avant-coureur et comme l'annonce de la nomination à une conservation des forêts qui devait bientôt couronner sa carrière.

« Il l'avait parcourue avec grand honneur et il touchait, pour ainsi dire, du doigt ce prix de ses efforts et des services rendus : c'est à ce moment que la mort, inattendue et cruelle l'a arrêté en si beau chemin, dans la force de l'âge et la maturité du talent, l'enlevant à son administration, à notre Société : toutes ces douleurs s'associent dans un deuil commun

« Nous n'avons d'autre consolation à offrir à sa veuve, à ses orphelins, à sa sœur et à son frère, notre sympathique et distingué président, qui le fait revivre parmi nous, que l'assurance que son souvenir durera dans la Société d'émulation des Vosges, entouré de respect, de reconnaissance et d'affection. »

SÉANCE DU 16 MARS 1893

Président : **M. GAZIN, président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Gazin (Edgard), Gley (Gérard), Guyot, Haillant, Huot, Louis Le Moyne, Mottet, Poirson, Pucelle et Tremsal.

Excusés : MM. Bour, Garnier, Lebrunt et Ohmer.

Correspondance. — La Société d'histoire et d'archéologie de Bône demande, pour toutes les sociétés savantes en cor-

respondance avec le Ministère de l'Instruction publique, l'exonération des droits de recherche, actuellement perçus par les détenteurs d'archives antérieures à 1789. Adopté.

M. Garnier fait hommage à la Société du compte-rendu des observations météorologiques faites en 1891-1892. Des remerciments sont votés à M. Garnier et cet ouvrage sera déposé aux archives de la Société.

Hommages reçus. — *M. Bardy* : La marraine de l'Amérique.

M. de Boureulle : La famille française de Stanislas Leckzinski.

M. Bleicher : 1° Contribution à l'étude du terrain tertiaire d'Alsace ; 2° Sur le gisement et la structure des modules phosphatés du lias de Lorraine.

RAPPORT DES COMMISSIONS. — M. Guyot, président de la *Commission d'admission*, lit un rapport favorable à la candidature de M. le docteur Legras, à Epinal, présenté par MM. Le Moyne et Ohmer, et de M. Vallois, présenté par MM. Bour et Volmérange. Il est procédé au vote et ces candidats sont proclamés membres de la Société.

Commission d'histoire et d'archéologie. — M. Le Moyne lit le rapport qu'il a rédigé sur deux ouvrages envoyés par M. Maxe-Werly. La Société en décide l'insertion à son procès-verbal.

Commission scientifique et industrielle. — Il est donné lecture du rapport de M. Lebrunt sur la publication de M. Burger intitulé : *Le préjugé du pain blanc.* La Société en vote également l'insertion dans son procès-verbal et l'impression dans les *Annales*.

Annexes au procès-verbal de la séance du 16 mars 1893

DISCOURS DE M. LE MOYNE

« Messieurs,

« La Commission d'histoire et d'archéologie m'a prié de lire et d'analyser deux notes imprimées que nous avons reçues récemment de M. Maxe-Werly, archéologue et correspondant du ministère de l'Instruction publique à Bar-le-Duc et à Paris.

« La première de ces notes concerne une vieille pierre existant depuis 1841 au musée de Bar-le-Duc, qui porte en lettres majuscules romaines « Ligier Richer F » et que M. Maxe-Werly pense avoir été gravée par ce sculpteur lui-même, en 1554, au bas d'une de ses œuvres, en l'église Saint-Etienne à Bar.

« La seconde note décrit : 1° une pierre tumulaire de 1412, découverte récemment dans la réfection d'une maison de Bar et acquise par le musée de cette ville ; 2° une autre pierre tumulaire de 1514, qui se voit encore dans la chapelle Sainte-Marguerite, annexée à l'église Saint-Pierre à Bar ; et 3° une inscription tumulaire de la même époque, récemment découverte dans l'église Notre-Dame de Bar, et transportée au musée de cette ville.

« Ces pierres, intéressantes pour le musée de Bar-le-Duc, offrent moins d'intérêt pour l'histoire générale de la Lorraine ; mais on ne peut que remercier M. Maxe-Werly de l'ardeur et du succès avec lesquels il recueille, déchiffre et décrit toutes ces antiquités concernant l'histoire de Bar-le-Duc et des autres localités de la Meuse. »

LE PRÉJUGÉ DU PAIN BLANC

par M. A. Burger

RAPPORT DE M. LEBRUNT

« Par une lettre du 17 janvier 1893, M. A. Burger, membre

correspondant, offre à la Société d'Emulation un exemplaire de son étude sur « Le préjugé du pain blanc », insérée dans le numéro de décembre dernier de la *Revue de la science nouvelle*.

« Cette étude fait suite à d'autres publications du même auteur sur la même question :

« 1° « Le Pain »; causes de l'abandon du pain bis de ménage pour le pain blanc (Extrait du *Bulletin* de la société d'agriculture et du comice de l'arrondissement de Meaux). A la séance du 17 juillet 1884 de notre Société, M. Huot a rendu compte de cette brochure, qui est faite, dit-il, avec ordre et précision; il en a indiqué l'importance et exprimé le désir qu'elle soit signalée à l'attention des sociétés qui font de ces questions une étude spéciale;

2° « La question du pain », travail publié dans le numéro de janvier 1885 de la *Réforme sociale*, de Le Play;

3° « Le pain de ménage », sa farine, sa mouture, sa fabrication. (Extrait des numéros de mai et juin 1891 de la *Science nouvelle*). J'ai eu l'honneur de dire quelques mots de ce travail à l'une de nos séances ordinaires.

Dans l'étude « Le préjugé du pain blanc », M. Burger pose les questions suivantes :

Pourquoi, lorsqu'il y a dans le grain de blé l'ensemble des éléments propres à nous faire un sang riche et une bonne chair, s'ingénier, sous prétexte de progrès, à en retirer ces éléments, pour n'y plus laisser que le noyau farineux, riche en amidon, substance échauffante et non nutritive?

Pourquoi le bon pain de ménage ne paraît-il pas à l'étalage des boulangers, tandis que tant d'autres pains de fantaisie s'y montrent à profusion?

Pourquoi le public s'entête-t-il à voir dans la couleur blanche du pain la marque infaillible de sa perfection nutritive et alimentaire, tandis que c'est le contraire qui est?

Pourquoi s'attacher, pour rendre le pain plus blanc, à éli-

miner par le blutage les parcelles d'enveloppes, qui renferment les éléments albuminoïdes, azotés et minéraux si précieux dans notre organisme, que les médecins sont obligés de nous réincorporer artificiellement lorsque notre sang leur semble en être trop dépourvu ?

M. Burger constate que les éléments aromatiques et substantiels de la farine à pain bis, tamisée seulement à 20 ou 25 0/0 du poids du blé sont de plus du quart en excès que dans la farine fine à pain blanc, tamisée à 60 ou 65 0/0.

C'est le public, dit M. Burger, qui est le plus grand coupable (1) dans cette déroute (?) de falsification de nos produits alimentaires. Le public est *si bête, si grue, si enfant !* s'écrie l'auteur. Deux pages plus loin : *Eh bien ! oui, le public est bête et archibête.* M. Burger avait assez de bonnes raisons pour se dispenser de ces gros mots.

En terminant, M. Burger dit que le public, en France, n'est pas protégé contre la fraude. La vie humaine, pourtant, vaut bien quelque protection. C'est aux pouvoirs publics, à tous les pouvoirs, à y veiller rigoureusement.

En résumé, l'étude de M. Burger est l'œuvre d'un homme convaincu, qui se passionne dans l'intérêt de la santé publique et qui voudrait voir abandonner le pain blanc formé presque exclusivement d'amidon, pour le pain bis, le savoureux et délicieux pain bis, si sain et si nutritif.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de voter des remercîments à M. Burger pour l'envoi de son travail.

---

(1) C'est à l'initiative privée, c'est à une honnête association, de faire le nécessaire pour se procurer, exempts de fraude, l'aliment de première nécessité.



SÉANCE DU 20 AVRIL 1893

Président : **M. GAZIN, président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT. scrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bourgeois, Gazin, Haillant, Huot, Lebrunt, Louis, Le Moyne, Morel et Poirson.

Excusés : MM. Chaudey, Gley et Ohmer.

Correspondance. — La Société apprend avec regrets le décès de M. le docteur Leclerc, décédé le 10 avril 1893 à Ville-sur-Illon. La Société décide que l'expression de ses regrets sera consignée au procès-verbal.

M. le Ministre de l'instruction publique accuse réception des Annales que la Société a envoyées pour l'exposition universelle de Chicago.

Hommages reçus. – *M. Fliche* : Contribution à l'étude du terrain tertiaire d'Alsace. (Suite.)

M. Guyot (Ch.) : Tableau de Claude Deruet à l'église paroissiale de Mirecourt.

Arsène Thévenot : Pensées détachées.

M. le docteur *Liégey* : Quatorze numéros du *Journal de pisciculture.*

M. Bourgeois rend compte des ouvrages suivants : 1° M. l'abbé Chapelier : Inventaires ecclésiastiques ; 2° M. Guyot : Deux études de droit lorrain ; 3° M. Seillière : Un nouveau portrait de Dom Remi Ceillier, prieur de Flavigny-sur-Moselle. Des remerciements sont votés à M. Bourgeois.

Programme de 1893. — La Société, après l'échange de quelques observations, maintient pour 1893 l'ensemble des conditions contenues au programme de 1892.

SÉANCE DU 18 MAI 1893.

Président : **M. GAZIN, Edgard, Président;**

Secrétaire : **M. HAILLANT, Secrétaire-perpétuel.**

Présents : MM Bour, Bourgeois, Gazin, Gley, Haillant, Huot, Lebrunt, Le Moyne, Louis, Ohmer et Voulot.

Excusé : M. Chaudey.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Agriculture a adressé une lettre en date du 3 mai 1893, contenant les instructions aux professeurs d'agriculture sur les moyens d'atténuer les effets de la sécheresse sur les fourrages.

M. le Ministre de l'Agriculture invite la Société à désigner un délégué pour la représenter au concours régional de 1893.

Hommages reçus. — *M. Jouve :* Nicolas Bricot, médailleur et méanicien.

M. Liégey envoie trois exemplaires du Bulletin de pèche et de pisciculture.

M. Sellière adresse une nouvelle édition de sa publication sur Dom Cellier.

M. Thévenot envoie une publication intitulée : Les noms des personnes, leur origine et leur signification. Des remerciments sont votés aux auteurs et leurs ouvrages seront déposés dans les archives de la Société.

M. Poirson fait hommage à la Société d'une publication de son fils, professeur à Tomblaine, intitulé : La situation agricole. — Emploi de la tourbe comme litière et engrais. — Renvoi à la Commission d'agriculture.

M. Bour est désigné pour prononcer le discours d'usage à la réunion solennelle de cette année.

M. Voulot offre de la part de M Marchal, membre correspondant, un exemplaire de la dernière délibération du conseil de La Mothe, en date du 23 mai 1645. M. Bourgeois donne

lecture de cette pièce et des remercîments sont votés à M. Marchal.

M. Voulot donne quelques détails sur un puits ancien qu'il signale à Ramecourt, et demande une subvention pour continuer les fouilles commencées par le propriétaire. La Commission d'histoire et d'archéologie, consultée, propose et la Société décide l'allocation d'une somme de cent francs qui sera prise sur les trois cents francs votés au budget de cette année. Les objets trouvés appartiendront à la Société.

M. Voulot fait aussi hommage, de la part de M. Dauriat, d'une photographie représentant une fontaine à Domremy; cette photographie est la reproduction d'un tableau fait en 1822, par Thénot, professeur de perspective.

La Société prie M. Voulot de rédiger une note sur ces deux communications.

NOTE DE M. VOULOT

M. Voulot fait deux courtes communications verbales, l'une sur la découverte inattendue d'un puits à Domvallier, l'autre sur une photographie exécutée d'après une peinture et représentant avec fond de paysage un édicule ogival, décorant la fontaine des Groseillers à Domremy.

Le puits ayant été reconnu à la suite d'un abaissement imprévu dans le niveau d'un champ, sur le territoire de Domvallier, écart de Ramecourt, le maire de la commune en prévint l'autorité préfectorale.

La Commission de surveillance du musée délégua M. Voulot, conservateur, à l'effet de reconnaître l'état de choses. Un rapide examen fait en présence du possesseur du terrain donna lieu aux constatations suivantes. Le puits se trouve sur une éminence à 300 mètres de toute habitation, et sur un terrain qui n'a jamais été habité, ce qu'indique la couleur et la nature du sol. Il a été creusé tout récemment jusqu'à 7 mètres de profondeur sur un diamètre d'un mètre. Le propriétaire,

auteur de la fouille, a reconnu qu'à 5 mètres au-dessous de ce champ, les belles assises de la construction sont établies sur le roc ; mais celui-ci est creusé de main d'homme en s'évasant de plus en plus jusqu'à une profondeur indéterminée. Le puits étant jusqu'ici à plusieurs mètres au-dessus du cours d'eau voisin, paraît être toujours resté à sec, et ne peut avoir eu pour objet de servir de citerne.

Quant à la photographie de la peinture faisant l'objet de la deuxième communication de M. Voulot, elle a été généreusement offerte à la municipalité et au musée d'Epinal, par le possesseur du tableau original, et a valu à son possesseur des remerciements de l'une et de l'autre part. Cette épreuve présentée à la Commission de surveillance du musée a paru suspecte à M. Voulot, qui a cru y voir la reproduction d'une peinture toute fantaisiste. En effet, s'étant rendu à Domremy, il vient de reconnaître qu'il n'a jamais existé aucun édicule ogival, ni aucune construction quelconque sur l'emplacement de la fontaine dite des Groseillers. Il a rencontré partout, sur son chemin, des épreuves déposées pour la vente de cette photographie que son possesseur est en train de faire reproduire par milliers en phototypie.

Il est à désirer que personne ne se laisse prendre à cette réclame ; si l'auteur de cette équipée est de bonne foi, il s'empressera, sans doute, de retirer du commerce cette nuée de pièces fausses.

SÉANCE DU 29 JUIN 1893

Président : **M. GAZIN, président.**

Secrétaire : **M. HAILLANT, secrétaire perpétuel.**

Présents : MM. Bourgeois, Garnier, Gazin, Gley, Guyot, Haillant, Lebrunt, Ohmer et Tremsal.

Excusés : MM. Chaudey et Voulot.

Correspondance. — M. le Ministre de l'Instruction publique adresse le programme du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1894.

Le comice agricole d'Epinal adresse le programme du concours de cette année.

L'Association d'industrie française prie la Société de vouloir bien nommer un délégué à l'assemblée du 14 juin. La Société regrette de n'avoir pu nommer un délégué avant cette date.

La Société d'histoire naturelle de Colmar informe la Société d'Emulation qu'un certain nombre de Sociétés qui avaient leur siège à Colmar ont cessé d'exister : Ce sont la Société d'Emulation du Haut-Rhin, la Société littéraire de Colmar, la société départementale d'agriculture du Haut-Rhin et la Société médicale du Haut-Rhin.

La Société académique de Saint-Quentin prie la Société d'Emulation de cesser l'envoi de ses Annales.

La Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher, à Blois, sollicite, par l'intermédiaire de M. Bourgeois, l'échange de ses publications avec les Annales de la Société. — Adopté.

M. Garnier demande à la Société de voter une somme de 70 fr. pour les cartes qui doivent accompagner l'ouvrage de M. le docteur Fournier. — Adopté.

M. Burger fait hommage à la Société d'une publication intitulée : Le suffrage universel coordonné. Vote plural.

M. Denys fait hommage à la Société des ouvrages suivants : 1° La vie et les travaux de M. Henri-Félix Frécot ; 2° Alimentation des canaux principalement dans l'Est de la France ; 3° Photographie d'objets en bronze trouvés à Breuvannes (Haute-Marne).

M. l'abbé Chapellier : M. l'abbé Georgel et la réorganisation du culte dans les Vosges.

M. Marchal, membre correspondant, à Bourmont : Les fondeurs de cloches de la sénéchaussée de Bourmont, du XVIe au XVIIIe siècle.

Des remercîments sont votés aux auteurs et les ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la Société.

Présentation. — Il est donné lecture de la candidature de M. Amann, sculpteur à Epinal, lauréat de la Société et de l'exposition des Beaux-Arts, présenté par MM. Garnier et Ohmer ; 2° M. Tourdes, juge au tribunal de Saint-Dié, présenté par MM. Bour et Gazin.

Commission d'agriculture. — M. Beurdouche, Auguste, cultivateur à Bulgnéville, M. Garillon, instituteur à Hergugney, M. Lhuillier, Henri, cultivateur à Suriauville et M. Thomas, instituteur à La Vacheresse, sollicitent leur admission au concours agricole. Renvoi à la commission d'agriculture.

M. Géhin, professeur à l'école supérieure de Gérardmer, et M. Laurent, dessinateur-architecte, 1, rue du Joli-Cœur, à Nancy, sollicitent leur admission au concours d'histoire. Renvoi à la commission d'histoire.

M. l'abbé Maugenre, curé à Dounoux, envoie à la Société des poésies intitulées : Hommage à Jeanne d'Arc, libératrice de la France, et sollicite son admission au concours. Renvoi à la commission littéraire.

M. Jean-Baptiste Boucher, ouvrier tanneur, rue Verdunoise, à Neufchâteau, sollicite son admission au concours. Renvoi à la Commission scientifique et industrielle.

M. Royer, sculpteur-marbrier à Bourbonne-les-Bains, sollicite son admission au concours. Renvoi à la commission artistique.

M. Porché, Arsène, sollicite son admission au concours. Cette demande est ajournée.

Rapport des commissions. — *Commission d'agriculture.* — M. Lebrunt lit, au nom de cette commission, un rapport sur le travail de M. Charles Poirson, intitulé : La situation agricole, emploi de la tourbe comme litière et engrais et il conclut en proposant : 1° d'adresser les remercîments de la Société à l'auteur ; 2° de déposer la brochure dans notre bi-

bliothèque ; 3° d'inscrire M. Charles Poirson pour une médaille d'argent à notre prochain concours ; 4° de souscrire à vingt exemplaires (le prix de l'exemplaire est de 0,60 cent.), pour les distribuer à nos lauréats agricoles. Adopté. M. le Président remercie M. Lebrunt de son consciencieux rapport.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dons du Ministère de l'Instruction publique

Comité des travaux historiques et scientifiques.

Journal des savants.

Programme des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1891.

Dons du Ministère de l'Agriculture

Bulletin du Ministère de l'Agriculture.

Dons de la Préfecture

Publications du Conseil général du département des Vosges.

Ouvrages périodiques offerts à la Société

Garnier (Ad.). — *Bulletin mensuel de la Commission météorologique des Vosges.*

Hamet. — *L'Apiculteur.*

Louis (Léon). — *Annuaire des Vosges.*

Merlin. — *Annuaire de l'Instruction publique des Vosges.*

Roumeguère. — *Revue mycologique,* recueil trimestriel consacré à l'étude des champignons et des lichens.

La Presse vosgienne, à Mirecourt.

Bulletin agricole de l'arrondissement de Saint-Dié.

Bulletin agricole de l'arrondissement de Remiremont.
Le Bon cultivateur, à Nancy.
Maître Jacques.
Le Cultivateur vosgien.

Sociétés savantes correspondantes

A la liste publiée dans les *Annales* de la Société, année 1887, p. XLLIII et suivantes, il faut ajouter :

BASSES-PYRÉNÉES

217. Société des sciences, lettres et arts de Pau, à Pau.

HAUTE-VIENNE

218. Société des Amis des sciences et arts de Rochechouar (15 septembre 1892).

LOIR-ET-CHER

219. Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher à Blois (23 juin 1893).

MEURTHE-ET-MOSELLE

220. Société régionale des architectes de l'Est de la France, à Nancy, 10, rue Gambetta.

221. Archives du département de Meurthe-et-Moselle. Cabinet lorrain.

NORD

222. Société linnéenne du Nord de la France.

PAS-DE-CALAIS

223. Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.

SAONE-ET-LOIRE

224. Société d'histoire naturelle d'Autun, à Autun.

SEINE

Rayer la Société française de numismatique, 28, rue Serpente (séance du 28 avril 1892).

VOSGES

225. Chambre de commerce du département des Vosges, 16, rue Jeanne-d'Arc, à Epinal.

ALSACE-LORRAINE

Ont cessé d'exister les Sociétés savantes qui avaient leur siège à social à Colmar.

Société d'émulation du Haut-Rhin.

Société littéraire de Colmar.

Société départementale d'agriculture du Haut-Rhin.

Société médicale du Haut-Rhin.

SUISSE

226. Société neufchâteloise de géographie, à Neufchâtel.

SUÈDE ET NORWÈGE

227. Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités de Stockolm (séance du 28 avril 1892).



SOUVENIRS DE JEUNESSE

LE BATEAU-COCHE

DE

BEAUCAIRE A TOULOUSE

C'est dans les derniers jours de 1836 que je suis parti de notre chère ville de Metz comme élève sortant de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, muni d'un congé qui me permettait d'aller attendre dans ma famille ma future destination. Dans l'année précédente, mon père, en sa qualité de fonctionnaire public, avait quitté par avancement notre région du Nord-Est pour aller habiter le chef-lieu du département des Basses-Alpes. Ce fut à Digne que me parvint, dans la deuxième quinzaine de mars 1837, une lettre de service impatiemment attendue : elle me classait comme lieutenant-en-second au 14e régiment d'artillerie, alors en garnison à Toulouse.

A cette époque, je n'avais pas encore voyagé sur mer. L'envie me prit d'aller m'embarquer à Marseille sur un des paquebots qui, d'après ce qu'on m'avait dit, faisaient un service hebdomadaire entre Marseille et Cette. Arrivé dans cet autre port, j'aurais trouvé un moyen rapide de traverser l'étang du Thau et, par conséquent, de rejoindre le canal du Languedoc, lequel m'aurait agréablement porté jusqu'à Toulouse. Tel était mon plan, lorsque, sur la Cannebière, j'appris que les départs

de paquebots pour Cette n'étaient ni aussi fréquents, ni aussi réguliers qu'on me l'avait dit dans les Basses-Alpes, et qu'en conséquence je risquais d'attendre une huitaine de jours. Ce fut pour moi une déception ; mais je m'étais promis du nouveau, je n'en voulus pas démordre. Je pris la diligence de Beaucaire, où l'on était assuré, en ce temps-là, de trouver chaque matin un *coche d'eau* prêt à conduire ses voyageurs jusqu'à Cette, par les canaux dits de Beaucaire et des Etangs. C'était pour moi une autre manière d'aller trouver en dernier lieu le canal Riquet, afin de continuer avec lui, jusqu'à Toulouse, le même genre de voyage.

Voilà comment, par une voie dont l'usage a disparu depuis les grandes constructions de chemins de fer, j'ai mis près de trois jours à me transporter confortablement des bords du Rhône à ceux de la Garonne. Ce sont les souvenirs de ce voyage aquatique que je réunis ici, après les avoir laissé dormir dans un de mes cartons pendant plus d'un demi-siècle. Puissent-ils être jugés dignes de terminer la série des récits que la Société d'Emulation des Vosges a bien voulu accepter de moi depuis quinze ans.

I

Le canal de Beaucaire. — Les approches du Golfe de Lyon. — Les lagunes et les *GRAUS* d'Aigues-Mortes. — Le canal des Etangs. — Le port de Cette. — L'étang du Thau.

A l'heure matinale où je mettais le pied sur le coche d'eau, à Beaucaire, je le trouvai déjà envahi par une troupe dramatique, qui me donnait l'image, sans doute assez fidèle, de celle que Molière promenait avec lui sur les mêmes parages au temps de la jeunesse du Grand Roi. N'ayant aucun désir de lier connaissance avec ce personnel, ce fut avec satisfaction que je vis monter à bord, quelques instants après moi, un homme de tournure et de physionomie distinguées ; tout aussitôt je conçus

l'espoir de trouver en lui une ressource plus précieuse, et cet espoir tarda peu à se réaliser.

C'était un professeur du collège royal d'Avignon. A ce moment de l'année, il entrait en vacances de Pâques ; et son intention était de consacrer une semaine de loisir à l'étude archéologique de certaines parties des côtes du Languedoc. Ce fut lui-même qui m'apprit cela. dès les premiers instants de notre rencontre dans la salle à manger du bateau, à l'heure du déjeuner. J'appris également par lui que, dans l'année précédente, il avait fait une excursion semblable sur le littoral de Provence, depuis Marseille jusqu'aux plages d'Aigues-Mortes et de Maguelonne. Il avait commencé son étude par les antiquités d'Arles. Au sortir de cette ville célèbre, il avait parcouru la Camargue entre le grand et le petit Rhône, sans négliger une station au pèlerinage légendaire des Saintes-Maries. Pour cette fois, son point de départ devait être le port de Cette. De là, il se proposait de gagner successivement, — tantôt par voie de terre, tantôt au moyen de barques de pêcheurs, — les parages d'Agde, de Narbonne, de Castel-Roussillon et d'Elne. Bref, il voulait connaître par ses yeux toute la ceinture des *Villes mortes du Golfe de Lyon.*

Au sujet de ce dernier mot, je demandai à mon interlocuteur son avis sur le choix à faire entre les deux expressions de *Golfe de Lyon* et de *Golfe du Lion*, qui se partagent les faveurs de nos géographes de France ; voici ce qu'il me répondit :

« C'est la première de ces deux locutions que j'ai adoptée pour mon propre compte ; mais j'admettrais plus volontiers que, dans le but d'écarter l'idée d'un rapport quelconque avec la ville de Lyon — qui n'a rien à faire ici, — l'on écrive *Golfe des Lyons*. Tout à l'heure vous comprendrez pourquoi je préfèrerais ce pluriel. Quoiqu'il en soit, cette autre idée, de comparer la fureur des flots dans une tempête à celle d'un lion rugissant, me paraît absurde. Ce sont les moines du moyen-

âge qui ont imaginé cela, faute de savoir expliquer autrement le mot en question. A ce sujet, je penche pour l'avis d'un membre de l'académie du Gard, qui trouve l'étymologie de ce mot dans les textes grecs des géographes de l'antiquité. Dans le premier âge de l'histoire, avant que la race gauloise ne se fût étendue jusqu'à la zone maritime que nous parcourons en ce moment-ci, cette zône était occupée par une de ces peuplades que nos historiens français appellent les Ligures, mais que les grecs appelaient *Liguoi* ; et Strabon, à l'exemple de ses devanciers, désigne par l'expression de *pélagos Liguôn* toute la région Nord-Ouest de la Méditerranée. A ce témoignage historique, notre contemporain de l'académie du Gard ajoute une particularité qui résulte de ses investigations personnelles : il prétend que ce nom de *Liguòn* s'est conservé, presque sans altération, dans le langage des habitants du pays, et que c'est là qu'il faut voir l'origine de la dénomination du golfe qui se développe là-bas, devant nous.

« Comme vous le savez, nous avons en France deux villes dont les noms ne diffèrent l'un de l'autre que par la finale *s*, et cette lettre, lors même qu'on n'y ajouterait aucune autre indication, suffirait pour les distinguer sur un document écrit : C'est Châlon-sur-Saône, l'antique *Cabillonum*, et Châlons-sur-Marne, dont le territoire s'appelle en latin *Campi-Cataloni*. Eh ! bien, par analogie, dans le cas qui nous occupe, je verrais volontiers se perpétuer le signe du pluriel sur le génitif de Strabon. »

Tout en écoutant avec intérêt cette dissertation philologique, j'avais les yeux fixés sur les espaces qui nous séparaient des bords du Delta du Rhône ; ils étaient presqu'entièrement envahis par des lagunes ; et l'illusion de la perspective était telle qu'il me semblait, à certains moments, que c'était la mer qui venait s'étendre jusqu'au pied de la berge méridionale de notre canal. Mon compagnon avait deviné que ce spectacle m'intriguait ; il m'expliqua que c'était le résultat d'une crue récente

des eaux du Rhône. « A ces époques de crues, me dit-il, le trop-plein des eaux du petit Rhône s'échappe vers l'Occident par deux bras que l'on appelle les *Rhônes morts*, parce qu'en temps ordinaire ils sont à sec ; et ces deux courants intermittents se prolongent jusqu'aux lagunes qui entourent la vieille cité d'*Aigues-mortes.* » Ce nom d'Aigues-Mortes fit surgir en mon esprit d'autres points d'interrogation. L'obligeant professeur, dans ses réponses, m'apprit beaucoup de choses que j'avais ignoré jusqu'alors. Ce fut entre nous l'objet d'une longue conversation ; voici ce qui méritait d'en être retenu.

— Monsieur, puisque vous avez déjà exploré le littoral de cette petite ville, veuillez me dire s'il vous a paru exact que, du temps de saint Louis, la mer s'étendait jusqu'aux pieds des murailles de son enceinte, et que la plage qui l'en sépare aujourd'hui ne s'est formée que depuis lors ? — Avez-vous remarqué, entr'autres témoignages à l'appui de cette assertion, ces fameux anneaux de fer qui, scellés aux pieds des dites murailles, auraient servi aux croisés, soit en 1248, soit en 1270, à amarrer leurs navires en partance pour leurs saintes expéditions ?

— Ce n'est là qu'une légende, soyez en certain. On a pu vous la raconter dans le cours de vos études classiques, car elle s'est introduite depuis des siècles dans les enseignements de l'Université ; mais elle ne résiste pas à un examen sérieux. La vérité, aujourd'ui démontrée par l'étude géologique du terrain et par un ensemble de documents authentiques, c'est que la formation du cordon littoral qui sépare les lagunes d'Aigues-Mortes de la pleine mer, — et qui passe à 4 ou 5 kilomètres au Sud-Ouest de la ville, — remonte à une époque antérieure à l'ère chrétienne. Dès le temps de l'Empire romain, celles de ces lagumes qui sont les plus rapprochées de la mer, et qui communiquent avec elle par des goulets, étaient exploitées comme salines ; et les noms par lesquels on les distingue aujourd'hui se retrouvent, à peu près sous la même forme, dans

les archives des anciens monastères qui participaient aux bénéfices de cette exploitation.

En l'an 1248, la flotte de Louis IX était à l'ancre au-delà du cordon littoral, sur une rade foraine que dessine la courbe d'une ligne de rochers à fleur d'eau. En face de cette rade, le cordon était percé par un passage qui conduisait à un petit port intérieur formé par une lagune, et que les gens du pays appellent un *grau* (1). Mais, à l'époque des préparatifs de la croisade d'Egypte, ce passage était tellemeut encombré par des alluvions de sable, qu'il fallut un long travail pour établir entre la lagune et la rade le va-et-vient des embarcations chargées de toutes sortes d'approvisionnements. Ce fut le résultat de ce travail que l'on désigna dès lors sous le nom de *grau-Louis*, pour le distinguer d'autres traces de goulets du même genre. — Quant aux anneaux de fer que l'on remarque aujourd'hui, en effet, aux pieds des murailles de ce côté de la place, on peut affirmer qu'ils n'existaient pas à cette époque, par la raison toute simple que la construction de ces murs d'enceinte ne date que du règne de Philippe-le-Hardi.

— Il me semble avoir lu quelque part, — repris-je alors, — que les travaux d'appropriation dont vous me parlez ont duré deux ans, pour le moins ; et en lisant ce détail, je me demandais pourquoi Louis IX, au lieu d'aller chercher son point de départ sur un des petits ports du Languedoc, n'avait pas jeté ses vues sur le port de Marseille, qui était beaucoup plus vaste et qui lui aurait été certainement plus commode.

— Vous avez raison sous ce rapport ; mais Marseille ne lui appartenait pas. En ce temps-là, Marseille appartenait au comte

(1) Ce mot, venu du latin *gradus* (seuil), se rencontre sur divers points semblables des côtes du Languedoc, et même sur celles de l'Espagne. Dans la langue espagnole, il s'écrit et se prononce *grao* : telle est, par exemple, l'étymologie du nom du port de *Grao*, par lequel on aborde le territoire de Valence.

de Provence, c'est-à-dire à un souverain qui n'était soumis au roi de France par aucun lien féodal.

— Je le sais ; mais je crois me souvenir également que la Provence avait alors pour souverain le comte Raymond-Bérenger IV, beau-père de Louis IX, — ce même prince qui, de plus, allait très prochainement marier sa fille cadette, sa future héritière, à Charles d'Anjou, frère du roi.

— Tout cela est parfaitement vrai ; mais il n'en est pas moins facile de comprendre que ce vertueux monarque ait eu ses motifs pour vouloir posséder sur la Méditerranée un port dans lequel il fût tout à fait chez lui. Or, sur la partie des côtes du Languedoc qui était soumise à sa suzeraineté, il avait peu de choix. Aigues-Mortes était à peu près le seul point qu'il pût s'approprier. Le territoire de cette petite ville dépendait du riche monastère de *Psalmodi*, situé dans son voisinage, vers le nord, sur un monticule que nous apercevrons bientôt en passant. Louis IX traita avec l'abbé de ce monastère, qui lui céda ce territoire en échange d'un domaine royal situé aux environs de Lunel ; et voilà comment son désir fut satisfait.

— Le *grau-Louis*, qui avait coûté un si long travail aux ingénieurs de Louis IX, est-il encore praticable aujourd'hui ?

— Ah ! bien loin de là. Dès le XVIe siècle, en l'année 1538, lorsque François Ier s'avisa de choisir Aigues-Mortes pour y préparer son entrevue solennelle avec Charles-Quint, le *grau-Louis* était tellement obstrué, et les modifications survenues dans les contours des lagunes indiquaient si nettement l'emplacement où il convenait de pratiquer un autre passage, que les ingénieurs de François Ier, dès les premières années de son règne, avaient commencé à ouvrir pour son service, à l'Orient du grau-Louis, celui que l'on appela dès lors le *grau de Croisette*. Ce fut par celui-ci que le roi de France alla saluer l'empereur, entouré de son escadre espagnole, au mouillage de la

rade foraine ; ce fut par le même pertuis que, dans la journée du lendemain, l'empereur vint lui rendre sa visite. Les gondoles qui promenaient ces deux majestés entre la rade et la ville avaient à faire un trajet presqu'aussi long que celui des matelots de Saint-Louis ; mais alors elles jouissaient d'un honneur que les flottes des croisés du XIIIe siècle n'avaient point connu : celles du XVIe se saluaient réciproquement par des bordées de canons « faisant grand bruit et qui sembloient des tonnerres », comme dit un historiographe de François Ier. — Du reste, cette entrevue, non moins fastueuse qu'impuissante à consolider la paix que les deux rivaux s'étaient réciproquement juré, fut le dernier beau jour de la pauvre cité d'Aigues-Mortes ; aussi le procès-verbal en est-il précieusement conservé dans ses archives, où il m'a été permis de le consulter.

— N'était-ce pas déjà sur le port d'Aigues-Mortes que « la Marguerite des Marguerites », au lendemain du désastre de Pavie, s'était embarquée pour aller trouver son frère à Madrid ?

— Oui, et c'était déjà par le grau de Croisette qu'elle avait gagné la pleine-mer. — Bientôt après les règnes des derniers Valois, ce second passage commença, lui aussi, à souffrir des inondations et des alluvions du plus occidental des deux Rhônes-morts ; peu à peu il en fut encombré. L'ouverture d'un troisième goulet, et, par suite, l'état de choses actuel, datent du règne de Louis XV. Il a été plus largement ouvert et plus solide que les autres ; mais cette dernière ressource venait trop tard pour rendre quelqu'activité à l'existence des habitants d'Aigues-Mortes. La création du port de Cette, en 1668, leur avait donné le coup de grâce, en attirant à lui tout le commerce maritime des régions de l'Hérault et du Gard. Du reste, comme chacun sait, la création du port de Cette était le complément naturel de l'œuvre entreprise par Riquet, à la même époque, pour mettre la Méditerranée en communication navigable avec l'Océan par Toulouse et Bordeaux.

— En résumé, d'après ce que vous venez de m'apprendre, la décadence maritime d'Aigues-Mortes résulte d'un travail spontané d'attérissements, travail lent mais continu, qui a changé peu à peu en une zône de marécages une zône de lagunes jadis vivifiées par de faciles communications avec la mer.

— Parfaitement ; et à cela il faut ajouter que ces alluvions, en même temps qu'elles venaient obstruer les voies de commerce et d'industries maritimes jadis ouvertes aux riverains, leur devenaient funestes sous le rapport hygiénique : car elles avaient pour second effet de les entourer d'un air malsain. Le chiffre de la population d'Aigues-Mortes, qui avait été de 12 à 15 mille âmes dans les temps romains, éprouvait déjà une diminution considérable au temps des croisades. Un peu plus tard, sous Philippe-le-Hardi, la malignité des fièvres printanières y suscitait un mouvement d'émigration que l'autorité royale ne pût arrêter qu'à force de secours et de concessions de privilèges. Du XIVe au XVIIe siècle, le mal n'a fait qu'empirer, et les chroniques en donnent des détails effrayants : pendant ces trois cents ans l'on a compté plus de vingt pestes ou autres épidémies désastreuses. A l'époque où Vauban venait étudier les moyens de défense de cette partie de notre littoral, il ne trouvait plus dans l'enceinte de la place que 1,500 habitants...

Mais enfin, heureusement pour l'avenir du pays, cette longue période de décadence approche de son terme ; elle peut et doit être suivie d'une période de régénération ; et celle-ci, nous pouvons la caractériser par l'expression de période agricole et forestière. Peu à peu, les marais desséchés y deviendront des champs fertiles ; et les plantations de pins, de vignes ou autres espèces productives, — tout en consolidant par leurs racines les talus et les sommets des dunes, assainiront l'atmosphère par l'action de leurs feuillages verdoyants.

C'est sur le territoire d'Aigues Mortes que le canal de Beau-

caire se raccorde avec le canal dit *des Etangs*. Ceux-ci son beaucoup plus vastes que les lagunes dont j'ai parlé jusqu'ici. Les eaux douces qu'ils reçoivent leur viennent des hauteurs de Lunel et de Montpellier; en outre, ils communiquent avec la mer par des estuaires qui s'ouvrent à proximité de Maguelonne. Lorsque notre coche passa devant cette autre ville déchue, il était près de minuit. A ce moment, nous abandonnâmes le pont du navire pour aller faire un somme, couchés sur les banquettes de la salle à manger; et c'est dans cet état de repos que nous reçûmes l'annonce de notre arrivée à Cette. Notre coche accosta l'un des quais de ce port avant l'aube du jour. De Beaucaire à Cette, il y a 200 kilomètres, à peu près; nous avions effectué ce trajet en 20 heures, au trot de nos chevaux de halage. L'heure était venue de me séparer de mon aimable compagnon. Je lui exprimai un regret bien sincère de ne pouvoir profiter plus longtemps de ses conversations intéressantes; et je montai à bord d'un bateau-à-vapeur qui chauffait pour me porter, ainsi que beaucoup d'autres voyageurs, au delà de l'*Etang du Thau.*

Lorsqu'on a remarqué, au départ, que cet étang est séparé de la mer par une montagne dont la crête se prolonge, vers l'ouest, sur une longue bande de terre qui tient au continent, l'on est tenté de croire que les navires y sont en tous temps à l'abri de « la fureur des flots » ; mais ce serait une erreur. Pour ma part, j'en ai subi l'épreuve, car c'est précisément sur cette nappe d'eau de 25 kilomètres de longueur sur 5 de largeur moyenne, que j'ai éprouvé pour la première fois les émotions d'une véritable tempête. Moins d'une heure après avoir quitté le port, nous fûmes assaillis par une violente bourrasque, venue du nord-ouest. Le vent sifflait avec rage ; notre paquebot se livrait à des mouvements désordonnés ; il embarquait des lames. Le malaise et l'inquiétude se peignaient sur les visages de tous les passagers. Les dames de la troupe dra-

matique poussaient des gémissements lamentables..., et au milieu de cette crise, la physionomie du capitaine n'avait absolument rien de rassurant.

Mais enfin, le soleil, qui se levait derrière nous, s'annonça par un heureux présage. Le vent, puis la houle, se calmèrent peu à peu. Les brouillards qui étaient devant nous se dissipèrent ; nous aperçumes au loin le clocher d'Agde. En continuant notre marche, nous laissâmes cette petite ville sur notre gauche, pour atteindre l'extrémité occidentale de l'Etang. — C'est sur ce point que vient déboucher le *Canal du Languedoc* ; c'était là que nous attendait, pour nous porter jusqu'à Toulouse, un coche semblable à celui de Beaucaire.

II

Le canal Riquet. — L'homme et son œuvre

Le Canal du Languedoc, dans la partie de son parcours qui remonte la vallée de l'Aude jusqu'à son point de partage, m'a vivement intéressé. La variété des points de vue qu'on y rencontre, depuis le territoire de Béziers jusqu'à ceux de Carcassonne et de Castelnaudary, a plus que compensé pour moi l'ennui d'une multitude de passages d'écluses dont les montées font perdre beaucoup de temps. Parfois l'on s'y trouve en présence de deux ou trois écluses échelonnées bout à bout ; et même, sous les murs de Béziers, — par suite d'une nécessité d'ordre technique que j'expliquerai en temps opportun, — ce nombre d'écluses jointives s'élève jusqu'à huit. C'est ce qu'on appelle l'*Escalier de Neptune*. Notre bateau-coche mit près de deux heures à franchir cet escalier. Pendant ce temps d'arrêt forcé, nous allâmes dîner dans un hôtel voisin Ce fut alors que la troupe de Molière nous quitta, pour aller prendre possession du théâtre de la ville natale de Riquet.

Enfin, c'est dans ce même hôtel que je me suis procuré le *Guide du voyageur* qui se trouve aujourd'hui sous ma main,

après plus d'un demi-siècle, et dont les renseignements historiques m'aident à rédiger cette seconde partie.

Toutefois, en ce qui concerne la personne de l'illustre créateur du canal, la biographie retracée par le guide débute par une fiction généalogique qui était encore en crédit à l'époque où il la reproduisait, mais que détruit une publication de date plus rapprochée de nous, celle d'une étude que notre contemporain Loménie, au jour de son décès, a malheureusement laissée inachevée, et qui a pour titre *Les Mirabeau*. — Tous les dictionnaires d'histoire qui datent de plus de vingt ans nous disent que *Pierre-Paul Riquet*, ou *Riqueti*, était cousin des Riquetti-Mirabeau ; ceci est exact ; mais ils ajoutent à cela un détail qui ne l'est pas. D'après eux, les Riqueti ou Riquetti que l'on a connus en France descendaient du noble gibelin *Ghérardo Arrighetti*, banni de Florence, sa patrie, par les Guelfes victorieux en l'an 1268, et réfugié en Provence dès ce temps-là. Assurément, ce serait là une origine intéressante, mais il faut y renoncer. (1)

Il résulte des investigations de Loménie que l'ancêtre commun à la branche des Riquéti de Provence et à celle qui nous a donné le créateur du Canal du Languedoc était tout simplement un habile plébéien, le fils unique d'un maître d'école de Digne, dans les Basses-Alpes. Le nom de Riqueti y était en usage comme diminutif familier d'*Arrigi*, forme provençale du nom d'origine teutonnique dont la langue d'Oïl avait fait *Henri*. — Bref, originairement Riquet n'était qu'un prénom, — un abréviatif d'*Henriquet*.

Le modeste maître d'école de Digne avait eu pour compagne

(1) Avant d'aller plus loin, remarquons déjà combien il serait invraisemblable qu'un noble gibelin, banni de Florence par le parti de Charles d'Anjou, fût venu se réfugier sur le territoire du comté de Provence, qui avait alors pour souverain ce même Charles d'Anjou.

la fille d'un tailleur de Marseille. Leur héritier, devenu habitant de la cité des Phocéens, avait fait fortune dans le commerce. En ce temps-là, un roturier bien nanti pouvait, par mariage ou par acquisition, faire souche de seigneurs. Quand c'était par voie d'acquisition, on appelait cela, comme chacun sait « acheter une savonnette à vilain » ; et en pareil cas, l'acquéreur ne manquait jamais de généalogistes pour se faire fabriquer des ancêtres. — Voilà comment un des petit-fils du magister était devenu comte ou marquis de Mirabeau, sur les parages de la Durance, tandis que son frère cadet se contentait d'une petite seigneurie de *Bonrepos*, en Languedoc, dans les environs de Béziers. C'est de ce dernier que naquit, un jour, *Pierre-Paul Riquet*, en l'an 1604.

L'époque de sa studieuse enfance était celle où Sully écrivait dans ses Mémoires que « pâturage et labourage sont les deux mamelles du royaume ». Doué d'une vive intelligence et et d'une précoce habitude de réflexion, — sachant d'ailleurs par l'histoire de sa famille que la fortune dont elle jouissait était due à des spéculations commerciales, Riquet tarda peu à comprendre ce qu'il y avait d'incomplet dans la formule de l'ancien ministre d'Henri IV. « Pâturage et labourage , — cela ne fait qu'une des deux mamelles », s'était-il dit à son tour ; la seconde mamelle, c'est l'industrie, et celle-ci, comme l'agriculture elle-même, réclame impérieusement des débouchés, des marchés d'échange et d'approvisionnement, -- ce qui veut dire, en d'autres termes, des voies économiques de communications et de transport. — Voilà par quelle pensée notre Riquet fut conduit, dès son jeune âge, à l'étude du problème dont la solution, pour ce qui intéressait le Languedoc, devait occuper et honorer le déclin de sa vie.

I. — Antécédents historiques. — Première études du tracé de Riquet. — Le Moïse de la Montagne-noire. — La rédaction du projet et son envoi à Colbert. — L'avis des états du Languedoc. (1654-66.)

Depuis longtemps déjà, les négociants bordelais, d'accord en cela avec leurs concurrents languedociens, désiraient l'établissement d'une voie navigable entre leur port de l'Atlantique et l'un des ports du Golfe de Lyon, suivant une ligne qui, remontant le bassin de la Garonne jusqu'à la limite qui le sépare du bassin de l'Aude, descendrait ensuite jusqu'à la Méditerranée par la vallée de cet autre fleuve. Cette idée, émise dès l'époque du règne de François Ier, avait successivement fait l'objet de plusieurs pétitions présentées à ses successeurs. Au temps de Louis XIII, elle avait inspiré la rédaction d'un projet soumis à Richelieu ; mais ce premier projet, trop imparfaitement étudié, avait été rejeté ou, tout au moins, ajourné jusqu'à plus ample information.

C'était particulièrement le problème de l'alimentation du point de partage qu'il eut fallu remettre à l'étude. « La nature du sol, — dit le biographe dont j'ai le texte sous les yeux, — l'insuffisance apparente des eaux, et surtout la difficulté de les conduire au lieu dit *Les Pierres de Naurouse*, élevé de plus de cent toises au-dessus du niveau de l'une et de l'autre mer, avait fait regarder ce projet comme inexécutable. » Voilà où en était encore la question en 1654, sous le ministère de Mazarin, lorsque Riquet, déjà parvenu à sa cinquantième année, se prit, en dépit des fâcheux pronostics de ses compatriotes, à faire de ce problème l'objet de ses rêves de jour et de nuit.

De notre temps, après plus de deux siècles d'expérience et de progrès en toutes choses, les œuvres de ce genre n'exigent que fort peu de génie pour être conçues de toutes pièces et exécutées suivant toutes les règles de l'art. Dans notre pays, nous en avons un exemple tout près de nous, celui du canal qui met aujourd'hui la navigation de la Moselle en communication avec

celle de la Saône et du Rhône, à travers les monts Faucilles, par le Coney. C'est en amont de Remiremont qu'on est allé prendre, dans la Haute-Moselle, l'eau d'alimentation du point de partage. Il n'y avait dans cette conception rien de nouveau ; et l'on n'a rencontré dans l'exécution aucune difficuté exceptionnelle. Mais, si nous pouvions nous transporter à 220 ans en arrière de nous, et nous livrer à un examen hydrologique des territoires auxquels Riquet avec affaire, nous devrions reconnaître combien le problème à résoudre était plus difficile pour lui.

D'une part, les études de topographie et d'hydraulique étaient beaucoup moins avancées qu'aujourd'hui. D'autre part, le cours supérieur de la Garonne est fort éloigné du point de partage naturellement indiqué par l'abaissement de la ligne de faîte qui sépare les deux bassins ; il en est de même du cours supérieur de l'Aude, et aucun des affluents de ces deux fleuves ne paraissait en position de fournir les eaux de la rigole d'alimentation.

Par hasard, le seigneur de Bonrepos était propriétaire d'un terrain situé aux environs de ces pierres fatidiques de Naurouse, aux pieds du long massif dit de la *Montagne-Noire*, qui s'élève au nord de la vallée de l'Aude, en face de Carcassonne et de Castelnaudary. Il vint s'y installer, pour explorer par lui-même les ruisseaux qui sortent du versant méridional de ce massif. Mais les uns étaient insuffisants, les autres trop bas de niveau; et il en était presque à désespérer du résultat de cette recherche, lorsqu'un jour, s'étant égaré, tout rêveur, sur les pieds d'une pente nord-ouest du massif, vers son extrémité la moins éloignée de Naurouse, il rencontra une fontaine dont le bassin, rempli jusqu'au bord, versait deux filets d'eau, — l'un sur sa gauche, l'autre sur sa droite, — l'un se dirigeant du côté de la Garonne, l'autre coulant du côté de l'Aude. « Ce phénomène, si simple en lui-même, fut pour Riquet un trait de lumière ; il sembla lui révéler l'avenir, et lui livrer le secret que la nature lui avait si longtemps dérobé. »

Ranimé par cette découverte, il fit aussitôt demander un fontainier du pays, et apprit de lui que la source de cette fontaine, dite de *La Grave*, sortait d'un versant-nord du massif. Dès le lendemain, il s'enfonça avec le fontainier dans les nombreux replis de cette longue Montagne-Noire, y découvrit toute une collection de filets d'eau semblables, conçut la pensée d'en modifier et d'en faire converger les directions, de manière à réunir toutes leurs eaux dans un même lit; et enfin, dans les années suivantes, il confirma à cet égard ses conjectures par des nivellements d'une exactitude admirable. La nature, devançant pour lui les ressources d'instruction technique, l'avait créé géomètre et ingénieur; elle lui faisait trouver les chemins par lesquels tous ces filets d'eau, contraints à serpenter le long des flancs de la montagne, — tantôt sur un versant, tantôt sur l'autre, — pouvaient être conduits jusqu'à Naurouse, par une rigole qui n'aurait pas moins de vingt lieues de développement.

« Dès ce moment, la solution du problème qui avait fait son tourment lui parut une vérité démontrée. Et ce fut dans l'ivresse de ce premier succès qu'il s'en ouvrit pour la première fois à Colbert, par une lettre aussi modeste, aussi naïve qu'éloquente. Cette lettre était datée du 26 novembre 1662.

« Monseigneur, — disait-il au ministre de Louis XIV, — je « vous écris de ce village, sur le sujet d'un canal qui pourrait « se faire dans cette province pour la communication des deux « mers. Vous vous étonnerez que j'entreprenne de vous parler « d'une chose qu'apparemment je ne connais pas, et qu'un « homme de gabelle se mêle de nivellement. Mais vous excu« serez ma pensée. » (1)

Dans le mémoire dont cette lettre n'était que l'accompagnement, et où l'auteur s'accusait encore, en débutant « de ne savoir ni grec, ni latin, et de parler à peine français », il présentait un plan, à trois variantes distinctes, pour le tracé du canal

(1) A cette époque, Riquet était fermier des gabelles de sa province.

du Languedoc à partir de Toulouse, et il en démontrait la praticabilité. Colbert, alors contrôleur général de Finances, s'occupait activement d'ouvrir à la France de nouvelles sources de richesses industrielles ; et alors la paix, que n'avait pas encore troublé l'ambition de son roi, semblait lui permettre les entreprises les plus hardies. Un nouveau projet de jonction des deux mers ne pouvait donc lui être soumis en moment plus opportun. Celui de Riquet était aussi bien exposé que bien conçu ; il excita l'admiration de Colbert, qui réussit à faire partager ce sentiment à Louis XIV. Il semblait donc que tout allait marcher à souhait ; mais l'auteur du projet et le ministre lui-même étaient encore fort loin de compte.

D'abord, rappelons-nous que, sous le règne de Louis XIV, quelque despotique qu'il fût, l'administration française était encore loin d'atteindre le caractère de puissante centralisation qu'elle possède aujourd'hui. Il n'était pas admis, en ce temps-là, qu'une entreprise de pareille importance pour la région qu'elle devait particulièrement favoriser fut exécutable sur le compte du budget général du royaume. Une subvention plus ou moins considérable pouvait être accordée sur le trésor royal ; mais c'était la province intéressée qui devait supporter la plus grande part de dépense. Et pour le cas dont il s'agissait alors, il fallait avant tout obtenir un avis favorable des Etats du Languedoc. Par arrêt du Conseil du roi en date de janvier 1663, l'examen du projet fut déféré à une commission mixte, dans laquelle des délégués royaux devaient se trouver réunis à un nombre égal de commissaires nommés par les Etats de la Province. Une année se passa avant que ces derniers fussent désignés. Plus d'une année s'écoula encore avant que la commission se fut réunie pour la première fois à Toulouse. Son travail d'examen sur les lieux, terminé en 1665, aboutit à un avis favorable, mais subordonné encore à la réussite de l'exécution d'une rigole d'essai.

« J'offre d'en faire l'avance à mes périls, écrit Riquet à Col-

« bert ; en quoi je risque honneur et biens ; car si je manque « l'exécution, je passerai pour un visionnaire ; et si, j'aurai « perdu une grande somme du plus clair de mon patrimoine. »

Cette offre de l'inventeur est acceptée. En quelques mois, la rigole d'essai est achevée, et le succès de cette expérience est décisif. Ce premier triomphe est célébré dans tout le pays par des sonnets, par des chansons joyeuses ; et le triomphateur, dans un accès de gaîté, écrit à Colbert : « Par préjugé, on me « qualifie de Moïse du Languedoc, avec cette différence, ajoute- « t-on, que Moïse ne fit jaillir des sources que pour une petite « fontaine, tandis que moi j'en dispose pour de grandes ri- « vières. »

Cependant, l'année 1666 commençait ; et avec elle commençaient dans le nord de la France les préparatifs d'une première guerre, qui devaient être bientôt suivie d'autres guerres non moins coûteuses que glorieuses. Ce n'était plus seulement la dépense d'une rigole d'alimentation qui devait être avancée par le créateur du canal futur. Avant de rappeler dans quelles conditions il se chargea de l'entreprise tout entière, j'ai à définir un autre problème qu'il devait résoudre, et dont l'importance n'était pas moins grande que celle de l'alimentation du point de partage : c'était le choix du point d'arrivée sur les bords du Golfe de Lyon.

II. — Le delta de l'Aude. — La nécessité de créer le port de Cette. — L'entreprise et l'exécution du canal. — L'escalier de Neptune. — La mort de Riquet. — Le mérite de son œuvre apprécié par Vauban (1666-80).

Pour qu'un port de mer soit capable d'attirer à lui une clientèle de bâtiments de commerce, il doit pouvoir leur offrir : 1° une profondeur d'eau suffisante pour qu'aucun d'eux ne risque d'échouer ou de s'engraver sur les abords de son mouillage ; 2° des espaces suffisants pour les manœuvres d'entrée et de sortie, ainsi que pour les opérations de débarquement et

d'embarquement ; 3° enfin, une sécurité à peu près absolue, sur le mouillage, contre les tempêtes et les coups de mer. Or, aucun des deux ports voisins de l'embouchure de l'Aude, — qui sont Narbonne, sur sa droite, et Agde sur sa gauche, — ne présentait alors la réunion de ces conditions capitales. Agde, l'antique *Agatha*, et Narbonne, *Narbo-Martius*, sont deux de ces cités maritimes, jadis prospères, dont l'histoire est toute semblable à celle d'Aigues-Mortes. Cette décadence, à laquelle les progrès de la science et de l'industrie modernes permettent actuellement d'apporter quelques améliorations, devait, au XVIIe siècle, paraître irremédiable. Le cours de l'Aude, qui est très rapide, apporte chaque année vers son embouchure un volume de dépôts qui l'ont plusieurs fois déplacée. Ce fleuve a son *delta*, comme le Rhône ; et même le sien est relativement plus étendu.

En résumé, l'étude des lieux devait naturellement décider Riquet à maintenir son canal à un niveau supérieur, à le prolonger jusqu'à l'Etang du Thau, et, finalement, à créer de toutes pièces un nouveau port sur l'extrémité orientale de cette petite mer intérieure. Ce port à créer, c'était celui de Cette. Sur ce point, les navires marchands pouvaient déjà, alors, communiquer avec le golfe par un large *grau* ; et la position de ce passage paraissait d'autant plus favorable qu'on le voyait abrité des vents d'ouest par une montagne rocheuse située, elle aussi, entre la mer et l'étang.

La construction du port de Cette faisait donc partie intégrante du vaste travail représenté par le projet de Riquet. Néanmoins, elle ne put être commencée qu'en 1668. Revenons d'abord aux premiers jours de 1666, époque de l'approbation du projet dans son ensemble : c'est alors que se pose définitivement la question des voies et moyens financiers. Quelle en est la solution ? C'est ce que va nous dire le narrateur auquel j'ai déjà fait plusieurs emprunts.

Les états du Languedoc, officiellement invités à participer

aux frais d'exécution du canal, se montrèrent sincèrement convaincus de son utilité ; mais « ils n'en témoignèrent pas moins une méfiance, assez justifiée, du reste, par l'expérience du passé. Craignant que les fonds qu'ils accorderaient pour le canal ne soient employés à tout autre chose, et que par conséquent leur province ne se trouve grevée d'un surcroît d'impôt sans utilité locale, ils déclarèrent ne pouvoir fournir la subvention demandée... »

« Le refus des Etats du Languedoc et l'épuisement du trésor royal allaient ainsi faire ajourner indéfiniment l'exécution de ce grand travail ; mais l'auteur du projet ne se manqua point à lui-même, et son génie, fécond en ressources, lui fit trouver les moyens de pourvoir à toutes dépenses sans surcharger les finances du royaume. » Il suggéra à Colbert les clauses d'un édit royal qui lui permettrait de se présenter lui-même, par voie d'adjudication publique, comme entrepreneur des travaux, « et qui autoriserait l'adjudicataire à prendre toutes les terres « nécessaires pour cette construction, lesquelles seroient payées « par Sa Majesté après estimation, au moyen de quoy les dites « terres seroient érigées en fief, comprenant le canal, ses ri- « goles et chaussées, avec toutes constructions sur les bords « du dit canal, châteaux, moulins, magasins d'entrepôt, etc. ; « droit de chasse et de pêche ; privilèges de constructions de « bateaux ; droits de péage à établir, etc. »

Voilà comment les souvenirs de l'âge féodal inspiraient au seigneur de Bonrepos un moyen financier de devenir son propre entrepreneur. « Par ce moyen, disait-il dans sa correspondance avec Colbert, il n'en coûtera au roi que des parchemins et de la cire. » L'adjudication ne comprenait d'abord que les travaux du canal entre Toulouse et Carcassonne. Deûx ans plus tard, il devait y en avoir une seconde pour le reste du parcours, y compris la construction du port de Cette, à laquelle s'intéressaient vivement, non-seulement le commerce de la vallée de l'Aude, mais aussi celui de Montpellier et des autres villes de a région orientale du Languedoc.

« L'ordre et la rapidité des travaux répondirent à ce qu'on devait attendre du zèle et de l'activité de l'inventeur. Le nombre des ouvriers était ordinairement de huit mille et s'éleva souvent jusqu'à onze ou douze mille... Dès le mois d'avril 1667, les deux premières pierres de l'écluse qui ouvre sur la Garonne furent posées solennellement, l'une par le parlement de Toulouse, l'autre par les capitouls de cette même ville, en présence de l'archevêque. Une relation de cette cérémonie fut imprimée, et le souvenir en fut consacré par des médailles et des inscriptions. — Riquet, dans son enthousiasme, avait conçu le projet de faire, au point de partage, à Naurouse, un port magnifique, de construire à l'entour de vastes magasins et d'en former le centre d'une ville régulière, bâtie sur un modèle nouveau. »... Mais le temps lui manqua pour l'accomplissement de cette dernière partie des plans qu'il avait conçus.

C'est qu'avant de se livrer au plaisir de construire des ouvrages de luxe, il avait à surmonter d'énormes difficultés dans l'exécution des ouvrages nécessaires. La pente générale de l'Aude est rapide ; son cours est très accidenté ; et chacun des petits affluents descendus des montagnes qui l'encadrent exigeait, pour le passage du canal, une œuvre d'art, — et cela, sans compter les écluses, au nombre de soixante environ, entre lesquelles devait se partager les 192 mètres de différence de niveau entre le seuil du point de partage et la cote moyenne de la mer. A cet égard, je ne citerai qu'un seul détail, mais il est caractéristique. L'obligation de passer en aqueduc par dessus le cours d'un petit fleuve qui s'appelle l'Orb, tout près et à l'occident de Béziers, avait contraint l'ingénieur à maintenir jusque là son canal à un niveau d'où il devait, ensuite, descendre brusquement pour arriver de plain pied sur le bord de l'étang du Thau : ce fut la solution de ce problème qui exigea, sous les murs de Béziers, la création de cette cascade de huit écluses, placées bout à bout, que l'on baptisa du nom mythologique d'*Escalier de Neptune*.

Vous dire à quels embarras cet homme admirable faisait face, à quelles pertes d'argent il s'exposait volontairement pour mener à bonne fin tous ses travaux, ce serait trop allonger mon récit. — « Mon entreprise, écrivait-il un jour à Colbert, c'est le plus cher de mes enfants ; j'y regarde à la « gloire, et non pas au profit. Je souhaite de laisser de l'hon« neur à mes enfants, et je ne m'occupe point de leur laisser « une grande fortune. » En une autre occasion, après un touchant exposé des soucis que lui causent certains accidents imprévus, il écrit encore : « J'ai deux filles à établir ; j'aime « mieux les garder encore chez moi quelque temps, et em« ployer aux frais de mon canal ce que je leur avois destiné « pour dot... »

En 1672, au moment où le canal était achevé depuis Toulouse jusqu'à Naurouse, et livré à une navigation partielle, Riquet se sentit atteint d'une maladie grave, causée par sa fatigue de corps et d'esprit. Un instant on craignit de le perdre. Ce fut à partir de ce moment que son fils aîné, nommé Jean-Mathias, s'associa à ses travaux, pour lesquels un autre ingénieur nommé Andréossi, — le bisaïeul d'un de nos généraux d'artillerie les plus distingués de la République et de l'Empire — lui fut aussi un collaborateur précieux.

« Les difficultés du terrain semblaient augmenter chaque jour. Les contradicteurs et les envieux triomphaient, quand les travailleurs arrivèrent devant un passage dit de *Malpas*. Un jour, on écrit à Colbert que l'entreprise de Riquet se trouve arrêtée par un obstacle impossible à franchir, voyant son canal butté contre une montagne de sable, et sur chaque côté un étang de vingt-cinq à trente pieds plus bas que son niveau. Cette lettre est envoyée à Riquet, qui connaît mieux que personne le véritable état de choses. L'intendant du Languedoc, qui en a reçu également communication, lui envoie l'ordre de suspendre ses travaux jusqu'à son arrivée sur les lieux. Riquet

met l'ordre dans sa poche, renforce ses ateliers, achève de percer la montagne, et, lorsque l'intendant arrive, se donne le plaisir de le faire passer sous la voûte du tunnel nouveau. »

Voilà par quels prodiges d'activité le canal se trouva conduit jusqu'à Béziers avant la fin de l'été de 1680. Pourquoi faut-il ajouter que le glorieux ingénieur, succombant à une dernière maladie, dans sa soixante-dix-septième année, s'éteignit le 1er octobre?... « C'était six mois avant le jour où l'ouverture solennelle de la navigation sur tout le développement de son œuvre allait annoncer à la France, à l'Europe, l'accomplissement de sa promesse et le succès de ses efforts. Il n'eut pas le bonheur d'entendre les expressions de reconnaissance qui s'élevaient de toutes parts ; c'était pourtant la seule récompense qui fût digne de lui, et la seule qu'il ait constamment ambitionnée ! »

C'est ici que se termine la partie biographique du guide que j'avais en mains à partir des écluses de Béziers. Après avoir contemplé, le soir, au clair de la lune, Carcassonne et sa pittoresque citadelle du moyen-âge, je veillai jusqu'au moment d'apercevoir à travers la brume le bassin de Naurouse. Et ce fut le lendemain, dans l'après-midi, que j'arrivai au terme de mon voyage sans aucun incident qui mérite d'être raconté. A dater de mon entrée au régiment, je m'appliquai de toutes mes forces à devenir un bon officier d'artillerie ; mais je gardai au plus profond de ma mémoire ce détail, remarqué par moi, à l'école de Metz, dans l'histoire de la vie du maréchal de Vauban :

Un jour, — c'était avant l'époque de l'achèvement du canal, — Vauban avait été chargé par Louis XIV de visiter les travaux de Riquet, et de lui présenter un rapport formulant son opinion personnelle sur cette entreprise. Revenu de sa visite, ce grand maître en l'art des fortifications et de l'attaque des places résuma comme il suit les impressions qu'il en rappor-

tait : « Sire, je donnerais tout ce que j'ai fait et tout ce qui « me reste à faire pour être l'auteur d'un ouvrage si admirable « et si utile à votre royaume. »

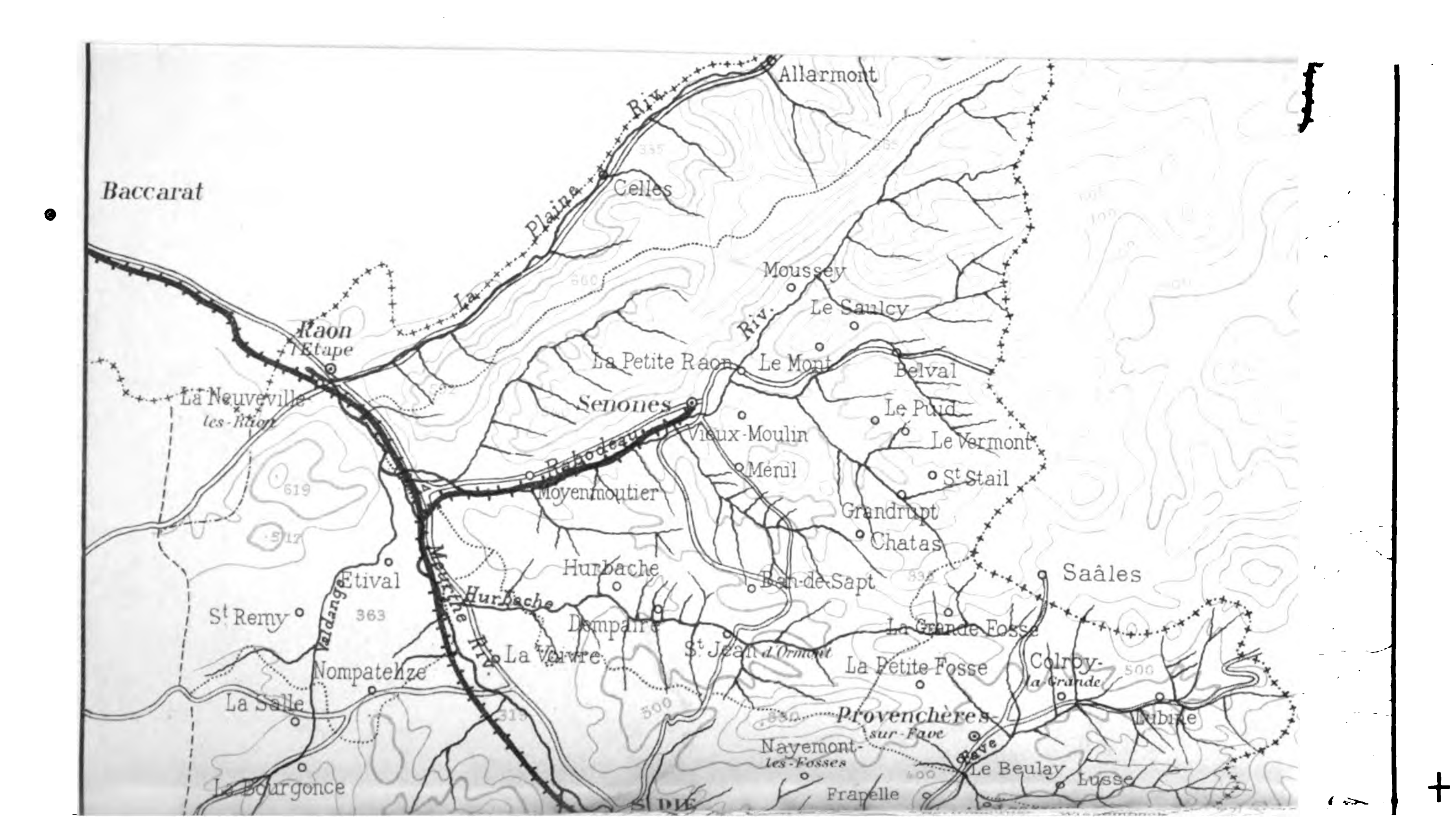
A ce moment, l'on était encore dans la période des victoires et conquêtes, auxquels Vauban lui-même avait si glorieusement participé. Ce héros de guerre, dans ce milieu tout énivré de la fumée des champs de bataille et des sièges, n'oubliait pas un seul instant que l'avenir du monde appartient aux arts de la Paix !...

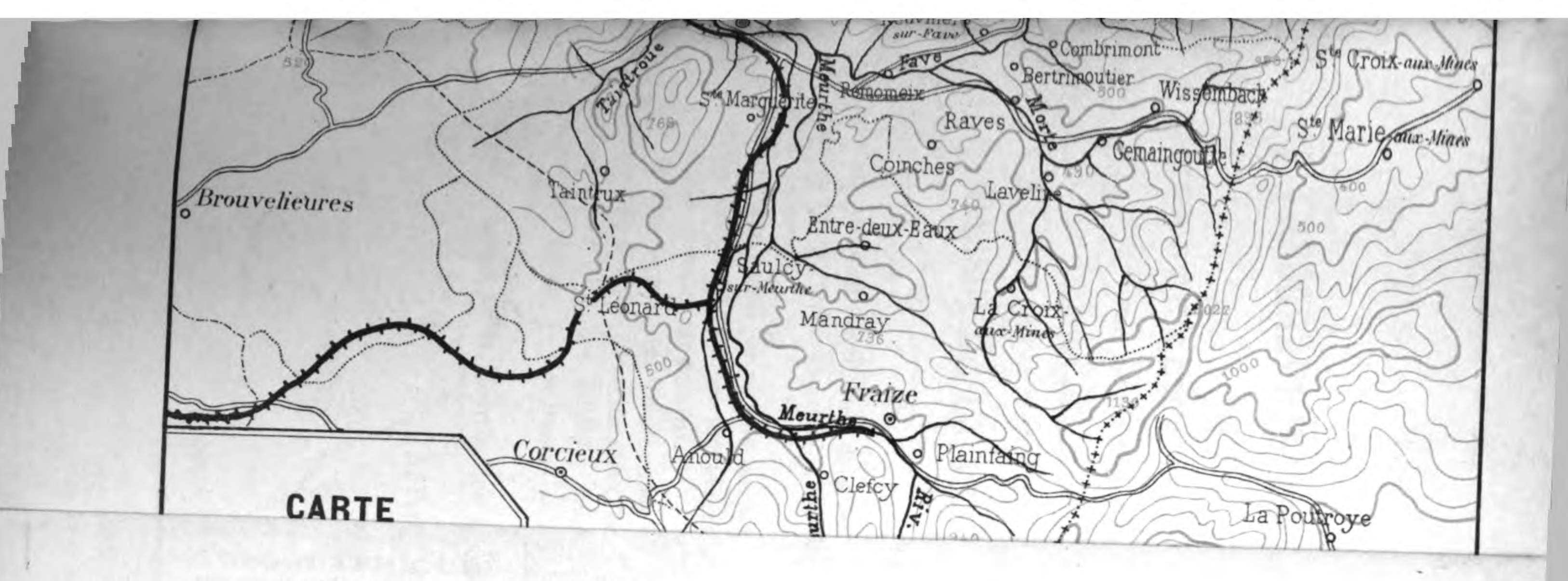
P. DE BOUREULLE.



Carte N° 1

Raon-les-Leau
Luvigny
Raon-sur-Plaine
Donon
Vexaincourt
Schirmeck


Baccarat
Allarmont
Celles
La Plaine Riv.
Raon l'Etape
La Neuveville-les-Raon
Moussey
Le Saulcy
Riv.
La Petite Raon
Le Mont
Belval
Senones
Le Puid
Vieux-Moulin
Le Vermont
Rabodeau
Ménil
St Stail
Moyenmoutier
Grandrupt
Chatas
Hurbache
Ban-de-Sapt
Saâles
Etival
St Remy
Valdange
Hurbache
Meurthe Riv.
Dompaire
La Grande Fosse
St Jean d'Ormont
La Voivre
La Petite Fosse
Colroy-la-Grande
Nompatelize
La Salle
Provenchères-sur-Fave
Lubine
Nayemont-les-Fosses
Fave
Le Beulay
Lusse
La Bourgonce
Frapelle
St DIE
619
517
363
335
560
500
315
830



Brouvelieures
Taintroue
Taintrux
Ste Marguerite
Meurthe
Remomeix
Fave
sur-Fave
Combrimont
Bertrimoutier
Wissembach
Ste Croix-aux-Mines
Ste Marie-aux-Mines
Morte
Raves
Coinches
Gemaingoutte
Laveline
Entre-deux-Eaux
Saulcy-sur-Meurthe
St Léonard
Mandray
La Croix-aux-Mines
Fraize
Meurthe
Corcieux
Anould
Plainfaing
Clefcy
Riv.
La Poutroye
CARTE

TOPOGRAPHIE ANCIENNE

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

Par A. FOURNIER

BASSIN DE LA MEURTHE

Dans un précédent travail, paru dans les *Annales* de 1892, j'ai traité de la topographie ancienne du département des Vosges dans son ensemble.

Je continue ce travail par régions ; au lieu de les décrire par arrondissements, dont les limites sont plus ou moins arbitraires, j'ai préféré les prendre par *bassins*.

Pour le département des Vosges, rien de plus facile et de plus rationnel ; puisque, placé sur le faîte séparatif des bassins du Rhône et du Rhin, les vallées y prennent naissance et constituent des régions, — des bassins — on ne peut mieux délimités.

C'est par le bassin de la Meurthe que je commencerai ce travail.

A. FOURNIER.

I. — 1° Limites du bassin de la Meurthe; 2° la Haute-Meurthe et ses sources; 3° Les premiers affluents; 4° Aspect du pays : sa surface, sa population; 5° La Meurthe jusqu'à sa sortie du département.

1° Limites du bassin de la Meurthe. — Du Nord au Sud — du *Donon* (alt. 1010) au col de la *Schlucht* (alt. 1150) — sur une longueur de 70 kilomètres, c'est la crête même des Vosges qui limite — à l'Est — le bassin de la Meurthe.

Au Sud et au dessus de la *Schlucht*, le faite de séparation des eaux s'infléchit vers l'Ouest, se dirigeant, sur deux kilomètres, vers le *Collet* (alt 1115). Ce faite est formé par un des contreforts nord du massif du *Hoheneck;* ce contrefort, d'une altitude de 1257 mètres, est situé au dessus de la *Chaume de Monthabey*.

A partir du Collet, ce sont les plateaux qui forment la *Chaume de Balveurche* (alt. : 1202 — 1186 — 1067) qui, se dirigeant vers le Nord, dominent la rive gauche de la branche de la Meurthe venue du massif du Hoheneck. Au niveau et au-dessus du Valtin, le faite reprend la direction Ouest, séparant la *vallée de Belbriète* du *Grand-Valtin* (alt. : 963 — Bois-des-Broches : 987), pour aboutir au *col de Surceneux* (alt. 846) traversé par la route de Gérardmer au Valtin et à Fraize.

Là, nouvelle inflexion vers le Nord (alt : 1011 — 1090 — 951 — 904 — 864); la montagne, très escarpée, limite le côté gauche de la *petite Meurthe*; au niveau du *Signal de Gerbépal* (alt. 891), elle prend une direction Nord-Ouest. C'est dans cette partie que l'on trouve le *col du Plafond* (alt. 608) limité au S.-E. par un sommet de 720 mètres et au N.-O. par un autre de 668 mètres.

Au delà, les hauteurs variant de 615 à 689 mètres, on rencontre le *col de Vanémont* (alt. 520) donnant passage à une des routes de Corcieux à Saint-Dié.

Jusque là, le faite séparait les eaux de la Meurthe d'avec

celles du bassin de la Moselle (*Vologne*, puis le *Neuné*). Du col de Vanémont, il divisera la Meurthe d'avec la Mortagne.

Arrivé au *Haut-Jacques* (alt. 567, où passe la route de Bruyères et Brouvelieures à Saint-Dié, la chaîne de séparation des eaux décrit un demi cercle entourant les territoires de Saint-Michel, La Bourgonce, La Salle, Nompatelize, Saint-Remy, Etival et donne passage, au *Mont-Repos* (alt. 510), à la route de Bruyères à Etival ; au *Haut-du-Bois* (alt. 480), à celle de Rambervillers à Saint-Dié; au *col de la Chipote* (alt. 462), à celles de Rambervillers à Raon et à Etival ; enfin, au *bois de la Pèche* (alt 371), c'est la route de Rambervillers à Baccarat.

Le développement total du faîte de séparation des eaux de la Meurthe d'avec celles du versant alsacien d'abord ; puis de la Moselle, puis de la Mortagne est d'environ 150 kilomètres. Toute la région comprise dans ces limites fait partie de l'arrondissement de Saint-Dié.

2° Sources de la Haute-Meurthe. — Si, une carte sous les yeux, on étudie les origines de la *Meurthe*, on remarque un massif montagneux parfaitement délimité, dans tout son pourtour, par des vallées profondes et donnant à ce massif une forme large au Sud, très étroite au Nord : A l'*Est* et au *Nord*, c'est la vallée du Valtin, étroite, profonde jusque *Plainfaing* d'où elle se dirige vers le *Nord-Ouest*, pour se joindre, en aval de Fraize — à *Sondreville* — à celle de l'*Ouest*, également très profonde, et venue de *Clefcy* et *Ban-sur-Meurthe*. Les eaux qui arrosent ces deux vallées portent toutes deux le nom de *Meurthe*. Pourtant on donne le nom de *Petite-Meurthe* à celles de Clefcy.

Au *Sud*, ces deux vallées communiquent par une large dépression limitée au *Nord* par la *Chaume de Sérichamp*, au *Sud* par celle de *Balveurche* : c'est le *Grand-Valtin*. Les eaux en coulent à l'*Est* vers le Valtin ; à l'*Ouest* vers Ban-sur-Meurthe. Elles forment deux des sources de la Meurthe.

Le point culminant de la dépression qui forme le *Grand-Valtin* est à 851 mètres d'altitude : vers l'*Est*, le *Valtin* est à 750 mètres, soit une différence de cent mètres ; à l'*Ouest* la gorge où coulent les eaux devient très encaissée et présente bien vite une dénivellation de 120 mètres. Ainsi, le territoire du Grand-Valtin est formé par deux pentes bien nettes (qui lui donnent la forme d'un énorme col) : l'une, à l'*Ouest*, d'où partent les eaux de la *Meurthe de Clefcy* ou *Petite-Meurthe ;* — celle-ci — pour en terminer avec elle — a une seconde source, également bien caractérisée, à l'Ouest, qui vient du *Col de Surceneux* (alt. 846); l'autre, à l'*Est*, dont les eaux se rendent à la *Meurthe du Valtin* ou *Grande-Meurthe*. Mais celle-ci a une autre source qui, au point de vue orographique, me semble de beaucoup la plus intéressante : c'est celle dont les eaux, venues du versant Nord du Hoheneck, se confondent avec la branche du coté Est du Grand-Valtin. Le Hoheneck (alt. 1366), est le point culminant d'un important massif, c'est de là que partent un grand nombre de cours d'eau (ainsi qu'on le verra lorsque je décrirai le bassin de la Moselle) ; la Vologne, par exemple, jaillit à très peu de distance de cette source de la Meurthe.

Quoi qu'il en soit, la *Meurthe*, venue du massif du Hoheneck, après s'être réunie — au Valtin, en traversant une gorge escarpée — à la branche qui coule sur le versant Est du Grand-Valtin, se dirige vers le Nord jusqu'au *Rudlin*, où elle s'infléchit brusquement vers l'Ouest, coulant dans un étroit défilé ; puis au niveau de *Xéfosse* (alt. 664), elle reprend la direction N.-O. ; passe à *Habeaurupt* (alt. 604), *Plainfaing* (alt. 530), d'où elle coule franchement vers l'Ouest, et, en aval de Fraize se joint — Sondreville (alt. 460) — à la branche Ouest ou *Petite-Meurthe*.

Comme pour la Meurthe du Valtin, la Petite-Meurthe a aussi deux sources, ainsi que je l'ai dit : *Col du Surceneux, versant Ouest du Grand-Valtin;* toutes deux se joignent à la

naissance de la portion de la vallée qui porte le nom de *Straiture*. Les eaux coulent d'abord vers le N.-O. ; au niveau d'*Hervafaing* (alt. 578), elles s'infléchissent vers le N.E. ; puis au N.-O. passent à *Clefcy* (alt. 500) et vont se confondre avec la Grande-Meurthe à Sondreville.

Il résulte de tout ce qui précède que les habitants du pays, les cartes, indiquent plusieurs sources à la Meurthe :

A. *Grande-Meurthe* ou du *Valtin :*

1° Une source partant du versant Nord du massif du Hoheneck, entre la Schlucht et le Collet ;

2° Une autre sur les pentes Est du Grand-Valtin ;

B. *Petite-Meurthe* ou de *Clefcy :*

1° Une source au pied du col du Surceneux ;

2° L'autre sur les pentes Ouest du Grand-Valtin.

3° Les premiers affluents de la Meurthe. — Le massif montagneux enclavé entre les deux vallées présente six kilomètres dans sa plus grande largeur (au Sud), à peine un dans sa partie la plus rétrécie — de la *Truche* (Grande-Meurthe) aux *Grimels* (Petite-Meurthe) — et deux à son extrémité Nord (Clefcy à Fraize). La longueur est de 10 kilomètres environ.

Le point culminant est — au Sud — la jolie montagne de *Sérichamp* (alt. 1147) si connue par son merveilleux point de vue. De Sérichamp — du Sud au Nord — les sommets vont s'abaissant graduellement vers Fraize (alt 1113 — 1119 — 1085 — 1063 — 909). Les pentes sont très raides — presque à pic — sur le coté Est (rive gauche de la Grande-Meurthe) du massif ; bien plus faibles sur l'autre versant qui forme la rive droite de la Petite-Meurthe ; aussi sont-elles plus cultivées, plus habitées.

La rive droite de la Grande-Meurthe est formée — de la Schlucht au col de Louchpach — par la crête même des Vosges, puis par un rameau latéral dont l'autre versant est limité par le *Barençon*.

La rive gauche de la Petite-Meurthe est aussi bordée par des à-pics, exactement comme la même rive de la Grande-Meurthe. Du reste, cette configuration est conforme au régime des montagnes de cette région : Pentes très raides sur le versant oriental ; bien plus faibles, s'abaissant par gradins successifs, sur le côté occidental.

Les affluents des deux branches de la Meurthe sont nombreux ; mais tous sont des torrents sans importance. Trois, pourtant, situés sur la rive droite de la Grande-Meurthe, doivent être mentionnés :

Le ruisseau de *Scarupt* qui vient à Fraize même, mêler ses eaux à celles de la Meurthe.

Le *Barençon*, dont la vallée est parallèle à celle du précédent et que la route de Saint-Dié à Colmar remonte pour gagner le *col du Bonhomme* (alt. 949).

Le troisième est de beaucoup le plus intéressant : c'est le *Louchpach*. Il vient du col du même nom. La chaîne des Vosges qui suivait une direction Sud-Nord, s'infléchit brusquement au niveau de ce col, vers l'Ouest ; pour, bientôt, de l'autre côté, reprendre sa direction première. Ce court changement de direction présente une large et profonde coupure, c'est le col (alt. : 976).

Le *Louchpach* coule en ligne droite, selon une direction N.-E.-S.-E. pour se jeter — au Rudlin (alt. : 704) — dans la Meurthe, juste au point où celle-ci s'infléchit brusquement vers l'Ouest pour couler dans une coupure profonde qui sépare le Rudlin de Xéfosse (alt : 694). Il résulte que Louchpach et Meurthe descendent l'un vers l'autre, formant — à pentes inverses - le prolongement réciproque de la vallée de chacun d'eux. Vues du col du Louchpach ou du Valtin, les deux vallées semblent sans issues. La crête des Vosges à l'Est, les pentes très raides du versant opposé, ces deux vallées qui descendent l'une vers l'antre, constituent l'un des plus jolis paysages que l'on puisse imaginer.

Toute cette région de la Meurthe, à son origine, est constituée par des granits communs et porphyroïdes. Le fond des vallées, à partir du moment où elles s'élargissent — *Xéfosse* pour la Grande-Meurthe, *Hervafaing* pour la petite — est comblé par des diluviums et atterrissements de granits communs et roches anciennes.

4° Aspect du pays, sa surface, sa population. — Du pied du Hoheneck à Sondreville, où se joignent les deux Meurthe, on rencontre la montagne sous les aspects les plus variés : sur les sommets, les pâturages ou chaumes exploités pendant la belle saison seulement, les grandes forêts de sapins ; plus bas, les fermes habitées toute l'année, isolées ou enclavées dans les bois ; les scieries apparaissent, puis les groupements d'habitations, enfin les usines. C'est surtout dans la vallée de la Grande-Meurthe — d'Habeaurupt à Sondreville — que celles-ci sont nombreuses et ont fait de la Meurthe, si petite à son origine, un véritable cours d'eau travailleur.

Le pâturage et l'industrie du fromage ; le commerce des bois et son façonnage sont les principaux éléments qui font vivre les habitants des hautes vallées de la Meurthe : les villages du Valtin, de Ban-sur-Meurthe et Clefcy.

Le *Valtin* a une superficie de 2,152 hectares, dont 1,609 en forêts, 38 en terres arables et 461 en prés. La population atteint 413 habitants. Soit 1 habitant pour 5 hectares ou, si l'on ne tient compte que de la surface cultivée, un peu moins d'un hectare par tête.

Ban-sur-Meurthe a une étendue de 3,179 hectares, dont 1,710 en forêts, 479 en terres et 738 en prés. La population s'élève à 1,288 habitants, ou 1 de ces derniers pour 2 h 4 et un peu moins d'un hectare pour la surface cultivable.

Clefcy, avec 551 habitants et une surface totale de 1,543 hectares, ou 1 habitant pour 3 hectares, et moins de 1 hectare de terres cultivables par tête (prés, 129 hectares ; terres, 273 hectares).

Plainfaing, bien autrement peuplé (4,918 habitants et 3,813 hectares) a 70 ares (surface totale) par tête.

Fraize, avec 3,136 âmes et 1,543 hectares ne donne plus que 50 ares par habitant.

Ces deux localités très industrielles vivent donc d'autre chose que des produits de la terre.

La population entière du haut bassin de la Meurthe (Valtin, Plainfaing, Fraize, Ban sur-Meurthe et Clefcy) est de 16,306 âmes pour une surface totale de 12,058 hectares, ou, pour l'ensemble, 85 ares par habitant.

La surface forestière s'élève à 6,722 hectares. A ce chiffre il faut ajouter 776 hectares de friches, ce qui fait un total de 7,498 hectares non cultivables, plus de la moitié de la surface totale.

En 1710, la population de toute cette région était de 194 habitants (Ban-sur-Meurthe n'y figure pas). En l'an XII (1803) elle était de 6,066 et en 1830 : 8,065.

Comme dans la Montagne, ces communes ayant leurpopulation éparpillée sur toute la surface, se subdivisent en une multitude de hameaux, d'écarts, de fermes.

Ainsi *Plainfaing* a 10 hameaux dont quelques uns sont très peuplés : Habeaurupt, 841 habitants ; La Truche, 796 habitants, et encore ceux-ci — les autres encore moins — ne sont nullement groupés. Il en est de même pour Fraize où l'on trouve des hameaux ayant 320 habitants (Les Sèches-Tournées) et 228 (Les Beurés).

Cet éparpillement des habitations qui se rencontre dans toute la région montagneuse s'explique, ainsi que nous l'avons vu dans la *Topographie ancienne du département des Vosges*, par la nécessité, pour le montagnard, de procéder à des défrichements sur les flancs des montagnes, s'il voulait se procurer un terrain qu'il puisse cultiver. Ce terrain à défricher était d'autant plus éloigné du centre primitif, que la population était plus dense ; les premiers venus commencèrent par

les plaines et formèrent ainsi les centres primitifs ; puis on s'éleva sur les flancs des montagnes, et peu à peu, la population augmentant, il fallut s'éloigner et arriver presque aux sommets. Ces installations au milieu de la région défrichée ne permettaient pas le groupement, si bien que toutes les maisons ont été bâties à des distances plus ou moins grandes les unes des autres.

5° La Meurthe jusqu'à sa sortie du département des Vosges. — Une fois formée par la réunion de ses deux branches initiales, la Meurthe s'infléchit de suite vers le Nord, passe à Saint-Léonard (alt. 417), Saulcy (alt. 380), Sainte-Marguerite (alt. 360), reçoit sur sa rive droite l'affluent principal de cette région, la *Fave*. A Saint-Dié (alt. 345) elle se dirige vers le N.-O., passe au pied de la Voivre (alt. 320), à droite d'Etival (alt. 310), à Saint-Blaise (alt. 300), où le *Rabodeau* vient la joindre et, à *Raon* (alt. 288), reçoit la *Plaine* et sort bientôt du département.

Voici les noms des principaux affluents :

Rive droite : le ruisseau de *Mandray*, la *Fave*, grossie de son affluent principal la *Morte*. Le *Robache*, le ruisseau d'*Hurbache* ; le *Rabodeau* et son affluent principal la *Ravine*, enfin la *Plaine*.

Rive gauche : le *Taintroué*, la *Valdange*, grossie de la *Chipotte*.

De Sondreville, la vallée est large, régulière ; à sa jonction avec celle de la Fave, elle prend un développement considérable. Au niveau de Saint-Dié, il y a un rétrécissement — entre Ormont et Cambert ; — puis, elle reprend sa largeur jusque Saint-Blaise. Là, la rivière, qui vient de recevoir le Rabodeau, coule dans un défilé pour reprendre, au niveau de Raon-l'Etape, tout son épanouissement.

La tendance générale de la Meurthe est de suivre de préférence le côté droit de la vallée, en amont de Saint-Dié surtout. Au-dessous de Saulcy, elle traverse la vallée de la Fave pour

aller joindre celle-ci et, faisant un coude brusque vers l'Ouest, elle semble être le prolongement de son affluent. La Fave, aussi, suit constamment le côté droit de sa vallée et coule au pied de falaises de grès.

BIBLIOGRAPHIE.— Cartes de l'état-major au 80,000e et au 50,000e. — Carte de l'arrondissement de Saint-Dié de M. Antoine. – Carte au 100,000e du Ministère de l'Intérieur. — Carte du département des Vosges de M. Garnier. (Feuille St-Dié)

II. — 1° Géologie du bassin; 2° Exploitation des mines et salines; 3° Lacs.

1° GÉOLOGIE. — Le thalweg des vallées de la *Fave* (depuis Beulay, alt. 393), et de son affluent la *Morte* (depuis Laveline, alt. 430), celui de la Meurthe jusqu'à son affluent le Taintroué (depuis Rougiville, alt. 366) est formé par des diluviums et atterrissements de granits et roches anciennes. A la jonction de la Fave et de la Meurthe, on trouve un îlot d'alluvions.

Au-dessous de Saint-Dié, commencent les alluvions bordées à droite et surtout à gauche par d'étroites bandes de diluviums.

En amont d'Etival, ceux-ci réapparaissent et occupent entièrement la vallée ; en aval, jusque Saint-Blaise, on ne les trouve plus que sur la rive gauche, les alluvions réapparaissant sur le côté droit. Une fois entré dans le défilé qui sépare Saint-Blaise de Raon-l'Etape, alluvions et diluviums disparaissent et la rivière coule sur le granit.

Les vallées du Rabodeau et de son affluent la Ravine, de la Plaine, sont formées par des alluvions.

De son origine à la sortie du département, la vallée de la Meurthe et celles de la Fave, Robache, Taintroué, Valdange, Rabodeau et Plaine, forment une vaste et magnifique prairie, on ne peut mieux irriguée.

Jusqu'à Sondreville, toute la surface du bassin de la haute Meurthe est entièrement formée par des granits communs et porphyroïdes qui se prolongent sur la droite de la Meurthe, puis sur la gauche de la Fave jusqu'au col de Lubine (alt. 669). On rencontre, à l'angle des deux vallées de la Meurthe et de la Fave, un coin de grès rouge. On en trouve encore — à l'état d'ilots — vers Bertrimoutier, Colroy.

La rive droite de la Fave, puis de la Meurthe, est bordée par le grès rouge limité au Nord par une ligne passant par Saâles, Petite-Fosse, Saint-Jean-d'Ormont, Hurbache et finissant en pointe à la jonction des vallées de Meurthe et Rabodeau. Dans ce massif se rencontrent plusieurs grands ilots de grès vosgien (Nayemont-les-Fosses). De Neuviller-sur-Fave à Saint-Dié, sur la droite de la Fave et de la Meurthe, se rencontrent le long de ces deux rivières des falaises de diluviums sableux avec fragments ou blocs de grès vosgien.

Au Nord, entre ce massif de grès rouge et le Rabodeau (rive gauche) et, en allant de la Meurthe à la crête vosgienne, on rencontre : le *terrain devonien supérieur* (Moyenmoutier), puis le *granit commun* (Ménil, Chatas, Saint-Stail) ; entre les deux du *grès rouge* (Ban-de-Sapt) et un ilot d'*argilolithe et porphyre du grès rouge* ; puis une nouvelle bande de *devonien supérieur* (Le Puid, Petite-Raon) ; le *grès rouge* et enfin le *grès vosgien* (Donon). Sur la rive droite du Rabodeau, le versant de la montagne est formé de *grès rouge* puis vient le *grès vosgien.*

Il en est de même pour les deux rives de la Plaine qui sont bordées par de minces bandes de grès rouge entièrement noyées dans le grès vosgien. Là on se trouve dans ce grand massif de grès vosgien qui s'étend du Donon à Epinal et Remiremont.

Le côté gauche du bassin de la Meurthe est bordé, à partir d'Anould, sur tout son parcours par le grès vosgien ; très large d'abord, il renferme toute la vallée du Taintroué ; à la hauteur

de Brehimont (Saint-Michel) il s'éloigne de la Meurthe pour décrire un grand cercle entourant les territoires de Saint-Remy et Etival formés de granits communs et porphyroïdes et revenir en aval d'Etival limiter la rive gauche de la Meurthe. En arrière de ce grès rouge devenu très étroit à partir de Lasalle, on retrouve le grand massif de *grès vosgien*.

Telle est, dans ses grandes lignes, la composition du sol qui forme le bassin de la Meurthe dans le département des Vosges.

2° Exploitation des mines et salines. — Le haut bassin de la Meurthe renferme des minerais d'argent, plomb et cuivre qui furent exploités dès le xe siècle. Il y en avait à La Croix, au Chipal, à Lusse, Lubine, Saulcy. Un acte de 1486 cite les « partuis (galeries) » de Saint-Nicolas, de Notre-Dame « on ban de Lauveline » ; du Saint-Esprit, de Saint-Jean « devers Lubine » et de « Sainete Croix, devers Mandray ».

Saint Gérard, évêque de Toul (963-994) abandonnant les revenus des abbayes de Saint-Dié et Moyenmoutier se réservait les dîmes de la mine d'argent : « *decimas minæ argenti.* » Divers autres titres des xie et xiie siècles parlent également de ces exploitations : « *Si argentum de montibus elicitur, si montes in banno sancto Deodate fuerunt, argentum quoad ditionem ejus et suorum pertenebit* » (1125).

Ce qui est certain, c'est que ces mines prirent une telle importance dès le xiiie siècle que le duc Mathieu dut les soumettre à un règlement particulier ; on trouve dans les *Coupures de Bournon* (1) quelques extraits de ce règlement en date du 5 janvier 1250 : les ouvriers étaient payés tous les quatre jours ; l'*Houtman* devait entrer tous les jours dans les mines ; après avoir compté les mineurs il fermait les barrières, afin que nul n'entrât ni sortît sans permission.

L'ouvrier jouissait de privilèges que Florentin Le Thierrat

(1) *Chroniques, lois, mœurs et usages de la Lorraine au Moyen-Age,* recueillis par Jacques Bournon.

se contente d'indiquer d'une façon par trop vague : « fut dit qu'ouvriers travaillant ès mines encore qui ne soient et puissent être en état de noblesse, iceux cependant seraient en jouissance de toutes franchises. »

C'était un rude métier que celui de mineur et fondeur ; aussi s'explique-t-on les faveurs qui leur étaient accordées. Ceux qui ne pouvaient plus travailler on les dispensait du « guet, garde et rétention des bonnes villes s'ils y allaient demeurer...» Dans une supplique au souverain ils disaient : « Le mestier de fondre et affiner métal est fort dangereux et contraire à la vie humaine et ne peullent gaires durer et demeurent percluz de leurs membres souvent ceux qui s'en meslent avec ce, jour et nuict, les convient besongner et ouvrer de peine et labeur extrême et quazy intolérable... » (1)

Volcyr raconte une visite qu'il fit dans les mines avec le duc Antoine : « ... et entré dedans par assez longue distance, où l'on veoit de merveilleux ouvrages, avecques inventions soubz terre et fabricques estranges, par les lieux creux en forme d'arches decourant l'eau et ruisselant de toutes parts, laquelle distille goutte à goutte des hauts rochers jusques à être amassée dans les porches mynnières, canales, puys de profondeur espoventables, dont il convient de la tirer et épuiser sans cesse, ou tout l'artifice et structure de si grosse préparation périroit incontinent. Mais au regard de tirer ladicte mine, et la mener hors du creux desdictes montagnes édifiées en labeur de mynnes sur petits tumbreaux roullans, les mynneurs ouvriers et tireurs estant vestus de peaux et enveloppés assez légèrement de certes habits et couvertes... » (2) (1530).

---

(1) Lepage. — *Les Industries lorraines* : *les Mines*. (Mémoires de l'Académie royale des sciences, lettres et arts. — Académie Stanislas, 1851.)

(2) Volcyr. — *Chronique abrégée par petits vers huytains des Empereurs, roys, ducs d'Austrasie, avec le quinternier et singularitez du Parc d'honneur* — (1530).

Dietrich (1) affirme que « l'habitant des Vosges travaille par goût aux mines : il porte le vêtement du mineur allemand ; sujet à se heurter contre les traverses d'étançonnage ou contre les rochers des voûtes surbaissées, il porte un bonnet de feutre épais, rond et élevé, qui préserve sa tête. Contraint d'appuyer son dos contre les parois des routes souterraines qu'il se fraye, il se garantit de l'humidité continuelle du rocher par un fort tablier de cuir qui pend sur les reins. Obligé de se glisser par des passages étroits, un habit long lui serait à charge, il porte une jaquette légère, serrée sur les hanches par la courroie du tablier. Enfin, occupé des moyens d'avoir ses mains libres pour monter et descendre sans cesse des échelles, il substitue à la chandelle une lampe à tige mobile, garnie d'un crochet que le pouce soutient seul, et qui, dans les travaux, peut s'accrocher partout aux moindres inégalités du rocher. »

Il y avait de ces puits très profonds ; celui de la mine Saint-Nicolas (La Croix) avait, dit Durival, « plus de 600 pieds de profondeur ».

Un rapport de 1613 nous montre qu'à cette époque il y avait, à la Croix-aux-Mines, trois centres d'exploitation : « la Grande-Montagne dite la Montagne-du-Porche-Saint-Nicolas ; celle de Saint-Jean-du-Fossé, celle de Sainte-Barbe. » Il y en avait eu d'autres qui, à cette époque, étaient abandonnées et qui furent reprises plus tard : « La mine de Saint-Jean-du-Saulcy au rain de la Calmuche », une autre au « Mavelin, sise au Chipal ».

Le même rapport cite une autre exploitation à « Aymont (Nayemont-les-Fosses) terre de Spitzemberg, la mine en est de cuivre qui porte, par l'essai qui en a été fait, un demi-lot en argent et dix livres de cuivre pour cent. »

De 1532 à 1539 les mines de la Croix rapportèrent 143,908 livres 6 deniers. L'argent donna pour les années suivantes :

(1) Dietrich. — *Description des gîtes de minerai et des bouches à feu de la France*. — Paris, an VIII. Cet ouvrage, publié après la mort de Dietrich, fut écrit vers 1787.

1538 : 1,503 marcs ; 1539 : 1,503 marcs ; 1540 : 1,585 marcs ; 1541 : 1,296 marcs ; 1542 : 1,306 marcs ; 1543 : 1,223 marcs ; 1545 : 1,270 marcs. Le marc valait environ 50 francs de notre monnaie ; ce qui représente (monnaie de notre époque) 484,300 francs pour 9,686 marcs dans une période de sept années.

Thierry Alix (1594) donne la nomenclature suivante des mines du val de Saint-Dié : « Les mynes d'argent, plomb et cuivre qui se labourent présentement (1594) tant à la Croix, au Chipault, Lusse qu'ez environs : Saint-Jean-de-la-Croix, la Grande-Montagne, Saint-Jean (Chipal), Saint-Antoine (Chipal), Saint-Barthélemy-du-Repas (Croix), Nostre-Dame-de-Benabois, les Rouges-Ouvrages de la Croix, Saint-Jean-des-Fossés, Saint-Jean (Chipal), Saint-Dominique (Chipal), Saint-Thomas (Chipal), Saint-Diey (Chipal) et Saint-Jean-d'Anouzel (1).

Les mines du Chipal furent exploitées jusqu'en 1830. Les

---

(1) Fait à remarquer, il existe fort peu de noms de lieu qui rappellent les exploitations de mines.

Presque toutes ces exploitations portaient des noms de saints.

Croix-aux-Mines : Porches ou Galeries Saint-Nicolas, Saint-Jean, Saint-Marc (Chipal) ; Saint-Barthelemy ou Grande Montagne, le Repos, Mavelin.

A Croix-aux-Mines, sur 31 noms d'écarts, fermes et hameaux, je relève *la Fonderie*, qui a pour origine lès anciennes exploitations, *Puits-Saint-Jean* et *La Halle*.

A *Lusse*, sur 46 noms de lieux on trouve : les *Mines*. Les lieux exploités portaient les noms de Montagne Notre-Dame ; au *Faulru* ; Montagne de Samson.

Lubine : Montagne du Poulin ; Saint-Jean-devers-Lubine ; Saint-Esprit. Rien sur 12 noms actuels qui rappelle cette industrie.

Saulcy : Mines de Saint-Jean du Saulcy ou Rain de la Calmuche ; Anozel.

Entre-deux-Eaux. Ces mines se trouvaient à Rememont : Montagne du Haut-du-Mont ; Saint-Jean de Rememont.

Il en est de même pour les communes de Mandray, Fraize, Laveline, Wisembach, Colroy, où l'on exploita des mines.

La raison qui peut expliquer l'absence de cette influence des exploitations de minerais sur les noms de lieux, doit tenir à ce que toutes ou presque toutes ces exploitations portaient un nom religieux ; le danger à courir les faisait placer sous le patronage des saints.

produits en étaient partagés en cinq lots égaux : deux revenaient au chapitre de Saint-Dié, les trois autres au duc. Le partage fait, les mineurs criaient : « Voici la dîme ! que celui qui a droit de la recevoir l'accepte. » Il fallait se hâter de l'enlever, car les seigneurs pillards qui occupaient l'Alsace étaient là aux aguets. Le plus souvent, si le chapitre ne l'avait pas enlevée de suite, elle tombait entre les mains des seigneurs alsaciens.

A *Lusse* on exploitait le plomb, cuivre et argent ; le minerai se trouvait en « la montagne Nostre-Dame, au Faulru, proche le village de Lusse. » Les puits étaient profonds, le rendement nul ou à peu près (1571).

A *Lubine* on exploita le minerai sur la montagne « du Poulin, vis-à-vis de celle du Hang (voisine de Lubine) » (1715).

A *Romémont*, une mine exista sur la montagne du Haut-du-Mont.

Il est parlé aussi d'extraction de cuivre dans les environs de Fraize.

Il y eut, enfin, des mines à Anozel, restées inconnues jusque dans ces derniers temps. Elles furent découvertes et explorées par M. de Bazelaire en 1846. Ce que ces explorations ont surtout d'intéressant, c'est qu'elles réalisèrent les miniatures peintes sur le célèbre *Graduel* conservé à la bibliothèque de Saint-Dié. On y retrouva des outils, un chemin de fer en bois, sur lequel on faisait rouler des *wagonnets* de minerai; des galeries; — précisément ce que les images du *Graduel* représentent.

Ces minerais étaient conduits dans des « Fonderies » ou on les « affinait » : « Vysembach où sont les fonderies pour les mynes de la Croix » (1594); on amenait également le minerai des mines de Sainte-Marie à Wisembach ; en 1613, la fonderie « toute desroquée et menaçant ruine » fut transférée au Chipal.

A *Lubine* exista également une « fonderie pour la myne Nostre-Dame de Lusse. »

Le seigneur de Ribeaupierre (Ribeauvillé) amodia « le cours de l'eau de la *Goutte de Beresson* (Barençon) pour une fon-

derie. On prenait le bois au ban de Fraize et Goutte de Scauru (Scarupt). »

On frappa des monnaies avec l'argent des mines vosgiennes. Les chanoines de Saint-Dié, en vertu de leurs droits régaliens, jouissaient de ce privilège.

Celles du XIe siècle, dit Lepage, étaient pour les preux du roman de Garin un objet de grande convoitise :

Vous tenrez Metz, la grande citei de prix
Val Sainct-Diei, là ou il argent gît.

On tenta aussi l'exploitation du manganèse à Wisembach, de charbon près de Colroy ; à Lasalle, il y avait une carrière de pierres à meules connue des Gallo-Romains, à Nayemont, à Saint-Prayel; du reste, les noms de Molières donnés à certains lieux-dits, rappellent cette nature de pierre. Il y avait du cristal de roche à Moyenmoutier. Le métier de mineur était très dangereux, nous avons vu qu'eux-mêmes s'en plaignaient ; aussi chaque puits était-il placé sous l'invocation d'un saint. Saint-Jean paraît être le préféré et on le retrouve dans tous les centres miniers vosgiens. Les églises recevaient des dons et l'on était d'autant plus généreux que les risques étaient plus grands. Voici ce que dit Ruyr au sujet de l'église de la Croix : « L'annexe de Laveline est La Croix-aux-Mines soubs le titre de Saint-Nicolas, où l'église est magnifique, représentant encore la dévotion et l'opulence des mineurs d'illec lorsque les veines métalliques d'argent, de plomb, de cuyvre leur succédoient travaillant au creux des montagnes adjacentes .. »

Dans la partie du bassin de la Meurthe en aval de Saint-Dié se trouvaient des puits salés qui furent exploités sûrement par les Gallo-Romains et peut-être par les Gaulois.

Un puits de grande dimension, à forme ovale, construit en pierres de taille fort bien appareillées, a été découvert à Marzelay. M. Save y voit — non sans raison — un de ces puits d'eau salée. Il est certain que, dans une région où l'eau de source

abonde, un puits eût été un contre-sens. Marzelay dériverait de *Mars–Salinæ* ou plus tôt de *Maro–Salum*. Dans les environs on trouve encore le *pré de Saulx*, le *Saulcy*. De l'autre côté de la Meurthe, à Sausserayes, commune de Saint-Michel, se trouvent quatre sources d'eau salée. Dans la région de Moyenmoutier et Senones, on trouve nombre de villages, de hameaux, de lieux-dits qui rappellent la présence de ces eaux : Le Saulcy, Le Puid, Salsards, Salses, la Saline, etc., etc. Dans cette région, une vieille voie — la *strata salinatorum* ou *via salinaria* — semble prouver qu'elle servait aux populations qui allaient chercher du sel. Celui-ci ne pouvait se trouver qu'aux environs de cette route, car sa direction n'est pas celle de Dieuze.

Au VIIe siècle, il existait encore de ces puits à Moyenmoutiers ou environs : saint Hydulphe, ennuyé de la foule qui venait y chercher du sel et qui troublait sa solitude, fit disparaître, racontent ses biographes, par un miracle, ces sources salées.

Ruyr (1) au XVIIe siècle, assure que « l'on peut encore voir quelques apparences des trois vieux puits où se reservoit cette eau salée... » Enfin, de nos jours, Gravier (2) raconte qu'après dix siècles d'abandon, on peut juger encore de leur vaste dimension.

M. Digot (3) place un de ces puits sur la rive droite de la Meurthe, dans un champ du territoire de Saint-Blaise ; l'autre était à Sausseraies, rive gauche de la Meurthe et commune de

---

(1) Ruyr. — *Sainctes antiquités de la Voge*. Livre III, p. 151.

(2) Gravier. — *Histoire de la ville de Saint-Dié*, p. 27 et suivantes.

(3) Digot. — *Notice sur les anciennes salines de Moyenmoutier*. (Mémoire de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy, 1846, p. 97), et Levallois : *Observations au sujet de la notice* de M. Digot. (Mém. Société sciences, lettres et arts de Nancy, 1846, p. 105).

Saint-Michel : M. Guyot (1) chimiste à Dombasle-sur Meurthe analysa, sur la demande de M. Blaise, auteur d'une intéressante monographie de la commune de Saint-Michel, diverses sources du territoire de Sausseraies : la *source du Lachoir* est, dit-il, sensiblement salée et contient, par litre, 2 gr. 587 de chlorure de sodium ; celles de *Dirampré* (au nombre de trois) en renferment 1 gr. 709. En résumé, dit M. Guyot, ces sources démontrent l'existence d'un gisement de sel dans le pays.

BIBLIOGRAPHIE. — *Elie de Beaumont*, Explication de la carte géologique de France, t. I, Vosges. — *De Billy*, Carte géologique des Vosges. Esquisse de la géologie du département des Vosges (*Annales* de la Société d'Emulation des Vosges, 1850, t. VII, 2e cahier). — *Hogard*, Description minéralogique et géologique des Vosges. — *Carrière*, Note sur les mines de la Croix (Société d'émulation, 1851). Description des principales espèces minérales qui entrent dans la composition des roches cristallines (Société d'émulation, 1853–1854). — *Braconnot* et *Parisot*, Rapport sur les essais tentés à Epinal avec des houilles de Norroy et Lubine (Société d'émulation, (1827).— *Lepage*, Les industries lorraines : mines (Académie Stanislas, 1850). — *Volcyr*, Chronique abrégée par petits vers huytains, des empereurs et roys et ducs d'Austrasie, avecques le quinternier et singularitez du Parc d'honneur (1530). — *Braconnot*, Substances métalliques répandues dans les champs aux environs de Saint-Dié (Académie Stanislas, 1819-1823).

3° LACS. — Dans tout le bassin de la Meurthe il n'existe,

---

(1) Blaise. *Notice historique sur Saint-Michel-sur-Meurthe*. (Société philomatique de Saint-Dié, 1885-86, p. 65), et dans le même volume (procès-verbaux des séances 11 octobre) : Guyot, *Analyses chimiques des eaux de sources de Saint-Michel-sur-Meurthe*). *Sausseraies* est un hameau dépendant de la commune de Saint-Michel dans un vallon qui s'enfonce dans la montagne vers le bois de Chemont et limité à l'Est par le massif de la Madeleine.



aujourd'hui, qu'un seul lac : celui de la Maix, mais les traditions ont conservé le souvenir de ces petites *mers* disparues. Il est incontestable que la vallée de la Meurthe — en aval de Saint-Dié — a conservé la forme du lit d'un ancien lac, parfaitement délimité et dont le déversoir se serait trouvé là où les eaux se sont creusées un passage, par ce défilé qui sépare Etival de Raon-l'Etape (1).

Que ce lac ait existé, on ne saurait l'affirmer; mais pour celui-là comme pour les autres, la légende s'en est emparée et l'imagination de nos montagnards s'est refusée d'admettre comme chose naturelle, la rupture d'une digue sous la pression des eaux et la disparition de celles-ci : cela n'a pu se produire que sous l'action d'un phénomène surnaturel.

Dans la vallée du Valtin, au pied de l'*Arpeuty* (entre Strazy et Xéfosse), se touve une vaste dépression en forme d'entonnoir, dont le fond est une tourbière; c'est ce qu'on appelle dans le pays le lac de *Pré du Poiteu*. Jadis, raconte M. de Golbéry (2),

---

(1) Cette légende du Lac existe aussi en Alsace; elle est très vivace et se perpétue encore de nos jours : On « *affirme* » *que des vieillards se rappellent encore avoir vu* les anneaux scellés aux rochers qui couronnent les montagnes, auxquels on venait amarrer les bateaux.

On *croyait* aussi, en Alsace, au lac souterrain : « Sous les fondations de la cathédrale de Strasbourg, à une profondeur mystérieuse, s'étend un lac où règne une éternelle obscurité; ses eaux sont sillonnées de temps en temps par une barque, éclairée d'un fanal; elle est conduite par un gnome à barbe blanche et chargée de jolis petits anges qui vont à la vie et à la lumière. Jadis la barque s'engageait dans un tunnel aboutissant à la margelle du *Fisch brunne*, le puits de l'ancien marché aux poissons.... C'est là que les parents qui en avaient fait la commande, allaient recevoir ces chers petits êtres des mains du vieux nain. » (Ganier : *Récits et Légendes d'Alsace*. — Berger-Levrault, éditeur.)

(2) De Golbéry. — *Prempoiteux, Légende vosgienne* (*Société philomatique* de Saint-Dié, t. IV, 1878-79). Le nom véritable est *Pré-de-Poiteu*, ainsi que M. de Golbéry l'a rectifié lui-même : Pré-du-Trou (*Poiteu*, *Poteu :* trou). C'est ainsi que le hameau de Fraisperthuis (canton de Rambervillers), s'appelle en patois : *Fra-Poteu* : froid trou. Il y a un autre lac, bien riche en légendes. Le lac du Ballon (Guebviller), où se trouvait aussi un serpent, gardien du trésor (un charriot d'or caché dans le lac. (Voir : abbé Braun, *le Florival*.)

se trouvait là un lac habité par un serpent ; celui-ci commettait bien des méfaits, surpris par un bûcheron, qui lui *tira un coup de fusil*, et blessé, il se précipita dans les eaux en poussant un sifflement terrible et d'un tel élan qu'il perça la montagne, creusant une large tranchée par où les eaux s'écoulèrent. Ce fut un débordement terrible, si terrible que le monstre fut entraîné et retrouvé mort dans un pré, en aval de Fraize, au moulin des Aulnes.

C'est dans la montagne d'Ormont que se *réfugièrent* les eaux du grand lac de la vallée de la Meurthe (aval de Saint-Dié) : « Dans les flancs évidés d'Ormont, nous conte M. de Golbéry, évidés en immense caverne, s'étend un lac souterrain de sept lieues bien comptées de tour (1). Une fois, dit-on à la veillée, il y a bien longtemps, la montagne, minée par les vagues, a fait entendre de sinistres craquements ; et les eaux fuyant par mille crevasses ont envahi la vallée, répandant la terreur et la dévastation... » ; mais les fées protectrices du pays veillaient, elles enserrèrent la montagne d'un gigantesque cercle de fer et depuis, la montagne, consolidée, les eaux, de nouveau prisonnières, cessèrent de désoler la contrée.

Un débordement désastreux survenait-il, c'était une montagne qui s'ouvrait et laissait échapper le torrent dévastateur. Cette croyance était si enracinée dans l'esprit populaire que dom Calmet lui-même n'admettait pas d'autre cause : « Une inondation extraordinaire par l'ouverture subite et inopinée de la montagne qui est au nord de l'abbaye de Senones ; cette montagne s'ouvrit tout à coup tant du côté de Senones, que du côté de Celles et l'eau en sortit, depuis le matin jusqu'au soir du 13 juillet (1654), en si grande quantité qu'elle emporta les

(1) De Golbéry. — *Ormont.* — *Légendes, histoires, paysages vosgiens.* (*Annuaire du Club alpin français*, 10e année, 1882.) Charmants récits que je ne saurais trop encourager à lire.

Le pourtour de sept lieues donné au lac souterrain est, à peu de chose près, celui qu'aurait eu le lac, s'il a.... existé.



foins qui étaient fauchés, les charriots et plusieurs ponts de bois et des moulins qui étaient sur les ruisseaux et sur les rivières, depuis Senones jusqu'à Metz et même jusqu'au Rhin ; plusieurs personnes furent noyées. Ce déluge dura trois jours... La montagne s'ouvrit environ un quart de lieu au-dessous du monastère et du bourg, tirant vers Moyenmoutier... On assure que cette rupture de la montagne avait été précédée d'une petite pluie, qui dura deux jours, et que, lorsque la montagne s'ouvrit, on ouït un grand bruit souterrain .. l'endroit où se fit cette ouverture n'est point un rocher continu, mais un amas de plusieurs grosses roches posées confusément les unes sur les autres et entremêlées de pierres et terres. » (1)

Il est à peine nécessaire de dire qu'un débordement qui s'étend de Senones au Rhin, qui enlève des ponts, des moulins, dont les eaux atteignent quinze pieds de haut, ne pouvait être que le résultat d'une de ces chutes d'eau (trombes) couvrant un très grand espace. *Quand au trou par où s'échappaient les eaux*, ce devait être l'emplacement occupé par les rochers qui furent entraînés par les eaux.

Quand au lac de la Maix, si gracieux, si pittoresque, si bien encadré, il a, lui aussi, ses légendes. Sa proximité du Donon, consacré au dieu Soleil gaulois, Belen, en avait fait un lac sacré ; aussi le Christianisme eut-il bien soin de s'en emparer

---

(1) Dom Calmet. — *Histoire de l'abbaye de Senones*, publié par M. Dinago. (*Société philomatique* de Saint-Dié, 1877, p. 341 et 342.)

Ce récit montre combien l'on croyait encore à cette époque aux montagnes *pleines d'eau :* Cette montagne s'ouvrant tout à la fois, dans les vallées de Celles et de Senones, ne serait pas la même, puisqu'au point indiqué dans le récit de dom Calmet, ces deux vallées sont séparées par celle de la Ravine et que la distance (à vol d'oiseau) est d'au moins 5 kilomètres.

Il dut se produire une de ces énormes chutes d'eau, comme on en voit parfois, qui s'arrêta, à l'Est, en aval de Senones, et qui provoqua dans les deux vallées de Celles et de Senones l'inondation dont parle Dom Calmet. Du reste, juillet est bien la saison où ces trombes sont le plus fréquentes Si l'on doit prendre à la lettre le récit de Dom Calmet, cette trombe aurait couvert une bien plus grande surface pour que l'inondation ait pu se faire sentir jusqu'au Rhin.

à son tour : « Du temps que le vénérable abbé Bercher, abbé de ce lieu (Senones), florissait, un certain personnage, nommé Regnier, descendit en un ample et spacieux lieu solitaire, que jusques à présent est appelé la mer et illec y construisit une église (1070) à la sainte et indivisée Trinité. Auquel lieu, ledit jour, ou es octaves de la Penthecostes, à raison de la feste, s'y assemblent, tantost les uns, tantost les autres, pour la commodité du lieu, y habitant qui l'on amplifiée de leur propre et était sujette à l'abbaye de Senones .. » (1)

Ainsi, au XIII[e] siècle, le lac de la Maix était très fréquenté. Il jouissait du touchant privilège de rendre un instant la vie aux enfants mort-nés afin de pouvoir les baptiser. Cette croyance était si vivace que l'autorité ecclésiastique dut intervenir et rappeler aux populations des vallées de Celles et de Senones, que cette coutume était une tromperie et qu'il était défendu de baptiser les morts. (2)

---

(1) *Chronique* de Richer. — Traduction française du XVI[e] siècle, publiée par Jean Cayon.

(2) Dans les temps de sécheresse, on se rendait processionnellement à la chapelle du Lac pour obtenir de la pluie.

Après avoir baptisé les morts-nés, on les enterrait dans le caveau de la chapelle.

III. — 1° Tableau résumant la population, les surfaces forestière et cultivable, les routes et chemins du bassin de la Meurthe; 2° Tableaux résumant par communes et cantons la population en 1710, 1804, 1830 et 1893.

NOMS DES CANTONS	POPULATION	CONTENANCE TOTALE	FORÊTS	TERRES ARABLES	PRÉS	DIVERS	ROUTES NATIONALES	CHEMINS DÉPARTEMENTAUX	CHEMINS COMMUNAUX	CHEMINS RURAUX
Fraize	18,246	19,601	9,222	5,462	3,589	1,326	»	48k2	127k1	297k3
Provenchères. .	5,098	6,769	2,156	2,081	1,531	996	»	21 8	33 8	138 1
Raon-l'Etape. .	13,234	11,855	7,277	2,188	1,899	492	8k1	49 3	47 6	116 0
Saint-Dié . . .	30,899	23,523	8,933	8,112	4,741	1,483	27 1	62 7	145 4	301 3
Senones	17.787	19,578	8,174	6,393	3,015	1,993	4 0	75 2	67 4	255 3
	85,264	81,326	35,762	24,236	14,775	6,190	39k2	257k2	421k3	1108k0

Les surfaces sont exprimées en hectares. Les longueurs de routes et chemins en kilomètres. Les 6,190 hectares inscrits sous la rubrique « Divers » comprennent les landes, rochers, bâtiments, cours d'eau, routes, chemins de fer, etc., etc.

Il y a, par rapport à la surface totale, *1 habitant* pour *0h953 ares*. Si l'on établit cette proportion d'après la surface cultivable (terres et prés), on trove *0h46 ares* pour *1 habitant*. Pour l'ensemble du département, cette comparaison s'élève à *1h12* par tête et pour la portion en culture : *0h81 ares*. La surface du bassin de la Meurthe représente environ le *septième* du département et un peu moins du *cinquième* comme population.

La surface forestière du bassin est un peu moins du *sixième* de la surface de même nature pour le département.

Pour la région qui nous occupe, les forêts en occupent un peu moins de la moitié (35,762 hectares pour 81,326) ; pour l'ensemble du département, cette moyenne des forêts est de 36 p. 100.

Dans le bassin de la Meurthe on trouve *1 habitant* pour *0h10 ares* de forêts et pour le département elle monte à 0h51 ares (1).

Le total des routes et chemins s'élève à 13,792 kil., soit pour le département : 1 kil. pour 30 habitants.

---

(1) Y avait-il, au Moyen-Age, des vignes dans la région de la Haute-Meurthe ?

Il est certain que la difficulté du transport empêchait toute relation avec la Bourgogne et *a fortiori* avec le Midi. L'Alsace seule fut la région où l'on pouvait se procurer du vin. Il fallut donc planter des vignes dans bien des endroits où, de nos jours, cela paraîtrait invraisemblable.

Dès le xe siècle on constate la présence de la vigne dans la région de Saint-Dié. Bien rarement le raisin arrivait à maturité, aussi y suppléait-on en ajoutant une mixture de poix.

M. Pfister a publié un très intéressant travail (sur lequel j'aurai à revenir) au sujet des redevances dues à la fin du xe siècle au chapitre de Saint-Dié : *Mandray* avait racheté la « *conduite du vin* » qu'elle devait pour la somme relativement énorme de 3 livres 6 sols ou 277 fr. 20 de nos jours; Robache et Taintrux payaient, de ce chef, 7 sols ou 29 fr. 40. Dans d'autres titres on trouve que Fraize devait aux seigneurs de Ribeauvillé « une charée de vin ». Singulière idée de faire venir à Ribeauvillé du vin de Fraize! Gravier prétend que tout lieu-dit s'appelant *Behouille* ou *Beheuille* a été planté en vignes. La Behouille était la hotte (le tendlin) dans laquelle on portait à la cuve le raisin.

Dans le bassin de la Meurthe, il y a 1,825 kil. de routes et chemins, un peu plus du *septième* du total et *1 kilomètre* pour *47 habitants.*

Le nombre de kilomètres de chemin de fer est de 52 ou 1 kil. par *1,564 hectares* ou *1 myriamètre 564.* Pour le département cette proportion est de 1 kil. pour 1,068 hect. ou 1 myr. 068 carrés.

Il y a dans l'arrondissement de Saint-Dié 1 kil. de chemin de fer pour 1,639 habitants ; pour l'ensemble du département la proportion s'élève à 749 habitants.

Il y eut des vignes à Saint-Dié, cela est certain. Il y a encore, au pied d'Ormont, le chemin de la Vigne-Henry; il y en avait à Robache, à Fraize et d'autres lieux. Toutes disparurent pendant la guerre de Trente ans; on sait qu'à cette époque (XVII[e] siècle), la Lorraine, ruinée, dépeuplée totalement, n'était plus qu'une vaste friche. Au retour de la paix et de la sécurité, on ne rétablit pas les vignes.

Il est bien difficile pourtant d'admettre la présence de vignes à Mandray; dans un pays où, sur une surface labourable de 533 hectares, on récolte à peine une moyenne de 72 hectolitres de blé !

M. Pfister fait remarquer l'énormité relative de la somme que les habitants devaient au chapitre pour se racheter de la corvée de la « conduite du vin ». Cela laisserait supposer une bien grande surface de vignes et il faut bien avouer que l'endroit eût été bien mal choisi pour une telle culture Il faut donc, dit-il, chercher ailleurs : Le chapitre de Saint-Dié avait des relations avec l'Alsace ; il y possédait des vignes à Sigolsheim, Hingersheim, Mittelwihr, Hunawihr ; n'était-ce pas de ces vins que les habitants devaient la « conduite » ?

Au-dessus de Mandray passait une voie antique qui reliait Saint-Dié à l'Alsace : de Saint-Dié, ou plutôt du Forum (faubourg Saint-Martin), cette route se dirigeait vers Sainte-Marguerite, gravissait les plateaux qu'elle suivait en passant par Rememont, Fouchifol, les Journaux, gagnait le haut du vallon de Scarupt et le col du Bonhomme pour descendre en Alsace, en passant par Lapoutroye (Ribeaugoutte), Kaysersberg et Colmar.

C'est par cette route que les habitants de Mandray devaient aller chercher le vin du chapitre ; trajet long et d'autant plus difficile que cette voie devait — comme toutes les autres — être en bien mauvais état. C'est pour cela que les habitants payaient si cher au chapitre pour se racheter de cette corvée.

(Voir Pfister, *Annales de l'Est*, 1888, page 528).

Canton de Fraize.

NOMS DES COMMUNES	POPULATION en 1893	POPULATION en 1710	POPULATION en l'an XII	POPULATION en 1830
Anould.	3135	5	1660	2030
Ban-sur-Meurthe . . .	1298	»	1330	2064
Clefcy	551	23	638	612
Croix-aux-Mines . . .	1586	57	1239	1447
Entre-deux-Eaux . . .	657	27	621	687
Fraize	3136	56	1652	2340
Mandray.	1323	109	922	1251
Plainfaing.	4918	81	2058	2560
Saint-Léonard.	1239	26	622	947
Valtin (le).	413	34	388	489
	18246	418	11130	14427

Il ressort de ce tableau qu'en l'an XII il y avait 7,116 habitants et en 1830, 3,819 de moins qu'en 1893. L'écart porte tout particulièrement sur les communes industrielles : Anould, Fraize, Plainfaing, Saint-Léonard. Ces quatre localités avaient en 1830 : 7,877 habitants ; aujourd'hui elles en ont 12,428, soit une différence de 4,551 ; chiffre supérieur à la différence de la totalité du canton ; ce qui s'explique par la diminution de population d'un certain nombre des autres communes : Ban-sur-Meurthe, Le Valtin, Clefcy, Entre-deux-Eaux, qui sont peu ou point industrielles, les autres étant restés, ou à peu près, stationnaires. Deux : Ban-sur-Meurthe et Clefcy, étaient plus peuplées en l'an XII qu'en 1893.

Canton de Provenchères.

NOMS DES COMMUNES	POPULATION en 1893	POPULATION en 1710	POPULATION en l'an XII	POPULATION en 1830
Beulay	167	13	128	153
Colroy-la-Grande. . .	1141	75	886	1209
Grande-Fosse	492	30	502	650
Lubine.	747	29	590	689
Lusse.	1400	28	1249	1517
Petite-Fosse	277	25	255	317
Provenchères	874	38	449	560
	5098	238	4059	5095

Voilà un canton dont, en 63 années — 1830 à 1893 — la population n'a pas varié (3 habitants en plus) : Colroy, Lusse, Grande-Fosse, Petite-Fosse ont diminué (3,310 en 1893 au lieu de 3,693 en 1830). Grande-Fosse avait dix habitants de plus en l'an XII. C'est qu'ici, l'action industrielle est nulle ou à peu près.

Canton de Raon-l'Etape.

NOMS DES COMMUNES	POPULATION en 1893	POPULATION en 1710	POPULATION en l'an XII	POPULATION en 1830
Allarmont	674	»	»	»
Celles.	1586	34	1125	1634
Etival	2427	»	1709	1802
Luvigny	347	5	378	402
Neuveville-devt-Raon	2149	52	735	959
Nompatelize	515	22	430	606
Raon-l'Etape	4036	194	2547	3310
Raon-sur-Plaine . . .	514	34	591	648
Saint-Remy	584	42	586	905
Vexaincourt	402	»	406	500
	13234	383	8607	10766

Les localités purement rurales ont toutes perdu de leur population : Nompatelize, Raon-sur-Plaine, Saint-Remy, Vexaincourt : 2,659 âmes en 1830 et 2,015 en 1893. L'augmentation sur l'ensemble, 2,468, porte sur les localités industrielles : Raon-l'Etape, La Neuveville et Etival (8,612 en 1893 et 6,071 en 1830 ; différence, 2,541).

Canton de Saint-Dié.

NOMS DES COMMUNES	POPULATION en 1893	POPULATION en 1710	POPULATION en l'an XII	POPULATION en 1830
Bertrimoutier	320	12	127	134
Bourgonce (la)	594	34	560	687
Coinches.	315	26	303	407
Combrimont.	251	»	»	»
Frapelle	237	18	296	328
Gemaingoutte	274	20	222	296
Laveline	2232	16	1394	1588
Lesseux	175	19	188	215
Nayemont-les-Fosses.	524	19	304	408
Neuviller-sur-Fave. .	335	23	340	346
Pair-et-Grandrupt . .	333	23	120	175
Raves.	228	18	155	190
Remomeix	220	20	263	260
Saint-Dié.	18136	1300	5936	7339
Sainte-Marguerite. . .	503	34	351	299
Saint-Michel.	1236	»	1051	1266
Lasalle	492	19	395	548
Saulcy-sur-Meurthe .	1152	19	1091	1170
Taintrux	1841	»	1464	1914
La Voivre	538	24	410	578
Wisembach	963	51	793	1034
	30899	1695	15743	19005

La différence entre 1830 et 1893 (11,894) porte presque entièrement sur la ville de Saint-Dié dont la population a augmenté de 1830 à 1893, de 10,797 âmes. Comme toujours, ce sont les communes sans industrie qui ont perdu : La Bour-

gonce, Coinches, Frapelle, Lesseux, Saint-Michel, Lasalle, Taintrux, La Voivre (5,428 en 1893 et 5,937 en 1830).

Canton de Senones.

NOMS DES COMMUNES	POPULATION en 1893	POPULATION en 1710	POPULATION en l'an XII	POPULATION en 1830
Ban-de-Sapt......	1206	»	1283	1388
Belval..........	429	27	370	388
Chatas..........	233	21	213	296
Denipaire.......	380	38	447	547
Grandrupt.......	353	»	441	501
Hurbache.......	487	41	588	605
Ménil (le).......	430	8	392	485
Mont (le)........	212	»	262	275
Moussey........	2024	»	558	650
Moyenmoutier.....	4162	63	1607	2065
Petite-Raon......	1329	47	535	650
Puid (le)........	342	»	375	397
Saint-Jean-d'Ormont.	254	30	266	337
Saint-Stail.......	284	20	341	499
Saulcy (le).......	1010	»	459	518
Senones.........	4027	69	1638	2285
Vermont (le)......	242	»	384	393
Vieux-Moulins	383	»	292	297
	17787	364	10449	12496

Le canton de Senones est divisé en deux portions : industrielle (vallée du Rabodeau) et agricole. La différence entre 1830 et 1893 est de 5,291. Or, si l'on prend les localités industrielles : Moussey, Moyenmoutier, Petite-Raon, Le Saulcy, Senones, le total de la population de 1893 est de 12,552, alors qu'il était en 1830 pour ces mêmes localités de 6,168, soit une augmentation de 6,394, supérieure de 1,103 à la différence d'augmentation pour l'ensemble du canton ; il en résulte que les autres communes auraient perdu sur leur population de 1830, 1,103 habitants ; chiffre supérieur à la vérité ; car il en

est (Vieux-Moulin, Belval) dont la population a un peu augmenté (192 habitants), ce qui ramène la perte pour ces communes à 911 habitants.

Résumé des cinq cantons.

NOMS DES CANTONS	POPULATION en 1893	POPULATION en 1710	POPULATION en l'an XII	POPULATION en 1830
Fraize	18246	418	11130	14427
Provenchères	5098	238	4059	5095
Raon-l'Etape	13234	383	8607	10766
Saint-Dié	30899	1695	15743	19005
Senones	17787	364	10449	12496
	85264	3098	49988	61789

De l'an XII (1804) à 1893, dans moins d'un siècle, la population a augmenté de 35,276 habitants, soit 48 p 100, ou une augmentation annuelle de *399 habitants* pendant 89 ans (1804-1893). De 1830 à 1893, la population a monté de 61,789 à 85,264 ou 23,276 ou *371 par année* et dans une période de 63 années.

Quant aux chiffres indiqués comme étant la population en 1710, on doit reconnaître qu'ils sont inférieurs à la vérité ; ils sont reproduits tels que Bugnon les a donnés dans son *Polium géographique*. A cette époque, un recensement n'indiquait que les personnes payant impôts. Il manque donc la noblesse, partie du clergé, les exempts et aussi les localités qui ne dépendaient pas de la Lorraine (principauté de Salm).

Quoi qu'il en soit, ces chiffres prouvent combien était faible la population de la Lorraine à cette époque, ce qui s'explique du reste par la longue période de guerres, d'occupation militaire que notre pays venait de subir pendant le XVII[e] siècle.

Enfin, ce sont les villes et les localités industrielles qui ont

vu — pour ainsi dire exclusivement — leur population augmenter ; tandis que tous ou presque tous les centres purement agricoles ont vu diminuer la leur. C'est ce que j'ai fait ressortir après chacun des tableaux ci-dessus.

IV. — 1° Population ancienne de la vallée de la Meurthe, voies et ruines gallo-romaines ; 2° Junctura ou val de Galilée ou val de Saint-Dié, limites du val de Galilée, surface et population ; 3° Colonies agricoles ou Celles, leurs noms.

1° Population ancienne de la vallée de la Meurthe, voies et ruines gallo-romaines. — A la jonction de la Meurthe et de la Fave, la vallée s'élargit et, de Saulcy pour la première, de Neuviller et Bertrimoutier pour la seconde, à leur fusion, la largeur moyenne est d'un kilomètre ; au niveau de Sainte-Marguerite cette largeur en dépasse deux ; à Saint-Dié, entre Ormont et Cambert, elle est ramenée à 5 ou 600 mètres. Toute cette partie du val de la Meurthe est un véritable réceptacle des eaux ; il y a là une série de ruisseaux et rivières qui viennent se jeter dans la Meurthe : *La Morte* sur la rive gauche de la Fave, les ruisseaux de *Grande Goutte*, du *Paire*, de *Grandrupt* sur la droite. Pour la Meurthe, c'est le ruisseau de *Mandray*, la *Fave;* ceux d'*Ormont*, de *Robache;* enfin sur l'autre rive (gauche) le *Foucharupt*, le *Taintroué*.

Il y a là, comme le fait remarquer le regretté Edouard Ferry (1), une véritable jonction de cours d'eau dont les débordements, les atterrissements ont rendu si fertile cette partie de la vallée.

J'ai déjà dit que Meurthe et Fave avaient une tendance générale à suivre les coteaux qui bordent leur rive droite. C'est surtout dans cette portion que cette direction est bien accentuée : La Meurthe, après avoir dépassé Saulcy, coule vers le Nord,

(1). Edouard Ferry.— *La population de la Haute-Meurthe au* VIII° *siècle* (Société philomatique de Saint-Dié, t. XVI)

traverse entièrement la vallée de la Fave pour venir se buter, pour ainsi dire, contre les premiers contreforts d'Ormont et là, recevant la Fave — au-devant de laquelle elle s'est dirigée — fait un angle droit pour couler au pied des falaises de Gratain, Dijon, et autrefois de celles qui dominent, au Nord, la ville de Saint-Dié (Haute-Rue). Il résulte de cet état de choses que toute la rive gauche, c'est-à-dire la presque totalité de la vallée se trouva à l'abri des dévastations des crues, que les terrains se desséchant peu à peu, se couvrirent d'humus et bientôt la végétation s'en empara et permit à l'homme d'y créer ces magnifiques prairies qui sont la caractéristique de cette région.

Cette portion de la Haute-Meurthe devait donc, dès les temps les plus reculés, appeler l'homme à s'y établir. Il en fut de même pour toute la région en aval de Saint-Dié : c'est d'abord, sur la *rive droite*, toute la partie du bassin qui s'étend au nord d'Ormont vers la Grande-Fosse, le Vermont, Belval, Moussey et qui est limitée par le cours du Rabodeau ; c'est-à-dire ces grands plateaux ondulés, peu boisés, cultivés, coupés par de courtes vallées couvertes de prairies, qui comprennent les villages du Saulcy, le Puid, Grand-Rupt, Vieux-Moulin, Chatas, Ban de-Sapt, Hurbache, Denipaire, Saint-Jean-d'Ormont, Les Voivres et enfin la vallée du Rabodeau avec Moyenmoutier et Senones.

Ensuite, sur la *rive gauche*, ce superbe bassin agricole limité par un cercle de montagnes partant de la Madeleine et formant le faîte de séparation entre Meurthe et Mortagne pour venir se terminer à la côte de Repy (Pierre-d'Appel) Là se trouvent les territoires de Saint-Michel, Nompatelize, La Bourgonce, La Salle, Saint-Remy, Etival.

Quelques vestiges de fortifications gauloises (Warin-Châtel, Côte-de-Repy, Jumeaux, Mortagne, etc.), semblent prouver que la région fut habitée par les Gaulois ; mais elle le fut sûrement dans la période Gallo-Romaine.

J'ai dit (*Topographie ancienne du département des*

Vosges) qu'il y avait environ 102 kil. de voies romaines dans l'arrondissement de Saint-Dié :

1° Voie de Langres à Strasbourg passant par la côte et le camp de Repy, Raon, la vallée de Celles et le Donon ;

2° Voie de Rambervillers au Forum (Saint-Dié) par les Jumeaux ;

3° Deneuvre au col du Bonhomme par Raon et Saint-Dié (Forum) ;

4° Raon à Saâles ou Strata-Salinatorum ou via Salinaria.

Toutes ces voies se trouvent dans le bassin de la Meurthe ; deux, celles de Deneuvre et Rambervillers, se joignaient au Forum (Saint Dié).

Des débris nombreux trouvés à Saint-Dié, Robache, la Bure, Marzelay, Lasalle (Fossottes), Saint-Jean-d'Ormont, Denipaire, Grande-Fosse ; au Donon, à la côte de Repy, au Chazté, à Ormont, à Cambert, à la Madeleine, démontrent, avec la dernière évidence, qu'il y eut là, à l'époque Gallo-Romaine, une population assez importante.

Les trouvailles de monnaie étaient si nombreuses dans les terres du chapitre de Saint-Dié, que le pape Léon IX ordonna de porter au couvent tout l'argent et les trésors cachés que l'on pouvait trouver : « *Si invenio pecuniaris faeta fuerit quæ vulgo fortuna dicetur...* » Dans les siècles suivants, ce droit de l'église de Saint-Dié se retrouve mentionné par plusieurs titres (Save).

Il est donc incontestable que la vallée de la Meurthe était peuplée. Que cette population ait diminué pendant la période des invasions des IVe, V^e et VIe siècles, cela est possible ; mais son isolement au milieu des montagnes, son éloignement des grandes routes suivies par les envahisseurs, a dû, plus d'une fois, y attirer des fuyards, la grande quantité de monnaies — de trésors — enfouis dans terre et que l'on retrouve encore, semblerait bien le démontrer. Ce qui prouverait enfin leur isolement, c'est qu'au VIIe siècle ces populations étaient encore païennes, c'est ce qui, précisément, y attira les moines convertisseurs.

2° JUNCTURÆ OU VAL DE GALILÉE OU VAL DE SAINT-DIÉ, LIMITES DU VAL DE GALILÉE, SURFACE ET POPULATION. — Du haut de la montagne d'Ormont (Sapin-Sec. alt. 890), regardant vers le Sud, on découvre à ses pieds les deux vallées de la Fave venant du Nord-Est et de la Meurthe venue du Sud-Est ; entre les deux, un grand massif montagneux, très peuplé, qui s'étend jusqu'à la crête des Vosges — du col de Lubine à celui du Bonhomme ; — au Sud-Est, la continuation de cette même crête et au Sud, puis, à l'Ouest, décrivant un cercle complet, le faîte de séparation de Meurthe et Moselle et de la Mortagne. De ce faîte, se détache un prolongement qui s'arrête au dessus de Saint-Dié ; c'est Cambert et Saint-Martin, séparés d'Ormont par la vallée rétrécie où se trouve la ville de St Dié.

Ormont et Cambert ferment le haut bassin.

Mais ce qui attire l'attention et l'admiration, ce sont ces deux vallées de Fave et Meurthe que l'on domine — à pic — de plusieurs centaines de mètres : très peuplées, couvertes de superbes prairies, sillonnées par des ruisseaux, des canaux bordés d'arbres, magnifiquement encadrées par des montagnes dont les gradins successifs et à teintes différentes vont s'élevant jusqu'à la crête vosgienne ; on a, à ses pieds, un des plus beaux spectacles que l'on puisse désirer.

L'ensemble de ce panorama si connu des touristes, entièrement limité au bassin de la haute Meurthe — des sources à Saint-Dié — formait la région si intéressante et si connue dans l'histoire de Lorraine sous le nom de *Val de Galilée*.

Lorsque Saint-Dié (1) arriva dans cette région (VIIe siècle),

(1) Voici les conclusions d'un travail très étudié de M. Pfister sur les Légendes de Saint-Dié et de Saint-Hidulphe. (*Annales de l'Est*, 1889, n° 3, p. 395) :

1° Un évêque, peut-être d'origine irlandaise, nommé Deodatus, a fondé un monastère au confluent de la Meurthe et du Robache ; il a donné à ce monastère le nom de Galilée ;

2° Cette fondation remonte à l'époque de Childeric II (entre les années 660 et 673) ;

il y trouva une population — païenne sans doute — qu'il voulait convertir au christianisme. Le titre de Numérien parle lui-même d'habitants : « Cum etiam .. tam de inhabitatoribus quam a quibus cumque, ibidem aliquid delegatum est. . « puisqu'aussi quelque chose a été donné par les habitants, soit par d'autres .. » (Save). Il est clair que si il y avait des habitants il devait y avoir des noms de lieux.

C'est, en effet, sur une petite colline appelée *Juncturæ* que Saint-Dié établit son monastère : « Supra dicitur Deodatus... basilicas intra eremi (1) secretum locum nuncupante Galileæ quod *prius Juncturas* vocabatur super fluvios Murte et Raurobaccio monasterium construxit... » Cette colline, avant l'arrivée de Saint-Dié, était appelée *Juncturæ*, parce que, à son pied, le Robache se joignait à la Meurthe. Ici, on reconnaîtra l'influence de la configuration du sol sur le nom de lieu *Juncturæ*, à cause de la jonction de deux rivières. Mais il n'y avait pas que cette seule jonction dans la région ; elles abondent et en sont même la caractéristique topographique. Aussi, l'idée émise par M. Edouard Ferry, que ce devait être l'ensemble du pays qui portait ce nom de *Juncturæ*, et non la seule

---

3° Deodat a obtenu pour ce monastère des privilèges fort étendus qui l'exemptaient à peu près de la juridiction de l'évêque de Toul;

4° La règle suivie par le monastère était un mélange des règles de saint Benoît et de saint Colomban ;

5° L'abbaye, étant construite sur une terre du fisc, était dans la même situation juridique que les abbayes royales.

(1) Il faut bien se garder de prendre à la lettre ces mots : « *eremi secretum locum* ». Le lieu choisi par saint Dié était loin d'être désert; on a vu qu'au contraire il était peuplé ; les ruines gallo-romaines, les routes, nous le montrent d'une façon péremptoire.

Pour toute personne habituée à la phraséologie de l'époque mérovingienne, écrit M. Pfister, ces mots « se retirer dans un désert » signifient chez nos hagiographes, quitter la ville et chercher un asile, loin des tracas et des bruits du monde, dans une campagne un peu isolée, à proximité du bois. Il faut le reconnaître, pour un couvent, le val des Joinctures était on ne peut mieux choisi : situé loin des cités ; avec une faible population païenne, que l'on espérait convertir ; entouré de montagnes ; un sol fertile ; des eaux abondantes. Tout, on le voit, concourait à porter à l'établissement d'un monastère.

jonction de la Meurthe et du Robache, me semble des plus plausibles.

Au début, le monastère porta le nom du pays où il avait été établi, celui de Juncturæ (*quod prius Juncturas vocabatur*). Il devait bientôt disparaître devant celui de *Galilée*, et, ici, l'influence religieuse devenant prédominante, tout le *pays de Juncturæ* s'appela bientôt *val de Galilée*.

On a bien discuté sur l'origine de ce nom de Galilée : Digot et M. Pfister (1) pensent que les moines aimaient à retrouver autour d'eux les noms avec lesquels la lecture de l'Evangile les avaient rendus familiers ; ils se plaisaient à vivre en imagination dans le pays où le Sauveur était né et où il avait souffert pour nous.

M. le chanoine Hingre (2) ne partage pas cette manière de voir ; pour lui, ce nom de *Galilée* est la forme ancienne du mot actuel *Galerie* (3) ; Corridor, Galerie, Cloître, Galilée, ont tous le même sens. Par extension, le nom de Cloître ou Galilée finit par devenir celui du monastère entier.

---

(1) Pfister. — *Légendes de Saint-Dié et de Saint-Hidulphe. — Annales de l'Est :* 1889. n° 3, p. 386.

(2) Hingre. — Société philomatique de Saint-Dié : *Galilée, signification et origine de ce nom*, etc., t. VIII, p. 32.

(3) Ce mot de *Galilée* signifiait le *porche* de l'église. Comme le dit Littré, *Galileæ* s'est-il corrompu dans les plus hauts temps en *Galeria*? En tout cas, il hésite devant un texte du XI° siècle rapporté par Du Cange, et conclut en disant que rien n'a encore été trouvé sur l'origine de Galerie.

Voir aussi du Cange aux mots : *Galeria* et *Galilœa*. On n'y trouve rien qui permette de faire dériver *Galerie* de *Galilée*.

La Curne de Saint-Palaye. — *Glossaire de la langue Française*, t. VI. — *Galilée* : porche d'église, « et ils esgardent si loin il issoient de l'église, si voient devant la porte du mostier de fors la *Galilée* un perron tot carré. »

Riguet a donné une interprétation mystique par trop ingénieuse ; Saint-Dié, en donnant ce nom de Galilée, aurait voulu montrer qu'il en faisait là sa dernière demeure, parce que « la dernière des stations qui se faisaient dans les processions estoient appelées Galilée ». La procession sortait par le *porche* ou *Galilée*, et son circuit terminé, elle rentrait par ce même porche ou *Galilée*, et que la première station aussi bien que la dernière, se faisait au *Galilée* ou *porche*.

Quoiqu'il en soit, le monastère prit ce nom de Galilée ; mais la réputation de Saint-Dié alla grandissant avec le temps ; la population, devenue chrétienne, adopta pour la région le nom du monastère où reposaient les restes du saint qui la protégeait ; aussi, au VIII[e] siècle, on ne voit plus que les mots de « *vallis Galilœ, vallem Galileam* » pour désigner l'antique contrée des *Juncturas*. Aussi bien, cela était fatal ; ce mot *Juncturœ* était un souvenir de l'époque païenne, et le zèle des nouveaux convertis devait le faire bien vite disparaître.

Au XII[e] siècle, le nom de *Val de Saint-Dié* commence à l'emporter sur celui de *Val de Galilée :* « Scilicet tertiam partem vallis Galileæ quœ vulgo *vallis Sancti Deodati* nominatur. » (13 janvier 1114.) « *Banno Sancto Deodati.* » (1125.) « Vallis Galileæ quæ vulgo vallis *Sancti Deodati* nominatur. » (1157.) « Quidquid habui in fossa quæ est in *valli Sancti Deodati* » (1172), etc., etc.

Au XIII[e] siècle, le nom de *Val de Saint-Dié* était adopté par tous : « Mais que ce monatère qu'à cause de deux ruisseaux, sçavoir Robach et Murthe, fut appelé par ledit Sainct-Dhié *Joincture*, lequel maintenant est appelé *Sainct-Dhié...* » Ainsi écrivait, vers le milieu du XII[e] siècle, le moine Richer, de Senones.

Une donation du roi Childéric II limite ainsi le sol concédé au monastère de Saint-Dié :

« ... Fisco abscissam eamdem vallem Galileam cum omni integritate... ab exortu cunctorum rivolurum seu omnium prœfatam vallem intrantiam, usque ad ipsorum ab ea exilum... » (1) C'est-à-dire qu'il est détaché du fisc toute la sur-

(1) Il ressort de cette donation de Childéric II que Saint-Dié éleva son monastère sur une terre qu'il avait reçue du fisc : C'était donc une abbaye royale. Les moines avaient la jouissance de la terre, mais le roi en était le propriétaire « éminent » ; il garda sur elle un certain nombre de droits. Ces abbayes avaient pour seigneur le roi, elles jouissaient du privilège de l'*immunité* qui interdisait aux fonctionnaires de l'Etat de pénétrer sur leur territoire, d'y lever des impôts, d'y rendre la justice. (Voir Pfister : *Légendes de Saint-Dié et Saint-Hidulphe. — Annales de l'Est*, 1889, p. 383.)

face de la Haute-Meurthe, depuis la source des ruisseaux jusqu'àleur sortie.

Pour la partie supérieure, la délimitation est des plus nettes : c'est le bassin entier de la Meurthe depuis son origine et celui de la Fave ; mais pour la partie inférieure, il faut bien le reconnaître, cette formule « jusqu'à la sortie des ruisseaux » est bien vague.

Comme le fait remarquer M. Edouard Ferry (1), on discuta pendant dix siècles sur ces mots : « *jusqu'à leur sortie* ». Il y eut de nombreuses transactions avec le couvent d'Etival. Celle de 1710 fixait « la sortie » des ruisseaux selon une ligne qui, en aval de Saint-Dié, passait sur la rive gauche de la Meurthe, entre la Chenal et Rouge-Pierre, à peu de distance d'Herbaville (commune de Saint-Michel) ; et sur la rive droite, en suivant le ruisseau de la Louvière, situé à l'Est et tout proche du village de la Voivre.

Le val de Galilée avait pour limites, à l'Est, Sud et Ouest, le faîte de séparation de la Meurthe, c'est-à-dire le bassin de la Fave en entier, celui de la Haute-Meurthe jusqu'en aval de de Saint-Dié, où elles suivaient une ligne venue de la crête de la Madeleine (on trouve encore dans les forêts de cette montagne des bornes aux armes du chapitre) et passant entre la Chenal et Rouge-Pierre, près d'Herbaville (commune de Saint-Michel), puis traversant en diagonale la vallée de la Meurthe, gagnait le ruisseau de la Louvière (Est de la Voivre), qu'elle remontait, suivant les crêtes de la Bure, d'Ormont et le faîte de séparation de la Fave d'avec les affluents du Rabodeau, au Nord.

3° Colonies agricoles ou Celles, leurs noms. — Il est incontestable que l'arrivée des moines dans la Haute-Meurthe changea complètement l'aspect du pays. Devenus, par la con-

(1) Ed. Ferry : *Jointures. Fragment d'une étude sur le nom ancien du territoire de Saint-Dié.* — (*Société philomatique de Saint-Dié*, t. xv.)

cession de Childéric, maîtres de la région, ils établirent, partout où il y avait des noyaux de population, des annexes religieuses qui étaient en même temps des centres agricoles. C'est ce qu'on appela des *Cellæ* ou *Sellæ*.

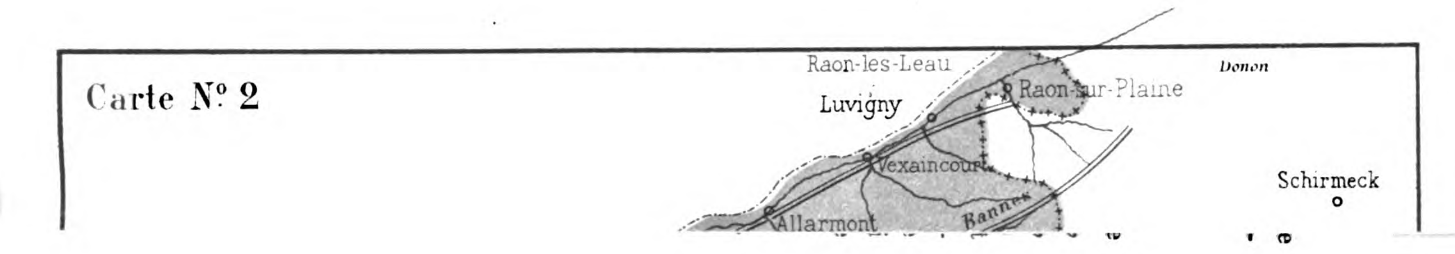
Il y avait, on le sait, deux sortes de manses : manse seigneuriale, manse tributaire. A cette dernière était toujours annexée une habitation appelée *Cella* ou *Sella* avec des écuries, granges et autres dépendances nécessaires aux travaux des champs. Le caractère purement agricole de ces annexes finit par faire donner le nom de *Cella* à l'ensemble de l'habitation, à l'ancienne manse. Dans les installations religieuses il finit aussi par devenir synonyme de petit couvent et les anciens auteurs écrivent indifféremment : « *Celles*, ou *Cellules* ou *Priorez*. »

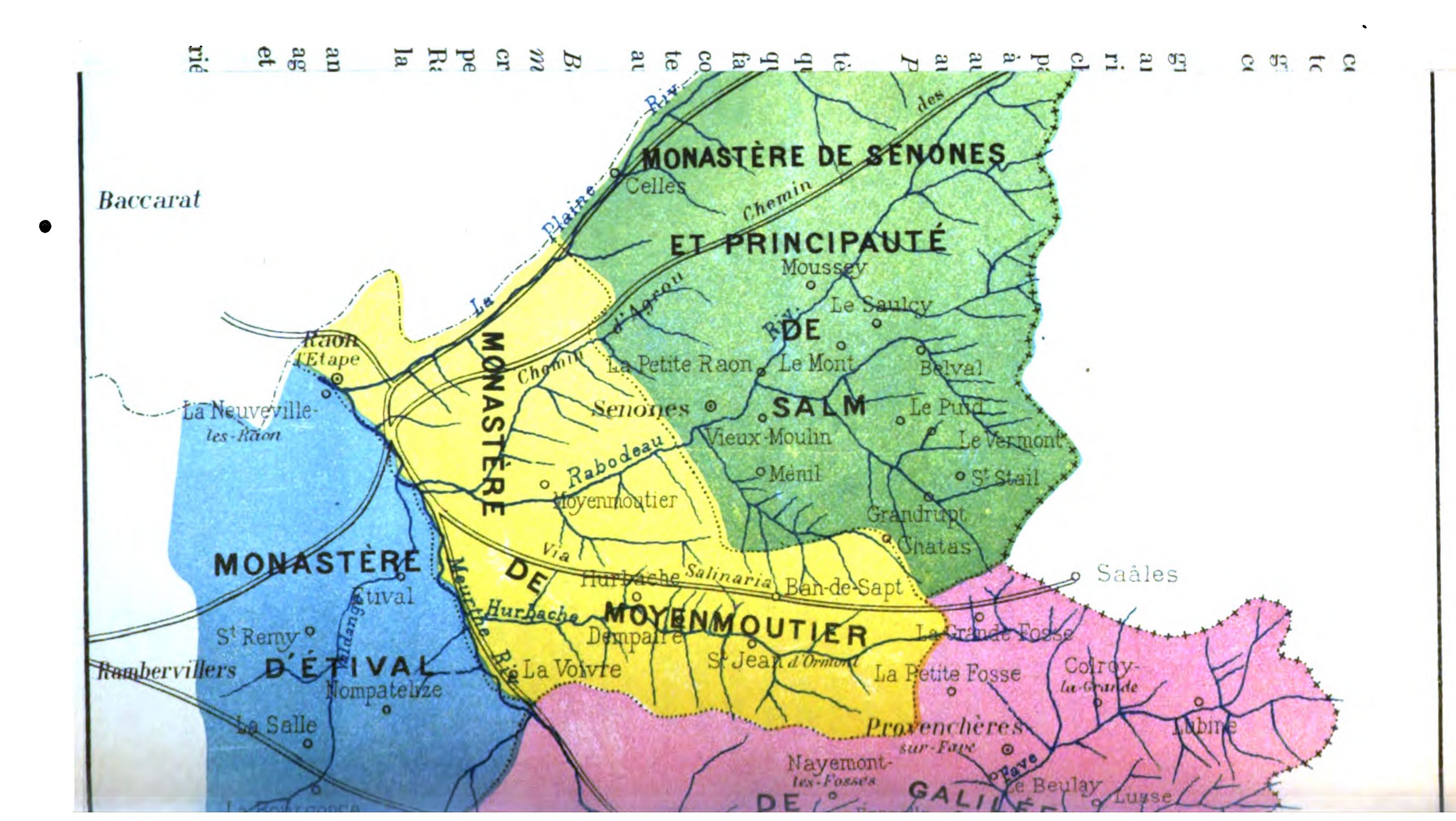
Ruyr raconte que même du temps de saint Dié, le monastère « des Joinctures » était devenu insuffisant devant la foule que la sainteté de son fondateur attirait. Il fallut « ériger quelques cellules en plusieurs endroits de son val de Galilée et, de fait, il (saint Dié) y établit certain nombre de religieux qui commencèrent à essarter les bois, défricher et labourer les terres les plus voisines de leurs cellules. » Ces cellules étaient au nombre de dix-huit :

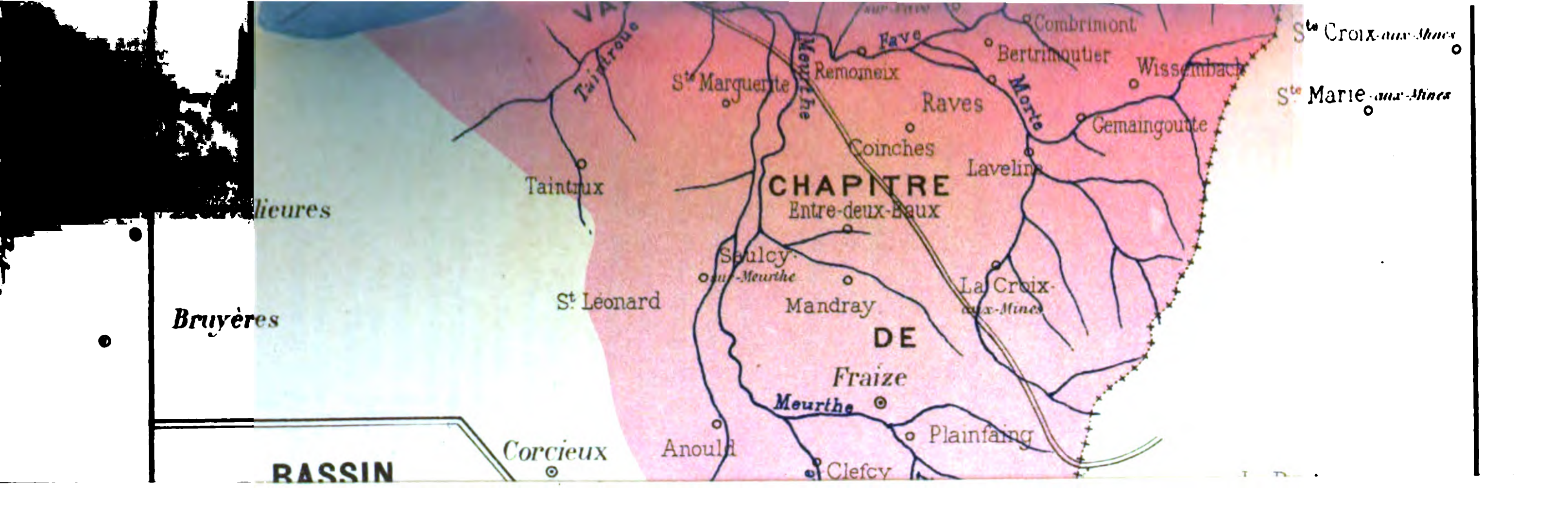
1° Ce serait ainsi qu'un célèbre disciple de saint Dié, appelé *Bertherus*, fonda un prieuré qui conserva son nom : *Bertrimoutier;* puis, la population augmentant, il fallut encore créer d'autres colonies. De la sorte auraient été fondées : Frapelle, Neuviller, Vanifosse, Lesseux, Coinches, Combrimont, Raves, Bonipaire « à raison de quoi elle a obtenu le tiltre de la Grande-Paroisse ».

2° Une autre cellule, établie à Provenchères, « ayant pour annexe Colroy », fut le point de départ d'autres colonies agricoles qui devinrent Lubine, la Grande-Fosse Petite-Fosse et Beulay.

3° De même Lusse devint le centre d'Herbaupaire, La Poiriée, La Merlusse et les Trois-Maisons;


Carte No. 2
Raon-les-Leau
Luvigny
Raon-sur-Plaine
Donon
Vexaincourt
Allarmont
Bannes
Schirmeck


MONASTÈRE DE SENONES
ET PRINCIPAUTÉ
DE
SALM
MONASTÈRE
DE
MOYENMOUTIER
MONASTÈRE
D'ÉTIVAL
Baccarat
Celles
Chemin
Moussey
Le Saulcy
La Petite Raon
Le Mont
Belval
Senones
Vieux-Moulin
Le Puid
Le Vermont
Ménil
St Stail
Grandrupt
Chatas
Saâles
Raon l'Etape
La Neuveville-
les-Raon
Rabodeau
Moyenmoutier
Via Salinaria
Hurbache
Ban-de-Sapt
Meurthe
Dempaire
St Jean d'Ormont
La Voivre
La Grande Fosse
La Petite Fosse
Colroy-
la-Grande
Lubine
Provenchères
sur-Fave
Nayemont-
les-Fossés
Le Beulay
Lusse
Etival
St Remy
Rambervillers
Nompatelize
La Salle



Ste Croix-aux-Mines
Ste Marie-aux-Mines
Combrimont
Bertrimoutier
Wissembach
Gemaingoutte
Fave
Remomeix
Raves
Morte
Meurthe
Ste Marguerite
Coinches
Lavelin
Taintroue
Taintrux
CHAPITRE
Entre-deux-Eaux
lieures
Saulcy-sur-Meurthe
Mandray
La Croix-aux-Mines
St Léonard
Bruyères
DE
Fraize
Meurthe
Plainfaing
Corcieux
Anould
Clefcy
BASSIN

cession de
tout où il
gieuses q
ce qu'on
Il y av
gneuriale
annexée
ries, gra
champs
par fair
à l'anci
aussi p
auteur
Prior
Ruy
tère «
que la
ques c
fait, il
comm
terres
au no
1° (
Berti
mou
créer
pelle
Rave
la G
2°
ann
agri
et E
3
riée

4° Visembach avec Gemaingoutte, le Repas et Ginfosse ;

5° Laveline « à laquelle répondent maintenant les villages de Layegoutte, Quebrux, Lauterux, Hun-Ville, Algoutte, Velupaire, Coinchimont et Verpellière.

6° La Croix aux-Mines devint une annexe de Lubine.

7° Puis, Ruyr désigne Mandray devenu paroisse ;

8° Saint-Blaise « située en un ample vallon dit le ban de Fraize » dont dépendirent le Valtin, Habaruz (Habeaurupt), Noiregoutte, Plainfain, Ban-Saint-Diey ; Scauruz (Scarupt), Les Aulnes, Cleregoutte, Belrepaire, la Costelle.

9° Cellule dédiée à sainte Agathe « en un vallon plus estroit sur le fluant de la rivière de Meurthe et avoisinant les Chaulmes : le territoire d'illec appelé le *Ban de Clef-ferre*, comme qui diroit : *Clef-ferrant* le val de Galilée. C'est aujourd'hui Clefcy avec Hervafain, Sachemont, le Braconcey, le Vic, le Seuche (Souche), la Pellière et l'Aistre en aval. »

10° Cellule (1) de Saint-Antoine « sise au ban d'Anould ».

11° Cellule (2) de Saint-Jean « au milieu du ban de Saulcy ».

12° Cellule (3) de Sainct Lyenard (Saint-Léonard).

13° Cellule (4) Saint-George « sise au milieu de Teintru ».

14° Cellule (5) de Sainte-Marguerite « vierge et martyre sise encore sur le coulant de la Murthe, environ mil pas au dessus du monastère des Joinctures ».

---

(1) Dépendaient : « Le Paire, la Hardault (Hardalle), l'Anoux, Chalgoutte, Deiveline, le Seuche (Souche), Venchères. »

(2) Dépendent : « Le Chasnoy, les Cours, Anouzel, le Moncel, Clingoutte, Aubrepaire et Contramoulin. »
Saulcy : « Encore qu'intitulé aujourdhuy de divers noms selon la variété des seigneurs modernes. » (XVIIe siècle).

(3) Dépendent : « Gyrompaire, Sarrux, Vanémont. »

(4) Dépendent : « La Bourse, Le Paire, Chevry, Teintrux, Rougeville, Richar-Ville et le Xinfain. »

(5) « A laquelle le village joignant appelé de son nom Saincte Marguerée, le Fain, Remeymont, Fouchifaug, Remomeix, Ayemon et les Fosses. »

15° Cellule [1] de Saint-Martin « qui est la première construite par sainct Dieudonné en l'honneur de saint Martin dès son arrivée audit val ».

Ruyr cite 18 [2] de ces cellules, créées par saint Dié et qui seraient devenues le point de départ de noyaux agricoles qui, se développant, s'étendant, auraient fini par former, à leur tour, d'autres centres qui, aujourd'hui, sont autant de communautés et c'est avec un sentiment de fierté qu'il ajoute : « toutes lesquelles églises en nombre de 18 sont contenues au district du val de Galilée et avoisinent pour une bonne partie trois éveschez, scavoir de Strasbourg à raison du val de Villé contigu à la paroisse de Provenchères, notamment Colroy et Lubine et d'un autre endroit par Lusse et Wissembach à raison de la vallée de Saincte-Marie et val de Lièpvre : et le diocèse de Basle à raison du val d'Orbey et Kaysersperg, contigu à Mandray, aux bans de Fraisse et de Cleuvecy : l'évesché de Toul par le val de Champs, Corsieux et Giramer contigus aux bans de Anould et Tentrux : tout le surplus consistant au centre du val de Galilée, qui a pour son Orient la Haulte Alsace, pour son septentrion, les territoires des monastères de Senones et Moyenmoutier, pour l'Occident le ban d'Estival et pour le Midy la prevosté de Bruyères ».

J'ai cité presque en entier le chapitre de Ruyr, parce qu'il donne une nomenclature complète de tous les noms de lieux du val de Galilée au commencement du XVIIe siècle.

Tout ce que dit là notre auteur semble très plausible ; mais il nous montre aussi que, si tant de *Celles* furent créées par

(1) L'oratoire de Saint Martin fut converti en une paroisse dont dépendaient le « Vieil-Marché (faubourg Saint-Martin de Saint-Dié), Hellieule et la Bolle. »

(2) Ruyr ne cite pas les trois dernières cellules, mais « elles répondent à Saint-Dié, les faubourgs, Robache, le Viller, Marzelay, la Pescherie et Graptain. »

J'ai conservé l'ortographe des noms de lieux telle que la donne Ruyr.

Saint Dié ou plus tôt par ses successeurs, c'est qu'il y avait forcément une population établie là, longtemps avant son arrivée, à l'aide de laquelle il put développer la culture, essarter les bois, défricher les champs.

Pourtant il ne faut pas trop prendre à la lettre le texte de Ruyr, qui est ici l'écho de légendes créées longtemps après la mort des fondateurs des monastères de la Haute-Meurthe et qui leur attribuent la fondation d'une multitude de ces *Celles*. C'est la répétition — en petit — de la Bible qui fait créer le monde en six jours ; tout cela se fit lentement, progressivement et pour y arriver il ne fallut pas la vie d'un homme, mais plusieurs siècles. Nous en trouvons la preuve dans un document du xe siècle conservé aux archives municipales de Saint-Dié : c'est un *état des revenus de la collégiale de Saint-Dié* à cette époque. M. Pfister en a fait le sujet d'un très remarquable travail ; on y trouve les noms des localités qui payaient des redevances à la communauté des chanoines : *Mandrattus* (Mandray) ; *Provencheriis* (Provenchères) ; *Robach ; Teintruth ; Varcosolé* (Varcosé) ; *Fosse ; Incrint* (Crenée ?) et *Wimani*. (1) (Il n'est question ici que des noms de lieux qui se trouvaient dans le val de Galilée.) Nous sommes loin, on le voit, des dix-huit Celles de Ruyr et cela, plus de trois siècles après la mort de saint Dié ; si elles existaient, ce n'était qu'à l'état d'embryon et dépendaient ou de Mandray, ou de Provenchères, ou de Robache, ou de Taintrux ; les autres — *Incrint*, *Warcosolé*, *Wimani* — n'étant elles-mêmes que des fermes. Mandray, de beaucoup la plus importante,

---

(1) Pfister. — *Les Revenus de la Collégiale de Saint-Dié, à la fin du xe siècle.* (*Annales de l'Est*, 1888, p. 514 et suiv.) A cette époque (fin du xe siècle), le monastère de Saint-Dié était une collégiale avec un prévôt à sa tête. Elle appartenait à l'évêque de Toul qui l'avait donné à la duchesse Beatrice (veuve de Frédéric, duc de la Haute-Lorraine et sœur de Hugues-Capet). C'est dans cet acte que l'évêque Gérard se réserva la dîme des mines.

puisqu'elle payait à elle seule quatre (1) fois plus que les autres réunies, devait comprendre toute la région de la Meurthe en amont de Saint-Dié. Provenchères était le chef-lieu de la vallée de la Fave ; Taintrux de celle du Taintroué.

Warcosolé se retrouve aujourd'hui sous le nom de *Varcosé*, en partie des finages de Saint-Dié et de Robache.

Fosse figure encore dans le territoire de Taintrux. *Wimani* semble être le nom du tenancier donné à la ferme ; *Incrini*, enfin, devait se trouver à la Bure ; il existait là un passage du nom de *Crenée.*

Thierry Alix donne les divisions suivantes (1594) :

« Sainct Diey, ville, chasteau, église collégiatte insigne. Lubine. »

La terre de la warde de Wysembach, scavoir : Wysembach, où sont les fonderies pour les mynes de la Croix ; Repas ; Layegoutte ; Bonypaire ; Combrymont ; La Vapellière en partie (2).

Le ban d'Anoul, sçavoir : Anoul ; Sainte-Marguerie ; Deuveline ; Challegoutte ; Spadanges ; Le Paire ; La Souche ; Venchières ; Le Vic ; Breconcel ; Les Gouttes ; La Hardal (3).

La matrie de la Croix, où sont mynes d'argent, plomb et de cuivre : La Croix ; Le Chipal ; La Treize ; Sardey ; La Prée ;

---

(1) M. Pfister a ramené le produit de ces redevances au cours de l'argent de nos jours.

Mandray payait 1,554 fr. — *Provenchères* 216 fr. 30. — Robache et Taintrux 292 fr. 15. — Fermes de *Fosse*, *Incrini* et *Wimani*, 25 fr. 20. Soit un total de 2,087 fr. 65.

Pour *Incrini*, voir un très intéressant passage de M. Save sur ce nom de lieu. (*Société philomatique* de Saint-Dié, t. 13, p. 272 et suiv.) M. Save place *Incrini* sur la montagne de la Bure, non loin du *col de la Crenée* qui était inhabitable. M. Pfister ne partage pas cette manière de voir, mais n'assigne aucun emplacement à *Incrini*.

(2) Sauf l'orthographe, la plupart de ces noms sont restés les mêmes. Je ne donnerai que ceux qui ont changé : *La Vapillière*, La Verpillière.

(3) *Anoul*, Anould ; *Saincte-Marguérée*, Sainte-Marguerite ; *Deuveline*, Develine ; *Venchières*, Venchères.

Quebruz ; Verpillière ; Allegoutte ; Leuveline, village et chasteau ruiné (1).

La terre de la warde du Saulcy : Lubine, fonderie pour la myne Nostre-Dame de Lusse.

Le Ban-le-Duc de Cleuvecy, sçavoir : Cleuvecy ; Herwanfrain ; Seichemont ; La Vy ; Breconcel ; Rualmont (2).

Ban de Cleuvecy, sçavoir : Cleuvecy ; Seichemont ; Souche ; Les Pilliers ; Vanifosse ; Neufviller.

La mairie Saincte-Marguerie, sçavoir : Sainte-Marguerie ; Le Fain messire Thiéry ; La Voyvresse ; Romomey ; La Terre Faulquet ; La Cachée-Rue ; Hallieure ; La Grande-Fosse (3).

La mairie de Mandray, sçavoir : Mandray ; La Haulte-Mandray ; l'Emmy-Mandray ; la Basse-Mandray ; Benyfosse ; Entre-deux-Eaux ; Remymont ; Fouchifol ; La Cachée-Rue, Hallieure.

La mairie de Meurthe : Scaruz ; Vannemont ; Sainct-Leonard ; Girompaire ; Moncel ; La Ruelle ; Saulcy ; Contramoulin ; Le Chesnoy de Saulcy.

Ban Sainct-Diey : Le Viller ; Mazellay ; La Poucherie ; Robache (4).

La mairie de Bertrimonstier : Bertrimonstier ; Frapelle ; Provenchères ; Vanifosse ; Layegoutte (5).

Ban de Taintrux, sçavoir : Teintruz, château et village ;

---

(1) *Sardey*, Sadey. Pendant la Révolution La Croix-aux-Mines prit le nom de Sadey-aux-Mines. *Leuveline*, Laveline ; *La Treixe*, La Truche. (Doit s'écrire La Trei*x*e et non La Trei*z*e.)

(2) *Cleuvecy*, Clefcy ; *Herwanfrain*, Hervafaing ; *Seichemont*, Sachemont ; *Breconcel*, Braconcel ; *La Vy*, Le Vic.

(3) *La Voyvresse*, La Voivrelle ; *Romomey*, Remomeix ; *Le Faing-Messire-Thiery*, Faing-Thierry (commune de Remomeix).

(4) *La Poucherie*, La Pêcherie ; *Mazellay*, Marzelay.

(5) *Bertrimonstier*, Bertrimoutier.

Xintain ; Le Payre ; Chawry ; Rougiville ; La Murlusse ; La Petite-Fosse (1).

Le ban de Sardey, sçavoir : Clingoutte ; Saint-Léonard ; Le Moncel ; Anouzel ; Aubripaire ; Le Cours ; Provenchères (2).

Le ban de Lusse, scavoir : Lusse ; Lusseux ; Herbeaupaire ; La Pargée ; Trois-Maisons ; Tanviller, chasteau et village (Alsace) ; Boulay (3).

La mairie de Laveline : Laveline, village et chasteau ruiné ; Ramont ; Honville ; La Treuxe ; Coinchymont ; Velupaire ; Quebruz ; Verpillière ; Wysembach ; Nonepaire (4).

Ban d'Hurbache ; de ce ban dépendaient : Colroy, Raves, Neufviller, Combrimont, du val de Galilée.

Ban de Fresse (Fraize) : Belrepaire, Mauzéville, Les Aulnes, Clairegoutte, La Costelle, Menemel, Scaruz, Plainfain, Noiregoutte, Halaruz, Le Veltin, Aubripaire (5).

Voici les divisions du val de Galilée au moment de la Révolution (Durival) :

La ville et le faubourg de Saint-Dié et le village de la Bolle.

Le ban d'Anould : L'Anould ; la Hardalle où est l'église paroissiale du ban ; Develine, Les Granges, Chalgoutte, Les Gouttes, Braconcel et Sainte-Marguerite, Le Paire, Gerhaudel, Le Souche, Venchères, Le Vic en partie.

Le ban de Laveline : Laveline où est l'église paroissiale du ban, Quebrux et la Treuche de moitié avec la communauté de La Croix ; Velupaire, Honville, Lauterupt, Raumont, Coinchimont, Verpelliaire en commun avec Visembach.

---

(1) *Xintin*, Xainfaing ; *Chalvrey*, Chevry ; *La Murlusse*, Merlusse (commune de Lusse).

(2) *Anouzel*, Anozel.

(3) *Lusseux*, Lesseux ; *La Pargée*, La Pariée (Lusse). Tauviller est en Alsace.

(4) *Leaveline*, Laveline ; *Ramont*, Raumont ; *La Treuse*, (Treixe, Treize), La Truche.

(5) *Mauzeville*, Mazeville ; *Halaruz*, Habeaurupt ; *Le Veltin*, Le Valtin.

Doyenné de Ban-le-Duc (1) de la paroisse de Cleuvecy : Le Chêne chef-lieu, Boslimpré, Les Grimels, Grand-Valtin, Hervafaing, Sachemont et le Vic en partie. A la Révolution, *Ban-le-Duc* prit le nom de Ban-sur-Meurthe qu'elle a conservé ; c'est une des rares localités qui conservèrent les noms adoptés à cette époque.

Mairie de Bertrimoutier où est l'église paroissiale.

Mairie de Beulay avec partie de Vanifosse.

Mairie de la Bourse, paroisse de Taintrux.

Mairie de Cleuvecy, composée de Cleuvecy, où est l'église paroissiale et une chapelle, La Pellière, Le Souche, Sachemont dont une partie est du Ban-le-Duc, Ban-Saint-Dié en partie de la communauté de Fraize

Mairie de Coinche, composée de Coinche-la-Haute, chef-lieu, et Coinche-la-Basse où est l'église paroissiale.

Mairie de Colroy avec l'église paroissiale.

Mairie de La Croix-aux-Mines, composée de La Croix-aux-Mines, chef-lieu, et l'église annexe ; Sadey, Algoulte ou la Praye, Le Chipal où il y a une chapelle.

Mairie de la Grande-Fosse (2) : La Grande-Fosse chef-

(1) « *Doyenné* est, dans les Vosges, le nom qu'on donne au district d'une mairie du domaine du roi, dont le chef se nomme doyen, titre qui équivaut à celui de maire. Le duc Charles V avait donné l'office de doyen du Ban-le-Duc à Valentin Valentin, le 1[er] août 1679 ; ce qui fut confirmé par le duc Léopold, le 4 février 1700. Ailleurs le mot doyen ne signifie que sergent. » (Durival : *Description de la Lorraine.*)

(2) De cette mairie dépend *Bonnefontaine*, où il y a une chapelle et des bains, paroisse de Provenchères. Durival le qualifie de « village, haute justice de la mairie de la Grande-Fosse ». Bonnefontaine est placé au Sud de la vieille route de Saâles à Raon-l'Etape (l'ancienne via Salinatorum). Il y avait une maison seigneuriale et une chapelle de Saint-Gundebert ; au-dessous de celle-ci jaillit une source dont l'eau mêlée à de l'*hièble* ou *yèble* servait à donner des bains. Ceux-ci étaient pris dans la maison seigneuriale même.

L'*yèble* ou *hièble* abonde dans cette région de la Grande-Fosse. *Buchoz*, médecin du roi Stanislas (*Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine*) a donné (t. II, p. 335) une description de cette plante, connue aussi sous le nom de *petit-sureau* et en indique les emplois médicinaux. Elle passait comme très efficace contre les

lieu, Bonne-Fontaine où il y a une chapelle et *des bains*, paroisse de Provenchères.

Mairie de la Petite-Fosse, dont partie est des communautés de Provenchères et de Spitzemberg.

Ban de Fraize : La Costelle chef-lieu et paroisse du ban, où il y a des foires et marchés; Belrepaire, Les Aulnes, Clairegoutte, Mazeville, Sarupt, Plainfaing, Noiregoutte, Habeaurupt, Rudeling et partie du Ban-Saint-Diez (1).

Mairie de Frapelle, où il y a une chapelle, paroisse de Bertrimoutier et Vanifosse en partie.

Mairie de Gemaingoutte, paroisse de Laveline et de Wisembach.

Mairie de Ginfosse, paroisse de Bertrimoutier et de Raves en partie.

Mairie de Saint-Léonard, composée de Saint-Léonard en partie, chef-lieu où il y a une annexe; Girompaire, Moncel et Contramoulin en partie, et Vanémont, village mi-partie avec le bailliage de Bruyères.

---

hydropisies. Il est probable que ces bains combinés d'une plante et d'eau dédiée à Saint-Gundebert devaient avoir cette vertu.

Le *traitement* pratiqué à Bonnefontaine devait être assez connu, puisque Durival a cru devoir désigner ces bains dans la *Description de la Lorraine.*

(1) *Fraize* : « Nom particulier d'un ban ainsi appelé d'une ancienne chapelle qui porte le même nom. » (Bugnon : *Alphabet curieux des lieux des duchés de Lorraine et de Bar.* — Manuscrit, 1719.)

Costelle : Village du ban de Fraize (Durival). C'était le chef-lieu du ban. Il s'y tenait des foires et marchés. La localité de *Menemel*, indiquée dans le dénombrement d'Alix Thierry, ne se retrouve plus ici. *Menemel* ou *Menemey* figure dans les cartes de Cassini. Il était placé sur la route de Saint-Dié à Colmar, rive gauche de la Meurthe et aujourd'hui fait partie de Fraize même. Clairegoutte, La Costelle, Menemel ou Menemey constituent aujourd'hui la petite ville de Fraize. Sarupt est là pour *Scarupt.*

Ban-Saint-Diey figure sur la carte de Cassini entre Fraize et Plainfaing; il dépend aujourd'hui de Plainfaing.

Plainfaing, dit Bugnon, « du ban de Fraize avec les censes de La Masse, Berançon (Barençon), Vieille-Voye, etc. » La cense de Vieille-Voie était située près du col du Bonhomme; son nom lui vient de la voie romaine de Saint-Dié à Colmar, qui passait par là.

Mairie de Lubine, où il y a une chapelle, paroisse de Colroy.

Ban de Lusse, composé de Lusse-Bilistein formé de partie de Lusse, où est l'église paroissiale, Herbeaupaire, Trois-Maisons et la Poiriée, Lusse-Changeur, Lusse-Dolot, Lesseux de la paroisse de Bertrimoutier (1).

Mairie de Mandray, composée de la Haute-Mandray chef-lieu, de la Mi-Mandray où est l'église paroissiale, la Basse-Mandray dont partie est de la communauté de Saulcy; Benifosse, Entre-deux Eaux avec une église annexe, Fouchifol et Remémont de la paroisse de Sainte-Marguerite.

Mairie de Sainte-Marguerite : Sainte-Marguerite chef-lieu, où est l'église paroissiale, et en partie de la communauté d'Anould, le Faing-Dessus, le Faing-Dessous, Remomeix où est une église annexe, le Faing-Thierry et la Voivrelle, paroisse de Coinche.

Mairie de Merlusse : formée par la haute et la basse Merlusse, paroisse de Lusse.

Mairie de Neuviller : le chef-lieu, Neuviller dépendait en partie de la communauté de Frapelle; Le Paire; Grandrux, paroisse de Bertrimoutier.

Mairie de Provenchères, où il y a église paroissiale. Ce village est aussi en partie des communautés de la Petite-Fosse, de Bertrimoutier et de Ban-de-Sapt.

Mairie de Raves, avec une chapelle, paroisse de Bertrimoutier. Raves dépendait en partie de Ginfosse.

Mairie de Robache, chef-lieu : Robache, paroisse de Saint-Dié; Gratain; les Raids

(1) *Bugnon* fait de chacun des trois Lusse une mairie « *Lusse Bilistein*, chef-lieu d'un ban ou plutôt d'une mairie. *Lusse-le-Changeur*, hameau qui donne aussi son nom à une mairie pour le distinguer du précédent. *Lusse-Dolot*, aussi chef-lieu composé de plusieurs communautés, savoir de Lusse, Herbeaupaire et des Trois-Maisons. Il y a un château dans le lieu de Lusse. *Lesseux* en partie de la mairie de Lusse-Bilistein et en partie aussi de la mairie Lusse-Dolot. » (Bugnon : *Alphabet curieux des duchés de Lorraine et de Bar.*)



Ban de Saulcy : Saulcy, chef-lieu, avec église paroissiale ; le Paire ; Anolzey ; Les Cours, Clingoutte et partie du Moncel, Contramoulin, Saint-Léonard et Girompaire ; le Chesnois-de-Saulcy et la Varde de Saulcy, communautés dans le village de Saulcy ; le Paire. (1)

Doyenné de Spitzemberg, chef-lieu : Nayemont ; Hautes-Fosses ou Fosses-Cognolles ; Basses-Fosses ou Fosses-Simonelles, paroisse de Sainte-Marguerite. (2)

Ban de Teintrux : Ville-du-Pré, chef-lieu avec l'église paroissiale ; La Fosse ; Le Paire ; Chevry ; Xainfaing ; Rougiville et la cense appelée Menantie (Ménantille).

Mairie des Trois-Villes : Marzelay ; La Pêcherie ; le Viller ; paroisse de Saint-Dié.

Village-mairie du Petit-Vallin, avec église paroissiale.

Doyenné de Visembach : Visembach, chef-lieu avec une église paroissiale, et dont une partie dépendait de la communauté de Laveline ; Repas ; les censes de Vraupaux, Layegoutte ; Bonipaire ; Combrimont en partie ; Verpellière. (3)

Le val de Galilée comprenait en 1789 : 24 mairies ; 7 bans et 3 doyennés ; soit en tout 34 groupes communaux. On remarquera que beaucoup ne formaient pas d'unité véritable, et que tel chef-lieu ou dépendances relevaient en partie d'une communauté voisine.

---

(1) *Bugnon* désigne le *Chesnoie de Saulcy* comme une mairie particulière « composée seulement d'une partie du village de Saulcy ». (*Alph. Curieux*, etc.)

(2) *Spitzemberg*, dit *Bugnon*, est un château de la prévôté de Saint-Dié qui est ruiné, quoiqu'il donne le nom à une mairie. Il y a autour du château plusieurs baraques à mi coste et un moulin sur la rivière qui passe vers son midy, venant du levant, c'est-à-dire de Lubine et Colroy ; cette rivière est appelée Fave, qui se jette dans la Meurthe, au-dessous de Sainte-Marguerie (Marguerite) ; il y a aussi une scierie sur le ban (*Alph. curieux*).

Alix Thierry désigne ainsi Spitzemberg : La terre de Spitzemberg ; Spitzemberg et Chateau, Nayemont, La Fosse (*Dénombrement de Lorraine*).

(3) Durival. — *Description de la Lorraine.*

Aujourd'hui, ces 34 groupes sont représentés par un nombre égal de villes ou villages ; mais plusieurs ont perdu leur qualité ; ainsi : La Bourse (Taintrux) ; Ginfosse (Raves) ; Robache (Saint-Dié) ; Les Trois-Villes (Saint-Dié), ne sont plus des communautés ; de même, le doyenné de Spitzemberg est aussi disparu.

Combrimont (du doyenné de Visembach) ; Grandrupt (Pair et Grandrupt), de la mairie de Neuviller ; Nayemont, du doyenné de Spitzemberg ; Remomeix, de la mairie de Sainte-Marguerite ; Lesseux, du ban de Lusse, sont devenus à leur tour des chefs-lieux de communautés.

Le val de Galilée comprenait les cantons entiers de Fraize et Provenchères, les communes en amont de Saint-Dié et le territoire entier de cette ville.

Soit une surface de 45,419 hectares, comprenant (actuellement) : 18,355 hectares de forêts et 23,386 de terres et prés. Aujourd'hui, la population de l'ancien val de Galilée s'élève à 49,572 habitants, répartis dans 33 communes.

On le voit, le roi Childéric II avait été généreux à l'égard du monastère de Saint-Dié.

BIBLIOGRAPHIE.— *Edouard Ferry* : La population de la Haute-Meurthe au VIIe siècle (Société philomatique de Saint-Dié, t. 16). — Jointures, fragment d'une étude sur ce nom ancien du territoire de Saint-Dié (Société philomatique de Saint-Dié, t. 15). — *G. Save* : Monuments gallo-romains des environs de Saint-Dié. (Société philomatique de Saint-Dié, t. 13). — Antiquités de Saint-Jean-d'Ormont (Société philomatique de Saint-Dié, t. 7). — L'église de Sainte-Marguerite (Société philomatique de Saint-Dié, t. 7). — *Pfister*, La légende de Saint-Dié et de Saint-Hydulphe (Annales de l'Est, 1889, nos 3 et 4). — Les revenus de la collégiale de Saint-Dié au Xe siècle (Annales de l'Est, 1888, no 4). — *Gravier*, Histoire de la ville de Saint-Dié. — *Hingre*, Galilée,

signification et origine de ce nom ancien du monastère du val de Saint-Dié (Société philomatique de Saint-Dié, t. 4). — *De Golbery*, Recherches topographiques sur d'anciennes possessions du chapitre de Saint-Dié (Société philomatique de Saint-Dié, t. 3). — *L. Jouve*, Etudes sur quelques titres du chapitre de Saint-Dié (Société philomatique de Saint-Dié, t. 2). — *Digot*, Etat de la population et de la culture dans les Vosges au VIIe siècle (Société d'Emulation, t. 6, 3e cahier, 1848). — *Chanteau*, Note pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié (Société d'Emulation, 1874). — *Duhamel*, Le pape Léon IX et les monastères de Lorraine (Société d'Emulation, 1868). — *Ruyr*, Les Sainctes antiquités de la Vôge. — *Dom Calmet*, Histoire de Lorraine (Preuves). — Notice sur la Lorraine. — *Benoît*, Histoire ecclésiastique de la ville et du diocèse de Toul. — *Lepage et Charton*, Statistique du département des Vosges. — *L. Louis*, Le Département des Vosges. — *Lepage*, Pouillé du diocèse de Toul en 1402. — *Benoît*, Pouillé du diocèse de Toul (1718). — *Alix. Thierry*, Dénombrement de la Lorraine. — *Durival*, Description de la Lorraine. — *Thiébaut*, Histoire bénéficiaire de Lorraine. — *Richer*, Chronique de Richer, moine de Senones. — Documents inédits de l'histoire des Vosges (10 volumes parus). — *Riguet*, Sistème chronologique historique des évêques de Toul. — *Sommier*, Histoire de l'église de Saint-Diez. — *Fournier*, Topographie ancienne du département des Vosges (Société d'Emulation, 1892).

V. — Monastère d'Etival, origines; limites du sol concédé d'après la Charte de l'impératrice Richarde; surface et population du ban d'Etival.

Immédiatement au-dessous du val de Galilée, commençaient les territoires des monastères de Moyenmoutier et Etival : le premier sur la rive droite de la Meurthe, le second sur la rive gauche.

Clovis, assure Gravier, avait donné à un de ses fidèles — Euloge — diverses terres dans cette région des Vosges. Celui-ci ayant trahi, fit à Saint-Remy, évêque de Reims, l'abandon de ses biens pour sauver sa vie.

Saint-Remy y aurait envoyé des missionnaires qui créèrent des centres agricoles ; ce serait là le début du christianisme dans notre pays. Dans son testament, rapporte Frodoard, l'évêque de Reims donna à l'église, fondée par les nouveaux chrétiens en ces lieux, la carrière de pierres à meules des Fossottes (près Lasalle) : « Vogensi ecclesiæ agrum apud officinam molinarum quæ ibi est constituta dono »

Il résulterait de tout cela que les carrières des Fossottes, connues et exploitées par les Gallo-Romains, l'étaient encore au VIe siècle ; qu'un noyau de chrétiens avaient établi une église dans cette région, plus d'un siècle avant l'arrivée des moines de Saint-Dié, Moyenmoutier et Senones.

Marlot enfin, ajoute Gravier, dans son histoire de l'église de Reims, indique parmi les domaines de l'évêché : « *Erpeïum in vosago* » dont la traduction française serait *Erpy*, puis *Repy* ; ce serait là le nom primitif de cette colonie, sans doute celui du pays, qui, plus tard, l'évêque une fois canonisé, aurait pris celui de Saint-Remy. Aujourd'hui il existe encore la montagne d'*Erpy* ou *Repy* qui appartenait au monastère d'Etival ; au sommet se trouvait un camp romain dont on voit encore des restes évidents. Primitivement occupé par les Gaulois, il devint un poste très important, dominant et surveillant la vallée de la Meurthe, véritable observatoire qui a fait donner à la roche qui le termine le nom caractéristique de *Pierre d'Appel*. Ce camp fut surtout occupé et mis en état aux derniers siècles de la domination romaine, au moment des invasions. (1)

---

(1) « Tout ce que dit là Gravier est bien douteux, en tout cas, vivement contesté. D'abord il est dit dans le testament de Saint-Remy : « delego... ecclesiæ *Vongensi* agrum apud officinam molinarum quæ

Sa présence fut bien certainement la cause d'un groupe de population et, bien probablement, ce serait au milieu de cette population que saint Remy aurait établi sa première église.

Le moine Richer, de son côté, parlant de l'arrivée de saint Gondebert et de la création de Senones, a écrit : « Mais avant qu'il fût venu pour s'habituer en ceste solitude, y avait ia une église bastie sur rivière de Meurthe, appelée Estival. Je ne

---

est ibi constituta... » *Vongensi* ne signifierait pas les Vosges, mais *Voncq* (Ardennes) ou *Vouziers* ou même, en supposant qu'il fallût lire *Vogensi*, une forêt des environs de Laon appelée *Vosagus* dont parle D. Calmet : « On connaît encore une autre forêt nommée *Sylva Vosagus* dans le diocèse et territoire de Laon, où est bâtie la fameuse abbaye de Prémontré, chef de cet ordre ; c'est ainsi qu'en parle le moine Herman : « ... Laudunum rediens duxit eum in *Sylvam vosagum...* » On croit que c'était la forêt de Coucy, dans le voisinage de Laon. Enfin « *Officinà molinarum* » peut aussi bien désigner un *moulin* qu'une *carrière à pierres à meules*.

Ceux qui admettent qu'il s'agit de nos Vosges, ont recours au testament apocryphe de Saint-Remy, pièce fabriquée au VIIIe siècle, mais rédigée d'après des documents plus anciens et incontestables et qui semble être le commentaire et le développement du testament authentique. Flodoard (qui écrivait au Xe siècle) reproduit cette pièce ainsi que le passage en question (en écrivant *Vongensi*). Mais on y trouve une autre phrase où il est parlé de deux domaines dans les Vosges que Saint-Remy aurait reçus de Clovis ; les habitants de ces deux manses appelées *Cosle* et *Gleni* étaient de ceux qui devaient fournir la poix nécessaire à l'entretien des vases dans lesquels l'église de Reims conservait ses vins.

L'Eglise de Reims aurait donc eu des domaines dans les Vosges, et si l'on rapproche ce passage de celui de Marlot (*Histoire de l'église de Reims*), disant que, parmi les possessions de l'évêché, il y avait celle d'*Erpeïum in Vosago*, on pourrait en conclure que la région d'Etival était bien terre de l'évêché de Reims.

A cela, on répond en contestant l'authenticité du testament reproduit par Flodoard, que *Cosle* et *Glini* sont des noms que l'on ne retrouve plus (ce qui ne prouve rien du reste) et surtout qu'au VIIe siècle, ce fut *un évêque* de *Toul* qui fonda le monastère d'Etival et que cet évêque aurait disposé des biens de l'évêché de Reims. Cela ne serait pas une raison concluante, puisque les évêques de Reims auraient pu ou vendre, ou échanger, ou se voir enlever ces domaines. (Voir Digot : *Mémoire sur l'état de la population dans les Vosges* au VIIe siècle. (*Annales de la Société d'Emulation*, p. 324, 1848.)

Erpeïum, *Erpy*, *Repy*. L'inversion de l'*R* est commune. C'est ainsi, qu'au moyen-âge, on écrivait *Erlanges* pour *Relanges*...

peux sçavoir qui a été le fondateur, ny en quel temps elle a été bâtie, on tient que du commencement y estoient establis des moynes de l'ordre de Saint-Benoît en après y avoir été des religieuses de l'ordre et reigle de Prémontré comme encore aujourd'hui (XIIIe siècle) y demeurent. De ceste église n'est besoin d'en plus dire. »

Ruyr, enfin : « L'on peut voir à 500 pas d'Etival les masures et fondements d'un autre monastère, situé vers le couchant, que l'on tient plus ancien, où autrefois habitoient moniales et encore y reste un oratoire représentant seulement le chœur d'une église plus ample, que l'on dit aujourd'hui la Chappelle-des-Dames. Et pourra estre qu'en même lieu estoit la résidence des dames religieuses mentionnées ci-devant... »

Hugo, abbé d'Etival, évêque de Ptolémaïde, assure, de son côté, que le plus ancien monastère de la région fut le sien : « Antiquissimum totus Vosagi monasterium est Stivagium. »

M. Pfister (1) se demande si Etival existait réellement au moment de la fondation de Moyenmoutier (VIIe siècle) ; il ne saurait le dire : la première fois qu'il en soit parlé d'une façon certaine, c'est dans le partage (traité de Mersen) fait entre Charles-le-Gros et Louis-le-Germanique (870).

Ce monastère « basty pour son contour en forme de chateau bien muny de tours et murailles est appelé comme avons dit, *Stivagium : A Stiva*, partie postérieure de la charrue et non sans cause, eu égard que tout le pourtour de son ban, hormis la montagne qui sont couvertes de bois, consiste en prairies et terres labourables, d'où en revient un ample profit à la maison d'Etival. » (Ruyr.)

Selon d'autres, le voisinage du camp aurait pu fort bien faire donner au noyau de population qui en était la conséquence, le nom de *Stativa-Castra;* de là Etival. Il en est enfin une

(1) Pfister. — Annales de l'Est : *Les Légendes de Saint-Dié et de Saint-Hidulphe,* 1889, nos 3 et 4.



troisième : *Æstiva*, écrit Du Cange, est l'endroit où le bétail va pâturer, en été, à l'ombre. Comme ce pays était et est encore purement agricole, cette origine semble avoir au moins autant de valeur que les précédentes.

Dans le privilège de l'impératrice Richarde, en faveur de l'abbaye d'Etival, je relève les noms de lieux :

« .... et terram cultam et incultam infra *veterem viam* de *Lestege*, quà itur ad *Manil* et *Boveros* usque *Blastam*, ad hinc usque *viam Heres*, inde a la Croé, dinde ad fontem de *Hadenavile*, de rivo fontis ad *Cano*, dinde per veterem viam ad *Huomont*, inde ad *Fosse*, de *Fosse* ad *Maurvile*, totam terra cum pratis inter duos rivulos d'*Asperiole;* de Boveros usque super verticem montis de *Ruspri*, et quinquidecim jugera terræ ad *Trogevens* et quinque jugera ad la *Rochere*; secus abbatiam, totum pratum inter Murtem et Boveros ultra Murti, id quod continetur infra rivulum del *Brol Sancti-Petri*, et rivum des *Espesses de Murt*, usque *Jordanis fontem* et quod continetur infra rivulum, secus viam *medii monasterii* et *viam Manil*. Apud *Bellum-Montem*, ab arbore quæ dicitur *Cirisis* sita, et *Rene* usque *Busrichamp;* inde ad *Barismes Heres*, inde ad fontem, de fonte a rivulum, de rivulo ad *pratum Johannis*, ad *Cormillium Mout*, inde ad rivulum fontis, de Fonte per declivum ad *Albe espine*, inde usque *Fricis*, de Fricas a *Rene* de Rene a *Cirisium* prælibatum. Præter hæc dotem sanctæ Maria; quæ his confiniis terminatur de *Millrim-ru* per veterem viam quæ itur ad Granru, cum piscatione rivuli, terram cultam et incultam usque *Murtim* et desperiu une tote, *Vallerim*, et quod continetur infra rivulum secus viam *Medii-monasterii*, et alterum rivum contra orientem, qui dividit fontem de prato usque *Jordanis fontem;* et a loco qui dicetur *Vimul* usque a *Mepre* et locum *Stivagii*, eum piscatione de *Helvi* uve usque *Fraitipiee*, quæ infirmis convenit. Preter hæc omnia tertiam partem banni *Stivagiensis*, qui his confiniis interconcluditur, de *Chemisel*

versus orientem ad *Gramruz* de Jordanis fonte ad *Stampuz*, de *Stampuz* a *Estroce*, in terris, pratis, sylves, aquis et totius banni quorum libet animalium pasturis. » (1)

De tous les noms de lieux qui figurent dans cet acte de 880, il ne reste plus que les noms d'*Elival*, *Ménil*, *Moyenmoutier*, *Bellus-mons* (Saint-Michel). Les autres sont disparus et les retrouver n'est pas chose aisée, aussi pour bon nombre ne pourrais-je que faire des hypothèses.

Le pays désigné par le privilège de l'impératrice Richarde est limité, au Nord et au Sud, par deux voies romaines : celle de Langres à Strasbourg, au Nord, passant par le camp de Repy et descendant vers la Meurthe, en face de Saint-Blaise ; l'autre, au Sud, de Rambervillers au Forum de Saint-Dié, traversait le territoire de Lasalle, les Jumeaux et suivait sensiblement la vieille route qui reliait ces deux villes. Laquelle des deux est la « *viam veteram* » au bas de laquelle se trouve le lieu dit de *Lestège*? A mon sens, ce doit être celle de Rambervillers à Saint-Dié, parce que plus loin il est parlé de la « *viam Heres* », qui doit être la voie descendante du camp de Repy : *Heres*, selon Du Cange, signifierait armée (*Heer*, *Here* : exercitus, armée) et il ne serait pas impossible que la présence de ce camp, presque intact encore au IXe siècle, eût fait donner ce nom au chemin qui y montait. Enfin, il est parlé de *Fosse*, que l'on peut retrouver dans le *Void de la Fosse* (2),

---

(1) Voir D. Calmet. — *Hist. de Lorr.*, t. Ier; *Preuves*, col. 316, la donation de l'impératrice Richarde au couvent d'Etival.

Dans ce même volume : *Preuves*, col. 310, se trouve le traité de Mersen entre Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique. On y trouve les noms de *Stivagium* (Etival), *Sancti-Deodati* (Saint-Dié), *Megeni-monasterium* (Moyenmoutier), *Romerici-montem* (Remiremont).

(2) Il y aurait peut-être plus de raison d'admettre le *Fosse* près d'Etival que le *Void-de-la-Fosse*, puisque dans l'acte ce lieudit est désigné sous le *nom seul de Fosse* et que très certainement, s'il se fût agi de *Void-de-la-Fosse*, on eût caractérisé cet endroit par le nom de *Vadum* ou Gué-de-la-Fosse.

entre la Bourgonce et Lasalle ; ce vieux mot de *Void* (*vadum*, *vadium :* gué) indique un lieu ancien ; à la vérité, il y a un autre lieudit de *Fosse*, situé près de l'abbaye même, qui doit être le véritable *Fosse*.

Quant à *Lestège*, il n'existe plus : *Estège*, *Steige*, *Estaye*, *Staye*, *Thaye* se retrouvent de nos jours en plusieurs endroits des Vosges. Le col de Bussang s'est longtemps appelé *Perthuis* ou *Pertux d'Estaye* (1), il y a un village (Alsace) de *Steige;* dans la vallée de Ban-sur-Meurthe, un hameau qui porte le nom de *Steigigoutte* ; tous sont placés *au pied d'une pente de route ou chemin très raide* ; les Alsaciens appelaient ces côtes : *die Steig*. Mérian le dit expressément : « Il y avait autrefois un château fort sur la montagne, près d'Urbeis et Saint-Amarin, *non loin du passage en Lorraine nommé* : *die Steig*. » Ce mot désigne un sentier, un chemin à pentes très raides et il était tout naturel que le lieudit prît ce nom.

Or, la voie romaine de Rambervillers à Saint-Dié arrivait dans le ban d'Etival par une pente des plus fortes, la vieille route qui l'a remplacé donne encore idée de cette inclinaison. Quoi donc d'étonnant qu'un nom de lieu situé au pied ait pris ce nom de *Steige*, *Lestège* ? Où était-il ? C'est ce que l'on ne peut dire ; peut-être l'*Hote-du-Bois* ? (2) très ancien nom, qui était à l'origine une maison établie à mi-chemin du sentier reliant les couvents d'Autrey à Etival et dont l'habitant avait pour mission d'héberger les moines ou leurs envoyés allant d'un monastère à l'autre.

Manil, c'est le hameau de Ménil (commune d'Etival). *Boveros ?* (3) Boveria, Bovarie, propriété rurale ; *Bovertum*,

---

(1) Voir Fournier. — *Le Pertux d'Estaye*. (Annales de l'Est, 1889.)

(2) Commune de Lasalle.

(3) Il y a, commune de Saint-Michel, un lieudit du nom de *Vacherie*. — *Boveros* serait-il là ? Mais d'après la donation de l'impératrice Richarde, *Boveros* semble être placé auprès du monastère d'Etival. Or il y a d'Etival à la Vacherie sept kilomètres et, cette dernière est à l'extrême limite sud (près Saint-Dié) du territoire concédé par l'impératrice Richarde.

lieu où l'on vend du bétail ; c'était une métairie : « En une leur *Boverie* ou *Maesterie*. »

Blastam ? Inconnu.

Heres, je l'ai dit, vient de *Heer* ou *Here*, armée, et ces mots *viam Heres* semblent montrer que c'était le chemin qui menait au camp de Repy ;

« Inde a la *Croe*, dinde ad *fontem de Hadenavile*, inde ad *Cano*, dinde per veterem viam ad *Huomont* inde *ad Fosse* »... Nous voici revenus sur la voie romaine de Rambervillers à Saint-Dié : la *Croe* signifie un lieu humide. Serait-ce la vallée de Saulceraye ? et la *Fontaine de Hadenavile* une des sources salées qui se trouvent en cette région ? *Cano*, désigne un endroit où il y a du chanvre, la haute vallée du Valdange peut-être ? *Huomont* doit être les Jumeaux, et *Fosse* serait le *Void-de-la-Fosse* entre La Bourgonce et Lasalle dans la haute vallée de la Valdange (1).

« De Fosse ad *Maurvile*, totam terram cum pratis inter *duos rivulos d'Aspertole* ».

Maurvile ? inconnu. Les deux ruisseaux doivent être la *Valdange* et la *Chipotte* et les terrains compris entre les deux, seraient les finages de Lasalle et de Saint-Remy.

Aspertole, *Aspertolius*, *Aspriolus* désignent l'*Ecureuil* ; les forêts de cette région, celle de Jerbaville entre autres (Saint-Remy), abondent en écureuils.

« De Boveros usque super verticem montes de *Ruspri* » ;

Le *Mont-Ruspri* doit être le Mont-de Repos « et quindecim jugera ad la *Rochere ;* »

Trogevens ; *Troge*, truie ; *vens*, *venn*, *fenn*... lieu humide, sans doute un terrain où les porcs pâturaient.

Ad Rochere ; lieu inculte, rocheux ; les *Basses-Pierres* très probablement (Saint-Remy).

(1) Il y aurait eu deux lieux de ce nom de Fosse. Si l'on admet que *Huomont*, *Huba*, *Hoba*, vulgo appellari : *Huob — Hobam* significare *Maxime pascuam ;* le haut pâturage (*Du Cange*) désigne les Jumeaux, *Le Fosse* désigné ici serait le *Void-de-la-Fosse* plus tôt que le *Fosse* près de l'abbaye. Il va sans dire que ce n'est qu'une hypothèse.



« Sicus abbatiam, totum pratum inter Murtem et Boveros ultra Murtim, id quod continetur infra rivulum die *Brol Sancti-Petri* et rivum des *Espesses de Murt usque Jordanes Fontem* et quod continetur infra rivulum secus viam medii-monasterii et viam Manil... »

Nous voyons que les possessions du monastère d'Etival dépassaient la Meurthe et « *Boveros ultra Murtim.* »

Mais qu'était le ruisseau du « *Breuil Saint-Pierre* ? » Le Breuil est une forêt, sans doute la portion boisée qui domine Clairefontaine, et celle-ci a toujours été du domaine du couvent Il y avait un chemin d'Etival à Moyenmoutier qui passait alors, comme aujourd'hui, par Clairefontaine.

« Apud *Bellum-montem* ab arbore quæ dicitur *Cirise Sita.* » C'est le monticule où est bâti aujourd'hui l'église saint Michel, l'arbre était un chêne ; sans doute il y avait là des essaims d'abeilles et l'on en recueillait le miel et la cire, de la « *Cirises Sita.* »

En général, saint Michel a remplacé le dieu Gaulois du Soleil : Belen ; ici, nous n'avons d'autre preuve que le nom de *Bellus-Mons* donné à ce monticule. M. Blaise (1) affirme qu'il y eut là un sanctuaire gaulois ; mais je ne crois pas que l'on en puisse donner d'autres preuves que celles du nom porté par le monticule.

Puis viennent une série de noms de lieux pour lesquels il est difficile de risquer même une supposition. *Barismes Heres* : serait-ce la montagne de Baremont ou plutôt sa voisine *Warin-Chatel* où l'on a trouvé des vestiges de défenses gauloises et gallo-romaines ? Le mot *Here* (armée) et *Bar* ou *War* sembleraient l'indiquer.

Cormillium Mout ? *Mout* rappelle le nom de Mortagne : Moutwn (d'après Gravier) ; (2) peut-être en ce lieu de Cormillium-Mout y avait-il un tumulus ?

(1) Blaise. — *Notice historique sur Saint-Michel-sur-Meurthe.* Société philomat. Saint-Dié, t. 2.

(2) Gravier. — Histoire de Saint-Dié.

Rene ? On appelait les grenouilles des *Reines*, *Reinettes* ? *Fricis, Fricas ;* friches ; comme la délimitation de cette portion du privilège vient aboutir au Bellus-Mons ou Cirisium, toutes ces localités doivent se trouver dans l'ancien ban de Saint-Michel.

« Preter hœc dotem Sanctæ Mariæ, quæ his confiniis terminatur de *Mitlirim-ru* per *veterem viam* quæ itur ad Granru, cum piscatione rivuli, terrem cultam et incultam usque Murtim et disperiu une tote *Vallerim* et quod continetur infra rivulum secus viam Medii Monasterii... » Il s'agit ici de la partie inférieure des domaines d'Etival, de la montagne de Repy et de la voie romaine qui y passait descendant vers la Meurthe en face de Saint-Blaise — celle de Langres à Strasbourg. Le *rivulum* qui suivait le chemin de Moyenmoutier ne peut être que le Rabodeau.

Millirum : Miletum ? Milliere, l'endroit où on battait le blé?

Helvi : Hel, champ clos de haies ?

Stampuz : de *Stagno* : Neuf-Etang ?

Vimul : de *Vimus* : osier, oseraie ?

En résumé, en dehors d'*Etival*, *Ménil*, *Fosse*, *Moyenmoutier*, *Saint-Michel*, des *deux voies romaines*, on ne peut rien affirmer et c'est une étude à continuer ; trop heureux si les erreurs que j'ai commises peuvent appeler a discussion et établir la vérité.

Les localités dépendant du ban d'Etival étaient les suivantes, d'après Alix Thierry (1594) :

« Estival, abbaye de l'ordre de Premonstré ; Nonpatelise, Willerville, Brechymont, La Thisserandie, Herbauville, Saulxeraye, La Bourgonce, La Salle, Sainct-Remy, Le Mesnil, La Fosse, Pageolle, Le Vivier, Dayefosse. » (1) Au XVIIIe siècle,

---

(1) *Brechymont* : Brehimont.
Thisserandie : Brugnon indique une cense du ban d'Etival du nom de Trixerot ou Troucherot.
Herbauville : Herbaville.
Pageolle : Pajaille.

Durival nous donne le territoire d'Etival divisé en haut-ban et bas-ban.

1° Haut-ban : *Nompatelize*, où est l'église paroissiale et chef-lieu d'une communauté ;

Biarville, de la même paroisse et communauté.

Ban-Saint-Michel composé de *Bréhimont* ; la *Vacherie* (où il y a une église annexe) ; *Herbaville* et *Saucerate ; La Bourgonce*, où est une église annexe ; *Gros-Fo*, cense ; *La Salle* ou l'*Hôte-du-Bois*, paroisse de la Bourgonce.

2° Bas-ban : *Saint-Remy*, où est une église paroissiale ; *Etival*, abbaye et paroisse ; *Le Vivier*, *Menil ; Deyfosse* et *les Fosses*.

La Neuveville-les-Raon, mairie où il y a une église paroissiale et chapelle ; *Pajaille*.

La surface totale du ban d'Etival était de 8,382 hectares, comprenant 3,152 hectares de forêts et 3,770 de terres labourables et prés. La population s'élève actuellement à 7,482 habitants.

Il comprend les communes de Saint-Michel, Lasalle, La Bourgonce, du canton de Saint-Dié ; et Saint-Remy, Etival, La Neuveville-les-Raon, de celui de Raon-l'Etape.

BIBLIOGRAPHIE. — *Gravier*, Notice sur les carrières des Fossottes (1826). Mémoire sur les vestiges d'un camp romain à Etival. Histoire de Saint-Dié. — *Dom Calmet*, Histoire de Lorraine (preuves). Notice sur la Lorraine.— *Benoit*, Histoire ecclésiastique de la ville et du diocèse de Toul. — *Durival*, Description de la Lorraine. — *Blaise*, Notice historique sur Saint-Michel-sur-Meurthe. (Société philomatique de Saint-Dié, t. 2). — Hugo.

VI. — Monastère de Moyenmoutier, noms des Celles ou Colonies agricoles, limites, surface et population.

Voici ce que racontent les légendes au sujet de Moyenmoutier. Quand saint Hydulphe voulut construire son monastère, il n'avait pas l'espace convenable, parce qu'alors les possessions des couvents de Senones et Etival étaient limitrophes dans la vallée du Rabodeau Ces deux derniers lui concédèrent une surface assez vaste du côté de Senones, mais trop exiguë vers Etival ; un seigneur du pays, Begon, par ses dons, lui permit de s'agrandir de ce côté. Puis, le monastère prit de suite un tel développement que, trop à l'étroit encore, Hydulphe dut établir des colonies — des Celles — dans les environs, qui devinrent autant de centres de population. On le voit, c'est la répétition de l'histoire de saint Dié dans le val de Galilée ; on attribue à saint Hidulphe, comme on l'a fait pour saint Dié, des faits qui ne pouvaient se réaliser en un jour et n'être que l'œuvre du temps.

Le monastère fut établi sur la rive gauche du Rabodeau, au confluent du Rupt-de-Pierry — *Rivus Petrosus* — venu du Paire et de la Chapelle. On lui donna le nom de *Medianum monasterium* — devenu Moyenmoutier — parce qu'il était à égale distance de Senones à l'Est, d'Etival à l'Ouest, Saint-Dié au Sud et Bonmoutier au Nord.

Tout proche, se trouvaient des puits d'eau salée, connus et exploités bien avant l'arrivée d'Hydulphe. Là, venaient nombre de personnes des environs pour y chercher du sel ; il y avait donc un certain mouvement commercial qui s'accrut du grand nombre de fidèles attirés par la sainteté du fondateur du monastère. Ce monde devait être fort mêlé, beaucoup étaient encore païens, sans doute; et ce contact devait présenter bien des inconvénients, sans compter le trouble qu'il devait apporter aux méditations des compagnons du saint.

Saint Hydulphe, dit la légende, s'adressa à un de ses com-



pagnons — saint Spin — mort quelque temps auparavant, se rendit sur sa tombe et le supplia d'intervenir auprès de Dieu afin qu'il fit cesser ces scandales en tarissant les sources. C'est ce qui arriva. (1)

La vérité, sans doute, fut que saint Hydulphe, pour faire disparaître les étrangers païens et intimider ceux du pays, ordonna de combler ces puits d'eau salée.

Le monastère fut établi « juxta fluviolum a rapide cursu corrupte Rabodonem dictum, ad radicem asperrimi montis, e cujus cacumine præcelsa rupes eminet, quæ teste Joanne a Bayone olim Balma dicebatur » (2) Nous verrons plus loin que le lieu où le couvent fut construit portait le nom de *Pertu-lum-Viltare*. (3)

Balma ou *Palma* est cette montagne qui, sur la rive droite du Rabodeau, domine Moyenmoutier ; c'est la *Haute-Pierre* : « Basilicam sub *Balma* quæ nunc dicitur *Alta-Petra*. » Une Celle fut établie là ; elle n'eut, dit M. l'abbé Chapelier, (4) qu'une existence éphémère. Aubert de Paroye y bâtit un château en 1193.

D'après Belhomme, saint Hydulphe aurait créé huit de ces celles ; 1° « *ad Septem Abietes* : » Ban de Sapt ; 2° « *ad Sanctum Joannem de Hurimonte* » : Saint-Jean-d'Ormont ; 3° « *Apud Orbacum* : » Hurbache ; 4° « *Apud Sanctum*

---

(1) « ... il (Hydulphe) s'approcha du sépulchre de saint Spin et la larme à l'œil lui dit : Je rend grâce à Dieu, o mon frère Spin, qui nous donne créance indicible que soyes aujourd'huy colloqué en la région de paix, si que nous confions envers sa Divine Majeste vous pouvez beaucoup... » (Ruyr.) A cette époque on conversait avec les saints trépassés, on leur écrivait même. On en trouve de fréquents exemples dans Grégoire de Tours. On laissait la lettre sur le tombeau ; le plus souvent on trouvait la réponse en ouvrant *au hasard* un livre saint.

(2) Belhomme. — *Historia Mediani Monasterii in monte Vosago.*

(3) Voir plus loin au chapitre suivant (Senones) où se trouve une description complète des limites du couvent de Senones.

(4) Abbé Chapelier. *L'Ancienne abbaye de Moyenmoutier*. (Bulletin de la Société philomatique de Saint-Dié, t. 13).

Præjectum: » Saint-Prayel ; 5° « *Apud Visivallum* » : Veseval, commune de Raon-l'Etape, aujourd'hui disparu ; 6° « *Ad altam Petram* » : la Haute-Pierre, autrefois *Balma* ou *Palma*. La Haute-Pierre est cette montagne qui domine Moyenmoutier : « quæ monasterio supere minet » ; 7° « *Ad locum in summitate montis qui Goberti fons* dicitur », très certainement *Malefosse* ou *Mortefosse;* 8° « *Denique ad Begonis-Cellam quæ nunc sanctus Blasius vocatur* » : (4) *Begoncelle*, aujourd'hui *Saint-Blaise* ; c'est le territoire donné par un seigneur, Begon, et qui s'étendait entre le Rabodeau, la Meurthe et la Plaine ; c'est sur cette donation que plus tard le duc de Lorraine Ferry III fonda, en 1279, la ville de Raon.

On remarquera que ces huit fondations de saint Hydulphe sont placées de telle façon qu'elles délimitent, pour ainsi dire, les concessions territoriales qui lui furent faites.

Dans un acte de 1140 nous retrouvons : « Cum aliis villis sibi subjectis videlicet : *Rua*, *Werria*, *Visivallum... Apud Urbaciacum*, *apud Ormontem...* » *Rua* désigne le territoire situé au confluent de la Meurthe et de la Plaine : *Rua*, *Roua*, *Ravon*, *Ravine*, indiquent (Dom Calmet), le confluent de deux rivières ou ruisseaux ; il est probable qu'en ce lieu se trouvaient quelques habitations ; c'est là que fut établi Raon-l'Etape ; *Werria* : La Voivre ; *Urbaciacum* : Hurbache : « *et cellula sancti Erardi in vico de Horbaco seu Hurbaco sita...* » ; *Ormontem;* Saint-Jean-d'Ormont : « *Joannis de Hormonte*, *alias Hurimonte* » ; *Visivallum* : Vezeval ; « *per totum bannum Visevallis* » (1186).

La concession de Bégon était bornée au Sud par le Rabodeau ; à l'Ouest, par la Meurthe jusqu'à la limite du département des Vosges ; elle contournait ensuite la Montagne de *Belrouart* ou Beauregard (Nord de Raon et rive droite de la Plaine), rejoignait le long du ruisseau de Bambois, en aval de

(1) Voir : Belhomme. — *Historia Mediani Monasterii.*

la Trouche, la rivière de la Plaine qu'elle remontait jusqu'à la limite de la commune de Celles (scierie de la Jus) ; elle comprenait en outre, sous le nom de *Focholdi rupes* ou *Rochesochon*, la montagne qui termine le faîte de séparation des vallées de Ravine et de la Plaine, située au Nord et au-dessus de Saint-Blaise et sépare ce hameau d'avec Raon-l'Etape. Avec Bégoncelle ou Saint-Blaise, *Veseval* en était le lieu le plus important ; il formait un village considérable avec église paroissiale (abbé Chapelier) dédié à Saint-Léger. Il diminua d'importance après la fondation de Raon-l'Etape et disparut à l'époque des guerres de trente ans. Au siècle dernier, il restait quelques fermes, avec un ermitage, disparu à son tour et remplacé par une croix qui existe encore. (1)

De la scierie de la Jus, la ligne séparative du territoire de Moyenmoutier d'avec celui de Senones traversait le faîte de séparation de la Plaine et de la Ravine, un peu au-dessous de la scierie ; puis de Ravine remontait à l'Est de la Croix de Malfosse pour gagner le Rabodeau et suivre ensuite les limites actuelles des communes de Moyenmoutier et Senones ; du Ban-de-Sapt et Chatas ; de Saint-Jean-d'Ormont, Denipaire, Hurbache, La Voivre, d'avec le territoire de Saint-Dié.

Thierry Alix (1594) donne pour Moyenmoutier le ban suivant : « Moyenmoutier, abbaye de l'ordre de saint Benoît ledict ban sçavoir : Sainct Blaise, Sainct Prayer, Le Paire, Denypaire, le ban d'Aray. » (2)

Au siècle dernier, les anciennes possessions du monastère de Moyenmoutier étaient ainsi divisées : *Ban de Moyenmoutier*, abbaye et paroisse ; *Saint-Blaise ; Saint-Prayé* ; *le Paire ; La Chapelle* et *Rouaux*, *La Fontenelle* et *Chatas* (en partie).

Le *Ban-de-Sapt* composé de *Laitre*, chef-lieu où est l'é-

(1) Abbé Chapelier. — L'*Ancienne abbaye de Moyenmoutier*. (Bull. Soc. Phil. Saint-Dié, t. XIII.)

(2) Alix Thierry. — *Dénombrement de la Lorraine.*

glise paroissiale du ban; *Nayemont*; *Le Fratteux*; *La Goutte de Bourra; Le Rouaux*; *La Fontenelle* en partie.

Ban d'Urbache composé d'*Urbache*, chef-lieu où il y a église paroissiale et chapelle; *La Voivre* où est une église annexe; *Denipaire*, mairie, paroisse d'Urbache et en partie de la même communauté (1) Au sommet de la *Montagne de Beauregard* (Raon-l'Etape), il y avait un château, ainsi qu'à la Haute-Pierre, à l'angle des vallées de Ravine et du Rabodeau.

La surface totale des territoires relevant du couvent de Moyenmoutier s'élevait à 10,113 hectares, dont 2,248 en forêts et 5,988 en terres et prés. La population actuelle est de 11,053 habitants et comprenait les communes de Raon-l'Etape, Moyenmoutier, La Voivre, Hurbache, Denipaire, Saint-Jean-d'Ormont et Ban-de-Sapt.

Thierry Alix donne pour le territoire primitif du monastère de Moyenmoutier les divisions suivantes :

Raon, ville au-dessus de laquelle est le château ruyné de Beauregard. Tout contre ladicte ville, un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-François; *La Neuville*, *Vezeval*, *La Trouche*... puis « la ville de Raon, partie à l'abbaye de Moyenmoutier. »

Ban de Moyenmoutier : Moyenmoutier, abbaye de l'ordre de Sainct-Benoist; ledit ban sçavoir : *Sainct-Blaise*, *Sainct-Prayer*, *Le Patre*, *La Chapelle*, le ban d'*Aray*. (2)

Le ban de Sapt, sçavoir : *Rouau*, *Les Foulz*, *Chattay* (Chatas), *Nahuemont*, *Le Fratteux*, *Germainfain*, *La Goutte-de-Bouray*, *Le Volnoy*, *Frayemont*, *La Fontenelle*, *Laistre*, *Coinche*, *Fourchifol*, *Contramoulin*. (3)

---

(1) Durival. — *Description de la Lorraine.*

(2) J'ignore ce que veut désigner le *ban d'Aray.*

(3) *Les Foulz* : Les Fols. — *Nahuemont* : Nayemont. — *Germainfain* : Gemainfaing. — *Frayemont* : Fayemont. — *Bourray* : Bourras. — Toutes localités dont les noms subsistent et dépendent de la commune de Ban-de-Sapt. *Fouchifol*, *Coinche*, *Contramoulin*, dépendaient du val de Galilée.

Ban d'Hurbache, sçavoir : *Hurbache*, chasteau et village, *Saint-Jean-d'Ormont*, *La Voyvre*, *La Rouvière*, *Colroy*, *Raves*, *Neufviller*, *Combrimont*, *Gehinfosse*, *Grand-ruz*, *Le Paire-de-Grand-ruz*, *Nahuemont*, *Gervainfain*. (1)

Dans les deux bans d'Hurbache et de Sapt, il y a des localités qui font partie du val de Galilée; au moment de la Révolution nous ne les retrouvons plus ; de même que la Neuveville (Neuville), qui fut construite sur le territoire concédé à Etival. 1789.

Raon-l'Etape où il y a église paroissiale et Vezeval. (2)

Le *ban de Moyenmoutier* composé de *Moyenmoutier*, abbaye et paroisse ; *Saint-Blaise*, *Saint-Prayé*, *Le Paire*, *La Chapelle* et partie de *Rouaux*, *La Fontenelle* et *Chatas*.

Ban-de-Sapt (3) composé de *Laistre*, chef-lieu où est l'église paroissiale du ban ; *Nayemont*, *Le Fraiteux*, *Gemainfaing*, *La Goutte-du-Bourra*, *Le Rouaux*, *La Fontenelle* en partie.

Ban d'Hurbache, (4) composé d'*Hurbache*, chef-lieu où il y a une église paroissiale et chapelle ; *La Voivre*, où est une église annexe ; *Saint-Jean-d'Ormont*, avec une église annexe.

---

(1) *La Rouvière :* La Louvière, c'était une cense désignée par Bugnon, comme appartenant à Hurbache. Colroy, Raves, Neuviller, Combrimont, Géhinfosse (Ginfosse), Grandrupt, Pair-et-Grandrupt, Nahuemont (Nayemont), dépendaient du val de Galilée. Peut-être les seigneurs d'Hurbache — qui était le siège d'une baronnie — avaient-ils des droits dans ces localités.

(2) « *Raon* avec un hameau appelé Vezeval et l'ermitage de Saint-Léger. » (Bugnon.)

(3) « *Ban-de-Sapt* est le nom particulier d'un ban de Saint-Diey dont les villages sont Rouaux, partie de Neymont, Le Freteux, Geminfin, la Goutte-de-Bourra, la Fontenelle et Laistre, excepté quatre maisons de Rouaux et trois de la Fontanelle et sur le même ban un moulin et trois scieries. » (Bugnon : *Alphabet curieux*.)

(4) « *Urbache*, chef-lieu d'une ancienne baronnie, d'un ban, d'une communauté, d'une ancienne paroisse. » (Durival.) Il y avait deux châteaux, le haut et le bas, ce dernier remplacé au XVIIIe siècle par des constructions; près du premier se trouvait la chapelle castrale.

Mairie de Denipaire, paroisse d'Hurbache et en partie de cette dernière communauté. (1)

BIBLIOGRAPHIE. — *Belhomme*, Historia mediani-monasterii. — *Richer*, Chronique de Richer, moine de Senones. — *Pfister*, La légende de Saint-Dié et de Saint-Hydulphe (Annales de l'Est, 1889, nos 3 et 4. — *Deblaye*, Description et histoire de l'oratoire saint Grégoire et du tombeau de saint Hydulphe à Moyenmoutier (Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1865. — *Digot*, Notice sur les anciennes salines de Moyenmoutier (Académie Stanislas, 1846). — *Levallois*, Observations au sujet de la Notice (Digot) sur les anciennes salines de Moyenmoutier. (Société d'archéologie lorraine, 1846). — *Chapelier* (abbé), Ancienne abbaye de Moyenmoutier (Société philomatique de Saint-Dié, t. 13). — Bibliographie de saint Hydulphe. (Société philomatique de Saint-Dié, t. 17.)

VII. — 1° Monastère de Senones. — Limite du val de Senones d'après les devis et bornes de 1328 et la Charte de Childeric II. — 2° Principauté de Salm ; surface et population.

1° MONASTÈRE DE SENONES, LIMITES DU VAL DE SENONES D'APRÈS LES DEVIS ET BORNES DE 1328 ET LA CHARTE DE CHILDÉRIC II : « Nous trouvons, écrit dom Calmet, (2) diverses assignations des limites de la dépendance de Senones. Celles qui sont marquées dans le titre de fondation de l'an 661 ou 662. Celles du diplôme de l'empereur Othon Ier donné en 949. Celles de l'empereur Henri III vers l'an 1040. Celles de Richerius, L. 1, ch. 2. Et enfin celles qui se voient dans un ancien écrit (sans date) intitulé : *Les bornes et devis du val de Senones*... Selon le titre de fondation de l'an 661, l'abbaye de Senones possédait en toute propriété tout le terrain qui s'étend

(1) D'après *Bugnon* (1719) Denipaire dépendait, au commencement du XVIIIe siècle, de la mairie d'Hurbache.

(2) Dom Calmet. — *Histoire de l'abbaye de Senones.*

depuis le ruisseau *Pierrier* ou *Pigerius*, qui coule aux pieds des murailles de l'ancienne abbaye de Moyenmoutier à l'Occident jusqu'à la Broque (Alsace), à l'Orient ; et depuis Hurbache au Midi, jusqu'à Celles et Allarmont et la rivière de Plaine au Septentrion. Selon les limites plus modernes, ce terrain est beaucoup plus resserré. L'abbaye de Moyenmoutier possédant une partie de ce terrain du côté du Paire, de la Chapelle et du Ban-de-Sapt au Midy, et du côté de la Haute-Pierre et de Malfosse au Nord ; la maison de Salm possédant ce qui est dans les villages de Celles, d'Allarmont, de Plaine et dans les environs de Framont (Alsace)... »

Dans une charte du 22 décembre 1328, les habitants du val de Senones, en présence de l'abbé, dans la grande salle de l'abbaye avaient rédigé un « Instrument des droits annaux de Senones non encore spécifiez ». A cette Charte était annexée une pièce déterminant l'étendue du ban et de la juridiction de l'abbaye et portant ce titre : *Les bornes et devis du val de Senones*.

On retrouvera en entier cette pièce dans une très intéressante étude géographique de M. Jouve (1) sur les possessions du couvent de Senones au XIIIe siècle.

Je me contenterai de prendre dans cette pièce annexée les noms de lieux qui délimitaient le ban de Senones.

Cette limite partait de la *Fontaine de Marienfosse* « desoure la fourest entre Senones et la Chapelle... »

Elle passait au *bois de Pallon* ; à la *Fontaine de Girargoutte* ; au *Chesne de Longchamp* ; « et dès ledit champ en allant à la pierre qui desoulre l'eawe de laval* devers le *ban de Sça* ainsi comme le gros de l'eawe le divise droit à *Chastel* (Chatas) ;

(1) L. Jouve. — *Etude géographique sur le ban de Senones jusqu'au milieu du XIIIe siècle.* (Société philomatique de Saint-Dié, t. 2.)

« Et dès Chastel suivant le gros du ruys » jusqu'à sa source « en montant jusque à chemin desoulre la *Grantfosse* en suivant le chemin jusque à la borne qui est au lieu qu'on dit *Faresgoutte* qui est sur le chemin qui on descent à *Saule* (Saâles);

« Et de ladite borne en allant par le *champ de Rangon* » a une autre placée près d'*Aulcombe*, à ce point la limite franchissait les Vosges; je n'ai point à m'en occuper; je la reprends à sa rentrée en Lorraine au *Petit-Donon*, delà, « en tirant à l'eawe qui court par le *Vaul de Raon-sur-Plaine* jusque à *Celle* »; de ce dernier « jusque à *Pont douguey*.., et tirant à la montagne d'*Aigron*, tirant à une montagne qui est desoulre ladite ou plain de ceste, le chemin qui va par le plain des montagnes en laquelle borne est deux croix... »

La limite gagnait ensuite la « *Goutte de Courriengoutte* qui est dudit ban et val de Senones, en laissant Courriengoutte devers les montagnes de Senones en allant à une grosse pierre qui fait borne où il y a une croix... et d'illec en descendant à une pierre qui fait borne où il y a encore une croix qui est entre le chemin de la Scye (Scierie) et l'aiwe de *Ravyne* et suit droit bas de l'aiwe de ladite Ravynne jusque à ruys.... appelé *ruys de la bonne femme*... et suis ledit ruys droict haut jusque à une borne qui est es eywaux darier (derrière) *Morfosse* endroict la *Mortegoutte*.... » elle suivait ensuite la Mortegoutte jusqu'à « l'eawe qui vient de Senones (Rabodeau) », traverse celle-ci « entre on ruys qu'on dict le *ruys de Chassonville* .. et suis ledict ruys pour revenir jusques à la dicte fontaine de *Marienfosse*... »

Marienfosse, commune de Senones. *Bois de Pallon*, porte encore ce nom, il est coupé à l'Ouest par l'ancien chemin de Denipaire à Senones.

Fontaine de Girard-Goutte: devait se trouver dans la vallée du ruisseau des Gouttes ou Chatas, entre cette dernière et le moulin de la Vaux.

Chêne de Longchamp : inconnu.

Chastel : Chatas. La limite remontait le ruisseau de Chatas jusqu'à sa source, suivait à l'Est le chemin de la *Grandefosse*, traversait le faîte de séparation — « au-dessus de *Saule* » : Saales — d'avec le ruisseau qui coule vers la Grande-Fosse, passait au *Pré-le-Roi* ; un peu plus loin devait se trouver la borne de *Faresgoutte*, puis se dirigeait (versant alsacien) vers le côté Ouest du *Solamont*, ce dernier dépassé, elle longeait la rive droite d'un « ruys » qui passe à Saulxures (Alsace). De là, la Bruche faisait limite jusqu'à « la Neuve-ville en Barembax » (Schirmeck) ; elle remontait la rive gauche du ruisseau de Framont jusqu'à la hauteur de Grandfontaine où elle remontait la goutte du Marteau ; passer entre le grand et le petit Donon et retrouver la Plaine et rentrer en Lorraine. La rive gauche de la Plaine servait de limite jusqu'au « *pont douguey* ». Celui-ci, comme le fait remarquer M. Jouve, doit évidemment signifier : pont du gué. Ce lieu devait être à *la Jus* où viennent converger plusieurs ruisseaux. En ce lieu, sur la rive gauche, en face de la Jus se trouve le *Mont Aigron* qui fait partie du faîte (*Haute-Vierge*, alt. 626) qui sépare la *Plaine* de *la Ravine*. Sur ce faîte se trouvaient les deux croix et le chemin qui, du reste, existe encore. La carte de Cassini, en indiquant (sur ce faîte) cette limite présente une coupure déboisée qui va de la vallée de la Plaine à celle de la Ravine, sans doute cette tranchée avait été faite pour bien indiquer la limite.

Courriengoutte est le nom du ruisseau qui descend du Haut-de-la-Vierge sur la rive droite de la Ravine. Là se trouvait une croix ; puis suivant le cours de la Ravine pendant quelques centaines de mètres, la limite remontait sur le versant droit du vallon où coule le ruisseau *de la bonne-femme* et où se trouvait l'ermitage de Malfosse, passait à l'Est et en face de ce dernier pour gagner la crête de séparation de la Ravine et du Rabodeau (à l'Est de la Croix ou col de Malfosse)

et descendait en suivant le ruisseau de Margotte (ou Mortgoutte), traversait la vallée du Rabodeau et remontait le rupt de Chassonville où il joignait le point de départ, Marienfosse.

Afin de bien se rendre compte de ces limites du ban de Senones il suffira de suivre, sur une carte, celles des communes de Grandrupt et de Chatas avec la Grande-Fosse (val de Saint-Dié); de Chatas avec Ban-de-Sapt (couvent de Moyenmoutier); Ménil et Senones avec Ban-de-Sapt et Moyenmoutier; Moyenmoutier (rive droite du Rabodeau) et Raon (couvent de Moyenmoutier) avec Senones; Celles avec Raon; la rivière de la Plaine (à partir de la Jus) limitant jusqu'à la frontière le ban de Senones d'avec le département de la Meurthe.

Dans les diverses chartes (1) qui assignaient des territoires au monastère de Senones, on trouve indiqués un certain nombre de noms de lieux qu'il est important de chercher à assimiler aux localités existant de nos jours. Naturellement je ne reproduis pas ces chartes, je me contenterai d'y prendre les noms de lieux.. Voici le passage de cet acte en ce qui concerne ces noms : « Id est *Pertulum villare*, *Almaregas*, usque in *summas campanias* et *medium-montem* et *petria fontana inter duas stratas* usque in Bruscam, *marcofeldis* cum *rotondo-monte ;* deinde in *strata salinatorum* usque in *marisanga*, cum *Dolosana Fontana*, cum *Hurinomonte*, et cum ipsa *fontana Hurinego* et *Foreste abitatione*, usque in *Rabadonem*, cum *Pigerio rivulo.* » (2)

Pertulum-villare : Gravier y voit une altération de *Petrœ-villare*, la villa de la Pierre. Ce lieu, dit-il, devait être voisin de la Haute-Pierre, vers l'embouchure du ruisseau de Ravine

(1) D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. 1er, *Preuves.* — Fondation de Senones, par le roy Childéric, en faveur de Gondebert, cy-devant archevêque de Sens. (An 661.)
Charte de l'empereur Othon, concernant Senones, donnée en 949.
Charte de l'empereur Henri III (même sujet), donnée vers l'an 1040.

(2) Donation de Childéric (661).

dans le Rabodeau ; il est probable que c'est aujourd'hui Saint-Prayel.

Pour M. Jouve, ce serait le nom d'une métairie située entre Senones et Moyenmoutier et le place à *La Presle*, tout proche de la limite des deux territoires de Senones et Moyenmoutier, telle qu'elle est indiquée dans « les Bornes et devis du val de Senones », telle qu'elle existe encore aujourd'hui ; à l'appui de son opinion, il invoque l'acte de 1040 de l'empereur Henri III qui place le début de la délimitation en un point dit : *ad Scammas* (1) (alors que dans les actes de 661 et 949 il est désigné sous le nom de *Pertulum-villare*) qui signifie : *vers les Fossés ;* or, il existe encore aujourd'hui, au-dessus de La Presle et au-dessous de la Croix ou col de Malfosse une ferme dite : *Les Fossés*.

Rien de plus exact pour l'an 1040; mais en 661 *le monastère de Moyenmoutier n'existait pas;* et, selon le chroniqueur Richer, les couvents de Senones et Etival ayant leurs possessions limitrophes, donnèrent chacun, à saint Hydulphe, une surface de terrain au milieu desquels il éleva son couvent ; de là, ce nom de « *Medianum monasterium* ». En admettant même qu'Etival n'eût pas existé, les terrains de Senones, que Gondebert venait de fonder, se seraient arrêtés à ce lieu de Moyenmoutier; parce que là, en effet, commence véritablement la vallée du Rabodeau ; qu'au-delà, vers Etival, cette vallée, par sa largeur, les montagnes dont elle est entourée, est plutôt une annexe de celle de la Meurthe. La montagne de la Haute-Pierre, l'étranglement de la vallée du Rabodeau à Moyenmoutier même, forment l'entrée, ou la fin comme on voudra, du val de Senones. C'était donc là, qu'en 661, commençaient les concessions de Senones ; c'était de là que les délimitations devaient commencer. Enfin, nous savons qu'il y avait en ce lieu même un puits d'eau salée, qu'il

(1) *Scamma* — « locus fossis inclusus. Tranchée, *scamma*, dicta est » (Du Camp). C'est donc bien *Fossé, Fosse*, qui répond à ce mot *Scamma*.

y avait une population ; aussi, avec Belhomme, je n'hésite pas à placer *Pertulum-villare* à Moyenmoutier même et comme la configuration du sol a le plus souvent une action incontestable sur la formation d'un nom de lieu, ce mot de *Pertulum* répond bien à l'étranglement, au *pertuis*, que présente l'emplacement de Moyenmoutier.

Almaregas: (1) je cite pour la forme le traducteur de l'acte de Childéric qui place cette localité dans le canton de Château-Salins, à Amelecourt. Il est vraiment déplorable de voir commettre de pareilles erreurs ! Voit-on une délimitation partant de Pertulum-villare ou Moyenmoutier *aller d'un bond à Château-Salins* pour revenir de la même façon aux hautes montagnes du Donon? Gravier fait du lac *de la Maix* Almarega; au moins il ne sort pas de la région.

Pour Belhomme et M. Jouve, Almaregas n'est autre que le *vallon de Ravine*. Cela est d'autant plus vrai que, dans l'acte de l'empereur Henri III, *Almaregas* est remplacé par *Malhirheïas*. (2) *Hïeas* signifie forêt: la Haie, nom encore donné dans nos Vosges à nombre de forêts.

---

(1) *Almaregas*: lieu où il y a des *Aulnes*. Du Cange cite, à propos de ce nom de lieu, le passage de la Charte de l'empereur Othon datée de 949 et renvoie à *Alinenda, Alnidus* (Alnetum). Il est certain que le thalveg cultivé de la vallée de Ravine répond bien à un lieu où croissent les aulnes.

(2) *Malhirheias* : Ce n'est plus de l'ensemble du val de Ravine qu'il s'agit ici comme avec *Almaregas*, mais d'un point parfaitement spécifié : *Malfosse*. L'ermitage de Malfosse était situé sur le versant gauche du vallon où coule le ruisseau de la Bonne-Femme, dans la portion du territoire attribué au couvent de Moyenmoutier. La limite des « Bornes et devis de Senones » passe en face, sur le côté droit, pour gagner la crête, à l'Est du col ou Croix-de-Malfosse : C'est bien la frontière indiquée en 1328 par les « Bornes et devis du val de Senones » et par l'acte de l'empereur Henri III, en 1040. Malfosse (*mauvaise fosse, horrible fosse*) justifie bien son nom ; c'est un site lugubre, affreux, à pente très raide, obscur; or *Malhirheïa* ne veut pas dire autre chose : *mal :* vilain, mauvais: *Hir* de *Hira* : lieu ténébreux (Du Cange); *Heia :* haie, bois, forêt. Il n'y a donc pas à hésiter : on doit identifier *Malhirheïa* avec *Malfosse*. Il résulte de tout ceci que la charte de 1040 est conforme à la limite des « Bornes et

Medium-montem. La charte dit : « Almaregas usque in *summas campanias* (1) et *Medium-montem* » Le traducteur des *Documents inédits des Vosges* a gravement traduit : *Moyemont !* Un village du canton de Rambervillers au milieu des Hautes-Chaumes !

Medium-montem est le Donon et ne peut-être, dit Gravier, qu'une montagne remarquable. Le Donon est plus que tout autre dans ces conditions ; de plus il est bien sur la limite décrite et au milieu des *Summas-Campanias* ou *Hautes-Chaumes*.

Petria-fontana : « Medium-montem et Petria-fontana. » Celle-ci doit nécessairement être dans le voisinage du Donon. Est-ce ce qu'on appelle la Fontaine-du-Donon ? L'acte de 1040 l'appelle *Sicca-fontana* et comme elle coule (suinte devrais-je dire) faiblement d'une roche de grès, elle répond aussi bien à l'appellation de *Petria-fontana* qu'à celle de *Sicca-fontana*. Au pied du Donon, la Plaine, qui est indiquée dans « les Bornes et devis », prend au N.-O. sa source ; au S.-E. séparé par le col qui sépare le grand du petit Donon, naît également

---

devis du val de Senones », limite qui ne devait plus varier et que le couvent de Senones ne possédait plus l'ensemble du val de Ravine, tel que les actes de 661 et 949 l'indiquaient sous le nom d'*Almaregas*.

(1) *Summas-Campanias :* Il s'agit ici de tout ce massif de montagnes limité par la Plaine au Nord, le Rabodeau (entre Senones et Moussey) et le Fosse ou ruisseau de Harcholet et gagnait la crête des Vosges ; massif à peine habité de nos jours et qui l'était encore moins ou pas du tout au VIIe siècle et couvert de forêts. Le Donon : *Medium-montem*, en est le point culminant. Au Sud du col de Prayez ; on rencontre, entre les sources du Rabodeau (col de Prayez) et du Harcholet, une série de plateaux dénudés, gazonnés, que l'on appelle *Hautes-Chaumes*. A cette époque, comme aujourd'hui, ces sommets étaient à l'état de pâturage et bien certainement les habitants du versant alsacien (bien plus peuplé que le nôtre) devaient, en été, exploiter ces pâturages. J'ajoute que ce côté du versant alsacien dépendait du territoire concédé au monastère de Senones (Saulxures, Plaine, Champenay, Salm, Schirmeck, Grandfontaine). Il est donc probable que c'est à ces chaumes (« *Almaregas usque in Summas-Campanias et Medium-montem* ») qu'il est fait allusion par ces deux mots : *Summas-Campanias*.

un autre ruisseau qui descend vers Grandfontaine. C'est là que Gravier place la *Petria-fontana :* ce ruisseau, dit-il, faisait frontière entre le val de Senones et l'Alsace ; mais la Plaine formait également frontière avec la Lorraine. Pourtant si l'on se rappelle que le Donon (1) avait été un sommet consacré aux époques gauloise et gallo-romaine, tout ce qui se trouvait encore là avait dû frapper l'imagination populaire et certainement cette source — si faible elle soit — presque au sommet de la montagne sainte, devait être connue de toute la région. D'un autre côté, l'hypothèse de Gravier est bien tentante si l'on veut tenir compte des deux mots qui suivent Petria-fontana : « Petria-fontana inter duas stratas *usque Bruscam* »; ces mots : *usque Bruscam* indiquent clairement que la frontière suit le cours du ruisseau, depuis *sa source* jusqu'à sa jonction avec la Bruche.

La vérité est qu'il est bien difficile de conclure.

« *Inter duas stratas* »; nous savons qu'une voie romaine — de Langres à Strasbourg — passait par le Donon. Mais l'autre? Il y avait, au moyen-âge, une voie dite *chemin d'Allemagne*, qui se détachait d'une chaussée romaine allant de Saverne vers Hazelbourg, les environs de Lorquin, Frequelfing,

---

(1) Un fait qui frappe, c'est que le *Donon* figure sous le nom de *Medium-montem*, et non sous celui qu'il porte aujourd'hui, et que bien avant, il avait à l'époque gallo-romaine, car il est absolument celtique. A cette époque (VII[e] siècle), le temple qui le couronnait devait être intact ou à peu près ; et, en tout cas, le sommet était connu de tous, autant par sa forme, son isolement, sa hauteur qui le faisait dominer toute la région environnante que par ses souvenirs religieux. Il ne paraît pas que le christianisme ait tenté de substituer son culte à celui de Belen, qui y était adoré dans la période païenne; cela se comprendrait, du reste, en tenant compte de la région inhabitée où il se trouve. Pourtant on devait souvent passer au pied ; puisque là, passait la seule route qui mît en relation le versant Ouest avec l'Alsace. Il est probable que le christianisme s'est contenté de changer le nom de la montagne. Il l'a changé dans les actes officiels, mais non chez les populations qui lui ont fidèlement conservé son vieux nom gaulois. Plus tard, lorsqu'on exploita les mines de Framont, on l'appela *Ferrati-mons*.

Hattigny et sans doute Deneuvre, où elle se continuait par le chemin des *Saunters* ou *Saunerots* ou *Sondrot* vers Langres. Ce *chemin d'Allemagne*, dis-je, se détachait de cette dernière vers Bertrambois, passant à Lafrimbole, Turquestein et remontait la vallée de la Sarre blanche (val de Blanc-Rupt) jusqu'au Donon, où elle se soudait à la voie de Langres à Strasbourg. Rien ne prouve que ce *chemin d'Allemagne* ait existé à l'époque gallo-romaine; aurait-il existé même qu'il était *trop en dehors* — du moins sur ce versant lorrain des Vosges; et il ne s'agit ici que de celui-là — des territoires concédés à l'abbaye de Senones. De plus, le texte de la donation désigne les terrains qui se trouvent « *inter duas stratas* » : « id est Almaregas usque in *summas-campanas et medium-montem et petria fontana inter duas stratas* » : c'est Almaregas jusqu'aux hautes chaumes et le Donon et la Fontaine de pierre entre les deux routes; le texte est clair : Chaumes, Donon, Fontaine *sont placés entre les deux routes*. Or, la route dite *chemin d'Allemagne est entièrement au-dehors*, *très loin au Nord*; bien plus : c'est la voie de Langres à Strasbourg qui limite, *au nord*, le territoire concédé, il en résulterait que les deux routes seraient en dehors et que le terrain compris entre elles deux *ne serait pas celui de Senones*. Il faut donc chercher ailleurs et *au Sud* de la voie de Langres à Strasbourg. Dom Calmet parle d'un antique chemin qui, de Raon ou plutôt Vezeval, gagnait le faîte des montagnes séparant la Plaine de la Ravine, puis du Rabodeau; il passait par le *Mont d'Agron* et portait le nom de *chemin d'Agron;* il prenait ensuite le nom de *chemin des bannes*, passait au-dessus du lac de la Maix pour aboutir au *col de Prayez* et de là descendre en Alsace pour aller joindre la route du Donon entre Vackenbach et Grandfontaine. Pour Dom Calmet une de ces deux routes « *duas stratas* » serait ce chemin d'*Agron*, puis des *Bannes*; l'autre, la grande voie de Langres à Strasbourg. Il faut bien reconnaître que toutes

les apparences viennent appuyer l'opinion de Dom Calmet : *en bas* et au nord, la voie par la vallée de la Plaine ; *en haut* et au Sud, par les crêtes, se dirigeant en Alsace par le passage de Prayez, le chemin d'Agron De plus, tous les lieux indiqués : *Summas-Campanas, Medium-montem, Fontana-Petria* se trouvent bien entre les deux routes : « *inter duas stratas* ». Aussi, je n'hésite pas à adopter l'opinion de Dom Calmet ; une des routes était la voie de Langres à Strasbourg, par la rive gauche de la Plaine ; l'autre le *chemin d'Agron, puis des Bannes*, par le Mont-Agron et le col de Prayez et, entre les deux, les lieux désignés dans la donation de Childéric II.

Bruscam ; la Bruche (Alsace).

Marcofeldis cum rotondo monte. Marcofeldis est un mot allemand qui signifie le champ de la Frontière. Nous sommes ici, en eflet, à la frontière d'Alsace et de Lorraine ou des évêchés de Toul et Strasbourg et par conséquent de deux *pagi*. Cette *marche* devait s'étendre de Saulxures, point où l'on abandonnait la Bruche, au-dessus de la Grande-Fosse ; c'est donc là qu'il faut chercher le *Rotundo-Monte.* Gravier affirme qu'il y avait au-dessus de Saint-Stail une montagne de ce nom. Elle serait bien dans le *Marcofeldis* de la Charte de Childéric. M. Jouve la place au-dessus de la ferme du Lomba, sur la crête même, au signal de Saulxures (alt. 715). Il y a enfin, entre Chatas, Ménil, Le Puid et Moulin une montagne arrondie appelée *Hortomont,* (1) haute de 700 mètres qui do-

(1) *Hortomont,* bien isolée, en forme de pain de sucre, dominant la région, cette montagne est bien faite pour attirer l'attention. De plus son versant Sud domine la vallée de Chatas où se trouve la limite et *Marisangas.* A la vérité, elle est éloignée de la *Strata Salinatorum* qui lui fait suite dans la description du terrain concédé par l'acte de Childéric. Mais, ce nom de Hortomont que, seule, elle a conservé, alors qu'il y a tant d'autres sommets arrondis dans cette région, me fait incliner à adopter l'opinion de dom Calmet. Les inversions de lettres dans les noms sont si fréquentes que *Rotondus-Mons* appelé *Rond-Mont, Rotomont,* a pu devenir *Ortomont,* comme Relanges s'appelait Erlanges et Repy, Erpy.

Pourtant l'appréciation de M. Jouve ne manque pas de raison

mine toute la région et qui, d'après dom Calmet, était appelée aussi *Rotomont* ou *Rondmont* ; quoique un peu éloigné de la frontière, ce sommet, par sa forme, me semble bien répondre à ces mots : *Rotundo-Monte*.

Deinde in Strata Salinatorum : c'est l'antique voie qui, venue de Raon, reliait la Lorraine à l'Alsace par le col de Saâles et le val de Villé.

Dans une donation faite par le duc de Lorraine Mathieu, de tout ce qu'il possède à la Fosse, il est dit : « A *saxo de Sales* usque ad viam *Ferrati-Mons* et exinde usque illuc ubi conveniunt in unum, bannum *Senoniensis*, bannum *Provonchères* et bannum de *Selsez...* » (1) Il y avait donc là une pierre, la pierre de Saâles qui marquait les limites de l'Alsace, du val de Galilée et de celui de Senones. Le clergé de ces trois pays, raconte M. Jouve, avait l'habitude de s'y réunir aux Rogations.

Usque in marisangas. *Marisanga*, dit Gravier, était un ancien lac, devenu marécage, situé dans un renflement de la vallée de Chatas, au-dessus du moulin de la Vaux.

Usque in Marisangas cum Dolosana Fontana, cum Hurino-monte et cum ipsa fontana Hurinega et *foreste abitatione* : Marisangas *cum* Dolosana fontana... etc pourrait faire croire que ces fontaines et la montagne (?) doivent être dans le voisinage de *Marisangas*. (2) M. Jouve a adopté

---

d'être : à l'extrémité du Marcofeldis, il fallait un point de repaire, et il désigne la montagne qui forme le côté ouest du col de Saâles. J'aimerais mieux, en admettant cette manière de voir, prendre le *Solamont*, sommet connu, bien en évidence, dont le versant ouest servait de frontière au territoire de Senones et voisine de la *Strata-Salinatorum*.

(1) *Selsez*. — Ne peut désigner que Saâles.

(2) *Marisangas* : *Mare*, prise d'eau. — *Angræ* ou *Anga* : intervalle arboreum *vel convallis* » (Du Cange), vallée marécageuse.
On retrouve en France plusieurs noms de lieux ayant pour origine ce vieux nom de *Marisanga* : *Maringues*, villages du Puy-de-Dôme (pour celui-là on appelle la région où il se trouve ; le *Marais*) de Saône-et-Loire ; *Maringes* (Loire).

cette manière de voir Je ferai remarquer qu'à partir de ce point, les limites ne sont plus les mêmes que celles de 1040, où du « Devis du val de Senones »; ce sont celles de l'époque où Moyenmoutier n'existait pas encore et où le couvent de Senones était limitrophe, dans toute cette région de celui de Saint-Dié, comme il pouvait l'être dans la vallée du Rabodeau avec celui d'Etival. Du reste ce *cum* indique aussi bien qu'*avec* Marisangas, Senones *pouvait* posséder Fontana-Dolosana, Hurinego-Monte et sa fontaine sans que pour cela il y eut proximité avec *Marisangas*. Gravier, fait de *Dolosana fontana* (1) le ruisseau qui passe à Chatas : le *Ruisseau des Gouttes*. *Hurino-Monte*, (Ormont) qui, au Nord, limite du val de Galilée, serait Ormont; le hameau de Naycmont (commune du Ban-de-Sapt) s'appelait autrefois *Hurmont*. Enfin la *Fontana-Hurinega*, la source du ruisseau qui passe à Hurbache; ce ruisseau est aussi appelé : *Vessi-Fontana*, (Blanche-Fontaine). (2) Dom Calmet se demande si *Hurino-Monte* ne serait pas Saint-Jean-d'Ormont ou la montagne d'Ormont; enfin, il hésite à faire de *Fontana-Hurinega*, *Hurbache*. Il est probable que les indications de dom Calmet et Gravier sont les vraies et que cette région peuplée à l'époque de la fondation du monastère de Senones fut comprise dans la donation. Enfin *Foreste abitatione* serait le hameau du *Fréteux* ou *Fraiteux* (Ban-de-Sapt). M. Jouve place le *Foreste abitatione* à *La Forain* (territoire de Senones); il devait nécessairement chercher un autre lieu que le *Frai-*

Ces marécages étaient traversés par un ruisseau que Gravier dit être la *Dolosana-Fontana*.

Au-dessus du *Moulin de la Vaux*, la vallée présente un renflement (placé sur la limite même) où viennent s'écouler plusieurs ruisseaux et dont la pente générale (aussi bien en aval qu'en amont de la Vaux) sur près de 2 kilomètres 20 mètres, est bien plus faible que celle du reste de la vallée.

(1) Idem.

(2) La Charte de 1040 appelle ce ruisseau : *Vesin-Fontana*. *Vesin* est là pour *Weiss* ou *Vessi*.

teux, puisqu'il ramène la limite au *ruisseau de Chassonville* qui faisait la frontière du « *Devis de Senones ;* » il en résulte ainsi que pour lui le *Pigerio-rivulo* est le ruisseau de Chassonville, tandis que pour dom Calmet et Gravier, il est le *Pierri* ou ruisseau du *Paire* qui se jette dans le Rabodeau à Moyenmoutier même, au *Pertulum Villare*, ce qui, du reste, est la vérité.

2° Principauté de Salm. — *Divisions, surface et population.* — Ce qui rend encore plus intéressant le val de Senones, c'est qu'il faisait partie de la principauté de Salm et qu'il resta indépendant jusqu'en 1793.

A la fin du xvie siècle, les comtes de Salm, Jean et Frédéric, se partagèrent leurs domaines, restés indivis.

Le comte Frédéric eut dans son lot : la moitié de Celles, 59 maisons ; partie de Luvigny, 12 maisons ; moitié de Senones, 59 ; du Ménil, 19 ; de Saint-Stail et Grand-Rupt, 30. Les villages d'Allarmont et Vexaincourt (20 maisons environ), du Puid, Vermont, Saulcy, Mont (114 maisons) ; soit un total de 313 maisons. En comptant 7 habitants par maisons ou conduits, on trouve un total de 2,191 habitants.

Le comte Jean eut, de son côté, la moitié de Celles, 59 maisons ; de Senones, 59 ; 16 à Luvigny ; 49 à Ménil, Saint-Stail et Grandrupt ; 44 à Raon sur-Plaine ; 144 à Petite-Raon, Belval et Vieux-Moulin ; environ 15 à Moussey, soit un total de 386 maisons ou 2,702 habitants qui, ajoutés aux 2,191 des terres du comte Frédéric, représentent une population de 4,893 habitants. (1) Les comtes de Salm avaient d'autres pos-

(1) *Senones* avec 118 maisons, avait (1598) 826 habitants, en comptant 7 habitants par conduits ou maisons. A ce chiffre il faudrait ajouter la population du couvent.

En 1751, la population de Senones dépassait 2,000 habitants (Durival).

Luvigny : 28 maisons et 196 habitants.

Celles. 118 maisons et 826 habitants.

Raon-sur-Plaine : 44 maisons et 308 habitants.

sessions en Alsace et dans le département de la Meurthe. Il ne s'agit ici que des localités appartenant au département des Vosges. Enfin, les domaines particuliers de l'abbaye de Senones ne sont pas compris dans ce partage, les comtes ayant sur ceux là la haute justice.

Otto, fils de Frédéric, lui ayant succédé, fut fait prince d'empire et ses domaines érigés en principauté. C'est de ce moment que date la principauté de Salm; l'autre portion, échue par mariage, à un prince de Lorraine, conserva le nom de comté. Les choses restèrent ainsi divisées en comté et principauté jusqu'en 1751 où, par suite d'un arrangement entre le prince Nicolas-Léopold de Salm-Salm et le roi Stanislas, les frontières furent modifiées. Les ducs de Lorraine et, à leur place, le roi Stanislas, possédaient le lot du comte Jean qui leur était échu par mariage ; il en résultait une indivision qui soulevait plus d'une difficulté. Stanislas abandonna au prince de Salm tous ses droits sur le val de Senones, sur Luvigny, Raon-sur-Plaine. . etc., et, en échange, ce dernier céda au roi tout ce qu'il possédait dans la baronie de Fenétrange. La principauté forma, de ce moment, un tout bien délimité au Nord par la Plaine, depuis sa source, entre les deux Donons, jusqu'à la limite du territoire de Raon ; à l'Ouest et au Sud, par les limites que j'ai déjà indiquées pour le monastère de Senones avec celui de Moyenmoutier et le chapitre de Saint-Dié ; à l'Est, cette limite dépassait la crête des Vosges pour descendre en Alsace. Les choses restèrent ainsi jusqu'en 1793 où la principauté de Salm fut annexée à la France par la Convention. Fachot l'aîné a rédigé en 1784 un mémoire sur cette principauté. M. Save l'a retrouvé et publié dans le Bulletin de la Société philomatique (Saint-Dié, 9e année, 1883-1884).

La principauté, dit Fachot, est « un petit pays situé dans la partie des montagnes des Vosges qui séparent la Lorraine de la Basse-Alsace. Il peut avoir six lieues de long sur quatre de large, et peut contenir trente bon villages, qui renferment au

moins deux mille familles, ce qui peut former en tout douze mille habitants. »

La principauté était divisée en plusieurs cantons qui avaient tous leur nom particulier : *Le val de Senones :* les villages de la Petite-Raon, Moussey, Ménil, Saint-Jean-du-Mont, Le Mont, Vieux-Moulin, Chatas, Le Puid, le Vermont, Belval, Saint-Stail, Le Saulcy, Harcholet, Grandrupt, Saulxures « où l'on a exploité une mine d'argent, il y a 10 ou 12 ans (1770 à 1772), et plusieurs censes considérables qui ont chacun leur nom particulier. »

Le Ban de Plaine; en Alsace....

Le *Ban de Celles;* composé de Celles, Allarmont, Luvigny, Raon-sur-Plaine, Vexaincourt.

« Les montagnes couvertes de bois offrent une diversité charmante. On y rencontre les diverses espèces de sapin, le hêtre, le bouleau, le chêne, le charme... et beaucoup de plantes médicinales. Le chasseur y rencontre le loup, le renard, le cerf, le sanglier, coq de bruyères, gelinotte, etc.

» Ce pays est arrosé par trois rivières peu considérables, par une infinité de petits ruisseaux qui fournissent plusieurs espèces de poissons, entre autres beaucoup d'excellentes truites et des écrevisses en abondance. »

Senones était la capitale de la principauté, la paroisse est « à un grand quart d'heure de la ville » sous l'invocation de Saint-Maurice. Elle est le siège d'un bailliage, dont les appels se portent à la Chambre de Vexlar « en Empire ».

Avant 1751, le comté et la principauté se partageaient ainsi les localités qui en dépendaient dans le département des Vosges.

1° *Localités indivises :* Senones, Celles, Luvigny Ménil (Le), Saint-Stail, Grandrupt ;

2° *Principauté :* Le Puid, Vermont, Le Saulcy, Le Mont, Raon-sur-Plaine, Vexaincourt, Allarmont ;

3° *Comté :* Petite-Raon, Belval, Vieux-Moulin, Moussey, Raon-sur Plaine.

A partir de 1751, ensuite de la convention avec le roi Stanislas et le prince de Salm, le comté disparut et toutes les localités qui en relevaient — indivises ou en totalité — firent partie de la principauté ainsi reconstituée. C'est celle-là dont Fachot, l'aîné, nous a laissé une description.

Le territoire de l'abbaye de Senones ou de la principauté de Salm (ce qu'il y avait dans le département des Vosges) représentait une surface totale de 16,851 hectares, sur lesquels on compte 2,259 en terres et prés et 6,748 en forêts. La population actuelle s'élève à 14,823 habitants ; nous avons vu qu'en 1598 elle était de 4,893 et en 1784 de 12,000. Il comprenait les communes de Belval, Grandrupt, Ménil, Chatas, Mont, Moussey, Petite-Raon, Puid, Saint-Stail, Le Saulcy, Senones, Vermont et Vieux-Moulin, du canton de Senones ; et Allarmont, Celles, Luvigny, Raon-sur-Plaine et Vexaincourt, du canton de Raon. (1)

BIBLIOGRAPHIE. — *Dom Calmet*, Histoire de l'abbaye de Senones (publiée par la *Société philomatique* de Saint-Dié

(1) *Bugnon* donne quelques renseignements sur les communes de cette principauté ; comme son *Alphabet curieux* remonte à 1719, il les divise en comté et principauté :

Allarmont-Haut et *Allarmont-Bas ; Celles*, village chef-lieu d'une mairie du même nom ; *Levigny*, hameau du comté et principauté de Salm, il y a une verrerie appelée *Levigny* ;

Raon-sur-Pleyne, comté de Salm, avec deux censes sur le finage, l'une appelée *Donon*, l'autre la *Goutte-Ferry ; Grandrupt*, chef-lieu d'une mairie qui comprend encore Saint-Stail ; *Saint-Staille* ou *Saint-Etienne*, village où il y a un moulin sur le finage ; *Moussey*, hameau du comté de Salm.

Voir aussi Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 82.

La population de 12,000 âmes, données par Fachot, comprend des localités d'Alsace ; le chiffre est donc supérieur à ce qu'il doit être, puisque les autres (1598 et 1893 donnent la population des localités du département des Vosges)

Le village de *Chatas* dépendait en partie du duché de Lorraine et des comtés de Salm.

Alix Thierry le fait figurer dans le Ban-de-Sapt et Bugnon le désigne ainsi : « Chastaye au Ban-de-Sapt, de la mairie de Moyenmoutier et aussi du comté de Salm. En 1751 il appartint entièrement à la principauté de Salm.



et par les *Documents inédits de l'histoire des Vosges.* Histoire de Lorraine (Preuves). Notice de la Lorraine. — *L. Jouve*, Etude géographique sur le ban de Senones jusqu'au milieu du XIIIe siècle (*Société philomatique* de Saint-Dié, t. IV. — *Richer*, Chronique de Richer, moine de Senones.— *G. Save*, La principauté de Salm, d'après Fachot (*Société philomatique* de Saint-Dié, t. IX). — *Documents inédits de l'histoire des Vosges* (10 vol. parus. – *Lepage* et *Charton*, Statistique des Vosges. — *L. Louis*, Le Département des Vosges. — *Gravier*, Histoire de Saint-Dié. Le Donon (1877). – *Pelingre*, Monographie générale de la commune de Senones (Société d'émulation, 1889).

VIII. — Des noms de lieux, léur origine. Topographie. — 2° Rivières et ruisseaux.

1° DES NOMS DE LIEUX, LEUR ORIGINE. TOPOGRAPHIE.

ALLARMONT.— *Hilaris-Mons, Hilariis-Mons* (1044), *Hilairmont; Val d'Allarmont, ban de Plaine* (1661). Divisé en *Alarmont-bas* et *Alarmont-haut* (Bugnon) prévosté de Badonviller et principauté de Salm (Bugnon), chef-lieu d'un ban ou val comprenant Vexaincourt, Luvigny, Raon-sur-Plaine et un hameau disparu *Leloz* ou *Los*.

Au partage de 1598, entre les seigneurs de Salm, fit partie de la principauté de Salm et y resta en 1751. District de Senones, chef-lieu de canton (1793).

ANOULD. — Nom de lieu venant de l'influence forestière, de l'*Aulne* (alnodium). (1)

---

(1) M. Robiquet, dans le tome 1er du *Discours et opinions de Jules Ferry* (p. 1) prétend qu'*Anould* veut dire : *agneaux, moutons*. Inutile de dire qu'*Anould*, comme *Anozel*, comme *Aulnois, Aulnées*, vient de l'*Aulne*. (Voir dans Du Cange ces mots : *Alnidus, Alnum, Alneium, Alnetum*).

Enfin la façon dont ce nom de lieu est écrit au moyen-âge, démontre de façon péremptoire qu'il vient bien de l'Aulne.

Anouls : « Quœ debet provenite de censibus de banno *Anouls* » (1203) ; *Aunouz* : « il avoit à *Aunouz* et ou ban » (1284) ; *Aucous* (1402) ; *Anou*, *Anoul*, *Aunoux*, *Aunoulf* (xvi[e] siècle) ; *Anoux* (1699) ; « seigneur des bans de Luce, d'*Anoux* en Voge » (1758).

Cette commune d'Anould est formée par une série de hameaux et d'écarts dont aucun ne porte le nom d'Anould : *Le Hardal* (Hardalle où se trouve l'église (1594) ; *Les Gouttes* (1594) ; *Deuveline* (1594) (Develine) ; *Challegoutte* (1594) ; *Le Paire* (1594) ; *Venchières* (1594). Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Saint-Léonard (1790).

Ban-de-Sapt. — Le Ban-de-Sapt est le type d'une de ces communes de la montagne qui est formée d'une série de hameaux qui tous ont un nom et dont aucuns ne s'appelle Ban-de–Sapt. C'est l'ensemble qui formait ce ban qui constitue la communauté.

Ce nom a pour origine *sept sapins* qui se trouvaient au lieu de la Justice. C'est donc l'influence forestière qui a formé ce nom de lieu.

« Apud *Septem abietes* » ; *Ban de Sça* (1328) ; *Ban de Sept Saips* ; *Ban de Scept* (1340) ; *Ban de Saips* ; « Il en logea aucuns au lieu qu'on dit *es sept sapins* (xvi[e] siècle) »

« *Ban-de-Sapt* est, dit Bugnon, le nom particulier d'un ban de Saint-Diey dont les villages sont *Rouaux*, et partie de *Nayemont*, *Le Freteux*, *Geminfain*, *La Goutte de Boura*, *La Fontanelle* et *Laistre*, excepté quatre maisons de Rouaux et trois de la Fontanelle et sur le même ban un moulin et trois scieries. »

Rouau (1594) ; *Les Foulz* (1594) (Les Fols) ; *Nahuemont* (1594), *Neyemont* (1710) (Nayemont) ; *Le Fratteux* (1594), *Freteux* (1710), (Le Fraiteux) ; *Germainfaing* (1594), (Gemainfaing) ; *Bouray* (1594) (Bourras); *Frayemont* (1594) (Fayemont). »

Primitivement à l'abbaye de Moyenmoutier. Bailliage de Nancy, prévosté et chatellenie de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié et canton de la Voivre (1790).

BAN-SUR-MEURTHE. — Encore une commune composée d'un grand nombre de hameaux, dont aucun ne porte le nom de *Ban-sur-Meurthe*. Elle figure dans le *Dénombrement du duché de Lorraine*, d'Alix Thierry, sous le nom de *Ban-le-Duc de Cleuvecy*. Au XVIII[e] siècle, Durival indique le doyenné de *Ban-le-Duc*, composé de *Le Chêne*, *Boslimpré*, *Les Grimels*, le *Grand-Valtin*, *Hervafaing*, *Sachemont* et le *Vic* en partie. Dans le val de Saint-Dié, les ducs de Lorraine avaient diverses possessions qui portaient à l'origine le nom de *Ban-le-Duc;* tandis que celles du chapitre appartenaient au *Ban-Saint-Dié*. A la Révolution, *Ban-le-Duc* prit le nom de *Ban-sur-Meurthe* qui lui est resté. C'est donc un fait de division territoriale qui lui a fait donner ce nom de Ban-le-Duc.

Herwanfrain (1596) (Hervafaing); *Seichemont* (1594) (Sachemont); *La Vy* (1594) (Le Vic); *Breconcel* (1594) (Bra-concel); « Finage de *Steigigoutte* » (1722) (Stingigoutte); *La Prée* (1594) (Les Prés); « appelée communément *Sourychamps* et, en allemand, *Mensberg* (1594): *Sourichamp* (Sérichamp); *Esprayes*; *Le Rain-des-Ouvrages*; *es Hadaulx; Gerbepré.*

Dépendait, au début, du monastère de Saint-Dié, bailliage de Nancy, prévôté et châtellenie de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de Fraize (1790).

BELVAL. — Le nom seul démontre l'influence de la configuration du sol sur sa formation : *Bellæ-vallis*, *Bellevault*, *Belvaux*.

« Village du val de Senones, du comté de Salm et sur le ban une thuillerie appelée *Barfontaine*, avec la cense de *Bihay* » (Bugnon). *Bihay* (*Behé*).

District de Senones, canton du Puid (1793).

Bertrimoutier. — *Bertrici-monasterium ;* ce nom est dû tout à la fois à l'influence religieuse, puisqu'on y créa un *moutier* ou couvent, et à celle d'un nom d'homme : *Bertherus-Moutier* (1171); *Bertremoster* (1172) ; *Bertrey-Moustier* (1172); « la moitié dou ban de *Bertrimostier* » (1284) ; « lou premier poncel qui est en la voie de *Burtrimostier* » (1285); « La Wavreille dessous *Bertrimoustier* » (1329).

Bertrimoutier était chef-lieu d'une mairie composée de « *Frappelle, Provenchières. Vanifosse, Layegoutte* » (1594). En 1719 (Bugnon) et 1778 (Durival) la mairie était réduite au seul village.

Chef-lieu d'une paroisse importante que l'on appelait la *Grande-Paroisse,* comprenant : Frapelle, Neuviller, Vanifosse, Lesseux, Coinche, Combrimont, Raves, Bonipaire (Ruyr). Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié et chef-lieu de canton (1790).

Beulay. — Nom dû à l'influence forestière, venant du *Bouleau* (*Betuletum*).

Boulay (1594), dépendait (1594) du ban de Lusse. Chef-lieu d'une mairie au siècle dernier, dont dépendait une partie de *Vanifosse.* Placé sur la rive droite de la Fave. Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1710 et 1751). District de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790).

Bolle (La). — « En laie voie de lai *Bole* auprès lou champ de l'ospital (1290)... Fontaine de « *Bulesteicoutalz* (1396)... *La Baule* (1784).

Vient du *Bouleau.*

Commune de Saint-Dié ; sur le *Taintroué,* entre les montagnes de Saint-Martin et de la Madeleine.

Bourgonce (La). — « la *Bergonce...* » (1243); « cumque

villam quæ vulgo *Burguntia* dicitur... » Cumque *Bergontiam* transisset... » ; *Burgonce*...

D'où vient ce mot ? de *Burgum*, *Burg* ? ou peut-être de *Berg* ? Placé sur la Valdange.

Dépendait du ban d'Etival (1594) et du *Haut ban d'Etival* (XVIIIe siècle). « Où est, dit Durival, une église annexe et *Grofo* cense ».

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1710 et 1751) ; district de Saint-Dié et canton d'Etival (1790).

CELLE. — Nom dû à l'influence religieuse : une *cella* ou *cellula* était un petit prieuré avec annexes (le plus souvent) pour la culture de terrains.

Cella, *Cellula* ; *Ceilles* (1261) ; *Selles* (1402) ; *Sellis* (1402).

A l'origine dépendait de l'abbaye de Senones puis du domaine des comtes de Salm. En 1598, ceux-ci se partagèrent ces domaines ; Celle appartint, moitié au comté, moitié à la principauté. En 1751, il revint entièrement à cette dernière. Il était chef-lieu d'une mairie et donna — après Allarmont — son nom à la vallée de la Plaine.

La limite de la principauté de Salm et, auparavant, celle du monastère de Senones au XIVe siècle, suivait le cours (rive droite) de la Plaine jusqu'en un lieu dit « *à pont douguey* » qui était sans doute un passage pour le chemin qui montait à *Pierre-Percée*. En tous cas ce « pont douguey » ne pouvait être qu'au lieu de *Lajus*, puisque c'est en ce point que la frontière abandonnait la rive droite de la Plaine. Au même endroit se trouvait un autre lieu désigné aussi comme point de repère de cette limite des biens du monastère de Senones : « et tirant à la *montagne d'Agron* à une boune (borne) qui est desoulre (au-dessus) ladite, ou plain de ceste, le chemin qui vait par le plain des montaignes, en laquelle boune est deux croix » (1328). Au pied d'une montagne placée sur la

rive gauche de la Plaine, au lieu de *Lajus*, à l'angle S.-O. d'un petit ruisseau qui descend de la *tête de Novion* (sur le faîte de séparation de la Plaine et de la Ravine) se trouve, indiquée dans la carte de Cassini, une *ferme d'Agron*. La frontière, sur cette même carte, gagne la crête — *le plain* — où se trouvaient la borne et les deux croix ; pour mieux faire voir cette frontière, on avait essarté la forêt ainsi que cela est indiqué sur la carte de Cassini.

Quant au chemin qui « *vait par le plain des montaignes* », c'était une très ancienne route que l'on appelait, dit dom Calmet, le *chemin d'Agron*, un de ceux qui est désigné dans l'acte de fondation de Senones par ces mots : « *inter duas stratas* ». Ce chemin est très nettement figuré dans une carte que possédait le regretté Edouard Ferry ; il passe près du lac de la Maix et suit « le plain », la cîme des montagnes. Bâti sur la Plaine. District de Saint-Dié, canton d'Allarmont (1793).

Chatas. — *Chastel* (1328) ; *Chastay* ; *Chaltay* ; semblerait indiquer qu'un château lui aurait donné son nom.

Chaltaye ou *Chatta*, dit Bugnon, village au val de Senones, en partie du comté de Salm et le surplus du Ban-de-Sapt qui est lorrain avec une cense appelée *Neuve-Maison*.

Alix Thierry (1594) indique *Chattay* comme faisant partie du ban de Sapt. En 1751, il revint en entier à la principauté de Salm.

Comté de Salm, prévôté de Badonviller; bailliage de Nancy, prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1710) ; puis en entier de la principauté de Salm (1751) ; district de Senones, canton de Senones (1793).

Clefcy.— « Le territoire d'illec appelé le ban de *Clef serre*, comme qui diroit *Clef serrant* le val de Galilée. Aussi n'y a-t-il de ce destroit aucun grand chemin pour sortir des marchés de Lorraine. » (Ruyr.) Il est certain que les deux vallées de Ban-sur-Meurthe et du Valtin sont bien étroites et *serrées* par de

hautes montagnes; quant à dire ce que vaut l'explication du nom de Clefcy par Ruyr, je m'abstiendrai, étant fort embarrassé pour en donner une autre.

Clevectum « in villiatione de *Seleucects* » (1188); *Cleu vecy* (1594); *Clevecy* (XVIe siècle); *Cleuvezy* (1634); *Clevécé* (1699).

Il y avait le *Ban-le-Duc-Cleuvecy* (nous avons vu qu'il s'agissait de Ban-sur-Meurthe) et le *Ban de Cleuvecy* composé, d'après Thierry Alix, de *Cleuvecy*, *Seichemont*, *Souche*, *Les Piliers*, *Vanifosse*, *Neuvillers*. Ces deux derniers, situés dans la vallée de la Fave, doivent être écartés; Clefcy y possédait sans doute quelques droits ou maisons (1594).

Cleuvecy est le chef-lieu d'une mairie de même nom, avec une cense sur le ban appelé *Chaottey*. (Bugnon.)

Au XVIIIe siècle (Durival), la mairie de Cleuvecy comprenait *Cleuvecy*, où sont l'église paroissiale et une chapelle; *la Pellière*, *Le Souche*, *Sachemont*, dont partie est du *Ban-le-Duc* (Ban-sur-Meurthe); *Ban-Saint-Diez*, en partie de la communauté de Fraize.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de Fraize (1790).

Bas-de-Clefcy, *Chaottey* (Chavotey), *Les Pelliers* (La Pellière), *Le Seuche* (La Souche).

COINCHES. — D'où vient ce nom? *Concha* était une mesure de blé: « Quatuor *Conchas* tritici »: quatre *conchas* de froment. Cette mesure représentait, dit Du Cange, cinquante-quatre livres. On en faisait la base du rendement (en location) de la terre et servait de mesure de surface: « Hœc terra sita est in Cirisol, mensura decem *concarum*. » On cultive le blé à Coinches; la surface arable est de 361 hectares et le produit moyen du froment de 1,454 hectolitres. Les localités du val de Galilée où l'on cultivait les céréales n'étaient pas très nombreuses; peut-être un lieu où l'on produisait, relativement aux

autres de la région, beaucoup de froment, a-t-il pu prendre le nom d'une mesure qui servait sans doute au partage de la récolte? Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut.

Coinches ne figure pas dans le *dénombrement* de 1594; on le trouve comme chef-lieu d'une mairie dans Bugnon « avec la cense des *Aulnées* ».

Durival désigne ainsi ce village : « Mairie de *Coinche*, composée du *Coinche-la-Haute* chef-lieu, *Coinche-la-Basse* où est l'église paroissiale. »

Cette division en *haute* et *basse* Coinche donne une idée de de la topographie de ce lieu.

A l'origine, propriété du monastère de Saint-Dié; bailliage de Nancy et prévoté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié et canton de Laveline (1790).

COLROY-LA-GRANDE. — *Coryletum*, signifie un lieu où il y a des coudriers; mais *Coriletus* désigne aussi un jardin ou verger tenant à la maison; c'est le *Courtil*. Nous verrons au mot Raon-l'Etape qu'un lieu dit *Coryletum* (parce que les coudriers y abondent) est devenu *Conroye*, *Corroye*. Il est plus que probable que, pour *Colroy-la-Grande*, la même transformation a dû se produire; en tout cas, que ce nom vienne de *Coryletum* (lieu où il y a des coudriers) ou *Coriletus* (jardin, verger), on ne peut en chercher ailleurs l'origine. Je cite, pour la forme, le *Collis-regia* donné par les anciens auteurs qui, après coup, latinisaient le nom formé depuis longtemps.

« In duos annos in *monte de Aenssus* super *Courroye* (1224); *Corroy* (1284) »; « pou lou fiez de *Corroy* ». Bâti sur la Fave.

Thierry Alix fait dépendre *Colroy* du ban d'Hurbache; au siècle dernier, c'était une mairie avec une église paroissiale.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié et canton de Saâles (1790).

Albert, seigneur de la Haute-Pierre, assiégé dans son château, dut capituler. Il abandonna la Haute-Pierre, mais fut autorisé par le duc de Lorraine à en construire un autre sur le *mont Aensus*, au-dessus de Colroy : « In *monte Aensus* (*Ainsus*, *Ansus*) *super Couroye.* » (1226)

Ce mont *Aensus* n'est autre que le *Voyemont*, montagne en forme de pain de sucre, haute de 804 mètres, parfaitement isolée, commandant le col de Saâles et qui domine de près de 400 mètres le village de Colroye, situé à son pied Sud-Ouest. Cette montagne, qui forme aujourd'hui frontière, était on ne peut mieux choisie pour y élever une forteresse. Belhomme (*Hist. de Moyenmoutier*) ne croit pas que ce château ait jamais été construit.

COMBRIMONT. — On appelle *Combe* une vallée étroite, dominée et entourée par des montagnes à pentes raides. C'est bien là la situation de *Combrimont*, qui est à l'entrée d'un court vallon ou, si l'on aime mieux, d'un enfoncement dans les flancs de la montagne.

D'après Thierry Alix, Combrimont relevait, en 1594, du ban d'Hurbache

Au XVIII[e] siècle, il dépendait en partie de la mairie de Raves et le reste, de celle de Wisembach. En tout cas, il ne formait pas une communauté. (Durival et Bugnon)

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié et canton de Bertrimoutier (1790).

CROIX-AUX-MINES. — Village qui doit son surnom aux mines célèbres qui y furent exploitées au moyen-âge, dès le X[e] siècle. J'ai déjà parlé de ces mines plus haut, il est donc inutile d'y revenir. *La Croix* était le chef-lieu d'une mairie « où sont mynes d'argent, plomb et de cuivre (Thierry Alix) et était formé par *La Croix*, le *Chipal*, la *Treize*, *Sardey*, *La Prée*, *Québruz*, *Verpillières*, *Allegoutte* et *Leuveline*, village et château ruiné (1594).

Au XVIIIe siècle, *Laveline* (Leuveline) était devenu à son tour le chef-lieu d'un ban et la mairie de La Croix se composait de *La Croix*, chef-lieu, avec l'église annexe, *Sadey*, *Algoutte* ou la *Praye*, le *Chipal* où il y a une chapelle.

On trouve encore quelques lieux qui rappellent l'exploitation des mines: *La Halle*, la *Fonderie, le puits Saint-Jean* au bas du hameau des Grandes-Gouttes.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié et canton de Laveline (1790).

Au XVe siècle, *La Croix* n'était pas chef-lieu et relevait du ban de Laveline : « Les subgietz des villes de la *Croix*, du *Chipau* et de *Sardey* au ban de *Lauweline* (1488).

Nous avons vu qu'en 1594, la Croix était chef-lieu et « Lauweline » déchue; enfin en 1613 : « *Ban de la Croix en Voge* ».

Sardey ou *Sadey* fut le nom que le village de la Croix adopta en 1793: *Sadey-aux-Mines*.

Entre-deux-Eaux. — Le nom de cette commune dispense de tout commentaire sur sa formation. *Entre-dous-Awes*, *Entre-deux-Eawes*.

Dépendait de la mairie de Mandray ainsi que *Rememont* et *Fouchifol* (1594 — 1719 — 1789).

Il y avait à *Entre-deux-Eaux* une église annexe.

Fouchifol et *Rememont* dépendaient de la paroisse de Sainte-Marguerite.

A l'origine relevait du couvent de Saint-Dié; bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751). District de Saint-Dié et canton de Saint-Léonard.

Etival. – *Stivagium* (870). « Et usque ad nemus *Stivay* » (1114); *Estivais*, *Estivaiz* (1172); *Estivai* (1243); *Estivay* (1298); *Scevagiensis* (1402); *Estevaulz* (1402); *Estival* (XVIIe siècle).

Ruyr donne l'explication suivante de l'origine de ce nom de

Stivagium : « *à Stiva*, partie postérieure de la charrue et non sans cause, eu égard que tout le pourtour de son ban consiste en prairies et terres labourables, d'où en revient un ample profit à la maison d'Etival ».

Le voisinage du camp romain de Repy, qui fut bien certainement la cause d'un groupe de population aurait pu donner son nom de *Stativa-Castrum* à cette agglomération : *Stativum.*

Enfin une troisième explication entièrement due à l'influence du sol : *Æstiva*, écrit du Cange, est l'endroit où le bétail va pâturer en été à l'ombre. Comme la région était et est encore purement agricole, cette origine me semble avoir autant de valeur que les autres.

Etival est dominé, au nord de son territoire, par une montagne, — cote de Repy — où l'on trouve des restes évidents d'un camp romain. C'était le camp de Repy : « *Erpeïum in Vosago.* » *La Haulte de Ruppt.* Une voie romaine — Langres à Strasbourg — venant de Rambervillers le desservait et descendait ensuite vers la Meurthe, en face de Saint-Blaise, par le fond du fer à cheval formé par la montagne de Repy. Le pourtour de ce fer à cheval présente les altitudes suivantes : *Pierre d'Appel*, 408 mètres ; premier coude, 534 mètres ; deuxième coude, 619 mètres (point culminant) ; extrémité nord du fer à cheval, 590 mètres.

Etival est composé de plusieurs hameaux dont aucun ne porte ce nom : *L'Abbaye*, *Deyfosse*, *La Fosse*, *Le Vivier*, *Pajaille*, *Le Ménil*, *Clairefontaine* qui seul est situé sur la rive droite de la Meurthe.

Selon Hugo, abbé d'Etival et évêque de Ptolemaïde, le monastère d'Etival était le plus ancien de la région : « Antiquissimum totius Vosagi monasterium est *Stivagium* ». L'abbaye était placée dans le fond de la vallée sur la rive gauche de la Meurthe « basty pour son contour en forme de chateau bien muny de tours et murailles... » (Ruyr). On peut juger aujour-

dhuy encore de l'importance de ce monastère. D'après Richer, il y avait d'abord eu un couvent de femmes ; Ruyr de son côté affirme le fait : « On peut voir à 500 pas d'Estival les masures et fondements d'un autre monastère situé vers le couchant que l'on tient plus ancien où autrefois habitaient moniales et encore y reste un oratoire..... et poura estre qu'en même lieu estoit la résidence des dames religieuses mentionnées cy-devant... »

On ne sait à quelle époque fut fondé le monastère d'Etival, mais tous sont d'accord pour reconnaître qu'avant l'arrivée des moines fondateurs de Saint-Dié, Senones, Moyenmoutier, il y avait déjà une église sur la rive gauche de la Meurthe : « Mais avant qu'il fût venu (Gondebert, fondateur de Senones), pour s'habituer en cette solitude, y avait là, dit le moine de Senones Richer, une église bastie sur la rivière de Meurthe appelée *Estival.* »

Etival était le chef-lieu d'un ban formé de toutes les anciennes possessions du monastère :

En 1594, ce ban était composé : « *Estival*, abbaye de l'ordre du Premonstré ; Nompatelise ; Willerville ; Brechymont ; La *Thisserandie*, Herbauville ; Saulxeray ; La Bourgonce ; La Salle ; Saint-Remy, *Le Mesnil ; La Fosse, Pageolle* (Pajaille) ; *Le Vivier ; Dayefosse*. (J'ai souligné les localités dépendant de la commune d'Etival.)

En 1789, ce ban était divisé en bas et haut ban ; *Haut-ban* : Nompatelize, Ban-Saint-Michel, La Bourgonce ; La Salle.

Bas-ban : Saint-Remy ; *Etival* abbaye et paroisse avec *Le Vivier, Ménil, Deyfosse, La Fosse, Pajaille*, La Neuveville-les-Raon.

Fosse (880), La Fosse ; *Manil* (880), Menil ; « *Locum Stivagii* » (880) ; *Thisserandie* (1594), doit être la cense indiquée par Bugnon sous le nom de *Trexirot* ou *Trouchirot* (1719).

DENIPAIRE. — Ce nom, *Denipaire*, demande quelques ex-

plications qui serviront pour tous les autres noms de lieux très nombreux dans la région de Saint-Dié et dont la désinence est en *Paire*.

Dans *Deni–paire* nous trouvons un nom de personne : *Denis* est un suffixe : *Parium, Paria, Paire,* qui donne à l'ensemble une signification géographique qu'il faut rechercher.

Parium, dit du Cange, est une mesure de grains : « debentur... de anno reditu, *duo Paria* bladi... » Il est dû... de rente annuelle, *deux Paria* ou *Paires* de blé.

Or, Denipaire, comme nombre d'autres lieux du val de Galilée, fut à l'origine un petit centre agricole, dont le tenancier payait une redevance. Celle–ci ne pouvait être qu'en nature, ainsi que cela se fait encore dans le département des Vosges.

Le tenancier devait donc au seigneur, pour sa terre, un certain nombre de mesures de blé, d'avoine, ces mesures s'appelaient : *Parium, Paria, Paires.*

Mais toutes ces petites fermes — car dans la région montagneuse elles étaient toutes de petite surface — prirent, pour se distinguer les unes des autres, le nom du tenancier, de là ces noms de *Deni-paire, Giron-paire, Aubri-paire,* etc., etc...

Aujourd'hui encore, bien des fermes *sont louées à la Paire ;* c'est-à-dire que pour une surface déterminée (généralement *trois jours* (60 ares) de terre arable et *une demi-fauchée* (10 ares) de pré) le fermage est de tant de litres de blé et d'avoine. Si bien qu'en disant une ferme est louée *tant de paires,* on connaît, tout à la fois, la contenance et le produit.

Denipaire signifie donc la *ferme de Denis.*

Denypaire (1341).

Dépendait du ban de Moyenmoutier (1594) ; de la mairie d'Hurbache (1710) et, en 1789, formait une mairie dont partie appartenait encore à Hurbache.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage

de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié et canton de la Voivre (1790).

Fraize. — *Frasia*; *Frace* (1402); *Fresse* (xvie siècle). Vient du *frêne* et par conséquent a subi l'influence forestière. La *celle* ou *cellule* de Mandray avait pour annexe, dit Ruyr, « une autre cellule, laquelle depuis s'est fort amplifiée soubs le tiltre de Sainct-Blaise et Notre-Dame, située en un ample vallon dit le *ban de Fraisse* sur une rivière découlante de l'une des sources de la rivière de Murthe... »

Ce ban de Fraize comprenait en 1594 : « *Belrepaire*; *Mauzevelle*; *Les Aulnes*; *Clairegoutte*; *La Costelle*; *Menemel*; *Scaruz*; *Plainfain*; *Noiregoutte*; *Halaruz*; *Le Veltin*, *Aubripaire*.

Bugnon dit de *Fraize :* « Nom particulier d'un ban ainsy appelé d'une ancienne chapelle qui porte le même nom. » En 1789, ce ban était formé par : « *La Costelle*, chef-lieu et paroisse du ban, où il y a foires et marchés »; *Belrepaire*, *Les Aulnes*; *Clairegoutte*; *Mauzeville*; *Sarupt* (pour Scarupt); *Plainfaing*; *Noiregoutte*; *Habeaurupt*; *Rudeling* et partie du *ban Saint-Diez*.

Le Valtin (Petit-Valtin), devenu mairie, avait été détaché du ban de Fraize.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698-1751); district de Saint-Dié, chef-lieu de canton (1790).

Fraize et son ban appartinrent aux seigneurs de Ribeaupierre (Ribeauvillé); puis par moitié à ces mêmes seigneurs et à ceux de Taintrux.

Le *ban Saint-Diez* dépendait en partie de celui de Fraize. Nous avons vu au mot *Ban-sur-Meurthe*, anciennement *Ban-le-Duc*, que cette région pour se distinguer des possessions du chapitre de Saint-Dié, s'était appelée Ban-le-Duc; ici, c'est pour montrer la possession du chapitre qu'on avait appelé

ces terres, situées en amont de Fraize, *Ban-Saint-Diez* ou du chapitre.

Mauzeville (1594) : Mazeville ; *Menemel* (1594) et *Menemey* (XVIII[e] siècle) ; *La Costelle* ; *Scaruz* (1594) : Scarupt ; les autres lieux désignés appartiennent à la commune actuelle de Plainfaing.

Du ban de Fraize tel qu'il était en 1594, on a fait trois communes : *Fraize*, *Plainfaing* et *Le Valtin.*

FRAPELLE. — *Frapelle* (1594). Quelle est l'origine de ce nom ? Je l'ignore. En vieux français : *Frapel*, coup : « ferir maint *frapel* » ; il y a aussi *Frapaille*, autre vieux mot injurieux qui s'adressait aux gens que l'on brutalise à la guerre et qui ne peuvent se défendre ; c'est bien le cas du paysan victime toujours des guerres.

Frapelle dépendait de la mairie de Bertrimoutier (1594) ; chef-lieu d'une mairie « où il y a chapelle, paroisse de Bertrimoutier » avec *Vanifosse* en partie.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790).

GEMAINGOUTTE. — *Gemein-Gut; Germain Gotte* (1709) ; *Gemaingotte ; Gemaingoulte-les-Saint-Dié* (1618).

Goutte (ruisseau) de *Germain.*

Ne figure pas dans le dénombrement de Thierry Alix.

« *Gemingoutte* avec une maison sur le ban appelée la *Cane* (Bugnon).

1789 : chef-lieu de mairie, paroisse de Laveline et Wisembach ; bailliage de Saint-Dié (1751) ; district de Saint-Dié, canton de Laveline.

GRANDRUPT. — *Gran-ruz* ; *Grant-ru*

Sur le grand ruisseau, telle est l'origine de ce nom. Grandrupt est situé sur le ruisseau la Rochère, qui se jette dans le Rabodeau à la Petite-Raon.

Dépendait des domaines du Salm et du ban d'Hurbache.

En 1579 forma, par suite d'un accord avec les comtes de Salm et l'abbaye de Senones, une seule communauté avec Saint-Stail. En 1598, fut partagé par moitié entre le comte et le prince de Salm.

Bugnon l'indique comme chef-lieu de la mairie « qui comprend encore Saint-Stail ». 1751 : fit partie de la principauté de Salm. — District de Senones, canton du Puid (1793).

GRANDE-FOSSE (LA). — « Quid quid habui *in fossa* quæ est in valle sancti Deodati.... grangiam in supradicta *fossa* constructam (1172) »; « Deso. lre la *Grantfosse* » (1328). Nom dû à la configuration du sol : Une *Fosse* est un ravin court, étroit, encaissé, formé par l'action de l'eau, se trouve dans les terrains arénacés.

Fut donné en 1162 à l'abbaye de Beaupré. *Grande-Fosse* formait une seigneurie qui finit par revenir en totalité au chapitre de Saint-Dié. Celui-ci avait, à *Bonne-Fontaine*, une maison seigneuriale ; là, se trouvait une fontaine dédiée à saint Gondebert, dont les eaux, prises en bains et mélangées avec des feuilles du petit sureau, guérissaient diverses maladies. Il y avait même un établissement de bains, détruit aujourd'hui.

Grande-Fosse dépendait de la mairie de Sainte-Marguerite (1594). Elle formait, au XVIIIe siècle, une mairie avec la *Bonne-Fontaine* et la paroisse de Provenchères.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de Saâles (1790).

HELLIEULE.— Village détruit en 1639 par les Suédois ; situé sur la rive gauche de la Meurthe, en aval de Saint-Dié. En défonçant la pointe de terrain comprise entre la Meurthe et le Taintroué (à leur confluent) on a trouvé des restes nombreux de substructions, le lieu porte encore le nom de *Ros* qui, en patois, signifie : *ruines*.

Il n'en reste qu'une ferme, à l'est de ces ruines. (De Golbéry.)

Au XIIIe siècle, il y avait une *Pêcherie d'Hellieule*, qu'il ne faut pas confondre avec celle des *Trois-Villes*, sur la rive droite.

Vient d'*Hayrelium* (métairie, maison de campagne); *Hallieule* (1543); *Haillieule*; *Hellieule*.

HURBACHE. — « Et cum ipsa fontana *Hurinega*, etc. » (661); *Hurinega* (949); « et alias apud *Orbacum* » (1128); apud *Urbaciacum* (1140); « et cellula Erardi in vico de *Horbaco* seu *Hurbaco* sita »; *Hurbech* (1310): *Hurebaiche* (1341); *Hobach*; « les autres près d'*Horbach* (XVIe siècle).

Ici, la désinence *bach, bache* ne vient pas de l'allemand *bach*, ruisseau. Le *b* appartient au radical et *ach* vient du celtique *acus, acum*. Ces suffixes latinisés donnaient une valeur ethnique au lieu que l'on voulait indiquer : ainsi la *villa Paulini* (villa de Paulin) se transformait en *Pauliacum* et lui donnait de la sorte une signification géographique. C'est ainsi que les vieux auteurs le comprenaient quand ils écrivaient *Orbacum*, Hurba-*ciacum*. La désinence *acum* a formé une multitude de noms de lieux en *ac*. Aussi bien, il fut un temps où l'on adoptait, où l'on recherchait, pour nos noms de lieux, des origines allemandes ; il y en a déjà assez, sans aller encore en inventer.

Hurbache serait un de ces lieux où saint Hydulphe ou ses successeurs créèrent une *celle* qui devint plus tard le noyau d'un centre de population. Etait-il habité avant l'arrivée des moines ? C'est plus que probable, car il figure sous le nom d'*Hurini-Fontana* dans l'acte primitif de donation à Gondebert, fondateur de Senones (661).

Il fut le chef-lieu d'une baronnie, il y avait deux chateaux : *le haut* et *le bas*. Ce dernier était totalement disparu au commencement du XVIIIe siècle ; on avait élevé des maisons sur ses ruines ; aussi Bugnon dit qu'*Hurbache*, chef-lieu de mairie du même nom avec une cense sur le ban appelé *la Louvière*

et un chateau ruiné. Celui-là était le *chateau du haut*, près duquel se trouvait la chapelle castrale.

Chef-lieu au XVIe siècle d'un ban très étendu comprenant : *Saint-Jean-d'Ormont*; *La Voyvre*; *La Rouvière* (Louvière); *Colroy*; *Raves*; *Neuviller*; *Combrimont*; *Gehinfosse*; *Grand-Ruz*; *Le Pair-et-Gran-Ruz*; *Nahuemont* (Nayemont) et *Gerfvainfain.*

Grand-Rupt (Gran-ruz) et *La Louvière* (La Rouvière) sont des fermes dependant d'Hurbache.

Ce village est placé sur les rives du ruisseau du *Hur* ou *Hurbache.*

Il formait au siècle dernier un ban dont dépendaient : *La Voivre* et *Saint-Jean-d'Ormont.*

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié et canton de la Voivre (1790).

LA SALLE. — Appelée aussi : l'*Hôte-du-Bois*. Le vieux nom est *La Salle* ou *Selle*, ou *Celle*. C'était un lieu connu des Gallo-Romains, où ils exploitèrent une grande carrière de pierres à meules : *Les Fossottes de la Salle*. De plus, il passait près de Lasalle une voie romaine (de Rambervillers à Saint-Dié, par les Jumeaux). Il est donc tout naturel d'admettre que les moines d'Etival, devenus propriétaires de cette région, y aient établi une *Celle* ou *Selle*. De là proviendrait l'origine du nom de *La Salle.*

Quant à l'autre nom, l'*Hôte-du-Bois*, il est bien postérieur; à l'ouest de La Salle, vers Rambervillers, et à deux kilomètres environ, se trouve un hameau qui porte ce nom. Ce lieu est situé à mi-chemin à peu près, entre les abbayes d'Etival et Autrey. Les moines avaient établi là, au milieu de la forêt, une espèce d'auberge dont le gardien — *l'hôte du bois* — devait accueillir les voyageurs, — moines ou autres — allant d'un couvent à l'autre.

Pendant un certain temps, ce nom de l'*Hôte-du-Bois* fut

celui du village ; aujourd'hui, l'antique nom de *La Salle* est le seul adopté.

C'est dans cette région que devait se trouver un lieudit : *Steige*, qui figure dans la donation de l'impératrice Richarde. *Steige* indique un endroit placé au pied d'une pente raide et c'est bien là que la voie romaine arrivait par une pente des plus fortes à la vallée du Valdange qui passe à l'extrémité inférieure de Lasalle.

La Salle ou *Celle* a toujours dû être aux environs de la carrière des Fossottes, c'est-à-dire à l'emplacement occupé par le village. L'*Hôte-du-Bois*, placé plus haut sur la vieille route de Rambervillers et sur la voie romaine, au bas de la rampe qui traverse le faîte de séparation des bassins de Meurthe et Mortagne, était peut-être le *Lestège* de la donation de l'impératrice Richarde.

C'est sous le nom de *Lasalle* que Thierry Alix désigne ce village, il faisait partie du ban d'Etival (1594) ; au siècle dernier, le ban d'Etival était divisé en deux : bas et haut ban, c'est de ce dernier qu'il dépendait. Durival l'appelle *La Salle* ou l'*Hôte-du-Bois*. Au commencement du XIXe siècle on avait repris ce nom de l'*Hôte-du-Bois*, qu'on lui donnait ausi au moyen-âge. Peut-être, pendant la Révolution, abandonna-t-on ce nom de *Lasalle*, qui était celui d'une famille noble de la région.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton d'Etival (1790).

Laveline. — *Aquilina; Laweline* (1284) ; lou fié de Saudralrin desour *Laweline* (1285) ; *Laweline* (1284) ; *Avilina, Aveline*, *Leuveline* (1594) ; *L'Aveline*, *Leaveline* (1690).

Une cellule dédiée à l'Assomption de Notre Dame « au lieu dit *Aveline*, *Aquilina*, parce que plusieurs ruisseaux y découlent » (Ruyr). Laveline est, en effet, situé au point de jonction de trois vallées dont les eaux viennent se mêler en ce lieu.

Il y avait un château, totalement ruiné aujourd'hui.

La mairie de Laveline comprenait : « *Leaveline*, village et château ruiné, *Ramont*, *Honville*, *La Treuxe*, *Coinchymont*, *Velupaire*, *Quebruz*, *Verpillière*, *Wysembach*, *Nonepaire* (1594).

En 1789, Laveline comprenait dans son ban ces mêmes localités moins *Wysembach* et *Norbepaire* (*Nonepaire*).

Aujourd'hui la commune de Laveline est composée comme au siècle dernier : *Coinchymonl*, *Honville*, *Velupaire*, *Raumont* (*Ramont*), *Truche* (*Treuxe*), *Verpellière* (*Vapillière*), *Québrux*, *Velupaire*, *etc.*

En 1594, *La Truche* (*Treixe*), *Quebruz*, *Verpellière* et partie du village de « *Leuveline* » dépendaient en partie de la mairie de la Croix. Le hameau d'*Algoutte* (*Chalgoutte*), aujourd'hui de Laveline, appartenait (1594 et 1789) à la mairie de la Croix.

Laveline formait une seigneurie.

Bailliage de Nancy, prévôté de Saint-Dié (1594) ; baillage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié et chef-lieu de canton (1790).

Lesseux. — *Leusseux*, *Lusseux* (1594), diminutif de *Lusse* (voir Lusse), fut érigé en comté en 1628. Appartenait au ban de Lusse en 1789.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790).

Lubine. — « Ordonnant notre lieutenant de Sainct-Diey aller audict *Lubyne*... la terre et seigneurie de *Lubyne*, près du val de Villé » (1543).

Ce village, placé à la jonction de trois ruisseaux qui forment la *Fave*, répond bien à son nom de *Lubina*, *Labina*, *Lavina*, terrain humide, dont les terres sont mobiles, glissantes. On pourrait aussi faire venir *Lubine* (*Luvine*, *Lavine*, *Lave-*

line) d'une transformation de *Laveline :* pays où il y a beaucoup de petits ruisseaux. En tous cas, les deux explications correspondent bien à la nature des lieux où se trouve placé ce village.

Il se trouve sur la route de Provenchères à Villé (Alsace), au pied du col du même nom, à une altitude de 490 mètres, tandis que celle du col est de 669 mètres.

« *Lubine*, dit Thierry Alix, fonderie pour la myne Notre-Dame de Lusse » dépendait de la terre « *de la Warde de Saulcy* ».

Chef-lieu d'une mairie (1789).

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Saâles (1790).

Lusse. — *Lucela; Lussia;* « les enfants de *Lussere* » (1284) ; *Lusere* (1285) ; *Lussre* (1286) ; « *Luce* au val de Saint-Diez ». Seigneur du *ban de Luce* en Voge » (1758), *Luxe*.

La « *Menue Lusse* » (1466); *Merlusse* (1466) ; « *La Murlusse* ».

D'où vient ce nom de *Lusse* ? Dans le vieux langage, *Luz*, *Lus* est le nom du brochet. (1)

Ancienne seigneurie et château ruiné (XVIIIe siècle).

Selon la tradition, ce village aurait été placé dans la vallée plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui. Un lieu appelé *Champ-Garre* (guerre) aurait été le théâtre d'un combat. Peut-être le

---

(1) Voir aussi *Bulletin de la Société philomatique* ; — séance du 9 août 1891 — une très intéressante communication de M. H. Bardy sur la *légende de sainte Claire*.

La fontaine de sainte Claire (Frappelle), comme beaucoup d'autres, avait le pouvoir de guérir les maux d'yeux. Il y avait une prière à réciter à l'intention de la sainte Vierge, de sainte Claire, de *sainte Luce*... *Luce* est ici pour *Lumière*.

Luce pourrait aussi avoir donné son nom à ce village. Peut-être y eut-il aussi, en ce lieu, une fontaine de *sainte Luce*. Ce serait à rechercher.

village fut-il détruit et reconstruit plus haut en un lieu présentant plus de sécurité.

Lusse figure comme fief dans le dénombrement de 1594 et en même temps comme chef-lieu d'un ban comprenant : *Lusse*; *Lusseux; Herbeaupaire* (également un fief); *La Pargée; Trois-Maisons*, *Tanviller* (Alsace) et *Boulay* (Beulay).

Au XVIIIe siècle, *Lusse* formait un ban où était compris Lesseux. *Lusse* était divisé en trois parties :

1° *Lusse-Bilistein* (du nom d'un des seigneurs) « composé en partie de Lusse, où est l'église paroissiale », *Herbeaupaire*, *Trois-Maisons* et la *Pariée* (Pargée);

2° *Lusse-Changeur*, « composée de parties de *Lusse*, la *Pariée* et *Trois-Maisons* »;

3° *Lussse-Dolot*, « composée de parties de *Lusse*, *Herbeaupaire* et *Trois-Maisons* ».

« En 1681, Claude-Nicolas *Dollot* rend foi et hommage pour les seigneuries de *Lusse*, etc. » De là ce nom de *Dollot* ajouté à celui de Lusse.

Cette division est la conséquence de partages entre ces seigneurs : 1485, la seigneurie appartenait à Thiébaut de Jussey; 1573, Claude de Jussey a pour co-partageant Nicolas de Bilistein ; 1614, partage des terres de Lusse ; 1615, un des seigneurs vend la moitié de sa part ; 1624, une déclaration nous montre la seigneurie de *Lusse*, *Merlusse*, *Trois-Maisons*, *Herbeaupaire*, *La Partere* (Pariée) indivis entre les sieurs Ferry, Pierson, Bilistein et d'Arconas.

La tour du château, le signe patibulaire et le carcan étaient communs aux seigneurs (Lepage, *Stat. des Vosges*.)

Herbeaupaire, *La Pariée : Pargée* (1594) et *Partère* (1624), *Trois-Maisons* et la *Merlusse* font partie de la commune actuelle de Lusse.

D'après Bugnon, *Lusse Bilistein*, *Lusse-Changeur* et *Lusse-Dolot* auraient été chacune le chef-lieu d'une mairie. *Merlusse* aurait eu également le titre de mairie.

Murlusse, *Merlusse* (1466), *Merluce* est divisée en hautes et basses *Merlusses*.

Ce nom signifie la « *Menue-Lusse* » (1466).

Merum désignait un district, un territoire : *Mer-lusse*. Ces concessions de terrains (*merum*) formaient des *petites Lusses* ou *menues Lusses*. De sorte que « *Menue-Lusse* » ou *Merlusse* ont le même sens.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790).

LUVIGNY. — *Luviniacus*, *Levigny* (1779).

Ici, pour la formation de ce nom, on se trouve en présence d'une influence onosmatique Le suffixe *acus* a donné une valeur ethnique au nom de la personne : *Luvini-acus* et par contraction *Luviniacus;* comme pour une multitude de noms de lieux, le suffixe latin (ou celtique) *acus* est devenu un suffixe français en *gny*.

Dans le partage des domaines de Salm, en 1598, Luvigny fut partagé entre le comté (16 maisons) et la principauté (12 maisons). C'est à cette dernière qu'il appartint en entier après le traité de 1751.

Il était chef-lieu d'un ban formé par *Luvigny*, *Raon-sur-Plaine* et *Vexaincourt*.

District de Senones, canton d'Allarmont (1793).

MANDRAY. — « Hæ sunt rectitudines vel census *Mandritio*... *Mandritius* (xe siècle) ; *Mandera ; Mandroy* (1670) ; *Mandra* (1711).

Très ancienne localité, bien certainement peuplée avant l'arrivée de Saint-Dié ; son territoire occupe en entier une petite vallée orientée vers l'Ouest ; le ruisseau qui l'arrose se jette dans la Meurthe, en amont de Saulcy ; à l'extrémité supérieure de la vallée, sur la crête qui limite le côté Ouest de la vallée de la Morte (La Croix, Laveline), passait la voie romaine de

Saint-Dié à Colmar par le Bonhomme. La présence de cette voie permet de croire à une population gallo-romaine ; ce qui pourrait le confirmer, c'est l'importance de Mandray dès le dixième siècle de notre ère. Un document publié par M. Pfister donne, pour la fin du x[e] siècle, l'état des revenus de la collégiale de Saint-Dié pour un total de 2,740 fr. (M. Pfister a ramené les redevances au cours de la monnaie du jour). *Mandray* payait seule 1,554 fr. et il est probable que ce n'étaient pas les seules charges qui incombaient à la population de ce village ; elle avait sans doute à en acquitter d'autres à divers seigneurs, au grand-prévôt, à l'évêque de Toul et sûrement la dîme. Tout cela permet de croire à une populatiou d'une certaine importance. Actuellement, pour 1,313 habitants, le produit des quatre contributions s'élève à 10,000 fr., soit un peu plus de six fois ce qui était payé à la seule collégiale de Saint-Dié. Enfin, si on établit une comparaison des redevances avec Provenchères, Taintrux et Robache, qui figurent dans la même pièce, on voit que pour se racheter de la conduite du vin (d'Alsace à Saint-Dié), Mandray payait 277 fr., alors que Robache et Taintrux ne payaient du même chef, que 29 fr. 40 ; que le cens dû pour la terre s'élevait à 420 fr., tandis qu'il n'était que de 126 fr. pour Provenchères et 150 fr. pour Taintrux et Robache, soit quatre fois plus.

Ce n'est donc que sous bénéfice d'inventaire qu'il faut accepter la version de Ruyr qui attribue aux moines de Saint-Dié la fondation de *Mandray* : « la septième cellule soubs le tiltre encore de saint Jacques et saint Martin fut située en un vallon assez commode pour le pâturage et pour ce regard appelé par les religieux *mandray*, mot grec signifiant retraite de bestail : le ruisseau qui en découle s'appelant *Mandrasel*, et la coste plus éminente d'illec, *Mandramont* ».

D'autres auteurs font venir *Mandray* du mot *mandra* : monastère, cellule monacale ; cette explication de l'origine du nom de Mandray a pour ces historiens (Riguet), l'avantage de

montrer que saint Dié ou ses successeurs furent les fondateurs de ce village. M. Cocheris affirme que c'est à l'influence des croisades qu'est due l'origine de ce nom : en Orient, les cabanes où l'on rentrait le bétail s'appellent *mandres* et chez les Grecs, ce dernier est synonyme de monastère. C'est pour cela que Ruyr dit que *mandra* signifie, en grec, retraite de bétail (cabane) et Riguet, qu'il veut dire couvent. En tout cas, *Mandray*, portant son nom bien des siècles avant les Croisades, ce n'est donc pas là qu'il faut en aller chercher l'origine. La vérité est que *Mandray* a une origine qui doit être une preuve de son existence avant l'arrivée des moines : il a le même sens que *Mansio*, *Mansionile*. Les formes pour désigner ce nom de *Manse* varient à l'infini dans le vieux langage ; il en est une qui nous intéresse, c'est *Manerum* (maison de campagne) devenue *Maindre* (Voir Houzé, *Etude sur la signification des noms de lieux*) en vieux langage.

Mandray signifie tout simplement une maison des champs, un lieu de culture. Enfin ce vieux nom gallo-romain semble prouver l'ancienneté de *Mandray*.

Mandray est resté ce qu'il était à son origine, un village agricole ; sur une surface totale de 1,236 hectares, 868 sont en terres arables et prés ; le reste en forêts. Tous les auteurs se basant sur un passage des revenus de la collégiale de Saint-Dié (xe siècle), affirment qu'il y avait des vignes à Mandray. C'est là une erreur, M. Pfister a montré que la redevance était due non pour *fourniture de vin*, mais pour *son transport* d'Alsace à Saint-Dié.

Mandray était chef-lieu de mairie et divisé en trois parties dont les noms expressifs sont une véritable description topographique de ce village : « La *Haulte-Mandray* ; l'*Emmy* (la mi) *Mandray* ; la *Basse-Mandray* » (1594). De cette mairie relevaient : « *Benifosse* ; *Entre-deux-Eaux* ; *Remymont* ; *Fouchifol* ; la *Cachée-Rue* ; *Hallieure* » (1594).

En 1789, *Mandray*, toujours chef-lieu de mairie se com-

posait de : *Mandray-la-Haute*, chef-lieu ; la *Mi-Mandray*, où est l'église paroissiale ; la *Basse-Mandray* dont partie est de la communauté de Saulcy ; *Benifosse* ; *Entre-deux-Eaux* où est une église annexe ; *Fouchifol* et *Rememont*, paroisse de Sainte-Marguerite.

Aujourd'hui, *Entre-deux-Eaux* est une commune avec Rememont et Fouchifol.

Le chapitre de Saint-Dié était le seigneur de Mandray.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Saint-Léonard (1790).

Le Ménil. — Appelé *Ménil-Saint-Dié* pour le distinguer des nombreuses localités de ce nom dans le département.

Mansionile. — Partagé par moitié en 1598 entre le comte et le prince de Salm. Fit partie de la principauté reconstituée en 1751.

Sur un plateau à l'ouest de la montagne d'Ortomont et à 500 mètres d'altitude.

District de Senones, canton de Senones (1793).

Le Mont. — Situé au pied de la montagne de même nom (alt. 750) et à 465 mètres d'élévation. Fit partie en 1598 et 1751 de la principauté de Salm.

District de Senones, canton du Puid (1793).

Moussey. — *Monticellus*. Ce nom de *Moussey* signifie un petit mont (*Moncel; Moussel*; *Mousseau*). Il est en effet sur une petite éminence, le Rabodeau coule au pied. On est en pleine montagne et *Moussey* est le dernier village de cette vallée.

Il dépendait en 1598 du comté de Salm et fit partie en 1751 de la principauté du même nom.

District de Senones, canton de Senones (1793).

Moyenmoutier. — *Megeni-monasterium* (870); *Mediamensi-Cœnobio* ; *Medianum-monasterium* ; *Medio-mo-*

nasterio ; *Mediani-Cœnobii* (1182) ; *Moye-Mostier* (1182) ; *Muon-Mostier* (1268) ; *Moen-Mostier* (1279) ; *Moïen Moustier* (1243) ; « fai sçavoir que li abbez et li covens de l'ordre de *Moïenmostier...* (1279) ; *Mediano-Monasterio* (1402).

Ce couvent, placé à mi-chemin de Senones et Etival, prit le nom de *Moyen-Moutier*.

Le lieu où est bâti Moyenmoutier forme le seuil véritable de l'entrée de la vallée du Rabodeau : la vallée, large depuis Etival, se rétrécit, encaissée et dominée, au nord, par la montagne de la *Haute-Pierre* (alt. 503) et, au sud, par les pentes nord de la tête de *Hymbaumont* (alt. 439) ; des deux côtés les pentes sont raides et semblables à des falaises formant un véritable couloir dans lequel est bâti Moyenmoutier.

Ce couloir, ce perthuis (*Pertusus*, *Pertulum*), est le *Perlulum-Villare* de la donation de Childeric à Gondebert, fondateur de Senones (661).

Il y eut là, à l'époque gallo-romaine, un noyau de population qui exploitait les puits d'eau salée qui se trouvaient dans les environs.

Un petit ruisseau, le Rupt-de-Pierry (*Pigerius rivulus*), (rive gauche du Rabodeau) coule au fond d'un étroit ravin et vient se jeter dans le Rabodeau dans le perthuis même. C'est au confluent de ces deux cours d'eau et sur leur rive gauche que fut élevé le couvent.

Saint Hydulphe, le fondateur du Moyenmoutier, ou ses successeurs bâtirent là, plusieurs églises : sur la rive gauche, le sanctuaire de Notre-Dame et de saint Pierre, l'église saint Jean et, sur une éminence aux pentes abruptes, l'oratoire saint Grégoire, où se trouve aujourd'hui le cimetière; sur la rive droite, l'église saint Evre, devenue église paroissiale et qui fut vendue comme bien national en 1792. En 1750, le monastère fut rebâti sur l'emplacement et autour de l'église saint Jean; l'église du couvent rebâti est aujourd'hui l'église paroissiale.

Tous ces bâtiments de 1750 existent encore et sont occupés par une usine.

Moyenmoutier étant un lieu habité avant l'établissement du monastère, il y eut toujours auprès de ce dernier un noyau de population qui finit par former le centre actuel.

Au sommet de la *Haute-Pierre* fut élevé un château disparu depuis longtemps : « *Altam Petram* (870)... Ego Albertus dominus *alte-petri* (1224)... Castrum de *Alta petra* (1224)... « *Alta-Petra* quæ monasterio supereminet »... *Haute-Piere* (1243)... Monseigneur Liébault de *Haulte-Pierre* (1284)... »

A l'origine, la montagne de la Haute-Pierre s'appelait *Balma* ou *Palma* : « ad radicem asperrimè montis, e cujus cacumine præcelsa rupes eminet, quæ teste joanne a Bayono olim *Balma* dicebatur » .. Une chapelle avait été construite au pied de la Haute-Pierre ou Balma : « Basilicam sub *Balma* quæ nunc dicitur *alta-petra* »... « *Palmam* pronuntians Germani, *Balmam* Galli »... *Palma* en germain, *Balma* en français.

Saint-Prayel : « alios autem apud *Saint-Præjeclum*... Les autres à *Saint-Preet*... *Saint-Prayer*... (1594).

« ... En un lieu sur le sommet d'une montagne que l'on appelle *Fontaine-Robert* » : *Malfosse*... un ermitage nommé *Malfosse*... ad locum in summitate montis qui *Goberte-fons* dicitur : (Fontaine-Robert) *Mortefosse* ou *Malfosse*.

Begonis-Cella : Begoncelle aujourd'hui *Saint-Blaise*... en l'église et monastère dit *Begon* et maintenant appelée *Saint-Blaise* (XVI[e] siècle)... *Pigerius Rivulus : Rupt de Pierry* ou *du Paire*.

La montagne qui domine Saint-Blaise, et qui termine le côté droit de la vallée de Ravine, portait le nom de *Rochesochon : Folcholdi* rupes.

Moyenmoutier était le chef-lieu d'un ban : « Moyenmoustier, de l'ordre de sainct Benoist, ledict ban sçavoir : *Saint-Blaise*, *Saint-Prayer*, *La Paire*, *la Chapelle*, *Denypaire*,

le ban d'Aray. Qu'est le ban d'*Aray* ? Est-ce une erreur du copiste ?

« Moyenmoutier, dit Bugnon, avec une abbaye d'hommes ordre de saint Benoit. Ce lieu est le chef-lieu d'une mairie d'où dépendent plusieurs hameaux et un hermitage appelé *Malfosse* ».

1789 : Ban de Moyenmoutier composé de Moyenmoutier abbaye et paroisse, *Saint-Blaise*, *Le Paire*, *la Chapelle*, *Saint-Prayè* et partie de *Rouaux*, *La Fontenelle* et *Chatas*.

Aujourd'hui, ces trois dernières localités ne font plus partie de la commune de Moyenmoutier.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de la Voivre (1790).

NAYEMONT-LES-FOSSES. — *Nahuemont* (XIIIe siècle); *Ayeumont* (1548); *Ayemont* (1563); *Aiemont* (1565); *Nayemont* (1708).

Il y a plusieurs localités ou hameaux de ce nom de *Nayemont*, une, entre autres dépendant de la commune du Ban-de-Sapt.

Ce nom vient de *Ayes* ou *haiæ* : *haies* qui désigne un petit bois. On trouve souvent le nom de *haie* dans les Vosges pour désigner un bois.

Nayemont est situé au pied sud de la montagne d'Ormont; plusieurs ravins profonds lui ont fait donner cette qualification de *Fosses*. Du reste, les environs sont coupés par de ces *fosses* et plusieurs écarts portent ce nom : *Hautes-Fosses*, *Basses-Fosses*.

Il dépendait de la *terre de Spitzemberg*.

En 1594, il relevait aussi du ban d'Hurbache, et en 1789 du doyenné de Spitzemberg (quoique ce château n'existât plus) dont il était le chef-lieu avec les *Hautes-Fosses* ou *Fosses-*

Cognolles, les *Basses-Fosses* ou *Fosses-Simonelles*. Tous relevaient de la paroisse de Sainte-Marguerite.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790).

NEUVEVILLE-LES-RAON (LA). — *La Nueveville-desouz-Respiz* (1290).

Cette qualification de *les-Raon* donnée à la *Neuveville* pourrait faire croire que ce village, séparé de Raon par la Meurthe, est postérieur à sa voisine la ville de Raon. Il n'en est rien ; bien plus, la Neuveville existait avant Raon. Cette dernière fut créée par le duc Ferry en 1279 ; or, un acte de 1266, c'est-à-dire *treize années* avant la fondation de Raon, dit que « les bourgeois de ladite *Neuveville-sous-Repy* ne pourront recevoir en leur ville les hommes taillables dudit Ferry, ni les hommes de l'église d'Etival... » Il est donc clair que la Neuveville existait avant Raon. On l'appelait la *Neuveville-sous-Repy*, du nom de la montagne qui la séparait d'Etival.

Il semblerait d'après la teneur de cette convention que la Neuveville fut fondée depuis peu.

En 1290, Raon existant depuis onze années (1279), de grands avantages, afin d'y attirer la population, étaient accordés ; aussi les habitants de la Neuveville, village ouvert, passaient-ils la Meurthe pour aller vivre dans une ville fermée ; l'abbé d'Etival s'en émut et, craignant de voir le village se dépeupler, chercha à mettre des entraves à cette émigration ; entente fut faite avec le duc « en tel menière que li-homme de ladite *Neueville-desouz-Respiz* ne puent jamais lour mason ni autre marrien mener en la *dite Neue ville de Raon* .. »

Thierry Alix ne parle pas de la Neuveville.

Bugnon l'appelle : la *Neuville-les-Raon* (1719).

En 1789, elle faisait partie du bas-ban d'Etival.

Durival la qualifie ainsi : mairie où il y a église paroissiale et chapelle.

La Neuveville dépendait du monastère d'Etival Ce dut être un abbé de ce couvent qui en fut le fondateur.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Raon-l'Etape (1790)

NEUVILLERS-SUR-FAVE. — *Nueville* (1292) ; *Neufviller* (1594) ; *Neuviller.*

Sur la rive droite de la Fave, dans l'axe de la vallée de la Morte, en face de Bertrimoutier et au confluent d'un petit ruisseau venu de la montagne d'Ormont : *Grande-Goutte.*

C'est encore une *neuve ville* ou plutôt nouvelle ferme.

Neuve ou *nouvelle* par rapport sans doute à Bertrimoutier.

Dépendait de la seigneurie de Lusse, Colroy, etc .. et était un des huit villages qui formaient le ban de la Roche (Alsace).

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790).

NOMPATELIZE. — « Ad villam *Nortpatéglize* »... Apud viculum qui *Nortpantlise* vocatur... »

Nompardi-villa ; *Nopardi-ecclesia* ; *Norpartéglise*, *Norpatlise*... *Nonpatelise*... : Evidemment il s'agit d'un nom d'homme, *Norpar* associé à *ecclesia.*

Bâti sur un grand plateau bien cultivé, au pied de la montagne des Jumeaux. Ce plateau est limité à l'est par la Meurthe et à l'ouest par la Valdange et se continue jusque au-dessus de l'abbaye d'Etival ; il formait le *véritable grenier* de ce monastère. C'est de cette riche campagne que Ruyr faisait venir le nom d'Etival, parce que *Stiva* est « la partie postérieure de la charrue et non sans cause, eu égard que tout le pourtour de son ban consiste en prairies et terres labourables, d'où en revient un ample profit à la maison d'Etival ».

Nompatelise dépendait du ban d'Etival (1594) et du haut-ban en 1789 : « *Nompatelize* où est l'église paroissiale et *Biarville* de la même paroisse ».

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; Bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton d'Etival (1790).

NORBEPAIRE. — Village détruit, on ne sait à quelle époque. Il était situé sur le chemin qui va de *Wisembach* au *Repas*.

Il figure cependant (d'après Lepage) dans le dénombrement de la Lorraine (1594) de Thierry Alix sous le nom de *Nonepaire*. En 1772, il est signalé comme village détruit. Il n'existe dans le pays aucune tradition sur la disparition de ce village : le souvenir en est totalement disparu.

PAIR-ET-GRANDRUPT. — *Le Paire et Grantru* (1535) ; *Granruz ; Le Paire de Grandrupt ; Grandrux ; Le Paire de Granruz* (1595).

Le territoire de cette commune s'étend du pied d'Ormont à la rive gauche de la Fave. Deux petits ruisseaux dont l'un passe au *Paire* et l'autre à *Grandrupt* le traversent dans toute sa longueur.

Pair et Grandrupt dépendaient du ban d'Hurbache (1594). A cette époque il s'appelait : *Granruz* et le *Paire-de-Grand-ruz* ; tous deux appartenaient à la mairie de Neuvillers sur-Fave.

Vanifosse qui, aujourd'hui, fait partie de ce village, dépendait (1594) de la mairie de *Bertrimoutier* et de celle de *Beulay* (1789) : « dès lou pont de *Vanifosse* (1284) ; dou *paire* desour *Voinifosse* (1334) ; *Vanifosse* située dans la vallée de la Fave (rive droite) est bien au-dessous du *Paire*.

De tous les ruisseaux de cette région, celui qui passe à *Grandrupt* est le plus long ; il prend sa source sur le versant sud d'Ormont ; dans le creux formé entre le *Sapin-Sec* et la *roche d'Ormont*, passe au pied de Nayemont-les-Fosses où il

fait mouvoir un moulin et se jette dans la Fave en face de Sainte-Marguerite. Ce ruisseau porte bien, par rapport aux autres, son nom de *Grandrupt* qu'il a donné au groupe de population.

Quant au mot *Paire* je ne puis que renvoyer au nom de Denipaire. A l'origine la ferme, installée là, porta le nom de *Paire de Granruz*. (1)

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790).

PETITE-FOSSE (LA). — Le nom de cette commune indique la configuration du sol. Placé sur un ruisseau — *La Goutte* ou *Sainte-Catherine* — qui prend sa source un peu au-dessus, entre l'extrémité est d'Ormont (versant nord) et une autre montagne — *Le Faite* — qui la sépare de la *Grande-Fosse*, ce village est à une altitude de 500 mètres. Comme toutes les localités qui portent ce nom de *Fosse*, elle est bâtie sur terrain arénacé — grès rouge et vosgien. Le château de Spitzemberg était situé sur son territoire (voir ce nom).

Relevait du ban de Taintrux (1594) ; formait en 1789 une mairie dont une partie dépendait de Provenchères et du doyenné de Spitzemberg. District de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790)

PETITE-RAON. — Au mot *Raon-l'Etape* on trouvera l'origine de ce nom de Raon. Village situé à la jonction de la Rochère et du Rabodeau ; dépendait, au partage de 1598, du comté de Salm, puis de la principauté (1751).

District de Senones, canton de Senones (1793).

PLAINFAING. — *Plenifesium* ; *Plainfain* (1554) ; *Pleinfin* (XVIIIe siècle).

Plain est un lieu horizontal, le plus souvent il désigne un

(1) *Grand-rupt :* Grand ruisseau.

col ; d'autres fois des hauts plateaux : « Au *plain* des montagnes » ; il se transforme, dans le sud des Vosges, en *planche : planche des belles filles*. Ici, il désigne un lieu horizontal qui, par rapport à Saint-Dié, était un lieu élevé : il était la limite du terrain cultivé et habité du val de Galilée. *Faing*, *Feigne* indique un lieu marécageux. *Plainfaing* fut donc établi aux environs d'un lieu marécageux.

Plainfaing est placé à la jonction du ruisseau de *Barençon*, avec la *Grande-Meurthe* (branche du Valtin). Il est au pied du col du Bonhomme ; mais la voie romaine qui traversait ce col ne passait pas à Plainfaing ; elle suivait le versant sud des hauteurs de Scarupt pour gagner le col.

Plainfaing, comme Fraize, appartenait en partie aux seigneurs de Ribeaupierre (Ribeauvillé) ; c'est à ce titre que l'on voit un de ces seigneurs amodier le « cours de l'eau de la Goutte de *Beresson* (Barençon) pour une fonderie. » Le bois nécessaire à cette fonderie était pris « au ban de Fraize et Goutte de *Scauru* (Scarupt).

Plainfain, *Noiregoutte*, *Halaruz* (*Haboruz*, *Haboru*, *Habeaurupt*), dépendaient du ban de Fraize (1594).

Ces mêmes localités et le *Rudeling* (Rudlin) faisaient partie du même ban de Fraize en 1789.

Bugnon indique d'autres noms de lieux (1710) : la Cense de *Strazy*; *Barançon*, *Le Chaume*, *Le Groube*, *La Masse* (La Maze) ; *Vieille-Voye*, placée près du col du Bonhomme et dans le voisinage de la voie romaine.

Le faîte qui séparait Plainfaing, Noirgoutte, Habeaurupt de la vallée de Ban-sur-Meurthe, portait le nom de la *Montagne de la Grande-Bouroche*.

Engochet (Hangochet); *La Truche; La Hardale; Le Pré-du-Souche ; l'Ermitage du Rudeling*.

Bailliage de Nancy, prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de Fraize (1790).

PROVENCHÈRES-SUR-FAVE. — *Provoncheris; Provonchère, Provoncheri* (1172); *Provencheiris* (1327); Li fiez di *Provenchières* (1243); *Provenchières* (1570).

Ce village est cité dès le xe siècle : « vel census *Provincheriis* » dans les revenus de la collégiale de Saint-Dié.

La cense payée à la seule collégiale était de 126 francs (monnaie du jour) et le total annuel s'élevait à 216 fr. 30 c.

Dom Calmet fait dériver ce nom de *Provenchères* du latin *Proventus* signifiant : terre de rapport.

Ne viendrait-il pas aussi de *Provendarius, Provendiatâ :* mesure de semences ? Une *Provenderée* était aussi une mesure de terre contenant un *provendier* de semence.

Quant à la désinence *Cheriis, Chères* ne serait-ce pas le nom de la terre elle-même ? Ne serait-il pas dans le sens de *Verchère* qui désigne une terre : « loco dicto *verchère* Baudier »... tenere prata sua et *vercheria*... ». Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut.

Provenchères est placé sur la rive droite de la Fave, comme tous les villages de cette vallée, la plaine très large, trop basse, autrefois très marécageuse où la Fave divaguait dans tous les sens, ne permettait aucune construction. Il y a là trois villages qui se continuent pour ainsi dire : Frapelle, Beulay, Provenchères; au-delà de ce dernier, la vallée s'infléchit vers l'Est, tandis que la route de Saint-Dié à Strasbourg commence la montée du col de Saâles. Au siècle dernier, cette route s'arrêtait à Frapelle.

Selon Ruyr, ce serait à Provenchères que saint Dié ou ses successeurs créèrent leur seconde cellule la première était à Bertrimoutier, cette cellule fut dédiée à sainte Catherine.

L'ancienneté de Provenchères démontre, en effet, qu'il dut être un des premiers lieux où les moines de Saint-Dié installèrent des colonies agricoles.

Provenchères dépendait de la mairie de Bertrimoutier (1594) et aussi du *ban de Sardey.*

Bugnon ajoute qu'il y avait « quatre autres habitants (maisons) qui sont de la mairie de Moyenmoutier et du Ban-de-Sapt » (1710).

En 1789, c'était un chef-lieu de mairie « où il y a église paroissiale; ce village est aussi, en partie, des communautés de la Petite-Fosse, de Bertrimoutier et Ban-de-Sapt ».

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790).

PUID (LE) doit évidemment son nom à un puits; peut-être à un de ces puits salés comme il y en avait aux environs de Moyenmoutier et au ban de Saint-Michel.

Placé sur un plateau, à la droite du ruisseau la Rochère; appartenait à la principauté de Salm.

District de Senones, chef lieu de canton (1793).

RAON-L'ETAPE.— *Ravon* (1279); *Rawon* (1364); *Rowon*... (1398); *Rayvon; Raon; Ravon la Tape; Raon-Latape; Raon-Lestappe; Raon-l'Etape.*

Rua. Rava, Roua, Ravon, Ravine...

Doit se prononcer *Ra-on* et non *Ran*, comme pour *Laon* : *Lan;* on n'a pas manqué, en effet, de recommander cette manière de procéder : Procédé absurde qui a pour résultat de ne pouvoir se faire comprendre des habitants ; il est certain que ceux-ci ne sauront ce qu'on leur demande en appelant *Raon*, *Ran* ou *Thaon*, *Than*. La première des conditions pour se faire comprendre est de prononcer comme les habitants de la région et non comme l'indiquent certains géographes... en chambre.

Mougeon, maire royal, prétend qu'à peu de distance de Raon, « sur une montagne on voit encore des vestiges d'un autel consacré à la déesse Vesta, ce qui se prouve par les inscriptions qui s'y voient encore. On croit en remarquer une en hébreu ou en grec. On prétend qu'il y avait là autrefois un temple dédié à cette déesse du feu et à Cérès, déesse des blés. »

De quelle montagne Mougeon veut-il parler? Serait-ce le Donon? C'est probable. En tous cas, il n'y a pas à insister devant des renseignements aussi vagues

Par contre, ce qui est certain, c'est la présence de voies romaines aux environs de Raon.

Une, remontant la vallée de la Meurthe et venue de Deneuvre, abandonnait — au dessous de Raon — cette vallée, pour se diriger vers l'Est, en arrière de la montagne de Beauregard, passer en une gorge dite « *Coryletum* ou *Colroy* à cause de la multitude des coudriers qui s'y voyaient » et de là, descendre, en suivant le ruisseau du Bambois, à Veseval, dans la vallée de la Plaine.

Aujourd'hui encore il existe, proche de cette gorge de *Colroy* une fontaine dite de *Conroye*, où les coudriers abondent (Cabasse).

L'autre voie, de Langres à Strasbourg, passant auprès de Rambervillers, au camp de Repy, descendait ensuite vers la Meurthe qu'elle traversait près de Saint-Blaise, puis s'engageait dans la vallée de la Plaine, où elle se joignait à la première.

A cette époque, Raon n'existait pas : toute la plaine à l'ouest et en aval de cette ville n'était qu'un impraticable marécage, aujourd'hui encore, la faible pente de la vallée, le détour très prononcé de la rivière entre Raon et Bertrichamp, ainsi que cela arrive pour les marais traversés par des rivières, semblent le prouver. De là, évidemment, le détour fait par la route.

Il faut rechercher l'origine du nom de Raon dans l'influence de la configuration du sol : « Dans ce pays de montagnes, dit D. Calmet, nous appelons *Rava* ou *Roua*, *Ravon* ou *Raon*, ou *Ravine* un confluent de deux ruisseaux, ou de deux rivières, ou d'un ruisseau et d'une rivière; ainsi nous disons *Ravon-sur-Plaine*, le village où le ruisseau du Donon se jette dans la rivière de Plaine; *La Petite-Ravon*, où le ruisseau de Moussey se jette dans le Rabodo; *Ravine*, le confluent du ruisseau de Ravine avec le Rabodo; *Ravon-l'Etape*, le confluent de la petite rivière de Plaine avec la Meurthe... ».

L'influence de la configuration du sol sur le nom du lieu est si manifeste, si naturelle qu'il est inutile de chercher toute autre origine à ce nom de *Raon*.

Il y eut donc un lieu appelé *Rua*, *Rava* qui, tout naturellement, donna son nom à une certaine surface, très bien délimitée par l'acte de fondation de Raon en 1279... « dei le rup de Molroy, einsi comme il chest (se jette) en Murt (Meurthe) jusquet let haute boune (borne) qui est entre le ban de Bertrichamp et de *Rauon*, et dei li ban de Celle contreuenant jusqu'au rup de Moleroy. Einsi comme les soiez des costes gettent eaue vers la riuere de Uisenaux (Vezeval) fors lis plaines les aux des monteignes ou qu'ils soient pour faire une neuue (neuve) uille (ville) a Rauon... ».

Le « *rup de Moleroy* », aujourd'hui le *Malnois* sert, comme au XIIIe siècle, de limite aux territoires de Raon et de Moyenmoutier; il se jette dans la Meurthe — rive droite — en amont de Raon.

La « *Haute-Boune* » la *Pierre-Borne* de nos jours était tout à la fois la limite entre Bertrichamp et Raon; entre les domaines de l'évêché de Metz et l'abbaye de Moyenmoutier; c'est actuellement la limite des départements des Vosges et de la Meurthe. On a attribué à cette borne une origine gauloise; M. Cabasse, si compétent pour tout ce qui concerne Raon, n'y voit absolument qu'une simple borne séparative. Enfin les limites de Raon et de Vezeval, dans la vallée de Celles, sont exactement les mêmes aujourd'hui que celles de la commune de Raon.

D'où vient ce nom de *l'Etape* donné à Raon?

Ce nom n'a pas été toujours joint à Raon et quoiqu'on en ait dit, une auberge au lieu de *Rua* ne suffit pas pour expliquer complètement cette qualification donnée à Raon : *Raon-l'Etape*.

Les lieux dits *Rua* ou *Rava* sont nombreux dans la région, il a donc fallu, par des épithètes diverses, les distinguer les

uns des autres : Raon-*sur-Plaine* ; Raon-*lez-Leau ; Petite-*Raon ; Raon-*l'Etape.*

« Je soupçonne, dit Dom Calmet, que ce surnom de *l'Etape* vient d'une *Tape* qui s'y établit et qui y attira les passants .. » : *Vendere vinum ad tappam* signifie, écrit Du Cange, « *Vendre du vin au détail* » ; c'est donc bien d'un cabaret qu'il s'agirait.

Quelques explications sur la situation topographique de Raon permettra peut-être d'arriver à une solution.

L'emplacement de la ville créée en 1279 était admirablement choisi : à la jonction des vallées de la Plaine et de la Meurthe, entre deux routes antiques qui, jusqu'aux chemins de fer, ont été très suivies pour les relations d'une portion de la Lorraine avec la riche Alsace ; ce lieu était aussi on ne peut mieux choisi, pour« mettre les passants à contribution ». C'était, dans toute l'acception du mot, un point forcé de passage : on passait à Raon pour aller ou revenir d'Alsace, par le Donon ; par le col de Saâles (via Salinaria) ; par Saint-Dié et le col du Bonhomme. Aussi dès le commencement du XIIe siècle, un voué de Moyenmoutier avait-il tenté de construire sur une hauteur qui domine Raon — la côte de Beauregard — un château qu'on ne lui permit pas d'achever. De Beauregard, on est le maître de l'accès par la vallée de la Plaine, par celle de la Meurthe, en amont aussi bien qu'en aval. Au bas de Beauregard se trouvait *Rua* et son auberge... Les ducs de Lorraine achevèrent le château, en même temps qu'ils fondaient Raon et l'entourèrent d'une forte enceinte. De tout temps les ducs de Lorraine, les rois de France ensuite, perçurent à Raon — *la tape de Raon* — des droits de passage sur les vins qui venaient d'Alsace ; d'autres connus sous le nom de *petit-passage* sur toutes marchandises la traversant. La maison où se payaient ces redevances portait le nom de *Tape de Raon* ; on trouve dans les chartes ces expressions bien caractéristiques : « A toucher à la *Tape de Raon*... Le gouverneur de la *Tape de*

Raon... » Evidemment *Tape* n'a d'autre sens que celui que nous attribuons au mot *Bureau*. On disait *Tape de Raon* comme nous disons, *Bureau des douanes*, *Bureau de la régie*. .

On perçut ces droits bien avant la fondation de Raon, sans doute à la maison de *Rua*, à la *Tape* ou *auberge de Rua...* Ce nom de *Tape* (1) sera resté à la maison où se soldaient ces redevances, et comme ce qui était sûrement le plus connu des commerçants et passants, devait être à Raon l'endroit où l'on devait payer des droits élevés et, en tout cas, vexatoires, on distingua Raon des autres localités de même nom en lui donnant une qualification qui rappelait que là on devait acquitter un droit de passage d'où *Raon-la-Tappe* ; *Raon-Latape* ; *Raon-l'Estappe ; Raon-l'Etape*.

Raon est placé sur la rive droite de la Meurthe et coupé en deux par la Plaine qui se jette dans la première en aval du pont qui relie la Neuveville à Raon. Il est dominé par la côte de Beauregard, haute de 443 mètres, tandis que Raon est à la cote 282 mètres. Au sommet se trouvait le château, aujourd'hui totalement démoli.

La ville avait son enceinte et trois portes : porte du grand faubourg (route de Saint-Dié) ; une autre à l'extrémité de la Rue-Grande (route de Lunéville) ; la troisième ouvrant sur le pont qui relie Raon à Laneuveville. On voit encore, en amont de la ville, la base d'une tour : *Tour Jenticotte*. De cette

---

(1) Ce surnom de l'*Etape* a exercé l'imagination de plus d'un auteur. Voici ce que dit *Louis Mougeon* à ce sujet : « Dom Calmet prétend que le surnom de l'Etape, que porte aujourd'hui Raon, vient d'un cabaret qui s'y établit dans les commencements, où les peuples faisaient leurs marchés qui, pour les conclure avec plus de sûreté, à ce qu'ils croyaient, frappaient leurs mains ensemble, comme cela se pratique à présent entre le petit peuple. Dans ces temps reculés, les écritures privées n'étaient pas encore en usage, cette action de frapper les mains rendait les marchés bien plus sûrs qu'aujourd'hui... » (V. Société philomatique, t. 9. *L. Mougeon, maire royal*, p. 96. G. Save).

tour la muraille longeait la Meurthe jusqu'à la rue de la Tour; là elle faisait un angle droit, et gagnait parallèlement à la rue de la Tour le canal du Moulin dont elle suivait, en faisant un nouvel angle vers l'est, la rive gauche. Puis, avant d'arriver à la rue Notre-Dame, elle s'infléchissait vers l'extrémité inférieure de la rue Jacques Melley ef de là rejoignait la tour *Jenticotte*.

L'église actuelle se trouve hors de l'enceinte, ainsi que le couvent des Cordeliers fondé au xve siècle. Le couvent se trouvait placé sur la rive gauche de l'ancien cours de la Plaine qui contournait la ville.

La porte du Grand-Faubourg est appelée quelquefois « *Porte du Dessus Raon* » ou porte du « *Grand-Faubourg allant à Saint-Diez* » Au point où l'enceinte abandonne la rive gauche de la Meurthe pour se diriger parallèlement à la rue de la Tour, se trouvait une tour qui servit de prison en 1765; il y en avait une autre à l'endroit où la muraille abandonne le canal du Moulin pour se diriger vers la rue Melley. Cette tour servait de prison en 1730. Dans diverses maisons, enfin, on a retrouvé des courtines.

La rue Jacques Melley s'appelait autrefois « *rue de la Varrière* » ou de la Verrerie, parce que là fut établie, au xve siècle, une verrerie.

Une saison de terres, sise au « derrière la côte du château », appelée *Maladrée*, laisse supposer qu'il y avait là un lieu de refuge pour les lépreux.

Raon avait deux seigneurs : les ducs de Lorraine et les abbés de Moyenmoutier; il y avait un maire commun dit *maire de justice*. (1)

---

(1) BIBLIOGRAPHIE. — *Dom Calmet*, Notice de la Lorraine, mot Raon-l'Etape. — *Gravier*, Histoire de Saint-Dié. — *Cabasse*, Notes historiques et topographiques sur la commune de Raon-l'Etape (*Soc. d'émul. des Vosges*, 1877, p. 327 et suiv) — *Cabasse*, Quelques documents relatifs aux anciennes fortifications de Raon-l'Etape. (*Soc. phil. de Saint-Dié*, t. II, p. 54 et suiv.) — *G. Save*, Un conflit municipal à Raon en 1785; Louis Mougeon, maire royal. (*Soc. phil. de Saint-Dié*, t. IX, p. 77 et suiv.) — *Lepage et Charton*, Statistique du département des Vosges. — *L. Louis*, Le département des Vosges, t. VII.

Bailliage de Nancy, prévôté de Saint-Dié (1594); Bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié et chef-lieu de canton (1790).

Raon-sur-Plaine. — Même étymologie que pour Raon-l'Etape. Situé au confluent d'un petit ruisseau et de la Plaine, est le dernier village des Vosges situé sur la route de Raon au Donon et au pied de cette montagne; en face, sur l'autre rive (droite) de la Plaine, mais dans le département de la Meurthe, un autre village du même nom : *Raon-les-Leau,* aussi placé à la jonction de deux cours d'eau.

Au niveau de ces deux villages, la vallée de la Plaine présente un renflement, bien plus marqué sur la rive gauche de la rivière.

Faisait partie en entier du comté de Salm (1598); puis de la principauté (1751); ban de Plaine, val d'Allarmont, district de Senones, canton d'Allarmont (1793).

Raves. — *Rayves* (1329); « et lou Bruel de *Rave* ». Placé au-dessous du confluent de la *Morte* et du *Blanc-ruisseau,* il doit son nom à la même influence que *Raon, Ravine : Rua, Rava* signifiant un confluent de ruisseaux ou rivières. (Voir Raon–l'Etape.)

Raves est à l'entrée de cette populeuse vallée de la *Morte;* d'abord large et bien délimitée par des pentes fort raides, elle présente un élargissement notable à Laveline, où arrivent les affluents qui ont fait donner son nom (*Aquilinæ*) à ce village. De ce dernier, la vallée se rétrécit; mais c'est une succession de hameaux : Verpellière, La Croix-aux Mines, Le Chipal.

Raves formait une seigneurie. Il dépendait du ban d'Hurbache.

Ginfosse, aujourd'hui hameau de *Raves,* était, au siècle dernier, le chef-lieu de la mairie « avec Raves en partie ». *Gehinfosse,* en 1594, faisait aussi partie du ban d'Hurbache.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage

de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saini-Dié, canton de Bertrimoutier.

Remomeix. — *Remoni-Meix; Remontmeix* (1312); *Remonmay* (1390); *Romomey* (1594).

Meix est le *Mansus, Mansum;* la terre de *Remon* ou *Ramon* ou plutôt *Remy*.

Situé sur la Fave et la route de Saint-Dié à Saâles, dépendait de Sainte-Marguerite : *Romomey* (1594), ainsi que la *Voivresse* (Voivrelle) et le *Faing-Messire-Thiéry* (Faing-Thierry), qui aujourd'hui font partie de la commune de Remomeix.

En 1789, *Remomeix* appartenait à la mairie de Sainte-Marguerite ainsi que le *Faing-Thierry* et la *Voivrelle*, ses écarts.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier.

Robache. — Aujourd'hui de la commune de Saint-Dié. Faisait partie du *Ban-Sainct-Diey* et formait au siècle dernier une mairie composée de *Robache*, *Gratain* et *les Raids*.

Rauro-baccio (664); *Rauro-bach*; *Robach* (xe siècle); *Robech* (1293); « desoure *Robech* ou rui (1316); *Roubatch* (1339); *Roibaiche* (1345).

On fait dériver ce nom de l'allemand *Rothen-bach*, rouge-ruisseau. Je dirai, avec M. Pfister, que bon nombre de ces terminaisons en *ach* ne viennent pas de l'allemand *bach*, et que le *b* appartient au radical ; la terminaison *ach* ou *ac* vient du celtique *acus*, c'est la même désinence qui a formé ces noms de lieux si fréquents en France en *ac*, en *ec*, en *é* et en *y*.

Ce serait donc *Rob-acus* qu'il faudrait admetttre. Cette manière d'interpréter l'origine de ce nom est d'autant plus admissible que Robache est une très ancienne localité, sûrement habitée à l'époque gallo-romaine, et peut-être pendant la pé-

riode gauloise, et dont le nom était formé à l'arrivée de saint Dié.

Or, ce n'est pas à ce moment qu'il faut chercher des étymologies allemandes. Du reste on ne saurait trop s'élever contre cette manie de donner à nos noms de lieux des origines germaines.

Rob et *Romb*, que l'on retrouve dans la vallée de Sainte-Marie (les Trois *Rombach*), semblent provenir de la même origine. Etait-ce des noms de personne ? on ne le peut affirmer; mais à coup sûr ils n'ont rien d'allemand.

Robache est situé dans une petite vallée partant du col des *Raids de Robache*, limité à l'Est par Ormont et à l'Ouest par la *Bure*. Le Robache prend sa source sur le versant occidental d'Ormont, au-dessus de la maison forestière des *Molières*, lieu où l'on a trouvé des restes de *tombelles* (le vieux *moté*) qui nous montrent qu'il y eut, en cet endroit, une population à l'époque préhistorique. De la période gallo-romaine, les vestiges sont nombreux : des pièces de monnaie, en si grande quantité, que naguère les enfants allaient les recueillir dans le ruisseau (Gravier et Save); des fragments de sculptures.

Au xe siècle, *Robache* figure avec Taintrux dans l'état des revenus de la collégiale de Saint-Dié. On trouve dans cette pièce le nom de *Warcosole*, qui est aujourd'hui *Varcosé*, en partie sur les finages de Saint-Dié et Robache.

Lieux dits: A *la Croix;* à *la Goutte;* à *la Mairs;* à *Bouxon* (1329); scierie de *la Goutte* (1765).

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié; bailliage de Saint-Dié (1698-1751); district et canton de Saint-Dié (1790).

Saint-Dié. — Quand on étudie la topographie d'une région, il est de ces points qui frappent par leur situation et semblent tout indiqués pour l'établissement d'un groupe de population.

L'emplacement occupé par la ville de Saint-Dié est de ceux-là : La Meurthe et la Fave, en se joignant, forment, à trois

kilomètres en amont de Saint-Dié, une magnifique vallée dont la largeur moyenne dépasse deux kilomètres ; mais, arrivée au niveau de la ville, elle se rétrécit brusquement et sa largeur tombe à 600 mètres à peine. Il y a là, en effet, un étranglement formé au Sud par les dernières pentes de Saint-Martin et Foucharupt et, au Nord, par un contrefort avancé, débordant dans la vallée, où il fait saillie — le mamelon de *Juncturæ* constituant un véritable observatoire d'où l'on peut surveiller, en amont et en aval, la vallée. De plus, exposé en plein midi, à l'entrée des deux belles vallées de la Fave et de la Haute-Meurthe dont il défend pour ainsi dire l'accès, protégé lui-même par deux rivières qui venaient mêler leurs eaux à ses pieds ; il était tout indiqué pour l'établissement d'un groupe de population. C'est, en effet, sur ce mamelon — dernier éperon du massif d'Ormont — que Saint-Dié prit naissance ; longtemps il lui servit de citadelle pendant qu'il se développait à ses pieds.

Aussi bien, ce lieu était trop bien placé pour qu'il ne fut pas habité pendant la période gallo-romaine : des vestiges incontestables le démontrent de façon péremptoire. Mais il n'y eut pas là de véritable agglomération, la population trop clairsemée de la région ne le permit pas.

Ce fut bien des siècles après qu'il se forma une véritable agglomération, une cité.

« Basilicas intra eremi secretum locum nuncupante *Galileæ* quod prius *Juncturas* vocabatur supta flumen *Murtæ* et *Raurobacco* » (678)... Hoc est monasteriolo aliquo qui nuncupantur a *Sancto Deodato* intra Vosago Sylva (769)... *Sancti Deodati* (870)... ecclesia *beati Deodati* in *Galilea* sitam (1094)... Vallis Galilæ quæ *vulgo vallis sancti Deodati nominatur*... (1114).

Saincl Die (1284) ; *Sainct Dyet* en accroissance de leur fiez (1285)... *Saint Dieæ* (1297)... *Saint Dyei* (1298). *Saint Diey* (1458)... *Saint Dhié* (xvi[e] siècle)... *Saint-Diez* (1789).

Deux voies romaines (Deneuvre à Colmar et Rambervillers à Saint-Dié) se joignaient au lieu où fut créé la ville de Saint-Dié. Un marché — forum — était établi sur la rive gauche de la Meurthe Des médailles et monnaies (depuis Trajan jusque Decius), une muraille, des poteries, démontrent de façon indiscutable la présence d'un établissement gallo-romain. C'est près du Forum que Saint-Dié établit sa première cellule — Saint-Martin. — Plus tard, de son vivant, ou après sa mort, il fallut abandonner ce lieu humide et exposé au nord.

Sur l'autre rive de la Meurthe et en face, en un lieu dit *Juncturæ*, il y avait aussi un noyau de population établi sur un mamelon presque isolé, très bien délimité au midi par les falaises au pied desquelles se trouve la rue Saint-Charles (autrefois de la Rochatte) ; à l'ouest par d'autres pentes dominant la rue du Nord ; au nord, par l'impasse du Beaujardin ; à l'est, ce mamelon était dominé par une autre colline — *le Mont* — où se trouvent aujourd'hui les jardins de l'évêché ; mais il n'était relié au *Mont* que par un étroit passage limité au nord par le fond de l'impasse du Beaujardin et au sud par une ravine — comblée aujourd'hui — qui se dirigeait vers la rue Saint-Charles. C'est sur ce mamelon que Saint-Dié éleva ses premières constructions : « basilicas construxit ubi monachos et peregrinos collocavit ». Deux églises y furent établies : la première dédiée à Notre-Dame ; l'autre à Saint-Maurice et plus tard à saint Dié lui-même quand il fut canonisé.

A cette époque (VIIe siècle), la Meurthe ne suivait pas tout à fait son cours actuel ; elle coulait au pied des falaises de *Tinfer* ou *Tinfia*, *Gratain*, des escarpements qui dominent la rue Saint-Charles et la rue Haute ; elle recevait le Robache, au pied même du coteau de *Juncturæ*, dont le lit occupait l'emplacement de la rue du Nord ; il se jetait dans la Meurthe au pied du grand escalier de la cathédrale. C'est la jonction de ces deux cours d'eau qui avait donné ce nom de *Juncturæ* au coteau que tous deux délimitaient au midi et à l'ouest.

M. Edouard Ferry indique de façon suivante les divers déplacements de la Meurthe :

C'est le monastère qui, une fois installé à *Juncturæ*, dut pour se donner de la place, rejeter plus au Midi le cours des eaux : on prit les eaux en amont et à l'Est des jardins de l'évèché pour les faire passer derrière les maisons Fouilhouze, Albert Ferry, à l'entrée de la rue Cachée sur l'emplacement de l'ancien collège; dans les jardins de la Colombière et continuer son cours primitif. Ce serait donc au VIIIe siècle que cette première déviation aurait été faite.

La seconde dut coïncider avec la création de la ville de Saint-Dié (1140). Il fallait, en effet, agrandir l'espace nécessaire pour la ville projetée : la Meurthe fut prise en amont des grands moulins, passa par les rues de l'Orient, Dauphine, Stanislas; au niveau de la sous-préfecture elle s'infléchissait pour se diriger vers le collège et la scierie Bertrand et joindre le cours primitif. Nous verrons plus loin que cette déviation fut conservée et servit — en partie — de limites entre la ville ducale et celle du chapitre. La troisième déviation, est celle que nous voyons aujourd'hui, ce qui dispense de toute description ; elle dut se faire à l'époque de la reconstruction de la ville incendiée (1155 et 1203).

Jusqu'en l'année 1140, il n'y avait, sur la rive droite, que le chapitre; sur l'autre était le Forum, marché très fréquenté — qui se tenait le mardi, comme de nos jours — dont l'importance allait grandissant et qui dépendait des ducs de Lorraine.

Le chapitre, pour arrêter ce développement, créa une ville sur la rive droite, les habitants du Forum, eux-mêmes, passèrent la rivière, et la ville nouvelle prit si rapidement un tel développement, que le Forum abandonné ne resta plus qu'un lieu agricole et le marché avait suivi la population et s'était établi sur la rive droite. En 1155, la ville fut incendiée totalement; le chapitre entreprit de la rebâtir; les ducs de Lorraine lui firent donation du Forum : « Quos ego contuli et concessi

in perpetuum ecclesiæ beati Deodati, *vicum ultra pontem* quem possidebam in banno sancto deodati cum mansionariis » (1216). De leur côté, les chanoines autorisèrent les souverains Lorrains à bâtir cinquante maisons qui seraient habitées par leurs sujets (1212). On conçoit qu'il fallut donner à la ville un plus grand espace. C'est évidemment pour cela que la Meurthe fut rejetée au cours qu'elle occupe actuellement.

A cette époque (XIIe siècle), le chapitre formait une véritable citadelle, entourée de hautes murailles, et comprenant les deux églises et le cloître, les maisons habitées par les chanoines, l'emplacement occupé de nos jours par la place du Parvis, l'évêché, une partie de ses jardins. Au point culminant — le Mont — se trouvait la *tour Mathiate*. La rue du Nord était, à cette époque, le lit du Robache qui servait de fossé.

Cette enceinte fortifiée dominait la ville, on cessa de l'entretenir lorsque la cité fut entourée à son tour d'une muraille continue (fin du XIIIe siècle). C'est à cette époque aussi que les chanoines commencèrent à ne plus habiter dans leur forteresse et qu'ils se bâtirent, aux environs de leurs églises, des maisons particulières.

Un plan de Saint-Dié (1739) montre une enceinte à forme allongée, dans le sens de la Grande-Rue, avec trois portes : *Grande-Porte* ou *du Beffroy*, *Porte-Vian*, porte *de la Rochatte;* cinq tours : *Tripol*, *Matroff*, deux sans nom et la tour du *Grand-Prevot* ou *Mathiate* qui servait de prison « pour punir les curés et chapellains ou autres dudit val quand ils faillent ».

Ces murailles étaient entourées de fossés qui, au XVIIIe siècle, avaient été mis, pour la plupart, en culture.

En entrant en ville par la *Grande-Porte*, c'est-à-dire par le *pont du faubourg Saint-Martin*, on voyait devant soi, une large rue — bien plus large qu'aujourd'hui — à forme irrégulière, bordée de maisons à arcades de bois, soutenues par des piliers en pierres, comme on en voit encore place des Vos-

ges (1) C'est là que se tenait le marché transporté de l'antique Forum sur la rive droite de la Meurthe. Au milieu de la Grande-Rue, se trouvait un caniveau dans lequel coulaient les eaux du trop-plein des fontaines — *le ruisseau des fontaines* — et qui servait de limite entre la ville ducale et celle du chapitre : à l'est du ruisseau des fontaines, c'était la « *rue Soub Chapitre* »; à l'ouest, la « *rue du Domaine de S. A. R.* ». Au milieu, dans le sens de sa largeur, la Grande-Rue était coupée par un canal — la deuxième dérivation de la Meurthe, vers 1140, qui avait été régularisée et rétrécie — qui venue par les rues d'Orient et Dauphine, traversait la Grande-Rue; là, en amont de l'hôtel de ville actuel, — au milieu de la rue — existait *un gué* pour les voitures et une passerelle pour les piétons (voir le croquis ci-contre); puis, ce canal gagnait, en coupant en biais, la future rue Stanislas, la place du même nom, qu'elle traversait en diagonale, contournait au midi l'emplacement occupé, de nos jours, par le tribunal et la sous-préfecture, coupait les terrains où a été bâti le collège, faisait un coude vers le N.-O., traversait une seconde fois la future rue Stanislas et allait joindre la Meurthe

Le couvent des capucins, construit sur l'emplacement de l'ancien château, était placé sur la rive droite de ce canal, une partie de l'enclos débordait sur la rive gauche.

La ville ducale comprenait le côté ouest de la Grande-Rue et allait, pour la portion correspondante, jusqu'aux fortifications. Parallèlement à celles-ci, et en dehors, se trouvait un grand chemin, qui termine la « haute justice de son altesse ».

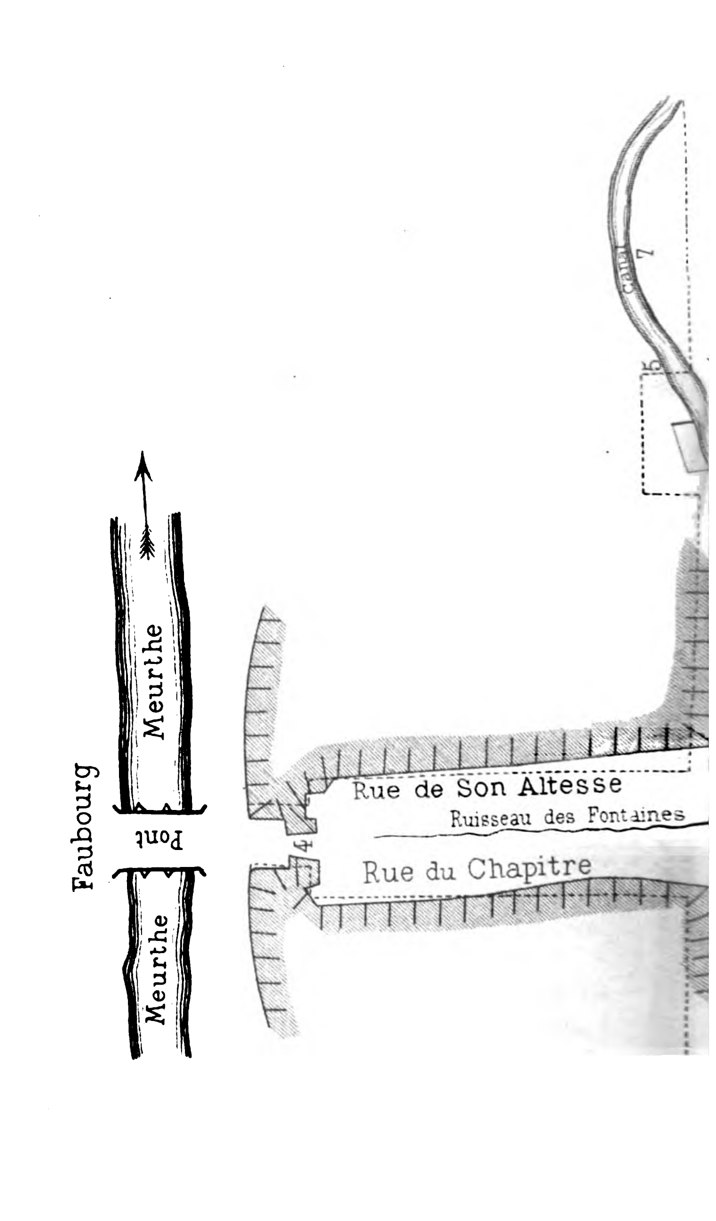
A l'extrémité nord de la Grande-Rue, se trouvaient les églises, les maisons canoniales, formant une véritable ville à part, qui autrefois avait été fortifiée, ainsi qu'il a été dit.

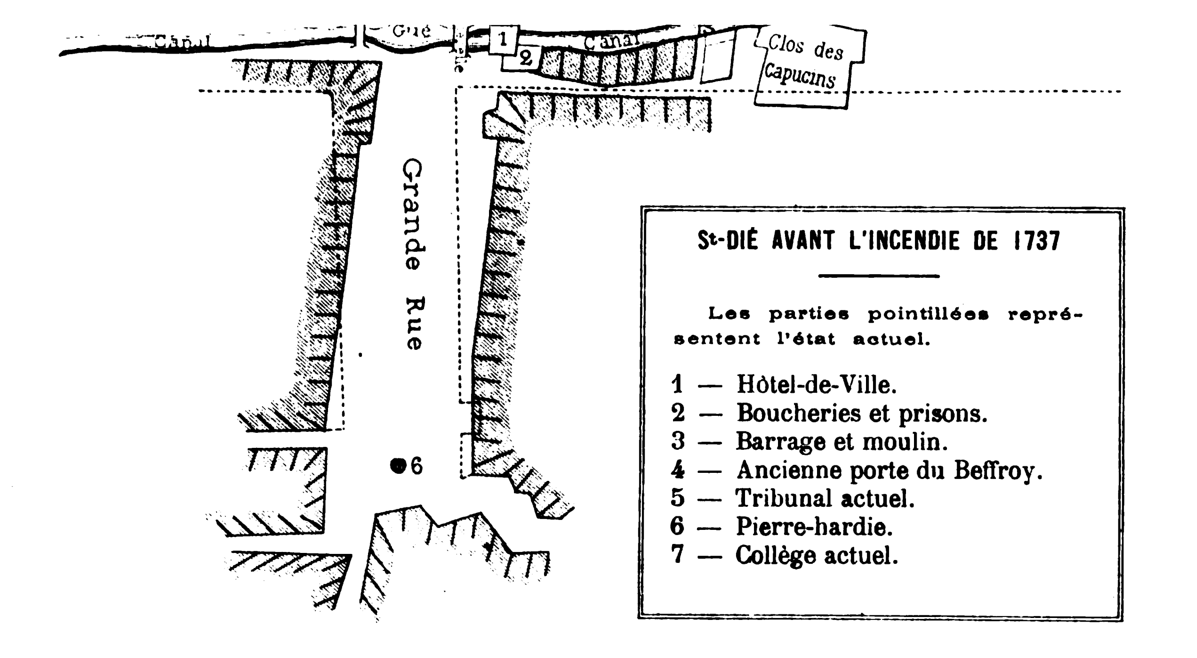
Saint-Dié se trouvait divisé en trois parties :

1° Ville religieuse avec les églises et les maisons canoniales.

---

(1) Devenue aujourd'hui *place Jules Ferry*.


Faubourg
Meurthe
Pont
Meurthe
4
Rue de Son Altesse
Ruisseau des Fontaines
Rue du Chapitre
5
Canal
7


Canal
Gué
1
2
Clos des Capucins
Grande Rue
6
St-DIÉ AVANT L'INCENDIE DE 1737
Les parties pointillées représentent l'état actuel.
1 — Hôtel-de-Ville.
2 — Boucheries et prisons.
3 — Barrage et moulin.
4 — Ancienne porte du Beffroy.
5 — Tribunal actuel.
6 — Pierre-hardie.
7 — Collège actuel.

2° Maisons « soub chapitre », sur la rive Est du ruisseau des Fontaines : *au chapitre.*

3° Maisons de « la rue du Domaine de S A. », avec le couvent des capucins : *aux ducs de Lorraine.*

Quand Saint-Dié fut incendié (XIIe siècle), les chanoines, pour arriver à reconstruire plus rapidement leur ville, autorisèrent le duc Lorrain Ferry à bâtir cinquante maisons qui seraient occupées par ses propres sujets. C'est ainsi que les ducs devinrent souverains d'une portion de la ville de Saint-Dié.

En 1757 (27 juillet), un incendie détruisit cent seize maisons, la Grande-Rue fut anéantie. La ville fut rebâtie sur le modèle où nous la voyons de nos jours (1).

Le canal traversant la ville faisait mouvoir — en amont de la Grande-Rue — une papeterie : cession d'un pré à « Jean Wisse, bourgeois de Saint-Diey », au lieu dit : « *Desoure des Mexes du Breu...* pour y etabler *une papierlerie* » (1483); un battant ou foulon pour les étoffes de laine et un moulin : « *Moulin de la Cour Monseigneur li Duc* » (1483) (celui-là en aval de la Grande-Rue). Il y avait d'autres moulins appartenant au chapitre : « *en la rue la darière vers le* molin *dessoubs messeigneurs du chapitre* ». « *Boquel molin* » (1316);... « *Framoulin (quod vulgo frarosmolins dicitur)* (1170)... « *en la rue allant vers le molin de l'escoullaitre* »... (1460).

« *Porte Venian* » (1323) (Porte *Viant*)... « *derrière la Porte de la Ronchette...* » (Rochatte).

« *Rue des Chanoines* (1311). « *Cunchiée rue* (1323)... *en la Quaschié rue* (1381)... *en la Coinchiée rue près la*

---

(1) BIBLIOGRAPHIE. — *Gravier*, Histoire de Saint-Dié. — *Dom Calmet*, Notice de la Lorraine. — *Edouard Ferry*, Jointures; fragment d'une étude sur ce nom ancien du territoire de Saint-Dié (*Soc. phil.*, t. XV). — *G. Save*, La citadelle de Saint-Dié (*Soc. phil.*, t. VII). — *G. Save*. L'église de Saint-Dié (*Soc. phil.*, t. VIII). — *De Chanteau*, Notes pour servir à l'histoire du chapitre de Saint-Dié avec un plan topographique de la ville de Saint-Dié en 1789 (*Soc. Emul.*, t. XV, 1875).



porte Vian (1457)... suz la chaminée dairriers de lai maison seant en lai rue de *Seint Diei* (1310)... *en la rue dou Posteul* (puits) *Lorion* (1355)... *en la rue monseigneur li duc... rue Monsignour... en la rue con dit a la loie* (1382)... *en la rue Jacquemin leu pury* (1419)... *en la rue con dit devant le Moustier* (1450)... *en la grant rue de Chapittre* (1439)... *Ruelle de la Pouxerie... A Saint-Dyei en la rue de fuer la Fermetei* (1291)... Maison sise « *ais paires defuer la Cloeson* (1312)... Maison sise « *devant les degrées qui sont dessoub le Tillat* (Tilleul) *qui est en la Semettère Sainct Dyey* » (1414)... *Defuer lou poisteul* (puits) *Lorion* (1350)...

« *Au vieux marché* » (1350)... *au viel marché* en la *haulte rue* (1500)... *au vieux marché* en la rue ancienne dicte la *rue Jean Mareschal* (1540)... L'église Monsieur Saint-Martin du *Vieil Marché* (1580)... Aux faubourgs de ladicte ville de Sainct Diey dit au vies marchez (1482)...

Environs; *rive gauche : Menantie, Menandie* (1186)... *Hallieule, Haillieule* (1186)... *Allol* (1227)... Quœ sunt desoure la *Maison Hulvillue* lou paxour (1785)... la maison *Huellue, Huwellue* (1285)... *Fouxaruz* (1518)... Une fauchée de pré sis « *ai Chempelz* con dist ai la *Chenal* (1309) ... Métairie de la *Schenault* (1511)... (La Chenal).

... Prés sis « au *Bichay* et à *Moyenprée* (1294)...

Bugnon dit que Saint-Dié « est considéré sous deux aspects, sous le chapitre et sous le domaine avec quatre censes : les *Moitresses*, les *Tièges* (Tiges), le *Bihay* et le *Chenal* et deux hermittages, l'un appelé la *Magdelaine* et l'autre *Saint-Roch...* » « ... cui ab occidente iniminet clarus mons et *Quemberg* in cujus sinu quem murtha affluit » ... Si planta (Saint-Dié) proche le *Comberest* (Cambert) où il bâtit un oratoire en l'honneur de Saint-Martin (xvie siècle)... es mez morant près *du viez marchieg* »...

Rive droite : — ... « la sente desoure du *Coste des*

Vignes allant à Robache (1527)... en la *crouée* darière la *tour du Mont* (tour Mathiate)... *Champ des oyes... ez paires derrier Saint-Diey* .. A la *Colombière* (1400)... dessous le *hault du Cours* (1400)... *au grant breu... lou wey dessous* lou *grant pret Sain Dyei* (1310)... a *Purgatoire* (1566)... *Warcouxey* (1620). . *Es pierres du Feyn* (1620)... *à la Chanterie* (1620) ..

« *Gratyn* (1343)... *Graptain* (1317)... à l'angle de *Gratain* (1343)... dessous la *roche de Taillefer* (1459) (Tinfer)... pré *a l'Enclozel* (finage de Gratain)... vanne sur la Meurthe au lieudit *Stepha* (1454)... ».

Ascensement d'un terrain en « nature de vigne en la montagne de *Urtimont* » (1566).

« *Jalley le Vieil*, cy-devant hermite en la chapelle d'*Ortimont* (1528)... dessoure la *Fosse Bichet*, dessous la *fonteinne Messire Gerard Wichardey en Urtymont* (1437)... Seu, est alii volunt *Aureum-Montem*... Nam ad orientalem plagam *Urimontem... Hurino-Monte* (661)... *Huremont*, *Urimont*, *Horemont*, *Ormont*.... Grangiam supra dicta *Fossa* constructa (1172)... in *Fossa* quæ est in valle sancti Deodati (1172)... (1)

(1) En l'année 1330 la duchesse Isabelle de Lorraine d'Autriche, construisit un château sur la portion de la ville qui relevait du domaine ducal. Ce château fut démoli au XVIIe siècle et remplacé par un couvent de Capucins.

Les ducs lorrains permirent aux Juifs d'habiter dans la partie qui leur appartenait. Ils eurent un quartier à eux et devinrent fort nombreux.

Il y avait trois léproseries : *Rouge-Pierre*, *La Chenal* et *Charemont*.

Cette situation d'une ville relevant de deux juridictions provoquait des conflits incessants : Le duc de Lorraine ayant permis de danser dans la portion de la grande rue qui lui appartenait — *rue de Son Altesse* — les sujets du chapitre voulurent en faire autant de leur côté — *rue du Chapitre*. — « Ce que voyant, le prévôt ne voulant faire tort au droit de S. A. alla enfoncer le tambour et les contraignit à cesser leur danse... » Une autre fois, les sujets du chapitre « ayant attiré les jeux devant leurs maisons », le même prévôt fit

Saint-Dié était le siège d'une prévôté dépendant du bailliage de Nancy (1594) et le chef-lieu d'un ban dont relevaient : « *Le Viller*, *Mazellois* (Marzelay), *La Poucherée* (Pècherie) et Robache.

Thierry Alix définit ainsi Saint Dié : « Saint-Diey, ville, chasteau, église collégiatte (collégiale) insigne » (1594).

Il y fut créé un *siège bailliager* en 1698 ; *bailliage* en 1751 et *présidial* en 1772.

Il y avait pour le souverain une *prévoté bailliagère* seigneuriale.

Le Chapitre avait la *prévôté de la Pierre-Hardie*, très ancienne, à laquelle furent jointes (1725) toutes les autres justices appartenant au chapitre dans le val de Saint-Dié.

Chef-lieu d'un district et d'un canton (1790) ; Saint-Dié, à la Révolution, prit le nom d'*Ormont*.

SAINT-JEAN-D'ORMONT. — *Sanctus Joannes de Hurimonte ; Hurino-Monte* (662) ; *Hurinero-Monte* (949).

Localité habitée dans la période gallo-romaine, ainsi que le prouvent des ruines retrouvées.

Placée au pied du versant nord de la montagne d'Ormont, dans la vallée de l'Hurbache, tout près de sa source, la « *Fontana Hurinega* » de la donation de Childéric (661) ; Saint-Jean-d'Ormont aurait reçu une colonie agricole du monastère de Saint-Dié.

Saint-Jean-d'Ormont dépendait du ban d'Hurbache (1594), il en relevait encore en 1789.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage

---

renverser par ses sergents les tables des joueurs et saisir les enjeux... (Bibl. nat. *Coll. lorraine*. Manusc. 500, p. 148 et suiv.)

Les fortifications étaient entretenues au moyen d'un impôt, connu en Lorraine sous le nom de *Tonneu* (*Tonlieu, Teloneum*). (De Chanteau.)

Primitivement l'hôpital était établi au faubourg ; on peut en voir les restes dans une maison sise au faubourg d'Alsace.

On trouve des restes du couvent des Capucins dans la maison Janesson.

de Saint-Dié (1698) ; district de Saint-Dié, canton de la Voivre (1790).

Saint-Léonard. — *Saint-Lynard* (1298) ; de *Saint-Lienard* derai (derrière) la montengne de Chièvremont par *Saint-Liénard* (1318) ; et soubs le tiltre de Saint-Pierre et *Saint-Lyenard* qu'est la douxiesme cellule dont le village où elle est située a prins dénomination, oultre lequel y respondent, *Gyrompaire, Sarrux* et *Vanémont.* » (Ruyr.)

Saint-Léonard dépendait de la mairie de Meurthe, qui appartenait au chapitre, ainsi que *Vannemont, Scaruz* (Sarupt) et *Girompaire.* Il relevait également du ban de *Sardey* (commune de la Croix-aux-Mines).

En 1789, Saint-Léonard était un chef-lieu de mairie composé ainsi : « partie de *Saint-Léonard,* où il y a une église annexe ; de *Girompaire* en partie ; de *Sarupt* ; de partie de *Moncel* et *Contramoulin* et de *Vanémont* « village mi-partie avec le bailliage de Bruyères ».

Construit dans la vallée de la Meurthe, sur la rive gauche, son territoire est très étendu à l'Ouest et a pour limite, de ce côté, le faîte de séparation de la Meurthe et du Neuné (bassin de la Moselle).

Sarrui (1298) ; *Sarru* (1513) ; *Sarrux* (1587) ; *Sarupt* (1678). Lieuxdits de Sarupt : En *Renalmont,* en *Froubetcharupt ;* en *Ardeipré* (1369).

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, chef-lieu de canton (1790).

Sainte-Marguerite. — *Saincte-Margarie* (1172) ; et tout lou fié que li granies de *Saincte-Merguerie* (1285) ; *Saincte-Merguerie.*

Ancien village, ainsi que le prouve son église. La voie romaine de Saint-Dié à Colmar passait sur son terrritoire ; ce qui permet de supposer qu'il y eut là un noyau de population à l'époque gallo romaine.

Une « cellule érigée à l'invocation de sainte Marguerite, sise encor sur le coulant de la Murthe environ mil pas au-dessus du monastère des Joinctures, à laquelle répondent le village joignant appelé de son nom, *Saincte-Maguerie*, *Le Fain*, *Remeymont*, *Fouchifaug* (Fouchifol), *Remomeix*, *Aymon* (Nayemont) et les *Fosses*. Vray est que sont environ 362 ans que les habitants desdits lieux de *Remomeix* et des *Fosses* demandèrent d'avoir une église dédiée à saint Laurent et bastie à leurs frais, qui sert d'annexe à la susdite et est sise sur la rivière de Fave peu plus hault qu'en son embouchure dans la Meurthe » (Ruyr). Il s'agit de l'église de Remomeix « où est une église annexe » de la paroisse de Sainte-Marguerite.

Sainte-Marguerite est située sur la rive droite de la Meurthe.

Il y avait deux seigneuries à Sainte-Marguerite, l'une au chapitre; l'autre, appelée *Terre Faulquée ou du Jardin*.

Il dépendait du *ban d'Anoul* et était chef-lieu d'une mairie « sçavoir : *Saincte Marguerie, le Fain messire Thierry; la Voyvresse* (Voivrelle); *Romomey; la Terre Faulquet; la Cachée rue; Hallieure; la Grande-Fosse* (1594).

Bugnon indique deux censes appartenant à cette commune : *Le Preel* et *Bozé*.

En 1789, cette mairie comprenait : *Sainte-Marguerite*, en partie communauté d'Anould; le *Faing-dessous;* le *Faing-dessus; Remomeix;* le *Faing-Thierry* et la *Voivrelle*.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de Bertrimoutier (1790). S'appela *Meurthe et Fave* à la Révolution.

SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE — Communauté composée d'un certain nombre de hameaux et qui doit son nom à une église dédiée à saint Michel et bâtie sur un monticule (rive gauche de la Meurthe). Ce monticule figure sous le nom de

Bellus-Mons dans la donation de l'impératrice Richarde (IXe siècle).

En 1594, l'église n'existait pas, l'on ne rencontre pas le nom de Saint-Michel, mais on retrouve les localités qui composent cette commune : *Brechymont* (Brehimont); *Herbauville* (Herbaville); *Saulceray* (Sauceray), toutes du ban d'Etival.

C'est à Sauceray que l'on trouve des sources salées.

A l'extrémité S.-O. du territoire de Saint-Michel se trouve une montagne où l'on a découvert des vestiges de camp Gaulois. Cette montagne est le *Grand-Jumeau*, l'autre *Jumeau* appartient à la commune de Nompatelize. Entre les deux jumeaux passait la voie romaine de Rambervillers à Saint-Dié.

En 1789, Saint-Michel faisait partie du haut-ban d'Etival et formait lui-même un ban composé de *Brehimont*, la *Vacherie*, où il y a une église annexe (celle de Saint-Michel); *Herbaville* et *Sauceray*.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint Dié, canton d'Etival (1790) : reprit à la Révolution le vieux nom de *Belmont*.

SAINT-REMY. — Dominé comme Etival par la *côte de Repy* où se trouvait un camp romain; sur la limite de son territoire avec celui de Saint-Benoît, est *Warin-Châtel*, où existe une enceinte gauloise. Il y a donc là des restes d'une occupation ancienne et par conséquent il y eut une population.

Le territoire de Saint-Remy aurait appartenu, au VIe siècle, à l'évêché de Reims, occupé par saint Remy. Celui-ci y établit des colonies agricoles et tout naturellement une église; ce serait, là, le début du christianisme dans le val de Saint-Dié. En tous cas, les historiens, le moine de Senones Richer, entre autres, reconnaissent que la région d'Etival et Saint-Remy était déjà habitée quand le fondateur de Senones, Gondebert, arriva dans le val de Senones. Le nom de Saint-Remy, donné à cette région, rappellerait le souvenir du fameux évêque de Reims.

L'abbé d'Etival était le seigneur de Saint-Remy.

Ce village est situé sur un terrain dont la pente, se dirigeant vers l'est, est limitée par le ruisseau du Valdange et qui s'étend à l'ouest jusqu'à la lisière de la forêt qui couvre tout le faîte de séparation entre Meurthe et Mortagne. C'est ce territoire qui figure dans la donation de l'impératrice Richarde (ix[e] siècle) sous cette phrase : « totam terram cum pratis *inter duos rivulos d'Aspertole* ». C'est la région entre la *Valdange* et la *Chipotte*.

Saint-Remy dépendait du ban d'Etival (1594). En 1789, il relevait du bas ban d'Etival : « Saint-Remy, où est une église paroissiale ».

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton d'Etival (1790).

SAINT-STAIL. — Ce nom de *Saint-Stail* est la transformation du nom *d'Etienne; Stephanus*, si bien que ces noms de village : Saint-Etienne, Domptail, Saint-Etienne, ont tous les trois le même sens (Bugnon : *Saint-Staille* ou *Saint-Etienne*).

Placé près des sources du ruisseau *La Rochère*, dans un vallon étroit, profond, ce village (555 mètres d'altitude) forma, avec Grandrupt, une seule mairie qui appartenait à la principauté de Salm. Au partage de 1598, moitié appartint au comté, le reste à la principauté de Salm; il devint, en entier, possession de cette dernière en 1751.

District de Senones, canton du Puid (1793)

SAULCY-SUR-MEURTHE. — ... « et tout ce qu'il avait à *Saucis* ou ban (1284)... ban de *Saucis* (1317); *Saucyx* (1402); *Sacy* (xv[e] siècle); *Saulcy*.

Nom qui reconnaît l'influence forestière : *Salicetum*, lieu où il y a des saules.

Ce lieu formait trois seigneuries : celle de *Saulcy* qui appartint un moment aux seigneurs de Ribeaupierre (Ribeauvillé);

celle du *Chesnoy*, chapitre de Saint-Dié ; enfin, la seigneurie de la *Varde de Saulcy*.

Saulcy est situé sur la rive droite de la Meurthe ; son territoire s'étend sur la gauche jusqu'à la portion sud du massif de Cambert : « Anciennement, Pastoral de la cure de Saulcy 1677), cette cure consistait en trois églises parochiales dont la mère-église était celle de Saucy et de laquelle dépendait les villages et hameaux de *Saucy; la Warde de Saulcy; Le Chesnois; La Ruelle;* les *Cours de Saulcy; Anozey; Aubripaire;* le *Monzey; Clingoutte* et *Cont amoulin* .. ».

Saulcy, La Ruelle, Moncel, le Chesnois, dépendaient (1594) de la *Mairie de Meurthe*.

« *Saulcy*, chef-lieu d'un ban de même nom, outre les lieux qui sont sur le ban, il y a un moulin et un battant » (Bugnon).

En 1789, *le ban de Saulcy* était ainsi composé : « *Saulcy* chef-lieu avec *le Paire, Alnozey, les Cours, Clingoutte* et partie de *Moncel, Contramoulin, Saint-Léonard* et *Girompaire*.

Le *Chesnois-de-Saulcy*, communauté au village de Saulcy.

La *Varde de Saulcy*, communauté dans les villages de Saulcy et le Paire ». (Durival).

Anozel, Aunozel; Anosée, Anoozey, Alnozey, Anouzey (1327–1390). Vient d'*Alnetum*, lieu où il y a des *aulnes*. Aujourd'hui : *Anozel*.

Lieux dits d'Anozel : ... « A *la Joinchière*... *es hieres*... en *Lanoy*... A *la Montoisse*, on *Biehay*, en *Thierry-pré*... en *Albertei-pré*... (1327-1390).

Monzey : Moncel.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594) ; bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751) ; district de Saint-Dié, canton de Saint-Léonard (1790).

Saulcy (Le). — Même origine de nom que pour le précédent, de *Salicetum*, lieu où il y a des saules. On a dit aussi

que ce nom de lieu pouvait venir de la présence d'un puits d'eau salée; on a trouvé de ces sources salées plus bas, à Moyenmoutier, et le nom de *Puid,* donné à un village voisin (d'un de ces puits où l'on exploitait sans doute ces eaux) donne une certaine valeur à cette hypothèse.

Le Saulcy est situé sur un affluent (rive droite) de la Rochere; son territoire franchit le faîte de séparation de ce ruisseau avec le *Fosse* ou *Harcholet* pour suivre la crête qui limite la rive droite de cet affluent du Rabodeau.

Dépendait, en 1598, du lot du prince de Salm et continua à faire partie de cette principauté jusqu'à l'annexion à la France (1793).

District de Senones, canton du Puid (1793).

SENONES. — Ad ipsum monasterium *senonicum* dicitur... (661)... *Sennonem* (870)... deindè a *Senoniense* cœnobium... *Senoniœ*(1127) *Cenone* (1269); *Senonies* (1297); l'englise de *Senoines* (1257)...; *Sennone* (1402) .. et etiam ecclesia *Sancti mauritii*.... *Senonicum* dictum.... et y bâtit un monastère qu'il (Gondebert) nomma *Senones, Senonias,* en mémoire de sa première épouse qui étoit l'église de Sens (Dom Calmet)... Le lieu où fut élevé le monastère de Senones avait un nom : *Grandi-avium :* in loco qui *Grandiavum* dicitur, *Senonense* Cœnobium construxit. (Pierre de Damien)... On a voulu faire de *Grandiavum* un nom signifiant un grand désert, mais il veut aussi bien dire la *Grande-eau* — Grandus rivus — le *Grand-rupt* qui coule tout près de Senones et qui figure dans la donation de Childeric II (661).

Il est démontré aujourd'hui qu'il n'y eût jamais d'évêque de Sens du nom de Gondebert; aussi un auteur prétend-il que le lieu où fut élevé le monastère portait le nom de *Senon-Villa* et que cette ressemblance de nom aurait fait croire que Gondebert venait de Sens. Du reste, il en est ainsi pour les abbayes de Saint-Dié et Moyenmoutier : *Deodatus* n'a jamais été évêque de Nevers et a dû être un de ces moines irlandais

venus dans les Vosges en même temps ou après saint Columban (Pfister) et *Hydulphe* ne figure sur aucune liste de l'archevêché de Trèves.

On ne peut donc rien affirmer au sujet de l'origine de ce nom de *Senones* ; il est plus que probable, cependant, qu'il dut y avoir un lieudit de ce nom à l'époque gallo-romaine.

L'abbaye était construite sur la rive gauche du Rabodeau ; c'est aujourd'hui une usine.

L'église actuelle occupe l'emplacement de celle du XIIe siècle. Il y avait autrefois trois chapelles dédiées, l'une au crucifix, l'autre à saint Siméon, la troisième à Notre-Dame-de-Pitié ; cette dernière seule subsiste ; elle est placée hors ville sur un plateau au sud-est de Senones ; il y a encore un lieu dit du nom de Saint-Siméon.

Au XIIe siècle, le bourg qui s'était créé autour du monastère était assez important pour que l'on y créât des marchés.

La ville actuelle de Senones s'étend sur les deux rives du Rabodeau et dans le fond de la vallée.

Le château des princes de Salm, bâti en 1757, après que Senones fut devenu véritablement la capitale de la principauté, est aujourd'hui une usine ; il est situé dans la partie amont de la ville et sur la rive gauche du Rabodeau.

Ce dernier reçoit sur sa gauche trois affluents sur le territoire même de Senones : le ruisseau de *Rapré* en amont de Senones, le *Couradé*, dont le cours est à peine de 400 mètres et le ruisseau des *Gouttes*, venu de Chatas et qui joint le Rabodeau en aval, à l'extrémité de la gare. (Le *Dolosana*).

Senones, en 1598, fut divisé par moitié : 59 maisons appartinrent au prince et 59 au comte ; ce qui faisait — en dehors de tout ce qui appartenait à l'abbaye — 118 maisons ou 700 habitants environ pour le bourg entier.

En 1751, lors du traité qui donna Senones en totalité à la principauté de Salm, cette population s'élevait à 2,000 habitants Après le partage des terres des seigneurs de Salm (1598),

le lot du comte devint, par mariage, propriété des princes de Lorraine. Ceux ci possédèrent donc la moitié de Senones jusqu'en 1751.

Senones, lors de l'annexion de la principauté à la France, devint chef-lieu de district et d'un canton (1793).

Spitzemberg. — Château placé au sommet d'une montagne haute de 614 mètres et parfaitement isolée. Ce sommet, cette pointe, qui doit son nom à l'allemand (*Spise*), (1) est situé à l'est d'Ormont dont il est complètement séparé par le *col de Ménachamp*, a dû être occupé par les gallo-romains; on a trouvé, en effet, au pied, des bas-reliefs de cette époque. Le Spitzemberg domine toute la vallée de la Fave et constituait un observatoire qui devait attirer l'attention du conquérant romain.

Le château est totalement ruiné.

Le chemin qui y conduisait, construit par la duchesse Isabelle, (celle qui bâtit le château de Saint-Dié), portait le nom de *chemin de la Reine* et la forêt qui servait de parc, le nom de bois des *Woatines* (sans doute le bois de *Beulay* ou la *Bolée*. Le village de Beulay est placé au pied N.-E. du Spitzemberg).

La terre de *Spitzemberg* comprenait le *château*, *Nayemont* et la *Fosse* (1594). « Il y a, dit Bugnon, autour du château ruiné plusieurs baraques à mi-coste et un moulin sur la rivière (*Fave*) qui passe vers son midy venant du levant, c'est-à-dire de Lubine et Colroy... il y a aussy une scierie sur le ban ».

Spitzemberg était le chef-lieu d'un doyenné (qui prend le nom d'un château ruiné) composé de *Nayemont*, chef-lieu, des *Hautes-Fosses* ou *Fosses-Cognolles*; *Basses-Fosses* ou *Fosses-Simonelles*, paroisse de Sainte-Marguerite.

« Quam etiam de Castro de *Espicenberc* (1224); son chasteil *Espicenberc* (1243)... la moitié par devers *Pissemberc* (1284)... *Despicunberc* (1224)...

Taintrux. — *Tinctus-rivus*; *Teintrulh* (xe siècle);

(1) Et *Berg*, montagne pointue.

Tentruyd (1402); *Tentrux* (1633); *Teintruz* et *Tintru* (XVIIIe siècle).

La treizième des cellules que l'on attribue à Saint-Dié fut dédiée « à Saint-George, sise au milieu du ban de *Tentru*, prenant sa dénomination du ruisseau qui l'arrouse... ».

Taintrux doit être une très ancienne localité; elle figure, associée à Robache, dans l'état des revenus — au xe siècle — de la collégiale de Saint-Dié : « Hœ sunt rectitudines de Robach et *Teintruth*... ».

Très vaste territoire, comprenant toute la haute vallée du *Taintroué*, depuis Rougiville jusqu'au *Noirmont*, il empiète même sur la vallée de la *Mortagne* où la moitié de la *haute vallée des Rouges-Eaux* en dépend. C'est une commune formée par un grand nombre de hameaux et écarts.

Autrefois, Taintrux était le chef-lieu d'une très importante seigneurie, la plus ancienne des Vosges : comprenant les bans de Taintrux, de Laveline, de Ban-de-Sapt et moitié de celui de Fraize. Au village de *la ville du Prez* se trouvait le château, assez bien conservé jusqu'en 1831, où il fut presque entièrement démoli.

En 1594, le ban de *Taintrux* était formé de : « *Teintruz*, chasteau et village; *Xintain*; *Le Payre*; *Chavry*; *Rougiville*; La Merlusse; Petite-Fosse.

Bugnon décrit ainsi le ban de *Teintrux* « lequel est composé des villages de la *Ville de Preys*; *La Fosse*; *Le Laire*; *Chevry*; *Xainfaing*; *Richarville*; *Rougeville* et quatre censes situées à la basse des Rouges-Eaux avec deux autres censes proches de Saint-Diey, l'une appelée *Ménantie* et l'autre *Chaumont*; il y a trois moulins et trois scieries sur le ban » (1712).

En 1789, le ban de Taintrux était formé par la *Ville-du-Pré*, chef-lieu où est l'église paroissiale, la *Fosse*, le *Patre*, *Chevry*, *Xainfaing*, *Rougiville* et la cense appelée *Menantie*.

A la *Fosse*, il existait déjà, au xe siècle, une cense payant redevance au chapitre de Saint-Dié.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698-1751); district de Saint-Dié, canton de Saint-Léonard (1790).

TROIS-VILLES (LES). — Mairie de *Marzelay*, la *Pêcherie* et le *Viller*, aujourd'hui de la commune de Saint-Dié. Ces trois localités sont placées au pied des dernières pentes de la montagne de la Bure, sur la rive droite de la Meurthe. La *Pêcherie* est sur la route même de Saint Dié à Lunéville, rive droite de la Meurthe. Toutes trois formaient avec Robache le « *Ban Sainct-Diey* » (1594).

1° *Marzelay* était le chef-lieu de la mairie.

Maiselois (1293); *Mazelais* (1301); *Maizelloi* (1310); *Maizeloy* (1349); *Merzellay* (1432); *Maizellay* (1460); *Marzellay* (1502); *Mazellay* (1677); *Marzelay* ou *Marzelley* (xviiie siècle).

Les clôtures qui entouraient les vignes portaient autrefois le nom de *Macertes* ; ce nom a donné naissance à des lieuxdits comme : *Mazirot*, *Mazelay*, pour ne citer que des localités vosgiennes ; il y avait au moyen-âge, dans le pays de Saint-Dié, des vignes ; les pentes qui entourent *Marzelay* étaient fort bien exposées.

M. G Save a émis une autre opinon : On a trouvé dans ce hameau des ruines gallo-romaines qui prouvent son ancienneté. On a découvert aussi, en 1835, un puits à grand appareil et de grande dimension. Dans cette région il existe des sources d'eau salée, peut-être y eut- il là une de ces exploitations (car dans cette région où l'eau de source abonde, un puits était inutile). Aussi, serait-on autorisé à admette que *Marzelay* pourrait bien venir de *Marosalum*, *mare salée;* exactement comme *Marsal*. (G. Save)

2° *La Pêcherie :* « Dezoz li croisaithe en la voie de la

Poixierie (1290); *Poixerie* (1342); *Poixierie* (1347); *Poisserie* (1402); *Pouxerie* (1402); *Pouxerie* (1544); *La Poucherie* (1594); *Pourxerie* (1662); à la *Pisseret*. En 1227 on écrivait aussi ce nom : *Leposeret* (?).

Lieuxdits : « Au *Fossé*, en *Chasteil*, en *Wainessassei* ou *Warney saulcey*, à la *Pierre du Poncel*, à *Corvée Chauldey*, au *Grawy*, au pré *Champrey* » (1729). Ce nom de *Pêcherie* indique son origine.

3° *Le Viller*, *Lovile* (1227); au *Villier* (1343).

VALTIN (LE). — *Le Veltin*. Placé à la jonction des deux branches qui forment la grande Meurthe et sur une éminence dominant la vallée (*Valtin* : petite vallée).

Dépendait en 1594 du ban de Fraize.

En 1789, formait un « village-mairie, où il y a une église paroissiale ».

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); district de Saint-Dié et canton de Fraize (1790).

VALTIN (LE GRAND-). — Hameau de la commune de Ban-sur-Meurthe, situé dans cette large dépression dominée au Sud par *Serichamp* et au Nord par *Balveurche*. Sur les deux pentes de ce vaste col, qui met en relation les deux vallées par où coulent les deux branches initiales de la Meurthe, se trouvent éparses une série d'habitations.

Bugnon décrit ainsi le *Grand-Valtin* : « Village de Saint-Dié, où il y a une scierie sur le ban et un moulin, outre trente-quatre habitants qui sont de cette communauté, il y en a encore dix-neuf qui dépendent de *Ban-le-Duc*. »

Bugnon a dû confondre les trente-quatre habitants qui forment cette communauté avec le *Valtin* ou *Petit-Valtin* : le versant Ouest du Grand-Valtin devait faire partie de Ban-le-Duc, c'est-à-dire le côté par où coulent les eaux de la Meurthe vers Ban-le-Duc, et le versant Est du Petit-Valtin.

VERMONT (LE). — Ce nom vient-il de la couleur des monta-

gnes qui le dominent? C'est peu probable, car s'il en était ainsi nombre de lieux dans les Vosges devraient avoir pour racine ce mot *Vert :* l'on sait que la caractéristique des Vosges est la teinte verte. On serait plutôt tenté de croire que ce nom vient du Celtique *Vern* qui désigne l'Aulne ou le *Verne* : La montagne des *Vernes*.

Le Vermont est situé sur un petit affluent gauche de la Rochère, entre Saint-Stail et le Puid.

Il fit partie du lot du prince de Salm au partage de 1598 et resta à cette à cette principauté jusqu'en 1793.

District de Senones, canton du Puid (1793).

VESEVAL. — Village disparu; autrefois assez important; placé sur la voie romaine de Langres à Strasbourg, il fut très probablement habité pendant la période gallo-romaine. Aussi, la tradition y fait-elle placer une cellule par saint Hydulphe. Le territoire de *Veseval* s'étendait des limites de la commune de Celles au confluent de la Plaine et de la Meurthe, ce dernier portait le nom de *Rua* et dépendait de *Veseval*. Il fut donné à saint Hidulphe par un seigneur nommé Begon. Jusqu'au IXe siècle il y eut un petit prieuré à Veseval. Le village avait une certaine importance et possédait une église paroissiale.

Quand Raon fut créé et fortifié, Veseval fut bien vite abandonné. La décadence alla toujours augmentant, si bien qu'il ne restait plus qu'une ou deux fermes avec un ermitage dédié à saint Léger. Celui-ci disparut à son tour et le lieu qu'il occupait se reconnaît à une croix.

Visivallum (1140); villa de *Viseval* (1238); *Visval* (XVIe siècle); *Vaseval; Weiss-val;* « auaient en ban de *Vysenau* (1279); *Weiss-val;* (1) *Veisval; Uisenaux* (1279).

Ce lieu existait longtemps avant Raon, à la fondation de cette dernière, il en fut pendant quelque temps la mère-église.

Thierry Alix l'indique comme dépendant de Raon (1594).

En 1789, il est porté comme relevant de Raon-l'Etape.

---

(1) *Weiss-Val :* Blanche vallee.

Bailliage et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de Raon (1790).

VEXAINCOURT. — Le suffixe *Court* (*Cortis*, *Curtis*) indique l'origine de ce nom; une ferme, un lieu de culture.

Dépendait de la principauté de Salm (1598 et 1751), appartenait au « ban de Luvigny, au val d'Allarmont ». Bâti sur la rive gauche de la Plaine.

District de Senones, canton d'Allarmont (1793).

VIEUX-MOULIN. — Fit partie, jusqu'en 1793, de la commune de Senones. Situé sur le ruisseau de *Rapré* qui se jette dans le Rabodeau en amont de Senones. Suivit le sort de Senones et, de 1598 à 1751, resta partagé entre le comté et la principauté de Salm. A partir de 1751, resta à la principauté.

District et canton de Senones (1793).

VOIVRE (LA). — *Wepria, Verria, Vesria* seu *Vepria, Werria* (1150), *La Weivre* (1342), *Vevre* (1369), *Lai Vevre* (1377).

Indique un lieu humide, couvert de buissons, de broussailles.

Sur la rive droite de la Meurthe.

La *Voyvre* dépendait en 1594 du ban d'Hurbache. Appartenait à la mairie d'Hurbache jusqu'en 1789.

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, chef-lieu de canton (1790).

WISEMBACH. — *Vizembach*; *Wysambach* (1402), « plus oultre au pied de la montagne que l'on dit aujourd'huy de Sainte-Marie est une aultre cellule dédiée à saint Barthélemy et le lieu appelé *Vissembach* prenant nom du ruisseau y découlant et ainsi appelé de l'idiome alleman pour la blancheur de son eau quand elle est trouble... » (Ruyr). Le ruisseau qui descend du col de Sainte-Marie, et passe à *Visembach*, porte encore le nom de : *Blanc-ruisseau : Vessi-Aqua*. Ainsi le nom de Wisembach serait formé du mot *weiss :* blanc et

bach : ruisseau. *Weiss* transformé en bas latin : *Vessi.* Ce qui donnerait toute vraisemblance à cette étymologie d'origine allemande, c'est, qu'à une époque ignorée, une colonie allemande vint s'établir là Le lieu était déjà habité, car la tradition fait remonter la tour de l'église à l'époque carlovingienne. Cette tour est du XIIe siècle.

Wisembach est bâti dans la vallée du *Blanc-ruisseau* et au pied du col de Sainte-Marie, ce qui lui donna toujours une certaine importance.

Au-dessus et au nord du village, se trouve le coteau de *Beau-Soleil*, dominé par le bois de la *Garde.* Autrefois cette montagne portait le nom de *Wæd*, devenu en français *Varde*, qui donna son nom à la terre de Wisembach : La *terre de Wuarde de Wuisembach.*

Il y avait à *Visembach* un péage pour tout ce qui entrait ou venait d'Alsace. Afin de protéger ce droit, les ducs de Lorraine élevèrent sur la montagne, dominant le côté nord du col de Sainte-Marie, un château appelé *Chatel-sur-Faite.*

Entièrement détruit, le nom de la montagne : *Chateau-de-Fète* rappelle seul le souvenir de cette forteresse.

« La terre de *la Warde de Wysembach* sçavoir : *Wysembach*, où sont les fonderies pour les mynes de la Croix ; *Repas*, *Layegoutte*, *Bonipaire*, *Combrymont* et la *Vapillière* en partie. »... *Wysembach* dépendait ainsi que *Verpellière*, *Nonepaire* (Norbepaire) de la mairie de Laveline (1594).

En 1789, Wisembach était le chef-lieu d'un doyenné avec l'église paroissiale et relevant en partie de la communauté de Laveline, avec les censes de *Vraupaux* et *Repas.*

Bailliage de Nancy et prévôté de Saint-Dié (1594); bailliage de Saint-Dié (1698 et 1751); district de Saint-Dié, canton de Laveline (1790).

2° Rivières et Ruisseaux.

Meurthe. — Je n'ai plus à revenir sur la description du

cours de cette rivière ; elle a fait le sujet de la première partie de ce travail.

« *Murtha fluvius oriens in vosago* (667) ; *flumen Murthæ* (671) ; *Murt* (880) ; *Fluvius Mort* (912) ; *fluvius qui dicetur Mortus* (923) ; *Fluvius Mortuus* (935) ; *Aqua nomine Murth* (1073) ; *Murtis* (1156) ; *Morta fluvius* (XII[e] siècle) ; *la rivière de Muerth* (1289) ; *Murt* (1318) ; *Mur* (1325) ; *Meurt* (1420) ; *Meudz* (1424) ; *Meux* (1429) ; *Mœurth* (1576) ; *Murthe* (1591) ; *Meurth* (1600). »

Ecrite très souvent sous le nom de *Morta*, *Morte* (XII[e] siècle) (comme l'affluent de la Fave), on pourrait se demander si ce nom de *Morte* n'indique pas un cours lent. Jadis, il devait être bien moins rapide que de nos jours ; la vallée très marécageuse, les méandres nombreux — comme on en voit encore aujourd'hui — devaient provoquer bien des stationnements de l'eau et par conséquent un ralentissement dans sa marche. L'eau devait s'arrêter dans ces nombreux marécages et y former des *Mortes*.

LA FAVE et la MORTE. — En sanscrit, écrit M. Cocheris, la racine *Av* est l'un des signes du mouvement. Elle a formé par conséquent dans cette langue des dérivés qui rappellent la rapidité ; ainsi la rivière *Ava*ni. C'est pour cela que l'on trouve le primitif *Av*, *Eve* dans un grand nombre de noms de rivières ou ruisseaux, ou de lieux qui doivent leurs noms à la présence de l'eau. Ainsi dans les Vosges : *Avière*, *Aveline* ou *Laveline*. Le nom donné à la rivière de la *Fave* n'a pas d'autre origine.

Cette rivière a un développement de 22 kilomètres, prend sa source au col de Lubine, à une altitude de 634 mètres et se jette dans la Meurthe entre Sainte-Marguerite à Saint-Dié (altitude 356 mètres) et une différence de niveau ou pente générale de 278 mètres.

Son bassin est limité, à l'*Est*, par la crête même des Vosges : du *col de Saâles* au *Signal du Bonhomme* (alt. 1080) ; au *Nord* par le faite, partant du *Solamont* (852) et passant au-

dessus de la *Grande* et *Petite-Fosse* et la portion *Est* d'Ormont ; à l'*Ouest* et au *Sud* par ce massif montagneux, selon une ligne passant par les *Fournaux*, le *Signal de Mandray* ou *Tête de la Behouille* (740), *Coinchimont* et le *Faing-Thierry*.

Le développement du pourtour de ce bassin est de 60 kil. environ. « Ensi comme la rivière de *Fave* (1284); *Fawe* (1341); finage de *Fawe*.

La *Fave* traverse *Lubine* (alt. 480) ; *Colroy-la-Grande* (alt. 440), *Provenchères* (alt. 403), *Beulay* (alt. 393), *Frapelle* (alt. 384) et *Neuviller* (alt. 375).

Le principal affluent — rive gauche — est la MORTE qui naît sur le versant N.-O du *Signal du Bonhomme* à une altitude de 960 mètres, passe à *Croix-aux-Mines* (alt. 500), *Laveline* (alt. 430), *Raves* (alt. 395) et se jette dans la *Fave*, à *Vanifosse* à 383 mètres, soit une pente générale de 577 mètres sur un développement de 16 kilomètres.

La vallée de la *Morte* présente, au niveau de *Laveline*, un renflement de forme triangulaire, où elle reçoit, dans ce village même, le *Lauterupt* (alt. de la source : 980 mètres, du confluent : 430 mètres, pente générale : 550 mètres, développement : 5 kil.) et le *Quebrux* (alt. de la source : 715 mètres, du confluent : 430, pente générale : 285, sur une longueur de 3 kil. 500). C'est à la jonction de ces trois cours d'eau que *Laveline* doit son nom ; *Aquilinæ* (petites eaux) ; et à l'extrémité inférieure, le *Blanc-ruisseau*, venu du col de Sainte-Marie, alt. de la source : 890 mètres, du confluent : 405, pente générale : 485, longueur : 7 kil.

Depuis Laveline jusqu'au confluent (Vanifosse), la vallée est large, la pente faible, de là un ralentissement dans la rapidité de l'eau et sans doute ce nom de *Morte*.

Blanc-ruisseau est la traduction de Wisembach (veiss-bach).

Sur la *rive gauche*, il y a, en amont de la *Morte*, le *ruisseau de Lusse* qui a un développement de 7 kil. 100, sa

source est à 810 mètres, son confluent à 403, soit une pente générale de 407 mètres.

Sur la rive droite, le seul affluent à noter est le ruisseau de la *Goutte*, qui traverse la *Petite-Fosse*; prend sa source à 575 mètres, et se jette dans la Fave au-dessus de Provenchères avec une pente générale de 172 mètres.

HURBACHE. — Longueur 13 kil. Prend sa source au versant ouest du col de la *Grande-Fosse* à 580 mètres d'alt., passe à *Saint-Jean-d'Ormont* (alt. 417), *Denipaire* (alt. 365), *Hurbache* (alt. 340) et se jette dans la Meurthe en aval de la *Hollande* à 300 mètres, soit une pente générale de 280 mètres.

Le ruisseau d'Hurbache est comme la *Fave* un affluent de la rive droite de la Meurthe.

La source de cette rivière figure sous le nom de « *Fontana Hurinega* » dans la donation de Childéric à Gondebert, fondateur de Senones (661).

RABODEAU. — Affluent de la rive droite de la Meurthe. Prend sa source au *col de Prayez* (alt 807), passe à *Moussey* (alt. 470), *Petite-Raon* (alt 360), *Senones* (alt. 347), *Moyenmoutier* (alt. 311) et se jette dans la Meurthe à *Saint-Blaise*, à 300 mètres, avec une pente générale de 507 mètres et une longueur de 26 kil. « Juxta fluviolum a *rapido cursu* corrupte *Rabadonem* dictum : Il doit son nom à son cours rapide : *Rapido* ».

Au nord-ouest, le côté droit du bassin du Rabodeau est limité par une chaîne de montagne qui s'étend presque en ligne droite du col de Prayez à Saint-Blaise. Entre *Celles* et *Petite-Raon*, cette chaîne bifurque formant la vallée de la *Ravine*; sur le côté gauche, le bassin est plus étendu; il est borné, du *col de Prayez* à celui de *Saâles*, par la crête même des Vosges; puis par le faîte de séparation (du col de Saâles au nord de la *Grande-Fosse*) de la *Fave* et du *Rabodeau*, ensuite par la ligne séparative de ce dernier d'avec le *ruisseau*

d'Hurbache. Le développement total du pourtour du bassin du Rabodeau est d'environ 45 kil.

La Ravine, seul affluent important de la rive droite : développement : 9 kil. 100, alt. de la source : 612 mètres, alt. du confluent : 306 mètres, pente générale : 306 mètres.

Sur la *rive gauche* : Le *Fosse* ou ruisseau *d'Harcholet*; longueur : 8 kil. 200, alt. de la source : 772 mètres, alt. du confluent (au-dessus de Moussey) : 338 mètres, pente générale : 434 mètres.

La Rochère; longueur : 9 kil. 900, alt. de la source : 720 mètres, alt. du confluent : 355 mètres, pente générale : 365 mètres.

Passe à *Saint-Stail* (alt. 555), *Grandrupt* (alt. 530) et se jette dans le *Rabodeau* à *Petite-Raon* (alt. 360).

Le *ruisseau des Gouttes* prend sa source à 780 mètres et se jette dans le *Rabodeau* au-dessous de Senones (alt. 340), soit une différence de 440 mètres. Il traverse Chatas (alt. 560).

Ces deux ruisseaux de la *Rochère* et des *Gouttes* figurent dans l'acte de donation de Childéric II à Gondebert, fondateur de Senones : « Quidquid domnus Gondelbertus, ex permissu nostro, in Vosago laboravit super fluvium Rabodonem et *Grandem Rivum*, et *Dolosonam*. » (661)

En amont de *Senones* le *Grandem-rivum* ou *Grandrupt* (La Rochère aujourd'hui); en aval le ruisseau des Gouttes ou *Dolonosa*, limitent on ne peut mieux la ville de Senones.

Le « *Dolonosa fontana* » de la donation de Childéric est la source du ruisseau des Gouttes.

Parallèlement et au-dessous du *ruisseau des Gouttes* (*Dolonosa*), coule un petit ruisseau venu du pied du bois de Palon et qui limite les territoires de Senones et Moyenmoutier; c'est le *Ruys de Chassonville* (1328), de *Chaussonvelle*, le *Chassonville* de la carte de Cassini. Ce ruisseau servait aussi de limite entre le duché de Lorraine et la principauté de Salm.

Un autre petit ruisseau est aussi à citer : le *Paire* ou

Pierry; c'est le *Rivulus Pigerius* de la donation de Childeric : « Usque in Rabadonem cum *Pigerio rivulo.* » (661) Ce ruisseau a 5 kil. de longueur, sa source, également au pied du bois de Palon, est à 515 mètres d'altitude et son confluent à 318 mètres, au milieu du village même de Moyenmoutier; la pente générale est donc de 197 mètres.

ROBACHE. — Pour l'origine de ce nom, je renvoie au mot *Robache*, comme lieudit. La longueur de ce petit cours d'eau est de 5 kil ; sa source a une altitude de 640 mètres ; son confluent à 340 mètres et la pente générale est de 300 mètres.

VALDANGE. — Prend sa source sur le côté *Ouest* du *Mont-Repos* (alt. 520) à 430 mètres d'altitude; traverse *La Bourgonce* (alt 370), *Lasalle* (alt. 365), *Saint-Remy* (alt. 340), au bas duquel elle reçoit son affluent principal la *Chipotte*, qui prend source au col du même nom, avec un affluent venu de *Neuf-Etang*; *Etival* (alt. 304); puis longeant le pied de la *Côte-de-Repy*, se jette dans la Meurthe en face *Saint-Blaise*. Autrefois, la *Valdange* se jetait dans la Meurthe, un peu au-dessous d'Etival (moulin de Clairefontaine).

Tout l'espace de terrain compris entre la Valdange et la Chipotte est indiqué dans la donation de l'impératrice Richarde (IXe siècle) : « totam terram cum pratis *inter duos rivulos d'Asperiole* »; *Les deux ruisseaux des Écureuils*. Cet animal abonde encore dans cette région.

Taintroué. — Voir le même nom pour le lieudit. Affluent de la rive gauche de la Meurthe.

Longueur, 13 kil.; alt. de la source, 501 mètres, près du *col de Vanemont*; alt. du confluent, 330 mètres; pente générale, 171 mètres.

Plaine (*la*). — Ce nom vient de l'arbre du même nom. Son parcours est de 31 kil. La source, placée entre le grand et le petit Donon (côté N.-O.), est à une altitude de 713 mètres, son confluent à 282 mètres, soit une pente générale de 431 mètres.

Cette rivière formait, de sa source à la *Scierie de la Jus*, limite entre la Lorraine et la principauté de Salm. Aujourd'hui elle forme la séparation (jusqu'à la Trouche) des départements de Meurthe et Vosges. Elle traverse : *Raon-sur-Plaine* (alt. 430), *Luvigny* (alt. 399), *Vexaincou t* (alt. 370), *Allarmont* (alt. 352), *Celles* (alt. 320) et *Raon-l'Etape* (alt. 282).

Raon-les-Leau et *Bionville*, situés sur la rive droite, dépendent du département de la Meurthe.

Un affluent de la rive droite — le dernier — appelé *Le Bambois*, forme la limite du département, quand celle-ci abandonne la Plaine.

A. FOURNIER.

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT

SUR LE

MUSÉE DÉPARTEMENTAL DES VOSGES

PAR M. VOULOT, MEMBRE TITULAIRE

Monsieur le Préfet,

A l'approche de la session d'août du Conseil général, j'ai l'honneur de vous faire connaître les principales modifications, améliorations et augmentations, dont notre établissement a été l'objet depuis une année.

D'abord un don d'une grande valeur, fait à la ville d'Epinal, est venu enrichir nos galeries d'art. C'est un beau groupe en bronze, par Longepied, généreusement offert à notre cité par M. Alphonse de Rotschild, et déposé à titre permanent, au Musée départemental (1). Cette composition est une réduction du marbre exposé au Luxembourg. L'Etat l'a récompensée et acquise au Salon de 1890. Elle représente, sous les traits d'une femme ailée, le génie de l'immortalité tenant en main des tablettes portant les mots : *Pro Patria.*

Le génie se penche affectueusement vers un jeune homme à demi couché, qui est sur le point de rendre l'âme, après une vie de labeur. Des attributs placés près de lui, font voir l'artiste et le savant qui a consacré sa vie à la gloire de sa patrie Le sujet est d'autant plus

---

(1) Nous devons l'heureux choix de cette œuvre à M. Paul Leroy, fondateur de l'*Art*, directeur de l'ouvrage *Les Artistes célèbres*, et l'un des plus éminents et des plus indépendants critiques d'art. Cet homme bienveillant a bien voulu nous promettre ses bons offices pour obtenir un don spécial à notre Musée.

expressif qu'il a été exécuté par un jeune artiste, arrivé, après des années de souffrances et de privations, à se faire un nom, au moment où il pouvait déjà pressentir qu'il serait bientôt enlevé à son art et à son rêve d'idéal.

Ce bronze, d'un effet très décoratif, a été placé dans notre grande galerie de peinture, en face du Mercure volant en serpentine que j'ai prêté au Musée.

Sans quitter la statuaire, nous voyons depuis peu, dans la galerie de sculpture, un groupe de figures en ronde bosse, à peu près de grandeur naturelle, en pierre blanche de la Meuse. Ce sont saint Jean et les saintes femmes visitant le Christ étendu. La composition n'a rien de la banalité des nombreuses mises au tombeau que l'on rencontre en Lorraine. Les personnages sont empreints d'une tristesse résignée qui envahit l'âme du spectateur. Ils ont tous les regards abaissés vers le Christ. La tête fine de celui-ci, exprime le paisible sommeil de la mort.

Le groupe principal, composé de Saint-Jean et d'une sainte femme soutenant la vierge qui s'affaisse sous l'accablement de la douleur, est d'un grand caractère. La tête du disciple du Christ est surtout d'une grande vérité.

Faut-il donc que ces si intéressantes figures datant de la fin du XVe siècle, et qui forment un précieux élément de l'histoire de la sculpture lorraine, aient été si peu respectées ? Enlevées vers 1795 de la chapelle qu'on leur avait destinée dans l'église paroissiale de Vézelise et depuis cette époque reléguées dans divers réduits, elles avaient fini par échouer, il y a près d'un demi-siècle, dans un recoin abandonné du cimetière de cette ville, où elles ont subi les injures du temps. On allait enlever ces débris de leur dernier gîte quand la municipalité de Vézelise, résistant à l'égoïsme et à la superstition, voulut bien nous les offrir généreusement. Nous leur avons préparé une installation digne de leur mérite et du zèle de l'initiateur de la donation, M. le docteur Thouvenin, maire de Vézelise.

Ces statues forment un petit ensemble de l'histoire de la sculpture régionale, à côté du buste du Père éternel, du portrait équestre de

René II, du Saint-Georges terrassant le dragon, du Saint-Nicolas bénissant, que j'avais déjà placés dans notre établissement.

De tous les musées de la France, c'est le nôtre qui possède les plus beaux vitraux peints. Malheureusement, cette splendide page de l'histoire de l'art décoratif au XVIe siècle se trouvait dans un tel état qu'elle risquait fort une destruction prochaine. Ayant fait, pendant trois siècles, l'ornement de la riche église abbatiale d'Autrey, ces vitraux, à leur arrivée à Epinal, en 1821, avaient été remis en plomb et replacés dans nos galeries par un simple menuisier. Un grand nombre de pièces manquant, on y avait substitué du verre blanc ou monochrome, parfois même d'informes croquis à l'aquarelle. L'an dernier, appuyé par la commission de surveillance, j'avais proposé la restauration de ces panneaux.

Ce vœu, renouvelé cette année, a reçu, Monsieur le Préfet, grâce à votre zèle éclairé, la sanction du Conseil général. Aussi, j'ose espérer que les membres de cette haute assemblée, qui nous font habituellement l'honneur de voter nos crédits, pour ainsi dire, de confiance, voudront bien prendre la peine de venir examiner le beau travail qu'ils ont fait exécuter Ils trouveront des renseignements intéressants sur de piquants usages admis dans l'art au XVIe siècle, ainsi l'Annonciation représentée par un ange sans ailes aux traits masculins bien caractérisés, et portant une chasuble. C'est évidemment le portrait d'un clerc de cette époque. S'il ne tenait un sceptre dont la banderolle porte ces mots : Gratia Plena Dus Tecum, on ne se douterait pas qu'il s'agit d'un ange.

Sur un panneau contigu et représenté sous l'aspect d'un petit groupe flamand, un personnage suppliant, à demi descendu dans un puits. Le groupe d'hommes placés au-dessus de lui paraît conclure un marché La victime du contrat portant la mince couronne de cheveux d'un dominicain est encore un malicieux portrait exécuté d'après nature.

Voici, par ordre, les sujets représentés sur nos vitraux. Ils ont été transportés au Musée aux frais de la commission des antiquités et de la Société d'Emulation des Vosges.

Une série de panneaux cintrés, placés dans le haut, représentant les armoiries des principaux donateurs de ces vitraux.

Ce sont : 1° de Charles Ier de Lorraine, évêque de Metz — la bande de l'écusson portant les alésions était remplacée par un verre blanc ; 2° des seigneurs de Castres ; 3° du Châtelet ; 4° de Dommartin ; 5° de Fénéthanges ; 6° de Neufchâtel ; 7° de Cirey ; 8° de Vaudémont (1).

Sous les autres panneaux cintrés étaient placés, de gauche à droite, les sujets suivants :

Sous le cintre n° 2, le portrait de l'abbé Claude Stévenay, soutenu par son patron, l'évêque Saint-Claude. L'abbé est à genoux sur un prie-Dieu, au bas duquel sont figurés un lion et les armes de l'abbaye d'Autrey. Claude Stévenay gouverna cette abbaye de 1513 à 1548.

Sous le cintre n° 3, le Christ, les mains liées, soutenu par deux anges, montré au peuple par Caïphe.

Sous le cintre n° 4, un Saint-Georges à cheval, terrassant le dragon.

Sous les cintres nos 5 et 6, deux fragments représentant les gardes séparant le Christ de la foule.

Sous le cintre n° 7, l'ange de l'Annonciation cité plus haut.

Sous le cintre n° 8, le haut du corps du Père éternel, les bras étendus. Au-dessous, dans un panneau très vide, un ange va enlever au démon un enfant pour le transporter dans les limbes ; une scène paraissant représenter Joseph vendu par ses frères, et au-dessous un écusson armorié tenu par deux singes.

Sous le cintre n° 9, la Vierge de l'Annonciation, tournée vers l'ange, les mains jointes, et sur un prie-Dieu.

Enfin, un autre de ces vitraux, sous les petits panneaux 5 et 6, représente deux anges terminés en rinceaux, et soutenant les armes de l'abbaye d'Autrey. Celles-ci sont d'or à la bande d'azur, chargées de trois sceaux d'argent. Deux autres anges portent une banderolle avec ces mots : A MARE DEUM et la date de 1543.

Après une étude sérieuse de ces panneaux détachés, j'ai trouvé

(1) Sous le premier panneau cintré qui dominait une porte pleine, j'ai placé un vitrail très incomplet, restauré avec une grande habileté.



moyen de les rétablir, sans aucun supplément de dépense, dans un ordre plus logique.

Le Saint-Georges commence la série, il coupait une scène. Il est presque entièrement moderne, tandis que tous les autres panneaux sont de la Renaissance. Au lieu d'être une peinture sur verre proprement dite, comme eux, il est peint à l'huile, sur verre dépoli. Il n'y a d'ancien que la jambe du Saint-Georges, quelques morceaux du cheval et des fragments d'architecture.

Viennent ensuite l'abbé d'Autrey et le Christ montré au peuple par Caïphe, les deux petits panneaux représentant les gardes, l'ange de l'Annonciation, le vitrail presque vide, et sans aucun caractère, enfin la Vierge de l'Annonciation.

En outre, j'ai pu remplir le panneau presque vide en y insérant un ange sonnant de la trompette, dont j'ai retrouvé les restes parmi les panneaux mis au rebut. J'ai fait placer au dessus de la petite scène de Joseph vendu par ses frères un charmant petit fragment figurant un berger et des moutons. On a mieux éclairé, grâce à un système de réflecteur, un vitrail de tout premier ordre, la Vierge de l'Annonciation, placée à l'extrémité droite et qui ne recevait presque pas de jour. Enfin, sous le panneau de Joseph vendu par ses frères et sous celui qui le touche à gauche, on a placé deux écussons armoriés dont l'un est tenu par des anges, l'autre accosté de deux singes accroupis.

Nos séries lapidaires se sont notablement enrichies dans ces derniers mois. N'en déplaise à nos aimables spinaliennes, amateurs de gracieux bibelots, dont plusieurs pensent qu'il entre trop de *pierres* au Musée, la faiblesse de nos crédits ne nous permet guère d'enrichir nos galeries d'art, autrement que par des dons. Si quelques-unes d'entre elles voulaient venir à notre aide, elles auraient droit à toute notre reconnaissance. Qu'on ne l'ignore pas toutefois, c'est avant tout à ces *pierres* que le Musée des Vosges doit son rang élevé parmi ceux de la France.

Elles nous racontent les événements de notre histoire, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. N'est-il pas écrit : « les pierres parlent », et, si leur langage n'a guère été compris jusqu'ici

que des savants qui viennent, souvent de loin, les étudier, il sera entendu prochainement du commun des visiteurs, grâce à des explications affichées à l'entrée des galeries. Il en est de même pour les sciences naturelles et pour les menus objets d'antiquités vosgiennes.

Les débris d'antiquités qu'on extrait de notre sol vosgien ne ressemblent guère à ceux que fournissent la Grèce et la Rome antiques. Il est cependant des exceptions : Un élégant fronton de porte cintrée provenant du pavillon détruit de Claude d'Ulysse à Domremy vient d'être exposé à l'entrée du Musée. Près de lui se voit un fragment de frise tiré des murs du bâtiment de la crèche à Epinal, et portant notamment un très curieux médaillon d'homme casqué.

De la même époque — la première moitié du XVII[e] siècle — datent deux fragments de bas-reliefs en pierre de la Meuse, comme les précédents, garnis de figures d'une grande originalité, et un petit cippe de 0 m. 40 de hauteur portant des bas-reliefs sur deux de ses faces. L'un représente une femme paraissant se percer la poitrine d'une épée à large garde, l'autre, un personnage retenant de la main gauche un fardeau sur l'épaule, et tenant de la droite deux bâtonnets ou une discipline. Ces trois derniers spécimens, provenant d'Epinal, nous ont été généreusement offerts par M. Ch. Weiss.

Entre ces sculptures, on a placé deux petits chapiteaux romans très intéressants. Le tout est supporté par un grand sarcophage gallo-romain, orné de sculptures. Il nous a été offert par la commune de Mazirot et notre Société d'Emulation, qui a permis, par une subvention spéciale, de pratiquer des fouilles sur la place de l'église de cette commune.

On vient aussi de placer, au jardin, deux pierres d'angle sculptées sur deux de leurs faces, extraites d'un mur de grange à Domvallier. Elles paraissent provenir d'un mausolée seigneurial. Elles ont une grande valeur par la rareté du genre et l'originalité des sculptures qui les couvrent.

Enfin, un petit chapiteau Renaissance provenant d'un édicule détruit à Mazirot rappelle l'anciene importance de cette commune.

Quant à la numismatique, qui est une branche de l'archéologie,

« la collection de monnaies et médailles du Musée départemental est en très bon état et en très bon ordre. Bien classée et bien disposée par l'ancien conservateur, M. Laurent, elle s'est très peu agrandie, dans ces dernières années, et les vitrines qui lui sont consacrées ont suffi à ces agrandissements et suffiront encore longtemps aux augmentations probables de cette collection. Les catalogues ont été dressés par l'ancien conservateur et complétés récemment ». (1)

Nos collections minéralogiques sont très incomplètes. Il manque des séries entières, « les nouvelles découverfes sont extrêmement nombreuses, et depuis trente ans, c'est à peine si quelques échantillons isolés sont entrés au Musée. La sous-commission de deux membres nommée pour procéder aux remaniements jugés nécessaires dans les collections minéralogiques et pétrographiques s'est trouvée réduite à un seul par le décès de M. le docteur Mougeot, et un membre seul ne suffit pas pour prendre l'initiative des changements à faire ». (2). Beaucoup d'étiquettes en voie de se détruire ont été remplacées pour conserver une valeur aux échantillons qu'elles désignent. Toutefois, d'autres sont devenues illisibles.

Tous les fossiles ont été classés et étiquetés à nouveau, ainsi que les ossements d'ours des cavernes, de cerfs des lacustres et d'hommes néolithiques que j'ai prêtés au Musée.

Pour la botanique, les nombreux échantillons provenant du don Chapellier vont donner lieu à un triage que M. le docteur Berher, mon collègue de la commission de surveillance, veut bien se charger d'exécuter. Les plus beaux spécimens, dont les similaires n'existent pas au Musée, y seront insérés, chacun à la place qui lui convient.

Notre collection d'œufs d'oiseaux du pays a été augmentée de près de 500 œufs d'une fraîcheur de coloris parfaite. Ils ont été recueillis, classés, étiquetés par M. Poitress, d'Aydoilles, et revus par un savant naturaliste, M. Mougel, qui a bien voulu se mettre à notre dis-

(1) Rapport spécial de M. Le Moyne à la commission de surveillance du Musée.

(2) Rapport spécial de M. Kampmann.

position pour ce travail et pour l'addition de nombreuses étiquettes à notre collection ornithologique.

Avant de terminer ce rapport, je dois exprimer toute ma gratitude, à vous d'abord, Monsieur le Préfet, pour la sollicitude dont vous avez entouré notre établissement en réorganisant la commission de surveillance du Musée (1). Je dois aussi une vive reconnaissance à mes excellents collègues qui, chacun dans sa spécialité ont bien voulu mettre au service du Musée leurs précieux avis et leurs loisirs, à la Société d'émulation, à laquelle nous devons le résultat de nos dernières recherches

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet l'hommage de mon profond respect.

Epinal, le 12 juillet 1893.

Le Conservateur du Musée départemental,

F. VOULOT.

---

(1) Il a été adjoint à la Commission un membre titulaire très actif, M. Léon Louis, élu secrétaire, et deux correspondants, M. E. Lagarde, donateur d'une riche collection, et un savant modeste, M. Guyot, notre ancien professeur.

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES

BUREAU

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *le Préfet des Vosges.*

PRÉSIDENT, M. *Gazin*, Edgard, (A. ✿), avocat, docteur en droit.

VICE-PRÉSIDENTS { M. *Ohmer* (✱, I. ✿), proviseur honoraire.
M. *Le Moyne* (O. ✱, A. ✿), directeur des postes et tclégraphes en retraite.

SECRÉTAIRE-PERPÉTUEL, M. *Haillant* (A. ✿), avoué, docteur en droit.

SECRÉTAIRE-ADJOINT, M. *Derazey*, avocat.

TRÉSORIER, M. *Guyot*, ancien directeur des contributions directes.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE, M. *Tremsal* (A. ✿), directeur d'école primaire.

BIBLIOTHÉCAIRE-ARCHIVISTE-ADJOINT, M. *Bourgeois*, Alfred (A. ✿), archiviste-paléographe, rédacteur en chef du *Républicain des Vosges.*

COMMISSIONS ANNUELLES

1° COMMISSION D'AGRICULTURE

MM. *Lebrunt*, président ; *Huot*, vice-président ; *Ohmer*, secrétaire ; *Bour*, *Dalsace*, *Guyot* et *Ména*, membres titulaires.

2° COMMISSION D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

MM. *Gley*, Gérard, président ; *Tremsal*, secrétaire ; *Le Moyne*, *Chevreux*, *Gazin*, Edgard, *Bour* et *Voulot*, membres titulaires.

3° COMMISSION LITTÉRAIRE

MM. *Gautier*, président ; *Morel*, vice-président ; *Derazey*, secrétaire ; *Berher*, *Chaudey*, *Gley*, Gérard, *Ohmer* et *Thouvenin*, membres titulaires.

4° COMMISSION SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

MM. *Le Moyne*, président ; *Hausser*, secrétaire ; *Gautier*, *Huot*, *Kampmann*, *Ména*, *Lebrunt* et *Garnier*, membres titulaires.

5° COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. *Morel*, président ; *Husson*, secrétaire ; *Chevreux*, *Kampmann*, *Louis*, *Poirson*, *Tourey* et *Voulot*.

6° COMMISSION D'ADMISSION

MM. *Guyot*, président ; *Garnier*, secrétaire ; *Gazin*, Edgard, *Gley*, Gérard, *Tremsal*, *Mottet* et *Ohmer*.

M. le Président de la Société et M. le Secrétaire perpétuel sont de droit membres de toutes les Commissions.

MEMBRES TITULAIRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

Amann, sculpteur, rue Rualménil (1893).

Berher, Eugène, docteur en médecine, botaniste, 10, rue des Forts (1870). (1)

Bour, juge au tribunal civil d'Epinal, 11, rue du Doyenné (1892).

Bourgeois, Alfred (A. ✪), archiviste-paléographe, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 9, rue de la Calandre (1887).

Brenier (M. l'abbé), curé de la paroisse, 10, rue Haute (1874).

Chaudey, agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie, 1, rue Gilbert (1892).

Chevreux. Paul (A. ✪), ancien élève de l'École des Chartes, archiviste départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 29, rue des Forts (1880).

Derazey, Albert, avocat, 4, faubourg d'Ambrail (1888).

Garnier, Adolphe (I. ✪), conducteur des ponts et chaussées, chef des bureaux de l ingénieur en chef, chevalier du Mérite agricole, 10, rue Jeanne-d'Arc (1878).

Gautier, Léon, membre du Conseil général des Vosges, ancien capitaine du génie, 20, rue de la Préfecture (1878).

Gazin, Edgard (A. ✪), avocat, docteur en droit, 24, rue d'Ambrail (1885).

Gebhart (✪), pharmacien, 38, rue Léopold-Bourg (1871).

Gley, Gérard (I. ✪), professeur en retraite, 5, rue de la Calandre (1853).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année d'admission.

Guyol, directeur des contribution directes en retraite, 14, rue de l'Hôtel-de-Ville (1883).

Haillant, Nicolas, (A. ✿), avoué, docteur en droit, lauréat de l'Institut, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 17, rue du Quartier (1875).

Hausser, Ernest, sous-ingénieur des ponts et chaussées, rue Grennevo, 3 (1889).

Huot, Jean-Baptiste (✱), conducteur des ponts et chaussées en retraite, 33, avenue des Templiers (1882).

Husson, Henry, professeur libre, peintre décorateur, 2, place des Vosges (1889).

Kampmann (✱), industriel, ancien juge au tribunal de commerce, route du Champ-du-Pin (1885).

Lapicque, Auguste, vétérinaire, chevalier du Mérite agricole, 5, rue de la Bourse (1861).

Lebrunt (I. ✿), professeur en retraite, chevalier du Mérite agricole, 43, rue de la Préfecture (1854).

Le Moyne, Charles (O. ✱, A. ✿), directeur des postes et télégraphes en retraite, 14, rue de la Préfecture (1864).

Louis, Léon, (I. ✿), chef de division de la Préfecture, 11, rue Thiers (1886).

Mallarmé, François (✱), avocat, ancien juge suppléant, 10, rue de l'Ecole normale (1875).

Maud'heux, Félix (✱, A. ✿), chevalier du Mérite agricole, avocat, docteur en droit, 16, rue des Forts (1854).

Ména, Philippe, inspecteur des forêts, 12, quai de Dogneville (1884).

Merlin, Ch. (I. ✿), commis principal de l'inspection académique, 5, place de l'Atre (1862).

Mieg, Charles, industriel, 18, rue Thiers (1888).

Morel, Edmond (I ✿), licencié ès-lettres, principal du collège et directeur de l'école industrielle, 4 et 6, rue du Collège (1889).

Mottet (✱), Jean-Baptiste, directeur des postes en retraite, 15 rue de l'Hôtel-de-Ville (1879).

Noël (I. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire, place des Vieux-Moulins (1883).

Ohmer, Auguste (✱, I. ✿), proviseur honoraire, 17, rue Thiers (1882).

Poirson, juge d'instruction, rue de Nancy, 19 (1893).

Tourey, Charles (I. ✿), professeur et compositeur de musique, rue de l'Ancien-Hospice (1882).

Tremsal (A. ✿), directeur de l'école primaire à Epinal, rue Lormont (1892).

Voulot, Félix (I. ✿), conservateur du Musée départemental, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 1, rue de la Bibliothèque (1875).

MEMBRES LIBRES

résidant à Epinal

MM. les Sociétaires qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard M. le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Ancel (A. ✿), docteur en médecine, 6, rue du Chapitre (1877). (1)

Baetzner, pharmacien de 1re classe, 13, rue du Boudiou (1892).

Ballon, pharmacien de 1re classe, 9, rue de la Paix (1887).

Clasquin, François (✿), architecte départemental, 13, rue du Quartier (1886).

Couturier, Georges, docteur en médecine, 2, place Saint-Goëry (1888).

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.



Dalsace, Gaston (✱), inspecteur des forêts en retraite, 5, rue de l'Ecole normale (1882).

Denys, Roger, (✱), ingénieur en chef des ponts et chaussées, chemin des Corvées (1887).

Doley, Henry fils, avocat, 2, rue des Forts, (1886).

Fricotel, imprimeur, 2, quai de Juillet (1888).

Gley, Emile, ancien imprimeur, 19, place de la Bourse (1874).

Goguel, pasteur, 31, rue Gambetta (1882).

Hervé, professeur de dessin au collège, artiste peintre, 54, quai des Bons-Enfants (1891).

Hun, Damien, publiciste, 15, rue de l'Hôtel-de-Ville (1891).

Juillard, Georges, industriel, maire d'Epinal, 17, rue de la Louvière (1889).

Kiener, Christian (✱, A. ✪), sénateur des Vosges, industriel, 20, rue de la Préfecture (1878).

Lebigre, Charles (✱), sous-chef de division à la Préfecture, en retraite, ancien capitaine-adjudant-major au 43e régiment territorial d'infanterie (1889).

Legras, (Dr P.), médecin, 21, rue Thiers (1893).

Le Bègue (✱), ancien directeur de l'asile public des aliénés de Bron, adjoint au maire, rue de la Préfecture (1878).

Merklen, notaire, docteur en droit, 6, rue Thiers (1880).

Mougenot, Louis, fils, architecte, 16, rue de la Préfecture (1891).

Muel, directeur de l'enregistrement, 23, avenue des Templiers (1889).

Perrout, René, avocat, 4, rue Thiers (1891).

Pucelle, agent-voyer, 46, rue des Bons-Enfants (1893).

Sonrel, propriétaire, rue Jean Viriot (1887).

Stein, notaire, licencié en droit, 7, rue de la Préfecture (1882).

Thierry, (✱), ancien industriel, propriétaire à Bellevue, près Epinal (1879).

Vallois, contrôleur des contributions directes, rue François-de-Neufchâteau (1893).

MEMBRES ASSOCIÉS

résidant dans le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Bailly, Nicolas (✻, A. ✪), docteur en médecine, membre du Conseil général, maire de Bains (1882). (1)

Boucher, Henry, licencié en droit, député des Vosges, membre du Conseil général, industriel à Kichompré, commune de Gérardmer (1875).

Bouloumié, Ambroise, licencié en droit, membre du Conseil général, maire à Vittel (1883).

de Boureulle (O. ✻), colonel d'artillerie en retraite à Docelles (1876).

Bourguignon, propriétaire et agriculteur, chevalier du Mérite agricole, à Vrécourt (1864).

Bresson, Edouard (✻ A. ✪), ancien député des Vosges, membre du Conseil général des Vosges, à Monthureux-sur-Saône (1882).

Buffet, Louis (✻), sénateur, ancien ministre, membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), à Ravenel (Mirecourt) ou 2, rue Saint-Pétersbourg à Paris (1850).

Chapelier (l'abbé), curé-doyen à Lamarche (1886).

Colin, Louis-Philippe, agriculteur au Ménil-sous-Harol (1887).

Colin, Jean-Baptiste, agriculteur, négociant à Mirecourt (1889).

---

(1) Le millésime qui suit le nom indique l'année de l'admission.

Déchambenoit, directeur des usines de la Pipée, à Fontenoy-le-Château (1876).

Derazey, René, agriculteur à Saurupt, commune de Harol (1890).

Didier-Laurent (l'abbé), curé à Thiéfosse (1885).

Dubois, Jules, conseiller d'arrondissement, propriétaire à Martigny-les-Bains (1873).

Ducret, Gustave, rentier, délégué cantonal à Bulgnéville (1873).

Edme, Louis, à Rouceux (1876).

Ferry, Léopold, chevalier du Mérite agricole, agriculteur à Corcieux (1887).

Fournier, Alban (A. ✿), docteur en médecine, président de la section des Hautes-Vosges du C. A. F., à Rambervillers (1875).

Gazin, Auguste, inspecteur-adjoint des forêts à Raon-l'Etape (1887).

Gérard, Albert, avocat, docteur en droit à Saint-Dié (1890).

Germain, Victor, conseiller d'arrondissement, industriel à Ventron (1889).

Hénin (le prince d') conseiller général, au château de Bourlémont (Neufchâteau), (1876).

Henry, Louis, cultivateur au Ménil-sous-Harol (1890).

Kiener, Roger, fils, industriel à Eloyes (1879).

Kintzel, chef de section au chemin de fer de l'Est, à Mirecourt (1879).

Krantz, Lucien, industriel à Docelles (1880).

Lardier, docteur en médecine à Rambervillers.

Leblanc, directeur de la Ferme-Ecole du Beaufroy, près Mirecourt (1879).

Le Beuf, Eugène, professeur départemental d'agriculture à Mirecourt (1862).

Lederlin, Armand (✻, I. ✿), conseiller général du canton de Châtel, directeur des établissements industriels de Thaon (1876).

Legras, docteur en médecine à Dompaire (1876).

Liégeois (A. ✪), docteur en médecine à Bainville-aux-Saules par Dompaire (1876).

Liétard (✱), médecin-inspecteur des eaux de Plombières, membre de l'Académie de médecine (1862).

Louis (A. ✪), principal du collège de Bruyères (1858).

Lung, Albert (A. ✪), industriel, membre du Conseil général, à Mousey (1876).

Martin, Camille (A. ✪), compositeur et professeur de musique, organiste à Charmes (1887).

Masure, Albert, industriel à Arches (1879).

Mathieu, Emile, ancien juge au tribunal de commerce, agriculteur à Thaon (1887).

Méline, botaniste, instituteur à Thiéfosse (1883).

Merlin, licencié en droit, membre du Conseil d'arrondissement, maire de Bruyères (1889).

Michaux, architecte à Sartes, par Neufchâteau (1816).

Mougin, Xavier (✱), député des Vosges, directeur de la verrerie de Portieux (1889).

Perdrix (✱), officier du Mérite agricole, agriculteur, président du comice agricole de Neufchâteau, à Bazoilles (1863).

Raoult, docteur en médecine, à Raon-l'Etape (1882).

de Ravinel, conseiller général, ancien député, président du comice agricole de Rambervillers, agriculteur à Nossoncourt (1888).

Resal, père (✱), ancien député, avocat à Dompaire (1838).

Resal, Antoine, fils, docteur en médecine, ancien maire de Dompaire (1862).

Richard, Alfred, licencié en droit, notaire à Remiremont (1882).

Tourdes, juge au tribunal civil, à Saint-Dié (1893).

MEMBRES CORRESPONDANTS (1)

résidant hors le département des Vosges

Les membres de la Société qui changent de domicile sont instamment priés d'en informer sans retard le Secrétaire perpétuel, et d'indiquer très exactement leur nouvelle adresse, avec toutes les rectifications concernant les noms, prénoms, professions, titres, grades, distinctions et qualités.

MM.

Adam, Lucien (✻), président de Chambre à la Cour d'appel de Rennes (Ille-et-Vilaine), (1892).

Amaral B. de Toro (don José do), architecte et archéologue, à Vizeu-Alfagache (Portugal), (1881).

Baradez, substitut du procureur général à Nancy, 6, rue du Montet, Nancy.

Barbier (I. ✻), secrétaire général de la Société de géographie de l'Est, rue de la Prairie, *1 bis*, à Nancy (1879).

**Barbier de Montaut* (I. ✻), prélat de la maison de Sa Sainteté, 37, rue Saint-Denis, à Poitiers (1875). A. P.

Bataillard, agronome à Champagney, par Audeux (Doubs), (1861).

Baudrillart (✻), ancien conservateur des forêts, à Dreux (Eure-et-Loire), (1854).

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Eugène), duc d'Atrisco, au château de Brienne (Aube), (1871), A. P.

**de Baufremont-Courtenay* (le prince Gontran), au château de Brienne (Aube), (1871), A. P.

Bécus, ancien notaire, agronome, 28, rue Saint-Nicolas, à Nancy (1878).

---

(1) Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres abonnés aux *Annales de la Société*. — Ceux dont les noms sont suivis des lettres *A. P.* sont *abonnés perpétuels* aux mêmes Annales. — Le millésime qui suit le nom indique l'année et l'admission.



Benoit, Arthur, archéologue à Berthelming (Lorraine), (1870).

Benoit, Charles (✳), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Nancy (1860).

Bertherand, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny (Jura) (1852).

Bleicher, professeur à l'Ecole de pharmacie, 4, rue de Lor raine, Nancy (1890).

de Blignières (O. ✳), ancien préfet des Vosges, au ministère des affaires étrangères, à Paris (1871).

Bœgner (O. ✳, I. ✪), docteur en droit, ancien préfet des Vosges, préfet du Loiret, à Orléans (1878).

Bonnardot (I. ✪), archiviste paléographe, sous-inspecteur du service historique de Paris, à l'Hôtel-de-Ville, 46, rue de la Santé, Paris (1875).

Boudard (I. ✪), inspecteur de l'enseignement primaire, 23, rue Stanislas, à Nancy (1875).

Bourgeois, ancien professeur à l'école professionnelle de Mulhouse, en retraite à Besançon (1862).

Bourlot, professeur de mathématiques au lycée de Montauban (Tarn-et-Garonne) (1861).

**Bouvier*, Félix (✳, I. ✪), chef de bureau au Ministère des Finances, rue de Monceau, 64 bis à Paris (1883).

Braconnier (✳), ingénieur des mines, rue de la Monnaie, 5, à Nancy (1879).

Bretagne, F , contrôteur principal des contributions directes à Nancy, 41, rue de la Ravinelle (1880).

**Buisson* (M. l'abbé), lauréat de la Société d'Emulation, professeur, 14, rue Legendre, place Malesherbes, Paris (1890).

**Burel*, Abel (✳), conservateur des forêts en retraite, chevalier du Mérite agricole, 7, boulevard Beaumarchais, à Paris (1885).

Burger, inspecteur-adjoint des forêts en retraite, chevalier du Mérite agricole, à Meaux (Seine-et-Marne , (1881).

Burtaire (I. ✿), professeur de mathématiques au lycée de Bar-le-Duc (1875).

Caillat, docteur en médecine à Aix (1863)

Campaux, Antoine (✱), ancien professeur à la Faculté des lettres de Nancy, faubourg Saint-Georges, 15 bis (1863).

Chervin, aîné, directeur-fondateur de l'Institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris (1869).

Claudot (✿), inspecteur-adjoint des forêts à Nancy (1888).

de Clinchamps (✱), inspecteur des Enfants assistés, rue Baudimont, 61, Arras (1867).

Cournault, Ch (✱), conservateur du Musée lorrain, rue de la Rivière, 16, à Malzéville, par Nancy (1849).

Darcy (✱), ancien préfet des Vosges, à Dijon (1873).

Daubrée (G. O. ✱), membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'Ecole des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris (1858).

Debidour (✱, I. ✿), inspecteur général de l'Université, à Paris (1879).

Delétang (✱), ingénieur des chemins de fer de l'Est à Charleville (1856).

Denis, Charles, lieutenant au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, au Kef (Tunisie) (1884).

Dietz, pasteur à Rothau, par Schirmeck (Alsace Lorraine) (1888).

Durhen, aîné (I. ✿), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74, à Besançon (1851).

Duhamel (A. ✿), archiviste du département de Vaucluse, à Avignon (1865).

Durosel, ancien professeur d'agriculture du département des Vosges, Grande-Rue, 77, à Malzéville, par Nancy (1879).

Faudel, docteur en médecine, secrétaire de la Société d'histoire naturelle, à Colmar (1875)

Figarol (V.), 4, rue Pierre Legrand, Paris (1882).

Finot, avocat, archiviste du département du Nord, 1, rue du Pont-Neuf, à Lille (1879).

Fliche, professeur d'histoire naturelle, à l'Ecole forestière, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Stanislas, 9, rue Saint-Dizier, à Nancy (1884).

Florentin, receveur des établissements de bienfaisance, à Bar-le-Duc (1874).

Français, (O. ✻, I. ✪), peintre paysagiste, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), boulevard Montparnasse, 139, à Paris (1870).

Ganier, Henri (A. ✪), docteur en droit, juge d'instruction, 5, rue du Montet, à Nancy (1888).

Gaspard, directeur du Crédit de France, rue des Loups, 12, à Nancy (1872).

Gauguet (I. ✪), ancien professeur, libraire-éditeur, rue de Seine, 36, Paris (1882).

Gaulard, docteur en médecine, professeur à la Faculté de médecine de Lille, 170, rue Nationale (1880).

**Génin* (A. ✪), professeur d'histoire et de géographie au lycée, 29, rue Charles-le-Téméraire, à Nancy (1884).

**Gérard*, C.-A., conservateur des hypothèques à Baume-les-Dames (1876).

**Germain*, Léon, (I. ✪), bibliothécaire-archiviste de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, à Nancy (1880).

Gillebert d'Hercourt, directeur de l'établissement hydrothérapique d'Enghien (Seine-et-Oise), (1852).

Ginoux, Denis, greffier de paix à Château-Renard (Bouches-du-Rhône), (1876).

Giraud, président du tribunal civil à Niort (Deux-Sèvres) (1863).

**Gley* (C. ✻), ancien officier d'administration principal des subsistances militaires, rue Cassette, 11, à Paris (1845).

Gley, René, sous-inspecteur des domaines à Beaune (1878).

**des Godins de Souhesmes*, Gaston, publiciste, avenue Julienne, à Mustapha.

**de Grandprey* (✻), inspecteur général de forêts en retraite, 41 bis, rue Saint-Honoré, à Versailles (1873).

Grisouard, commis principal des postes et télégraphes, à Nancy (1882).

**Guyot*, Charles (I. ✪), Inspecteur des forêts, professeur de droit à l'Ecole forestière, chevalier du Mérite agricole, 10, rue Girardet, à Nancy (1886).

Heitz, percepteur à Vézelise (Meurthe-et-Moselle, (1883).

Héquet, comptable aux forges de Liverdun (Meurthe-et-Moselle), (1863).

Hoorebecke, Gustave van, avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique), (1858).

Hyver (l'abbé), professeur à l'Institut catholique de Lille (1874).

**Jacob*, directeur du Musée, à Bar-le-Duc (Meuse), (1875). A. P.

Joly, avocat, secrétaire de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers (1863).

Joubin (O. ✱, I. ✪), proviseur du lycée Saint-Louis, à Paris (1860).

Jouve, Louis (I. ✪), bibliothécaire à l'Arsenal, impasse Boileau, 5, à Paris-Auteuil (1866).

**Julhiet* (O. ✱), capitaine de vaisseau en retraite à la Côte-Saint-André (Isère), (1874)

**Kuhn* (l'abbé Hermann), curé de Guéblanche, par Dieuze (Lorraine), (1868)

Kuss (✱), ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite à Paris (1855).

Lafosse (O. ✱), intendant militaire à Châlons (1872).

Landmann (A. ✪), professeur de dessin au lycée de Versailles (1881).

Laurent (l'abbé) (I.   ), ancien inspecteur d'académie, 12, place Dauménil, à Paris (1873).

Leblanc (O. ✱), inspecteur général des ponts et chaussées, 14, rue des Vignes, à Paris-Passy (1872).

**Lebrun*, architecte à Gerbévillers (Meurthe-et-Moselle), 1849). A. P.

**Lecomte* (I. ✿), ancien professeur à l'École normale des institutrices de Vals, près Le Puy (Haute-Loire), (1883).

Lehr, docteur en droit, professeur de droit à l'Académie de Lausanne (Suisse), (1867).

Le Plé (✱), docteur en médecine, président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure), place de la Pucelle, 20, à Rouen (1874).

Levallois (✱), inspecteur général des Mines, rue Bellechasse, 44, à Paris (1847).

L'Héritier (✱), inspecteur des eaux thermales de Plombières (1853).

**Liégey*, docteur en médecine, rue Saint-Louis, 11, à Choisy-le-Roi (Seine), (1849). A. P.

Liron d'Airolles (Jules de), secrétaire général honoraire de la Société d'agriculture de Châlon-sur-Saône (1861).

Lorrain, homme de lettres, à Iberville (Canada), (1878).

Ly Chao Pé, lettré, mandarin chinois, attaché à l'ambassade chinoise, 5, avenue Kléber, à Paris (1881).

Malgras, ancien magistrat à Lunéville (1878).

Maire (A. ✿), inspecteur des forêts à Gray (1881).

Mangin, directeur des contributions indirectes, en retraite à St-Martin d'Ablois (Marne), (1885).

**Marchal*, juge de paix Bourmont (Haute-Marne) (1859) A. P.

Maréchal (A. ✿), inspecteur de l'enseignement primaire à La Châtre (Indre) (1871).

Matheron (✱), ingénieur civil à Marseille (1854).

Maxe-Werly (I. ✿), archéologue, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Rennes, 61, à Paris (1876) A. P.

Morand (O. ✱), médecin principal de première classe, en retraite, rue Gay-Lussac, 13, à Paris (1859).

Moret, Emile, comptable à Nancy, officier d'administration de réserve (1888).

Mortillet (Gabriel de) (✱), ingénieur civil, rue de Vaugirard, 35, à Paris (1866).

Mougel, curé de Duvivier, par Bône (Algérie) (1861).

Moynier de Villepoix, pharmacien à Abbeville (Somme) (1878).

Muel (A ✪), conservateur des forêts à Chaumont (Haute-Marne) (1878).

Noël, Ernest, industriel à Paris (1868).

Nolen (✱, I ✪), recteur de l'Académie de Besançon (1879).

Pange (comte Maurice de), historiographe, rue de l'Université, 98, à Paris (1880).

Papier (I. ✪), chef du service des tabacs en retraite, président de l'Académie d'Hippone à Bône (Algérie) (1876).

de Pfluck-Hartung, de Hambourg, professeur à Tubingue (1883).

Ponscarme (✱), artiste graveur, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, à Malakoff-Vanves, près Paris (1861).

Quélet (A. ✪), docteur en médecine, président honoraire de la Société mycologique de France, à Hérimoncourt (Doubs), (1883).

Quintard, archéologue, 30, rue Saint-Michel, à Nancy (1871).

Rabache, homme de lettres, à Morchain, par Nesles (Somme), (1869).

Rance (l'abbé), (A. ✪), docteur en théologie, ancien professeur à la Faculté d'Aix (Bouches-du-Rhône), (1883).

Retournard, Charles, directeur des contributions directes à Chambéry (Savoie), (1881).

Renauld, F., pharmacien à Saint-Chamond (Loire), (1872).

Reuss, docteur ès-sciences, professeur de mathématiques au lycée de Belfort (1859).

Risler (O. ✱), agronome, directeur de l'Institut agronomique à Paris (1856).

Ristelhüber, homme de lettres, lauréat de l'Institut, rue de la Douane, 7, à Strasbourg (1870).

**Riston*, Victor, docteur en droit, avocat à Malzéville (Meurthe-et-Moselle (1888).

Robert (Ferd des), membre de l'Académie de Stanislas, 1, villa de la Pépinière, à Nancy (1881).

**Roumeguère*, mycologue, lauréat de l'Institut, directeur de la *Revue mycologique*, 37, rue Piquet, à Toulouse (1881).

Seillière, Frédéric, ingéniéur civil, avenue de l'Alma, 61, à Paris (1878).

Simon, Max, médecin en chef de l'asile de Bron, près Lyon (1883).

Simon, Eugène, ingénieur civil, 56, Alfonso XII, Madrid.

Simonet (A. ✿), principal du collège de Mirecourt (1878).

Steinheil (✱), ancien député des Vosges, manufacturier à Rothau (1867).

Thévenot, Arsène, lauréat de l'Institut, publiciste, ancien vérificateur des poids et mesures, 20, rue Claude Huez. à Troyes (Aube) (1869).

Thomas, Louis, sous-ingénieur ordinaire des ponts et chaussées en retraite à Auvillers-les-Forges (Ardennes).

Thouvenin (✱, I. ✿), agrégé de l'Université, inspecteur d'Académie honoraire, Nancy (1885).

Vatin (✱, A. ✿), préfet du Calvados (1882).

Vergon (✱), docteur en médecine, 52, rue Saint-André-des-Arts, à Paris (1862).

Ville, Georges, (✱), professeur-administrateur au Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57, à Paris (1879).

Volmérange, René, inspecteur-adjoint des forêts, licencié en droit, à Commercy (Meuse), (1888).

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

décédés depuis l'impression des dernières Annales

MM.

Barbier, Charles, receveur de l'Enregistrement.

Baudrillart (✻), membre de l'Institut.

Boucher de Molandon (✻, I. ✿), homme de lettres, à Orléans.

Du Chatelle, conservateur des forêts, chevalier du Mérite agricole.

Gazin, Ernest, inspecteur des forêts, chevalier du Mérite agricole.

Humbel (✻), chef de bataillon de l'armée territoriale, industriel, à Eloyes.

Mougeot, Henri, fils, ingénieur civil, industriel, à Laval.

Pernet, Léon (✻, A. ✿), négociant, ancien maire de Rambervillers.

Puton, Alfred (O. ✻, I. ✿). chevalier du Mérite agricole, directeur de l'Ecole forestière.

Salmon (✻) conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre correspondant de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques).

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE VOLUME DE 1893

